

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

COMPTE RENDU INTEGRAL — 15^e SEANCE

Séance du Jeudi 11 Mai 1978.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 753).
2. — Dépôt d'une question orale avec débat (p. 754).
3. — Retrait d'une question orale avec débat (p. 754).
4. — Candidature à une commission (p. 754).
5. — Politique générale du Gouvernement. — Débat et vote sur une déclaration (p. 754).
MM. Raymond Barre, Premier ministre ; Pierre Carous.
6. — Scrutins pour l'élection de juges de la Haute Cour de justice (p. 758).
7. — Politique générale du Gouvernement. — Suite du débat et vote sur une déclaration (p. 758).
MM. Marcel Champeix, Henri Caillavet, Marcel Rosette.
8. — Conférence des présidents (p. 764).
9. — Politique générale du Gouvernement. — Suite du débat et vote sur une déclaration (p. 764).
M. Jacques Larché, Mme Brigitte Gros.
10. — Résultat du scrutin pour l'élection d'un juge titulaire de la Haute Cour de justice (p. 768).
11. — Politique générale du Gouvernement. — Suite du débat et vote sur une déclaration (p. 768).
M. Jean Lecanuet.

PRÉSIDENTICE DE M. ETIENNE DAILLY

MM. Raymond Bourguin, Maurice Schumann, Henri Duffaut, Jean-Pierre Cantegrit.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Paul Jargot, Jean-Pierre Fourcade, Pierre Marcihacy, Geoffroy de Montalembert, Jacques Henriot, Jean Chérioux, Pierre Croze.

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

M. Raymond Barre, Premier ministre.
Clôture du débat.
Suspension et reprise de la séance.
MM. Pierre Carous, le Premier ministre.

Explications de vote (p. 791).

- M. Michel Giraud, Mme Hélène Luc.
Approbation de la déclaration au scrutin public.
12. — Nominations à une commission (p. 792).
 13. — Renvois pour avis (p. 792).
 14. — Transmission de projets de loi (p. 792).
 15. — Transmission d'une proposition de loi (p. 792).
 16. — Dépôt d'un rapport (p. 792).
 17. — Ordre du jour (p. 792).

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quinze heures dix minutes.
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du mardi 9 mai 1978 a été distribué.
Il n'y a pas d'observation ?...
Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale, avec débat, suivante :

M. Pierre Schiélé demande à M. le Premier ministre de bien vouloir exposer la suite que le Gouvernement entend réserver aux propositions de réforme formulées dans le cinquième rapport présenté par le médiateur au Président de la République et au Parlement (n° 59).

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 3 —

RETRAIT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que M. Anicet Le Pors a fait connaître qu'il retire la question orale avec débat n° 52 qu'il avait posée à M. le ministre de l'Industrie.

Cette question avait été communiquée au Sénat le 27 avril 1978.

Acte est donné de ce retrait.

— 4 —

CANDIDATURE A UNE COMMISSION

M. le président. J'informe le Sénat que le groupe de la gauche démocratique a fait connaître à la présidence le nom du candidat qu'il propose pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, de règlement et d'administration générale.

Cette candidature va être affichée et la nomination aura lieu conformément à l'article 8 du règlement.

— 5 —

POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

Débat et vote sur une déclaration.

M. le président. L'ordre du jour appelle la déclaration de politique générale du Gouvernement, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration.

La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., à droite et sur diverses travées de la gauche démocratique.*)

M. Raymond Barre, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, au lendemain des élections où le peuple français a tranché, et clairement tranché, il appartient au Gouvernement qui a été nommé par le Président de la République de traiter des problèmes de la France et de faire en sorte que ces problèmes soient traités en profondeur.

J'ai exposé à l'Assemblée nationale, dans la déclaration de politique générale du Gouvernement, les grandes orientations de notre politique. M. le garde des sceaux ayant donné au Sénat lecture de cette déclaration, je n'y reviendrai pas dans le détail. Je m'efforcerai seulement, aujourd'hui, d'indiquer, de façon peut-être schématique mais aussi claire que possible, quels sont les grands axes de la politique gouvernementale.

Le Gouvernement a souhaité, à l'occasion de ce débat de politique générale, obtenir le concours du Sénat et son aide dans la tâche de grande ampleur qui est la sienne et c'est pourquoi, conformément à l'article 49, alinéa 4, de la Constitution, il a demandé à votre assemblée de s'exprimer par un vote.

Puis-je vous dire, mesdames, messieurs les sénateurs, que je me souviens trop — et l'expression est euphémique — du concours que le Sénat a apporté au Gouvernement que je dirigeais dans une période difficile avant les élections pour ne pas me réjouir de cette décision qu'a prise le conseil des ministres et pour ne pas vous demander, une fois de plus, votre appui dans l'exercice des lourdes responsabilités qui sont celles du Gouvernement.

Je dirai simplement, au sujet de la politique que conduit le Gouvernement, qu'elle a un objectif et un seul : adapter la France aux conditions modernes du monde.

Ne parlons pas de crise avec l'idée qu'elle ne durera que quelques mois, à l'issue desquels nous serons sortis des difficultés. Le monde a profondément changé. Ce monde dans

lequel nous vivons est un monde impitoyable de concurrence. Il s'agit, pour la France, de savoir si elle peut faire face à cette concurrence, si elle peut s'y adapter, et il appartient aux Français et au Gouvernement, qui a la charge des intérêts du pays, de mettre celui-ci en état d'affronter la compétition internationale.

Voilà pourquoi aucune autre considération ne devra intervenir dans la conduite de la politique gouvernementale, car il s'agit essentiellement de la survie du pays.

J'entends trop souvent, ici ou là, des propos, des revendications, des surenchères, qui aboutissent purement et simplement à demander que des avantages de plus en plus nombreux soient saupoudrés, soient dispensés à tout le monde.

Il n'en est pas question. Il s'agit de faire en sorte que notre pays soit capable de faire face s'il veut tenir son rang en Europe, à la construction de laquelle il se consacre depuis de nombreuses années, et dans le monde, où la concurrence des pays industrialisés et celle, croissante, des pays en voie de développement ne cessent de s'affirmer. Tant que nous n'aurons pas pris complètement conscience de la situation dans laquelle nous sommes, nous risquons de ne pas faire les efforts qui sont à la mesure des problèmes que se posent à nous.

A partir de là, la direction est très simple : il faut poursuivre le redressement économique et financier qui a été entrepris à partir de 1976. Ce n'est pas facile et celui qui vous parle le sait mieux que quiconque. En effet, il est peut-être aisé de dire que des mesures ne sont pas agréables à supporter, mais croyez bien qu'il n'est pas facile, dans l'exercice de l'action gouvernementale, de prendre des mesures dont on sait qu'elles sont douloureuses. Cependant, lorsqu'il s'agit de les prendre, il faut en assumer la responsabilité.

Le redressement économique et financier sera donc poursuivi, ce qui signifie qu'en matière de monnaie, de finances publiques, de crédit, nous maintiendrons les règles qui ont été jusqu'ici fixées. Nous le ferons parce que ce pays ne peut pas vivre au-dessus de ses moyens.

Je le dis aussi bien pour les particuliers que pour l'Etat et notamment pour celui-ci. Ceux qui, depuis plusieurs années, ont eu la responsabilité de faire le budget de la nation savent parfaitement à quelles difficultés il faut faire face. Notre but est de parvenir à une maîtrise de la dépense qui ne soit autre chose que l'expression d'un pays désireux de vivre dans la limite de ses moyens.

Cette poursuite du redressement impose des mesures qui sont ni faciles à prendre ni aisées à supporter. Nous les prendrons. Le Gouvernement l'a déjà fait en ce qui concerne les tarifs publics. Je pense que des questions me seront posées sur ce point et j'y répondrai.

Je dirai simplement que la solution de facilité pour le Gouvernement aurait été soit de ne pas décider de hausses des tarifs publics, soit de recourir à de faibles hausses et de renoncer à aborder franchement le grave problème que pose la situation financière des entreprises publiques.

Dès l'an dernier, je l'avais exposé au Sénat, des mesures avaient été prises. Je vous le rappelle, au mois d'avril dernier les hausses avaient entraîné une augmentation de l'indice qui avait atteint 1,3 p. 100. J'avais prévenu le pays, je lui avais expliqué les raisons pour lesquelles de telles mesures étaient appliquées et elles avaient été comprises.

Nous continuerons à expliquer au pays pourquoi de semblables mesures sont prises. Le Gouvernement est convaincu que le pays, comme il l'a déjà montré, saura faire face à ses propres responsabilités car le Gouvernement n'est pas seul à les assumer, les Françaises et les Français doivent également le faire vis-à-vis de leur pays.

Poursuivre le redressement économique et financier n'est pas une fin en soi. Le redressement du pays doit être assuré en fonction d'un objectif général que j'ai défini tout à l'heure — je le fais, d'ailleurs, depuis plusieurs mois — c'est-à-dire faire face à la concurrence internationale.

Il faut aussi que ce redressement soit mis au service du développement de la France et, de ce point de vue, notre politique peut se résumer de la manière suivante : nous voulons une économie moderne de concurrence, nous voulons une société de progrès et de justice, nous voulons une société de responsabilité.

Nous voulons une économie moderne de concurrence pour notre agriculture et pour notre industrie ; et d'abord pour notre agriculture, non seulement parce qu'elle contribue à la subsistance des Français, mais aussi parce qu'elle est une source d'exportations importante et, par conséquent, apporte une contribution essentielle à l'équilibre de notre commerce extérieur.

Actuellement, l'agriculture française souffre de handicaps liés aux montants compensatoires dans le cadre de la Communauté. A l'heure même où je parle, M. le ministre de l'agriculture négocie, à Bruxelles, les développements de la politique agricole commune pour l'année 1978-1979. La Haute assemblée peut être assurée que les intérêts de l'agriculture française ne seront pas sacrifiés et que nous nous efforcerons de réduire les montants compensatoires aussi rapidement que possible pour le plus grand bien de l'ensemble de l'économie française.

Les montants compensatoires, qui s'élevaient à 21 p. 100 au mois de février dernier, ne représentent plus aujourd'hui, en raison de l'amélioration de la situation du franc, que 15 p. 100, et nous espérons qu'une nouvelle amélioration sera très prochainement obtenue.

Au sujet de l'industrie, nous avons trop tendance à mettre l'accent sur les difficultés que rencontrent certaines entreprises dont il est question, ici ou là, avec plus ou moins de relief.

Dieu merci, il existe en France beaucoup d'entreprises qui fonctionnent bien, beaucoup d'entreprises qui sont convenablement gérées, beaucoup d'entreprises qui exportent. Où serions-nous si nous n'avions pas ce tissu industriel solide ?

Mais d'autres secteurs subissent le contrecoup de la crise internationale, ou bien sont affectés par les changements inévitables qui se produisent dans les techniques, ou bien encore — c'est malheureusement le cas pour un certain nombre de celles qui tiennent, à l'heure actuelle, « la vedette » — sont dans la situation que nous connaissons parce que leur gestion a été défectueuse.

Il n'appartient pas à l'Etat de venir en aide à des entreprises mal gérées, sauf si les conditions de la gestion changent. C'est la raison pour laquelle l'aide de l'Etat sera apportée uniquement aux entreprises qui seront en mesure de présenter des plans de redressement convenables et, dans certains cas, lorsque des renouvellements dans les personnels dirigeants auront été opérés.

Nous devons donner à notre industrie prospérité et vitalité. Nous le ferons en lui assurant, d'une part, la liberté de gestion et, d'autre part, les moyens de financement nécessaires.

Nous lui donnerons la liberté de gestion par un retour progressif à la liberté des prix. Il n'est pas normal qu'un pays comme la France, au niveau de développement qu'il a atteint, soit encore géré selon des méthodes qui étaient peut-être justifiées dans le passé, mais qui ne le sont plus de nos jours. Il faut que cette évolution soit irréversible. Nous constatons, hélas ! que beaucoup de nos entreprises n'ont pas pu affronter la concurrence internationale faute d'une liberté de gestion suffisante.

Il ne s'agit pas, comme on le prétend ici ou là, du retour à un libéralisme dépassé ou à un paléolibéralisme. Je regrette que des décisions aussi importantes soient analysées à la lumière d'idéologies qui n'ont aucun rapport avec la réalité.

Il suffit de considérer comment réagissent les grandes économies qui ont su affronter les changements intervenus dans l'économie internationale pour bien voir que notre problème est de savoir si nous entendons rester à la traîne ou si nous voulons, nous aussi, avoir une économie moderne et dynamique. Voilà pourquoi la voie a été ainsi tracée et elle sera poursuivie.

Bien entendu, la liberté ne signifie pas, pour les entreprises, faire n'importe quoi dans n'importe quel domaine ; la liberté s'accompagne de responsabilités. En rendant aux entreprises la liberté de gestion, il ne s'agit pas, comme on le prétend ici ou là, d'un désengagement de l'Etat. Celui-ci a ses responsabilités et il les assumera. Ce sont les modalités de son intervention qui vont changer.

Mais il n'est pas possible, pour ce pays, de continuer à vivre selon un modèle dans lequel ceux qui devaient prendre les décisions les laissent prendre par l'Etat et où, toutes les fois qu'une difficulté se présentait, ils se retournaient également vers l'Etat, c'est-à-dire vers le contribuable, pour obtenir les aides ou subventions nécessaires.

Une économie de concurrence est celle dans laquelle les agents économiques responsables prennent leurs décisions et en tirent ou en subissent, le cas échéant, les conséquences.

Tel est donc le premier axe que nous suivons : une économie moderne de concurrence.

Je voudrais ajouter simplement sur ce point qu'en donnant la liberté de gestion nous n'entendons pas ignorer les problèmes régionaux ; une politique vigoureuse d'aménagement du territoire sera menée de telle sorte que nos régions puissent se développer dans l'harmonie et l'équilibre.

Il faut, à cette fin, des ressources financières. Des mesures seront soumises à l'Assemblée nationale et au Sénat pour permettre aux entreprises de bénéficier de fonds propres et pour faciliter l'orientation de l'épargne vers le secteur productif de l'économie française.

Nous voulons, en second lieu, une société de progrès et de justice. Une telle société n'est pas celle où chacun s'efforce d'acquiescer un privilège. C'est une société où certains privilèges disparaissent et où la situation d'un certain nombre d'individus ou de certains groupes se trouve améliorée par des actions différenciées.

Nous souhaitons que cette économie soit une économie de concertation, et ce n'est pas le fait du Gouvernement si celle-ci n'a pas pu être, dans le passé, aussi large que le Gouvernement l'eût souhaité. J'espère que l'évolution des esprits que permet toujours le verdict des urnes pourra contribuer à l'élargissement de cette concertation.

Nous souhaitons, par ailleurs, que notre société soit une société de dialogue et que ce dialogue conduise à des résultats positifs pour ceux qui y participent.

Les négociations entre partenaires sociaux doivent se développer ; elles doivent, bien entendu, être menées dans le cadre des orientations générales du Gouvernement et dans le respect des équilibres fondamentaux de ce pays. Mais il y a beaucoup à faire en matière de négociations, et j'espère que celles qui ont été engagées récemment entre les partenaires sociaux pourront aboutir à des résultats positifs.

Mais, je le répète, si nous voulons que cette société de progrès soit une société de justice, il faut que nos actions soient différenciées. Comme le Gouvernement l'a indiqué dans sa déclaration de politique générale, une action sera menée de manière prioritaire en faveur des faibles rémunérations et une action en faveur des familles. Même si des décisions douloureuses doivent être prises sur le plan économique, la règle qui a été fixée par le Gouvernement en 1976, et qui continuera à être appliquée, est la règle du maintien du pouvoir d'achat.

Pour toutes les catégories de Français, nous pouvons respecter cette règle si nous acceptons un effort de discipline et si nous tirons le plus grand parti de la flexibilité et de la capacité d'adaptation de l'économie française.

Les Français savent — il suffit pour cela qu'ils observent ce qui se passe à l'étranger — que, depuis plusieurs années, d'autres pays connaissent une amputation du pouvoir d'achat. Le Gouvernement souhaite l'éviter aux Français ; nous avons pu y parvenir en 1977 ; nous pensons que, dans les années à venir, l'amputation du pouvoir d'achat pourra également être évitée. Au-delà du maintien du pouvoir d'achat, les actions différenciées en faveur de certaines catégories de la population se traduiront même par un progrès de celui-ci.

Mais, dans les circonstances internationales et nationales où nous nous trouvons, il n'y a pas d'autre politique possible, sauf à accepter, à terme, la régression économique et, par conséquent, l'amputation du pouvoir d'achat des Français.

Nous voulons, enfin, une société de responsabilité. Cette responsabilité doit se déployer pour assurer la sécurité des citoyens. Ce problème, auquel les Français sont sensibles, se pose en France, mais moins que dans d'autres pays. Et comment pourrai-je, à ce sujet, ne pas évoquer le destin tragique d'Aldo Moro, et ne pas voir, dans ce qui vient de se passer en Italie, une leçon, une grave leçon pour nos démocraties ?

Le Gouvernement veillera à ce que la sécurité des Français soit assurée, parce que cette sécurité est la condition essentielle du développement pacifique de notre pays, parce que cette sécurité est indispensable au déploiement des responsabilités que nous souhaitons par ailleurs.

Cet effort en faveur d'un exercice plus large des responsabilités par tous ceux qui ont vocation à les assumer, nous espérons, dès maintenant, en donner un certain nombre de preuves.

J'ai parlé tout à l'heure de l'accroissement des responsabilités des chefs d'entreprise.

Dès cette année, la loi-cadre qui est préparée par le Gouvernement sur les collectivités locales tendra à leur donner un champ de responsabilités plus étendu ainsi que les ressources qui leur permettront de les assumer.

Nous espérons par ailleurs — et c'est l'orientation du Gouvernement en matière sociale — que la concertation et la négociation entre partenaires sociaux permettront d'aboutir à un exercice plus large des responsabilités des uns et des autres.

En un mot, si nous voulons une société de concurrence, si nous voulons une société de progrès et de justice, il faut que les Français et les Françaises soient en mesure d'exercer leurs responsabilités.

Ce n'est pas, mesdames, messieurs les sénateurs, par idéologie que je tiens ces propos. Ce n'est pas, comme certains veulent le penser, par masochisme que le Gouvernement prend les décisions parfois rigoureuses qu'il est amené à prendre. Il les prend parce qu'elles doivent permettre à la France de jouer son rôle dans l'économie internationale et parce qu'elles sont indispensables à la sauvegarde du niveau de vie et du niveau de développement qui sont ceux de la France et qui ont été acquis par vingt années d'efforts.

De même, ce n'est pas par attachement idéologique à un modèle particulier de société que nous souhaitons le progrès, la justice et la responsabilité. C'est parce que, au niveau de développement que la France a atteint, il est indispensable que certains carcans disparaissent ; il est indispensable qu'une économie et une société modernes puissent être gérées selon des méthodes qui ne soient plus celles du passé, méthodes que je ne condamne pas, parce que, dans le passé, elles étaient appropriées, mais méthodes qui ne correspondent plus au niveau où se trouve actuellement la France, méthodes qui ne correspondent plus aux aspirations des Français.

En proposant cette politique et en la conduisant, le Gouvernement répond aux exigences de la France à l'heure actuelle, aux exigences qui seront celles de notre pays dans les prochaines années.

Le Gouvernement conduit une politique qui, j'en suis sûr, répond aux aspirations profondes des Français.

Nous avons souvent tendance à considérer, dans ce pays, que rien ne peut se faire sans l'Etat tutélaire et sans l'administration toute puissante.

Eh bien ! nous ne nions pas l'Etat, loin de là ; nous ne condamnons pas l'administration, loin de là — et je voudrais ici, en tant que Premier ministre, lui rendre hommage.

Ce que nous devons faire, c'est donner à notre pays, après la période de développement qu'il vient de connaître, et pour faire face aux difficultés qu'il connaît et qu'il connaîtra, les moyens de continuer à être une grande nation moderne, les moyens de devenir une nation sans cesse plus prospère, plus écoutée, plus respectée.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les grandes orientations de la politique du Gouvernement.

J'aurai, après vos interventions, à répondre de façon précise aux questions que vous me poserez ; mais vous savez désormais quel est le cap choisi. Ce cap sera tenu, et il le sera dans le seul respect et dans le seul souci des intérêts fondamentaux du pays. (*Applaudissements à droite, sur les travées du R.P.R., de l'U.C.D.P. et sur diverses travées de la gauche démocratique. M. Périquier applaudit également.*)

M. le président. Nous allons procéder maintenant au débat sur la déclaration qui vient d'être faite devant le Sénat.

Je rappelle que le délai limite pour les inscriptions de parole est maintenant expiré et que le Sénat a précédemment décidé que l'ordre des interventions serait déterminé en fonction du tirage au sort.

La parole est à M. Carous.

M. Pierre Carous. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, je dois tout d'abord remercier le Gouvernement d'avoir engagé ce débat suivi d'un vote devant notre assemblée.

La formule qui a été adoptée par la conférence des présidents, en accord avec le Gouvernement, paraît la meilleure : d'une part, il était difficile d'organiser le débat ici en même temps qu'à l'Assemblée nationale ; d'autre part, retarder le vote à la fin de la session lui aurait enlevé beaucoup de sa signification.

Prenant la parole devant l'Assemblée nationale, M. Michel Debré déclarait au début de son intervention : « C'est une grande affaire que d'être le premier Gouvernement d'une législature.

« La marque du régime parlementaire, c'est la responsabilité qui unit majorité et Gouvernement. C'est de cette majorité qu'il convient, en ce jour, après votre déclaration, monsieur le Premier ministre, de prendre la mesure. »

Ce qui était vrai à l'Assemblée nationale, l'est également ici. Et vous me permettrez de reprendre à mon compte les propos de Michel Debré.

Nous avons noté avec satisfaction aussi votre désir de gouverner avec votre majorité dans le cadre du programme qui a été retenu.

Si les Françaises et les Français avaient souhaité voir appliquer le programme commun, je pense qu'ils en auraient confié la mission à ceux qui l'ont présenté et soutenu.

Il en a été tout autrement.

Dans une rencontre de football — pardonnez-moi cette image d'actualité ! — il arrive que, par mésentente entre eux et sous la pression de l'adversaire, un ou plusieurs équipiers marquent contre leur camp.

Cela influence évidemment le résultat : « l'espoir changeant de camp, le combat change d'âme », et tel qui croyait être vainqueur le 12 mars se retrouve défait le 19.

Une victoire de ce genre n'est pas contestable et n'enlève rien d'ailleurs à la valeur des uns et des autres. Mais elle mérite quand même certaines réflexions et doit inciter à la prudence dans l'avenir.

Le système majoritaire qui est le nôtre, et auquel nous sommes particulièrement attachés, implique que l'élection dégage une majorité. Mais il implique aussi que la majorité ainsi déterminée par la volonté du corps électoral ne gouverne pas contre la minorité. Le programme accepté a ses avantages et ses inconvénients et doit s'appliquer à tous, notre sollicitude devant aller tout d'abord vers les catégories les plus défavorisées.

Par souci de ne pas recommencer le débat qui a eu lieu devant l'Assemblée nationale, je ne vais pas reprendre en détail les différents points de la déclaration du Gouvernement ; je me bornerai à quelques observations, tant sur les mesures proposées que sur celles qui ont été prises.

Je crois, tout d'abord, qu'il est impératif de rappeler que s'il est indispensable que le Gouvernement prenne toutes mesures pour pallier les effets d'un chômage qu'il estime inévitable, il ne faut, en aucun cas, que cela amène quiconque à se satisfaire de cette situation.

Le travail est un des éléments essentiels de la dignité de l'homme qui cherche à assurer son existence et celle de sa famille par son activité professionnelle et non par l'attribution de secours. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

C'est dire que le retour au plein emploi doit être l'objectif numéro un et que doit être condamnée, sans esprit de retour, toute tendance visant à accrédiéter l'idée qu'un certain chômage est un mal nécessaire pour une économie moderne.

C'est aussi vers le sort des catégories les plus défavorisées qu'il convient de se tourner. Certes, le problème des bas salaires doit être réglé nettement et dans les meilleurs délais ; mais il ne faut pas oublier ceux des non-salariés dont les ressources sont souvent beaucoup plus faibles que le salaire minimum. C'est vers eux en particulier que notre effort doit aller en priorité, et je pense plus spécialement aux personnes âgées.

Tous les contacts que nous pouvons avoir avec l'opinion publique nous démontrent un souci profond de la sécurité des personnes et des biens — et je suis heureux, monsieur le Premier ministre, d'avoir sur ce point, comme sur d'autres, entendu, il y a quelques instants, vos déclarations à la tribune.

Il n'est pas concevable que l'on tolère qu'à l'occasion de manifestations publiques organisées dans la légalité et la dignité, des énergumènes se livrent systématiquement à des actions qui n'ont rien à voir avec l'objet de la manifestation principale. De même, la multiplication des vols et des agressions est inquiétante.

Les maires de très grandes villes s'en sont fait l'écho et le maire de Paris, Jacques Chirac, a lancé un cri d'alarme, appuyé par notre collègue Francisque Collomb, maire de Lyon.

Mais ce qui est valable pour ces très grandes villes l'est malheureusement également pour l'ensemble des villes et communes de France. Il faut donc par priorité augmenter les effectifs de la police et de la gendarmerie en leur donnant les moyens nécessaires : c'est la paix civile dans notre pays qui est en jeu. Il faut agir très vite avant que nos concitoyens ne succombent à la tentation, inacceptable, même si on peut l'expliquer, de se faire justice eux-mêmes.

Ce qui se passe dans un pays voisin et ami, et je m'associe à ce qu'a déclaré à ce sujet M. le Premier ministre tout à l'heure, doit nous inciter à une vigilance particulière.

Que l'on cesse aussi de gémir sur le sort des malheureux délinquants pour penser un peu aux victimes généralement innocentes et désarmées. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et à droite.*)

C'est vers elles que doit aller notre sollicitude.

J'ajouterai très rapidement et avec tout le calme qui sied à un tel débat qu'il est des choses inacceptables. J'ai sous les yeux l'édition de ce matin d'un grand quotidien. Je respecte totalement la liberté de la presse qui a mission d'informer et qui doit donner à ses lecteurs l'information qu'ils attendent. Mais, en dehors d'informations dont je ne parlerai pas parce qu'elles sont respectables, je vois en première page à propos de deux évadés de prison, de deux gangsters, que le premier

déclare vouloir faire la guerre à la justice et que le second, qui doit se trouver quelque part en Amérique du Sud, a fait un succès de librairie en racontant d'une façon très exacte le cambriolage d'une banque. Dans cet article, il explique tout simplement comment on va lui faire transiter ses droits d'auteur dans le pays dans lequel il se trouve. Je pose la question au Gouvernement, spécialement à vous, monsieur le garde des sceaux, et à vous, monsieur le ministre de l'intérieur. Je ne vous demande pas de répondre aujourd'hui. Ce n'est pas dans le cadre de notre débat qu'il faut le faire. Mais je pense trouver prochainement votre réponse en première page de ce journal, le jour où ces deux individus et ceux qui veulent les alimenter en argent et en armes se trouveront sous des verrous qui, cette fois, je l'espère, seront solides. *(Applaudissements sur les travées du R. P. R. et à droite.)*

Nous attendons du Gouvernement une position particulièrement ferme dans le respect des droits de l'homme et dans le respect des droits de la défense qu'il ne faut pas confondre avec certains abus regrettables que tout le monde condamne.

J'ajouterai que la loi doit être appliquée dans l'esprit où elle a été votée par le Parlement.

Il ne peut être toléré davantage que la loi soit déformée par quelques magistrats décidés à lui substituer leur conception personnelle de la justice. *(Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. C. D. P. et à droite.)*

Il nous paraît par ailleurs qu'il serait indispensable — j'ai le souci d'être bref dans cette intervention — que soit organisé dans les meilleurs délais un débat de politique étrangère portant notamment sur les engagements militaires de la France au-delà de ses frontières.

Dans le même esprit, je me félicite alors qu'un débat soit organisé, dès mardi prochain, sur la politique agricole européenne. Je remercie le Gouvernement d'y avoir donné son accord, alors que le délai qui lui était imparti était des plus brefs.

Examinons maintenant les mesures déjà prises par le Gouvernement.

Je rejeterai la méthode de facilité qui consiste à être pour la vérité des prix quand on la propose et contre quand on l'applique, même si les fruits de l'arbre — c'est l'expression que vous avez employée, monsieur le Premier ministre — sont fort amers.

Comme souvent, les mesures désagréables apparaissent les premières, les autres ne faisant effet qu'à plus long terme. Mais ces mesures appellent quand même quelques remarques.

Tout d'abord, je veux espérer que les collectivités locales, dont certains tarifs avaient été bloqués, seront maintenant autorisées, elles aussi, à rechercher la vérité de leurs prix.

Les services publics ou concédés sont assez fréquemment en situation de monopole. Il ne faut pas admettre que l'absence de concurrence amène à supprimer tout effort quant à la recherche du prix acceptable. Une société nationalisée comme la régie Renault, en concurrence directe avec le secteur privé, sait faire preuve d'un dynamisme et d'une efficacité qui ont entraîné des résultats remarquables.

Il est évident qu'Electricité de France ne peut pas avoir de concurrent et qu'il appartient à l'autorité de contrôle de vérifier que le maximum est bien fait dans le domaine des prix comme il est fait dans le domaine de la technique, de la compétence et de l'efficacité.

Je ferai remarquer aussi qu'il serait souhaitable que, dans le cadre du respect des droits des salariés d'E. D. F., soient recherchées des procédures de concertation et d'arbitrage qui évitent au maximum les interruptions de la distribution du courant électrique, conséquences d'un conflit du travail qui pourrait certainement être réglé par d'autres voies et moyens.

Il faut aussi que la hausse des tarifs permette la recherche d'une amélioration du service.

Il est regrettable que la S. N. C. F. qui fait un gros effort, d'ailleurs couronné de succès, dans le domaine de la technique et de l'exactitude, ait abandonné certaines facilités accordées à diverses catégories de voyageurs qui vont maintenant utiliser la route. Je ne crois pas que les mesures draconiennes qui ont été prises en ce qui concerne le prix de l'essence soient dissuasives en ce domaine.

Mais je veux arrêter ici cette énumération. Toutes ces hausses vont entraîner dans les mois à venir de mauvais indices de prix. Nous espérons que la procédure de concertation actuellement engagée entre organisations patronales et syndicats de

salariés aboutira à des résultats permettant d'éviter que la charge de la hausse obligatoire de certains prix ne pèse sur les catégories les plus défavorisées.

Seul l'avenir donnera une réponse à nos questions. Mais nous insistons tout particulièrement pour que le Gouvernement, qui s'y est d'ailleurs engagé, apporte là un soin particulier.

Je voudrais, dans la dernière partie de cet exposé, attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité de modifier profondément les rapports entre le public et certaines administrations.

La séparation en deux parties plus ou moins égales de deux ministères, considérés comme particulièrement pesants dans la vie publique est une mesure dont nous apprécions les motifs. Encore faut-il qu'elle se traduise sur le « terrain » dans les rapports entre les représentants de ces administrations et le public.

La qualité des fonctionnaires n'est pas en cause et les rapports individuels sont souvent bons, voire cordiaux. Mais la réglementation votée par le Parlement ou adoptée par voie réglementaire est tellement touffue, contraignante, quand elle n'est pas contradictoire, que les meilleurs volontés se brisent sur des impossibilités juridiques.

Je citerai un fait paradoxal. Quand les agents de l'Etat se mettent en grève, ils font en principe comme tout le monde : ils cessent le travail, sauf une catégorie, les douaniers, qui, ne pouvant évidemment laisser le champ libre aux fraudeurs éventuels, appliquent le règlement, et cela suffit à paralyser la circulation aux postes frontières. Si certains services de l'équipement ou des finances agissaient de même façon, ils paralyseraient la vie du pays plus sûrement que par un arrêt de travail.

Ce sera sans doute une action de longue haleine. Mais il convient de mettre fin à cette situation en élaguant ce qui doit être supprimé et en clarifiant ce qui doit être maintenu.

Cela ne veut pas dire que tout soit parfait et qu'il faille figer la législation alors qu'elle doit évoluer aussi rapidement que les conditions de vie. Je citerai un exemple d'excellente mesure : la réglementation de l'affichage, que j'avais eu l'occasion de réclamer ici dans une question orale, et que le Gouvernement de l'époque m'avait promise, promesse qui vient d'être tenue par le dépôt d'un projet de loi déjà controversé, mais sur lequel j'assure le Gouvernement de mon appui.

Je souhaite, enfin, que l'on enrayer l'épidémie qui consiste à exiger des permis pour toutes sortes d'activités. Certains sont indispensables, comme le permis de conduire les voitures automobiles, mais d'autres sont beaucoup plus contestables.

Certes, ces permis ont leurs partisans chez ceux qui veulent tout réglementer ou chez ceux qui profitent des activités fructueuses qui se créent chaque fois qu'un permis doit être préparé.

D'ailleurs, le permis, même nécessaire, crée une fausse sécurité.

N'importe quel candidat au permis de conduire répondra par un « non » horrifié si on lui demande s'il considère comme possible de conduire une voiture en état d'ivresse. Rien ne dit que, entraîné par la griserie du succès, il ne se laissera pas aller le jour même à une tentation de ce genre, se transformant en quelques instants de citoyen correct en un criminel en puissance ; ce n'est pas le permis qui peut empêcher cela, mais l'éducation et la formation civique dans la famille, à l'école, dans la vie, notamment par les moyens audio-visuels, et là, toute la presse, qu'elle soit d'expression écrite, parlée ou télévisée, a évidemment un rôle primordial à jouer. Il ne s'agit pas de jeter l'anathème, de condamner les gens par principe, mais simplement de les replacer devant les responsabilités.

Le général de Gaulle a dit : « Dans notre temps, la seule querelle qui vaille est celle de l'homme. »

Il faut rendre à l'homme le sens de ses responsabilités : la réglementation doit l'aider et le protéger, elle ne doit pas le contraindre et encore moins l'étouffer.

Notre régime de liberté doit permettre, dans le cadre d'une vie collective dynamique, l'expansion de l'individu qui pourra ainsi trouver les occasions de s'exprimer et de développer sa personnalité.

Monsieur le Premier ministre, je me suis trouvé tout à l'heure d'accord avec vous pour déclarer qu'il faut faire confiance plus à l'homme qu'à la machine et au règlement. Si vous arrivez à atteindre cet objectif, nous ne regretterons pas, monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, le vote de confiance que nous allons émettre tout à l'heure en faveur de votre Gouvernement. *(Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., à droite et sur diverses travées de la gauche démocratique.)*

— 6 —

SCRUTINS POUR L'ÉLECTION DE JUGES DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE

M. le président. L'ordre du jour appelle les scrutins successifs pour l'élection d'un juge titulaire et de six juges suppléants de la Haute Cour de justice.

Il va être procédé à ces scrutins en application de l'article 61 du règlement, dans la salle des conférences, où des bulletins de vote sont à la disposition de nos collègues.

Je rappelle qu'en application de l'article 2 de l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959 et de l'article 85 du règlement, la majorité absolue des membres composant le Sénat est requise pour ces élections.

Je prie M. Baudouin de Hauteclocque, secrétaire du Sénat, de bien vouloir présider le bureau de vote.

Il va être procédé au tirage au sort de deux scrutateurs titulaires et d'un scrutateur suppléant qui opéreront le dépouillement du scrutin.

(*Le tirage au sort a lieu.*)

M. le président. Le sort a désigné :

Comme scrutateurs titulaires : M. Pierre Tajan, Mme Hélène Luc ;

Comme scrutateur suppléant : M. René Travert.

Le scrutin pour l'élection d'un juge titulaire de la Haute Cour de justice est ouvert.

Il sera clos dans une heure.

Le scrutin pour l'élection de six juges suppléants de la Haute Cour de justice n'interviendra, éventuellement, qu'à l'issue du scrutin pour l'élection du juge titulaire.

— 7 —

POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

Suite du débat et vote sur une déclaration.

M. le président. Dans la suite du débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement, la parole est à M. Marcel Champeix. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Marcel Champeix. Monsieur le Premier ministre, ainsi, pour la deuxième fois, vous succédez à vous-même. Suivant la légende antique, Phénix renaît de ses cendres. (*Sourires.*) La comparaison ne saurait déplaire, je pense, à celui qui fut qualifié « le meilleur économiste de France ».

Vos ministères, il est vrai, ont été de durée relativement brève et, pour chacun, les coalitions qui vous soutiennent ne sont pas sans problèmes, sans réserves, sans arrières-pensées.

Aujourd'hui, vous nous promettez un avenir plus réjouissant que le présent, plus satisfaisant que les passés proches.

Mais vous prenez les mêmes chemins, reprenez les mêmes orientations et prescrivez les mêmes remèdes. Ce n'est pas « le changement dans la continuité », c'est la continuité sans changement.

Comment pourriez-vous faire autrement ? Vous obéissez à votre conviction : c'est honorable. Vous subissez la raison de vos appuis : donc, c'est inéluctable.

Il s'agit des mêmes contraintes devant lesquelles vous ne pouvez que vous incliner. Vous vous persuadez de leur bien-fondé et de leur efficacité.

Vous me faites penser à ces médecins de Molière qui, avec foi et ardeur, pratiquaient le clystère et la saignée. Si on leur disait que le malade n'allait guère mieux, ils objectaient que le traitement n'était point encore suffisant et qu'il était indispensable de persister. C'est ainsi que le patient continuait de dépérir, jusqu'à ne plus pouvoir s'en relever.

En serait-il ainsi de nos jours et pourrait-on craindre le jugement de Jaurès quand il s'exclamait : « On dirait que la masse humaine ne peut être ébranlée que par l'irréparable et que l'histoire ne peut changer de voie qu'après avoir été jusqu'au bout de la catastrophe » ?

Sans doute en avez-vous conscience ou crainte. En effet, vous laissez entendre que vous allez procéder à quelques réformes, un peu comme fit tel concile célèbre pour briser une réforme plus révolutionnaire. Mais ce n'est pas du goût de vos « intégristes », qui ne veulent pas qu'on touche aux tables des privilèges.

Vous tentez vainement de les convaincre que, la hantise d'une gauche au pouvoir étant, au moins provisoirement, dissipée, il faut bien consentir à quelques accommodements. Au banquet des nantis, il convient de réserver la place du pauvre.

Je n'imagine pas : nous ne sommes pas au pouvoir.

Je garde seulement à l'esprit vos propos et ceux de M. le Président de la République et je me souviens également de vos actes et de leurs suites.

Qu'avez-vous dit, monsieur le Premier ministre, lors de votre dernière investiture ? Vous n'avez fait rien d'autre que répéter vos propos antérieurs pour définir vos objectifs, étayer votre argumentation et vos pronostics.

Les déclarations que vous avez développées ne sont, dans leur fond, que réitération de vos déclarations passées.

Je serais presque tenté de rendre hommage à tant de fidélité si votre opiniâtreté avait porté de bons fruits, si vos prévisions étaient vérifiées, si la cohérence de votre politique n'aboutissait à rendre plus difficile la vie de la majorité de la population. De surcroît, votre constance vous oblige à des artifices qui vous conduisent à démentir parfois des principes que vous aviez superbement affirmés.

Examinons, si vous le voulez bien, ce que vous appelez vos priorités.

La première, c'est, dites-vous, la poursuite du redressement économique et financier. J'admire le choix des mots. Comme si le redressement n'était pas l'aveu d'un affaissement de la politique antérieurement menée et dont étaient responsables les mêmes composants de la même majorité !

Au surplus, n'avez-vous pas, vous-même, reconnu que, devant les événements survenus, on n'a pas su prendre à temps les mesures appropriées ?

Vous ne sauriez, pour autant, dégager votre propre responsabilité en invoquant l'imprévu, puisque « gouverner c'est prévoir ».

Encore faudrait-il que vous-même, depuis deux ans, ayez réussi par votre action à transformer cette situation. Or, il n'en est rien. Nul n'a le sentiment aujourd'hui que notre économie est en général plus prospère que lorsque vous avez pris la direction du Gouvernement et surtout que la condition générale de la population s'est améliorée.

Comment ne pas vous reprocher vos artifices pour leurrer nos compatriotes ?

Avez-vous assez dit, devant le Sénat, que « le dernier élément de relative faiblesse de notre économie est que la hausse des prix reste, en France, deux fois plus rapide que chez nos principaux partenaires et concurrents sur le plan international, c'est-à-dire la République fédérale allemande et les États-Unis d'Amérique » ?

Avez-vous assez proclamé, l'an dernier, après avoir relevé les tarifs de 6,50 p. 100, et non de 15 à 20 p. 100 comme aujourd'hui : « Maintenant nous allons entrer dans une phase de décélération des prix » ?

Aujourd'hui, avec une parfaite sérénité de ton, vous déclarez que la hausse des tarifs publics était inéluctable, qu'elle entraînera un relèvement important de l'indice des prix ; mieux même : qu'un indice fort n'est pas détestable s'il traduit un assainissement.

M. Raymond Courrière. Les élections sont passées !

M. Marcel Champeix. Par de telles affirmations contradictoires, vous vous êtes emprisonné dans ce dilemme : ou vos prévisions sont démenties par les faits ou vous avez sciemment dissimulé les réalités pour éviter, plus tôt, et pour cause, un jugement sévère de l'opinion publique. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Vous avez admis, hier, que nos principaux concurrents restaient, dans l'ascension des prix, très en retrait sur nous.

Comment pouvez-vous, aujourd'hui, dire et croire que la libération des prix industriels et la majoration des tarifs publics sont susceptibles de rendre nos entreprises plus compétitives ?

Comment pouvez-vous escompter une amélioration de l'emploi lorsque, par le double jeu de la concurrence acharnée et de la libération des prix, la tenaille va se refermer de plus en plus sur les petites et moyennes entreprises et que s'opéreront nécessairement, aux dépens de l'emploi, des rationalisations dans les gestions ou des reconversions ? (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*) N'avez-vous pas, déjà, connaissance de l'accélération des compressions et des licenciements de personnels, consécutifs aux fermetures et aux transformations d'activité ?

Nous direz-vous encore demain que cela était inéluctable ?

La vérité, c'est que les mesures prises le 26 avril et le 10 mai au conseil des ministres sont une première illustration de votre politique.

L'ensemble, considérable, de hausses de prix décidées va accentuer sensiblement le rythme d'inflation.

La doctrine économique qui inspire votre politique est aussi claire que ses objectifs immédiats. Il s'agit, pour la droite reconduite, de tenter de s'arracher à la crise par la restructu-

ration du capitalisme français et son intégration dans le capitalisme multinational. La libération des prix industriels n'a d'autre but que de reconstituer les profits des entreprises en prélevant les masses nécessaires sur le pouvoir d'achat des travailleurs. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

Mais ce procédé va écraser l'économie des petites et moyennes entreprises et des travailleurs indépendants.

Cette politique constitue la tentative la plus cohérente et la plus complète qu'ait faite la droite française depuis plus d'un demi-siècle pour tenter de répondre à la situation en appliquant jusqu'au bout son système de pensée.

La stagnation du pouvoir d'achat, l'augmentation rapide du chômage, la disparition de nombreuses entreprises et l'insuffisance de la croissance seront la lourde rançon de cette politique contraire, à la fois, aux intérêts du monde du travail et aux intérêts du pays. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Votre deuxième priorité, dites-vous, est de faire avancer la justice sociale, notamment par la progression régulière des basses rémunérations et par l'aide à la famille.

C'est, affirmez-vous, la solidité de notre économie et de notre monnaie qui le permettra. Or, comme, de votre propre aveu, notre économie est fragile, la guerre des concurrences implacable, notre monnaie assez fluctuante, votre justice sociale ne peut être que parcimonieusement mesurée.

Elle ne confisquera pas davantage les profits scandaleux des spéculations et persistera dans la spoliation des petites économies d'épargne. A-t-on, à cet égard, avec tous les moyens de l'informatique et des probabilités, calculé ce que la petite épargne a abandonné dans la panique organisée des dernières semaines de la campagne électorale sur les valeurs boursières et sur l'or ?

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on invoque contre la justice sociale les dures exigences des concurrences internationales. Or, c'est un des mérites du socialisme d'avoir toujours voulu, suivant la formule de Jaurès, « subordonner les lois brutales de la concurrence aux lois supérieures de la vie » et « arracher les faibles, isolés devant les grands capitaux, aux terribles hasards du chômage et à l'écrasement du labeur irrégulier et démesuré ». (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*) A cet égard, l'emploi temporaire, les embauchages à durée comptée des jeunes et des femmes, les exigences de mobilité de main-d'œuvre ne concourent-ils pas à cet écrasement du labeur dont parlait Jaurès ?

Vous ne sauriez m'en vouloir, monsieur le Premier ministre, de me référer une fois encore au grand tribun, apôtre du socialisme français, puisque vous lui fîtes tant hommage et référence au cours de la campagne électorale. (*Rires et applaudissements sur les travées socialistes.*)

Lorsque, pour illustrer votre volonté de justice sociale, vous invoquez les avantages promis aux personnes âgées, comment ne pas remarquer que la hausse des tarifs publics leur est, plus qu'à d'autres, préjudiciable ? Vous leur facilitez l'octroi du téléphone et vous leur en augmentez le prix. Ne sont-ce pas les plus dépourvus, les moins munis de ressources qui sont les plus affectés par les majorations des tarifs des services publics ?

Ne sont-ils pas encore pénalisés par le système fiscal, par l'érosion de leur capital de prévoyance déposé dans les caisses d'épargne ?

Votre justice sociale, monsieur le Premier ministre, s'apparente, en réalité, de plus en plus à une sorte de paternalisme d'Etat. Ce n'est pas le relèvement dérisoire du Smic qui portera démenti. Jusqu'alors, vous avez souvent invoqué les contraintes internationales qui gênent votre politique sociale et entravent ses progrès. Aujourd'hui, M. Giscard d'Estaing se plaît à souligner que l'ensemble occidental se félicite du « bon choix » de la France. Quels avantages pensez-vous en tirer ? Quelles initiatives comptez-vous prendre pour que se créent des courants de solidarité, que s'effacent les disparités des avantages sociaux que vous dénonciez et que deviennent moins âpres et plus équilibrées les concurrences ?

Ne pensez-vous pas qu'il conviendrait de susciter une volonté commune devenue indispensable pour traiter les problèmes de l'inflation, de la relance économique ou de l'emploi, dans une Europe qui compte sept millions de chômeurs ?

Si j'évoque la dimension internationale des problèmes qui nous assaillent, c'est parce qu'ils ne peuvent trouver de solution exclusivement nationale.

Mais soutenir cette thèse, n'est-ce pas énoncer la condamnation du libéralisme que vous prôniez et qui engendre antagonismes, inégalités et contradictions ?

Enfin, troisième priorité : la simplification des rapports entre l'administration et le citoyen et, liée à elle, la réforme des collectivités locales.

Je vous dis notre scepticisme. Je crains que vous ne tendiez à rien de plus qu'à rejeter sur d'autres des responsabilités qui sont celles du Gouvernement.

Jadis, pour excuser les injustices commises par le bon roi, on incriminait la cour ou l'entourage ; comme un peu, aujourd'hui, les cabinets ministériels, les flatteurs des antichambres ou les éminences grises.

Il ne s'agit pas de mettre uniquement en cause la complication de l'administration, lorsque soi-même on multiplie les réglementations, on surseoit aux décrets d'application, on modifie à tout venant, par des circulaires contradictoires, les directives, parfois même les règles et les principes.

C'est si facile de mettre en cause le contrôleur des impôts et le percepteur, alors que tout est prescrit de haut, de loin et dans le détail ! C'est si facile d'invoquer telle insuffisance, telle erreur ou telle faute lorsqu'on refuse le recrutement de personnel ou qu'on se contente d'employés de fortune, d'autant qu'en faisant parfois détester les fonctionnaires, on espère ainsi, peut-être, atteindre leurs organisations que l'on n'écoute pas lorsqu'elles dénoncent les carences et les absurdités.

Au surplus, le Gouvernement gagnerait à nos yeux quelque crédit en matière de simplification, d'organisation, d'harmonisation si, déjà, dans le cadre de nos travaux parlementaires, il répondait aux doléances maintes fois exprimées, aux vœux et aux propositions si souvent et si vainement renouvelés par notre assemblée et par son président.

Et j'en viens tout naturellement à ce que vous annoncez sur la nécessaire décentralisation, sur la réforme des collectivités locales.

Si l'on en juge par ce qui a été fait depuis vingt ans en ce domaine, comment ne pas penser que cela tient plus du rite que de l'action, plus du vœu pieux que de la détermination ? Que ne nous a-t-on dit sur la décentralisation des institutions financières et des administrations, « facteur essentiel » — je reprends vos termes — « d'animation de la vie régionale » ? Or, depuis, combien de fonctionnaires ont-ils été mutés des administrations centrales aux administrations locales ? Et combien d'administrations locales de l'Etat ne fonctionnent que par l'apport d'agents rétribués sur les fonds des collectivités locales ? (*Applaudissements sur les travées socialistes et quelques travées de la gauche démocratique.*)

M. André Méric. Très bien !

M. Marcel Champeix. Combien de fois, déjà, a-t-on promis le desserrement des tutelles, l'aménagement des réglementations, les transferts de ressources ? Chaque fois, ce sont des transferts de charges, des textes plus impératifs, des administrations nouvelles qui viennent interférer, imposer règles, obligations, restrictions.

Comment, dès lors, ne pas croire que les dispositions qui viendront auront surtout pour objet de libérer l'Etat des responsabilités plutôt que d'en mieux favoriser l'exercice aux élus locaux, d'autant que de nombreuses mesures, simples, étudiées depuis longtemps, attendent d'être mises en œuvre. Les lois-cadres dont on parle ne sont trop souvent que prétextes à surseoit à toute véritable réforme. Il s'agit de gagner du temps et d'assoupir les impatiences.

Il suffit de lire l'ouvrage récent de notre collègue M. Marcellin — auquel, d'ailleurs, une publicité très mesurée semble avoir été faite — pour apprécier les tribulations de la réforme des collectivités locales.

Ne nous révèle-t-il pas que M. Giscard d'Estaing « proposa, de la façon la plus claire, la suppression des petites communes au-dessous de 200 habitants » — ce qui, dans certains départements, eût entraîné la suppression de 50 p. 100 des communes ?

M. Raymond Courrière. C'est ce qu'il veut.

M. Marcel Champeix. Ne reproche-t-il pas aux propositions Guichard de ne pas avoir une vue très claire et « de frapper à mort le régime communal et départemental » ? Et il ajoute : « Ne transportons pas dans l'administration générale du territoire, par d'incessantes réformes, la pagaille qui, dans d'autres activités nationales, résulte de la mise en cause permanente. »

Ainsi, M. Marcellin confirme avec autorité ce que nous disions lorsque nous contestions et la réforme de 1963 et celles qui ont suivi. Elles ont éloigné l'administration des administrateurs locaux et des administrés, dévitalisant nos communes, désertifiant des zones de plus en plus grandes du territoire.

En prétendant rentabiliser les services publics, vous agissez dans le même sens. C'est au nom de cette rentabilisation que la S. N. C. F. a supprimé les dessertes des régions en dépeuplement ; c'est au nom des équilibres financiers que les services nationaux — des postes aux écoles, des ponts et chaussées aux

administrations financières, de la justice de paix à l'agent voyer — ont été rassemblés dans les villes. (*Applaudissements sur les travées socialistes et quelques travées de la gauche démocratique.*)

M. André Méric. Très bien !

M. Marcel Champeix. Ensuite, c'est la population qui a glissé vers les centres urbains. Après le facteur, sont partis le boucher, l'épicier, le boulanger, le vétérinaire ou le médecin. L'économie globale, loin d'y gagner, y a perdu par une aggravation et des problèmes d'urbanisation et du coût par tête d'habitant des équipements nécessaires.

Comment pouvez-vous ne pas voir, actuellement, que la hausse des transports en commun, par exemple, aura les mêmes conséquences ?

Vous ne pouvez être aveugle devant la réalité lorsque vous paraissez accepter d'un cœur léger l'abandon à leur sort de toutes ces entreprises artisanales et de toutes ces communes qui vivent difficilement et qui vont, sous les coups des concurrents des plus forts, continuer d'agoniser, précipitant ainsi le déclin des petites communes rurales.

Monsieur le Premier ministre, vous êtes trop informé, trop avisé, trop conscient, pour que tout cela soit fortuit ou hasardé. Tout est conforme à une logique interne et impérieuse.

Nous a-t-on assez assurés, lors des campagnes électorales, que nos désaccords procédaient d'une conception différente de projet de société.

Votre société n'est pas en projet, monsieur le Premier ministre, elle est une réalité vivante à laquelle vous adhérez et que vous entendez raffermir sur ses bases. C'est la société non seulement de l'inégalité des conditions, mais aussi du règlement, par les masses, des coûts des transformations et des adaptations, en vertu du mécanisme même du système capitaliste. Et c'est ainsi que, selon une formule que vous avez vous-même donnée — en la récusant il est vrai — « s'est effectué un prélèvement massif sur les ressources des travailleurs pour venir en aide aux entreprises capitalistes ».

Et c'est ainsi que, comme l'avait déjà, voilà deux siècles, annoncée Necker : « dans nos anciens Etats d'Europe, l'accroissement des richesses augmente continuellement la différence des fortunes et la distance des conditions. »

A moins que, par leur solidarité et leur combat, les masses ne parviennent un jour à endiguer, à reprendre et à rétablir des équilibres qui ne soient point de finance, mais de justice, et de justice distributive.

Avant d'arriver à mes conclusions, je voudrais, monsieur le Premier ministre, souligner le vague — je pourrais presque dire le vide — qui, dans votre déclaration, me frappe quant à votre politique étrangère. Votre discrétion n'est-elle due qu'au souci que vous pourriez avoir de laisser exclusivement ce chapitre à M. le Président de la République ?

Certes, vous énoncez quelques grands principes — détente internationale, maintien et développement des relations confiantes avec tous les pays du monde, dialogue entre Etats indépendants et souverains — principes auxquels on ne peut que souscrire.

Mais notre faim demeure d'en savoir davantage. Nous avons trop souvent été inquiets de voir le fauteuil vide de la France dans les conférences internationales...

M. Edgar Tailhades. Très bien !

M. Marcel Champeix. ... et certaines positions de la France ne laissent pas de nous alarmer, notamment son attitude au Tchad, en Mauritanie ou au Liban.

M. André Méric. Très bien !

M. Marcel Champeix. Nous vous demandons, monsieur le Premier ministre, de vouloir bien vous montrer plus ouvert, en particulier sur le contenu et les limites d'application des accords de coopération avec les Etats africains. Il est des engagements qui ne doivent pas devenir des engrenages. Et l'on ne va jamais aussi loin que lorsqu'on ne sait pas où l'on va.

L'ensemble des élus de la nation a droit, par priorité, à tous les éclaircissements sur ce qui peut commander le destin même du pays et de ses enfants. (*Applaudissements sur les travées socialistes et quelques travées de la gauche démocratique.*)

Contrairement à ce qu'a déclaré dimanche M. le ministre des affaires étrangères, nous ne saurions nous contenter de ce qui est plus ou moins confié au huis-clos des commissions parlementaires et livré ensuite aux ondes de la radio.

Nous souhaiterions, monsieur le Premier ministre — je le dis d'ailleurs après mon collègue M. Carous qui a formulé le même souhait — que vous acceptiez prochainement l'instauration, au Sénat, d'un assez ample débat sur la politique étrangère.

J'en viens, mes chers collègues, à ma conclusion, laissant à mon ami M. Duffaut le soin de traiter l'aspect strictement financier de la politique du Gouvernement.

Le programme que vous présentez, monsieur le Premier ministre, se situe, à l'évidence, dans le droit fil de ceux qui l'ont précédé. C'est la continuité d'une politique dont vous êtes, depuis deux ans, le maître d'ouvrage. Ses résultats ont été tels qu'une partie — la plus importante — de votre majorité n'y souscrivait même pas. Cependant, c'est selon les mêmes vues, les mêmes directives, les mêmes affirmations que vous entendez la poursuivre et que votre majorité approuve, ou laisse faire, momentanément.

M. Raymond Courrière. Momentanément !...

M. Marcel Champeix. Ma seconde conclusion est aussi évidente. Cette politique est celle des classes dirigeantes, dominantes, prépondérantes ; c'est celle du grand patronat qui la voudrait encore plus stricte et plus soumise à ses intérêts.

Ma troisième conclusion est que l'échec de votre politique est inscrit dans les faits. La loi de la jungle a besoin de la brousse et y conduit. Dans peu de mois, nous ferons le bilan. Hélas ! Nous sommes certains qu'il sera négatif.

Pour le reste, dans le cadre de notre mission, dans l'exercice fidèle de notre mandat, dans le contrôle et la censure, nous persisterons à présenter nos propositions constructives et nos amendements pour infléchir toutes décisions, chaque fois que nous le pourrons, dans le sens du progrès, de la justice, de la paix entre les peuples, notamment par le renforcement des liens de la Communauté européenne.

Aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, je ne vous surprendrai pas en vous annonçant que les socialistes du Sénat, unanimes, vous refusent la confiance. Ils rejettent l'ensemble de votre politique. Un toilettage nouveau n'en change pas les caractères, les suites et les issues. Nous la jugeons néfaste pour le pays, incapable d'assurer son relèvement et sa prospérité, inapte à promouvoir la justice.

Elle est bien éloignée de refaire, dans la nation, le moindre tissu fraternel. Entraînant l'aggravation des conditions de vie de la plupart des Français, elle ne peut qu'aviver les tensions et multiplier les conflits.

Hélas ! monsieur le Premier ministre, je le dis avec conviction et avec tristesse, l'histoire jugera que, pour le peuple français — et peut-être pas uniquement pour lui — mars 1978 aura été un printemps perdu ! (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur quelques travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Caillavet.

M. Henri Caillavet. Monsieur le Premier ministre, vous nous demandez d'approuver une déclaration et, cependant, vous ne sollicitez pas notre confiance ; c'est dire que, comme certains l'avaient fait précédemment, vous nous demandez un simple engagement intellectuel.

Je voudrais, cependant, me placer à un niveau essentiellement politique et vous interroger. Et pardonnez-moi si, parfois, mes propos sont acides, mais ils ne sauraient entamer l'estime et l'amitié personnelles que je vous porte.

Monsieur le Premier ministre, depuis le soir du 19 mars, au-delà du décor traditionnel, officiel — l'Elysée, Matignon où vous réglez, le Parlement où nous siégeons — le paysage politique de la France est quelque peu irréal. Vous attendiez Blücher, ce fut Grouchy qui arriva !

Impartialement, en effet, que constatons-nous après ces élections ? Nous constatons, comme le rappelait il y a quelques instants notre collègue et ami, M. Champeix, que l'opposition, que la gauche n'a pas gagné, mais que la majorité n'a pas été pleinement victorieuse, bien que, vous l'avez dit, le débat eut lieu en pleine clarté. Au premier tour, beaucoup de Français ont voté contre la majorité, et au second, plus nombreux, ils ont voté contre l'application du programme commun. Je vous prie, connaissant votre bonne foi, de ne jamais oublier, tant que vous serez Premier ministre, que moins de 1 p. 100 d'électeurs ont séparé les deux camps.

J'ai dit : « Paysage politique de la France, paysage irréal. » En effet, à la veille du scrutin, vous-même, pourtant précautionneux par nature, sage par tempérament, avez cerné audacieusement le trait. Vous menaciez en quelque sorte la France de l'enfer si la gauche, si l'opposition gagnait. Mais il est vrai — et je le confesse aussitôt, monsieur le Premier ministre — que la gauche, en particulier M. Marchais, quelquefois M. Miterrand et jusqu'à M. Pierre Mendès France, a parlé de chaos si la majorité venait à l'emporter.

Et que penser encore, mes chers collègues, de ces analystes en tout genre qui ne cessaient, dans les deux cas de figure, d'imaginer un troisième tour social ?

Or voilà que, contre toute attente, l'Elysée est devenu un carrousel : un véritable ballet de voitures s'y déroule, le perron est envahi par un cortège de leaders politiques, de responsables syndicalistes.

M. Fernand Chatelain. Sauf M. Caillavet !

M. Henri Caillavet. J'y viendrai tout à l'heure, ne soyez pas impatient comme une jeune mariée ! (*Sourires.*)

En présence d'une telle situation, j'imaginai à nouveau *Le Grand Meaulnes*, le bal fantastique au château, le bal féérique racontés par Alain Fournier.

Je dis donc : « Paysage politique irréel ». Vous avez écrit, vous avez déclaré, ce dont je vous félicite, qu'en démocratie l'essentiel est le verdict des urnes. Or voici que des battus par le suffrage universel font à nouveau partie de votre Gouvernement. Permettez-moi de déclarer qu'en cela vous dépassez Charles X qui, pourtant, à la sortie de Notre-Dame, le jour de son sacre, pouvait encore guérir les écrouelles. Vous ressuscitez ceux qui ont été éliminés par le suffrage universel. (*Rires sur les travées socialistes et de l'U. C. D. P.*)

« Paysage politique irréel » ! Votre équipe ministérielle, monsieur Raymond Barre, ressemble comme une sœur jumelle, une vraie, à la précédente. Je vous le dis sans fard : l'opinion attendait autre chose. En réalité, votre majorité, ce n'est pas 50 p. 100, c'est 25 p. 100, c'est l'U.D.F. L'autre quart n'est pas sûr (*Protestations sur les travées du R.P.R. et à droite*) parce que Jacques Chirac reste soupçonneux. Pourquoi protester ? Jacques Chirac, qui est le maître à penser de beaucoup de membres de la majorité, Jacques Chirac, et c'est son droit républicain, reste soupçonneux. Quant à la vestale Michel Debré, elle demeure vigilante ! (*Sourires sur de nombreuses travées.*)

Pendant ce temps — heureusement pour vous — les grands partis de l'opposition se déchirent et vivent à l'heure des comptes électoraux, alors que, et c'est une autre réalité, nous sommes déjà entrés dans la compétition électorale de 1981. A gauche, il est question de deux sinon de trois candidats pour la course à l'Elysée ; pour la majorité, ils seront sans doute plus de deux, et je ne parle pas de ceux qui sont en réserve de la République. (*Sourires à droite.*)

M. Jacques Henriot. Parlez-en !

M. Henri Caillavet. Voilà pourquoi, face à de semblables réalités politiques, je déclare que nous ne sommes pas encore sortis de quelques illusions.

Me tournant vers vous, premier économiste de France — j'ai l'honneur de vous fréquenter à l'assemblée des docteurs en sciences économiques — je vous dis que, dans le domaine financier et économique, nous sommes encore pour quelque temps, semble-t-il, hélas ! dans l'illusion. En effet, monsieur le Premier ministre, dans ce domaine — je ne parlerai pas, comme mes collègues, de la réforme toujours promise et retardée des finances locales — que constatons-nous après vingt mois sous votre magistrature ? Que l'inflation oscille entre 9 et 10 p. 100, que la production industrielle stagne à l'indice 127 — je sais que vous ne prenez jamais comme référence l'année 1974, mais moi, je m'y réfère, et permettez-moi donc de ne pas avoir la même appréciation que vous — que 2 000 fermetures de petites et moyennes entreprises ont pu être décomptées jusqu'en mars 1978, que la production de la sidérurgie, malgré les aides financières considérables — « paternalisme d'Etat », disait à l'instant M. Champeix — est en baisse de 18 p. 100 sur les trois derniers exercices, que le textile est en danger — l'affaire Boussac est là pour nous rappeler de dures réalités — que l'endettement de la France reste préoccupant — vous l'avez dit vous-même — et que le déficit budgétaire est très important.

Par ailleurs, le rapport de l'I. N. S. E. E. est accablant ; puisqu'il révèle — et les chiffres, hélas ! sont éloquents — que 9,5 p. 100 des ménages possèdent 52 p. 100 du patrimoine national et que 52 p. 100 des ménages ne possèdent que 4,5 p. 100 de ce même patrimoine, en sorte que les riches, en vingt ans, sont devenus plus riches, à supposer que les plus pauvres ne soient pas devenus plus infortunés.

Que dire alors des trains de hausses dont nous avons pris connaissance et qui n'étaient pas compris, me semble-t-il, dans vos déclarations, dans « le programme de Blois » ? La libération des prix, à laquelle il faut à terme en effet s'attacher, entraînera-t-elle la libération des salaires ?

Ce sont des questions auxquelles vous aurez très certainement le souci de répondre.

Je voudrais cependant, monsieur le Premier ministre, formuler avec déférence une autre observation. J'aurais voulu vous entendre parler de la guerre — je dis bien « la guerre » — que nous livre le dollar. M. Fourcade, qui est orfèvre en la

matière — il est comme moi originaire du département de Lot-et-Garonne, ce qui nous permet de dialoguer utilement — a lui-même parlé de cette guerre.

Dans cette affaire, tout est illusion, et je m'explique. A Copenhague, grâce à l'autorité considérable de M. le Président de la République, on a fixé un taux de croissance de 4,5 p. 100 pour la Communauté. Or, sachant que le taux de croissance des Etats-Unis sera de 2,8 p. 100 et celui du Japon de 4 p. 100, nous voudrions faire mieux ! En quelque sorte, les wagons voudraient aller plus vite que la locomotive car, vous le savez, nous sommes tirés par le monde extérieur, par l'économie américaine et pour partie par l'économie japonaise. De telles décisions sont donc utopiques parce que la détérioration du dollar, qui est devenu en quelque sorte l'Attila moderne de nos marchés, fait que la mauvaise conduite des Etats-Unis permet à ce pays d'exporter son déficit et son inflation en Europe ; il nous menace d'une manière permanente. Il ne s'agit pas d'une médiocre somme, mais de la bagatelle de 27 milliards de dollars. Alors, pourquoi ne pas dire ces vérités ?

Oui, monsieur le Premier ministre, nous sommes en guerre contre le dollar, nous sommes en guerre pour la fixation des prix de l'énergie, nous sommes en guerre face à ceux qui nous livrent une concurrence commerciale abusive — je veux dire les pays tiers — dans ce vaste branle-bas universel.

Je vous ai écouté, monsieur le Premier ministre, mais je ne vous ai pas entendu parler d'une politique massive d'investissements, c'est-à-dire d'injection d'investissements sélectifs, ni d'une politique indispensable de redressement de la démographie. Si les vieillards ne vivaient pas aussi longtemps qu'ils vivent...

M. Jacques Henriot. Très bien !

M. Henri Caillavet. ... et si les immigrés n'avaient pas autant d'enfants qu'ils en ont, vous savez bien que le taux de croissance de la natalité française serait inférieur à celui des décès. Or, je vous le dis avec fermeté, on ne bâtit pas une politique, au demeurant indispensable, de la famille sur quelques avantages financiers et sociaux. Il y faut un autre souffle et, dans ce domaine, le temps terriblement vous presse. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et à droite.*)

Je dis que le temps vous presse car, depuis des mois, vous suivez, vous empruntez une route à sens unique. Sans doute, la direction n'est-elle pas médiocre, mais certains de vos échecs, même s'ils sont dus à des facteurs extérieurs — ce que je reconnais très volontiers — devraient vous inviter, monsieur Raymond Barre, à diversifier vos efforts et peut-être, comme le rappelait tout à l'heure le représentant du groupe socialiste, à explorer aussi et surtout d'autres voies.

Sans justice sociale, le succès économique tardera, voire n'éclorera pas. L'impatience est toujours malsaine et elle est souvent la conséquence de l'attitude des pouvoirs publics qui s'entêtent à ignorer les réalités.

Je voudrais à cet instant, et très brièvement, rappeler les paroles de M. Tsiranana, ancien président de la République malgache, qui vient de décéder. Lorsqu'on l'interrogeait sur les nouveaux rapports entre la France et la grande île, au plan de la coopération, il disait : « Dans mon pays, on ne repousse pas du pied la pirogue qui vous a permis de franchir les rapides du fleuve ». Je vous demande non pas de rejeter à votre tour la pirogue, mais de la diriger autrement. Il faudra y songer très vite sous peine de désillusions !

Je déclare donc avec modestie : monsieur le Premier ministre, profitez du répit que la providence électorale vous a accordé ! Les élections n'ont rien réglé, l'orage reste au-dessus de nos têtes et, vous le savez, le monde extérieur est redoutable. Il vous faut faire face à l'emploi des jeunes, au chômage, aux problèmes de l'énergie, à celui des investissements, au développement de la technologie, etc.

Je voudrais formuler une ultime observation relative à notre régime constitutionnel car, dans ce domaine aussi, nous sommes dans l'ambiguïté et dans l'équivoque. Je m'explique d'un mot.

Pendant la campagne électorale, la majorité, et c'était son droit, a évoqué les dangers de la venue de l'opposition à l'Assemblée nationale, face à un président élu par une autre majorité, pour faire une autre politique. L'opposition était même en droit de parler de l'impossibilité de l'alternance, d'aucuns disant : « Il faudra, pour que soit M. Giscard d'Estaing, soit M. François Mitterrand restent fidèles à leurs engagements, que l'un ou l'autre se soumette ou se démette ». Cela est vrai constitutionnellement. Ainsi, nous sommes entrés dans la République consulaire. Le Président de la République, pour lequel je n'ai pas voté, mais que je respecte en tant que tel, en tant que chef de l'Etat, et qui est le président de tous les Français, le Président de la République décide largement pour vous, il décide pour nous et, trop souvent, sans contrôle.

M. Raymond Courrière. C'est la meilleure !

M. Henri Caillavet. Ainsi, nous avons été récemment contraints, pour ne pas le désavouer, de voter le projet relatif aux accords de la Jamaïque. La conférence Nord-Sud, Copenhague, la Mauritanie, le Zaïre, le Tchad, c'est le Président de la République. Djibouti, Mayotte, la Libye, ce n'est pas vous, c'est encore le Président de la République.

M. Max Lejeune. C'était le Parlement !

M. Henri Caillavet. Ne pensez-vous pas, monsieur le Premier ministre, vous qui êtes un professeur des facultés de droit et de sciences économiques, que l'ambiguïté est devenue la coutume constitutionnelle de notre pays ? J'ai parfois le sentiment, comme sénateur, d'être un acteur dans un théâtre d'ombres dont, au demeurant, vous assumeriez le premier rôle avec un rare talent.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Je vous remercie.

M. Henri Caillavet. Mais j'ai aussi le sentiment, parfois, de servir d'alibi à l'administration — elle n'est pas en cause — qui, grâce au pouvoir réglementaire, défigure trop souvent la loi, adule l'expression du Parlement et la contredit même.

Voilà pourquoi, monsieur le Premier ministre, en bref, je vous dis : nous sommes dans un régime qui n'est pas présidentiel, qui n'est pas davantage présidentiel et qui, malgré les apparences, tend à devenir celui du pouvoir personnel.

En effet, Léon Noël, ancien président du Conseil constitutionnel, avait pleinement raison lorsqu'il déclarait, mes chers collègues, le 25 septembre 1976, que M. Valéry Giscard d'Estaing instaurait regrettablement le système de la confusion des pouvoirs.

Si j'avais le goût de l'ironie, monsieur Raymond Barre, je vous dirais que vous êtes sans doute un chef d'orchestre assez exceptionnel, mais que la partition n'est pas écrite par vous, qu'elle est écrite d'une autre main, qu'elle est écrite à l'Élysée.

J'ai donc, par conséquent, raison de répéter que nous vivons quelque peu dans les illusions malgré votre présence rassurante et malgré votre engagement désintéressé.

Dans le domaine constitutionnel, je me permets de vous dire qu'il est grand temps encore de prendre un cap, ou bien de revenir à un régime de type parlementaire, ou d'en venir à un régime de type présidentiel — personnellement, je suis attaché à un régime de ce dernier type — afin de mettre le droit en harmonie avec la pratique politique.

Je viens de prononcer le mot « harmonie », et ce sera mon ultime observation. Veuillez l'accepter, monsieur le Premier ministre, encore que les avocats, quand ils disent : « Je vais conclure », reprennent souvent quelques-uns de leurs arguments — ils sont en cela un peu comme les premiers ministres qui se répètent. (*Sourires.*)

M. Valéry Giscard d'Estaing souhaite la décripation. Je ne suis pas suspect, chers collègues du parti communiste. C'est vrai, vice-président élu des radicaux de gauche, je me suis rendu le premier à l'Élysée à la demande de M. le Président de la République, car je considère qu'il faut toujours discuter, dialoguer et se concerter.

Mais, depuis les élections, tout cela ne commence pas très bien : une seule présidence offerte à l'opposition à l'Assemblée nationale, et, en quelque sorte, à titre probatoire — on a dit que l'on verrait l'an prochain — et moins de rapporteurs financiers que sous l'ancienne législature.

Eh bien, monsieur le Premier ministre, ce n'est pas cela le code de bonne conduite. Nous donnons au Sénat un bien meilleur exemple car ici, c'est vrai, l'opposition et la majorité sont confondues pour le service de la République. Les droits de l'opposition doivent s'exprimer dans une convention, qu'elle soit écrite ou non.

Dans ce domaine encore, je vous invite à ne pas souffrir les apparences, car il faut, mes chers collègues, introduire une modification dans notre Constitution, celle de l'article 48, qui fait du Gouvernement le maître absolu de l'existence parlementaire.

Monsieur le Premier ministre, vous qui êtes un homme de dialogue et de concertation, pourquoi ne pas laisser venir devant le Parlement des propositions de loi émanant de parlementaires de l'opposition, pourquoi ne pas accorder à celle-ci tous ses droits, développer les commissions de contrôle et d'enquête, les rapprocher des grands dossiers — M. le Président de la République en donne ce jour même un vivant témoignage en ce qui concerne la défense nationale.

On peut donc, si on le veut, débattre. Alors, n'ayez pas peur d'ouvrir les dossiers, et ainsi, le droit à la différence ne se confondra pas avec l'affrontement.

Cela étant expliqué avec loyauté, je dois maintenant me prononcer sur votre déclaration, monsieur le Premier ministre.

En politique, comme d'ailleurs dans la vie, sauf dans des circonstances exceptionnelles, le pire n'est jamais sûr. Au demeurant, un républicain patriote — et je pense pouvoir dire que je suis de ces hommes-là — ne peut souhaiter l'échec de son pays. Il ne peut donc souhaiter l'échec d'un gouvernement qui est l'expression de la majorité parlementaire.

M. Michel Miroudot. Très bien !

M. Henri Caillavet. Monsieur Miroudot, ne soyez pas, vous aussi, impatient, car l'impatience est le mal moderne.

M. Edouard Bonnefous. C'est vrai.

M. Henri Caillavet. De grâce, manifestez votre sagesse.

D'autre part, un démocrate ne saurait être maximaliste. En politique, il faut savoir raison garder.

Voilà pourquoi, en conscience, je ne me reconnais pas, monsieur Raymond Barre, le droit de vous priver d'une chance ni de vous gêner dans votre action.

Mais pour autant, vous admettez que, présentement et globalement, je ne puisse soutenir votre politique. Je suis donc contraint, avec regret, de m'abstenir. (*Applaudissements sur plusieurs travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Rosette.

M. Marcel Rosette. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, permettez-moi d'abord, au nom du groupe communiste, de m'associer à l'émotion, à la consternation et à l'indignation que vient de susciter l'assassinat du président Aldo Moro.

Les balles criminelles qui ont tué Aldo Moro visaient la démocratie italienne. Aussi, en ces heures tragiques que vit ce pays voisin, nous exprimons notre entière solidarité à tout le peuple italien qui lutte contre le terrorisme et défend les libertés démocratiques.

Le terrorisme menace la démocratie. Tous les démocrates se doivent de redoubler de vigilance.

Monsieur le Premier ministre, le 19 avril dernier, vous avez bien voulu faire connaître à notre assemblée la déclaration de politique générale du Gouvernement que vous exposiez devant l'Assemblée nationale.

Que mon propos confirme aujourd'hui celui que vous opposait le groupe communiste à l'Assemblée nationale, le 20 avril, ne sera pas pour vous étonner, d'autant que toute une série de mesures prises par votre Gouvernement depuis lors attestent combien les députés communistes avaient raison de contester vos choix politiques.

Aujourd'hui, devant le Sénat, vous vous êtes efforcé d'actualiser et de légitimer ces choix politiques. Mais à partir des faits, une question simple continue à se poser, et c'est celle qui déterminera notre attitude : au profit de qui s'exerce la politique gouvernementale : de la masse des Françaises et des Français ou de quelques privilégiés ?

Prenons votre politique industrielle. Il faut, disiez-vous, restructurer et développer notre industrie ; et vous annonciez déjà, le 19 avril, des actions spécifiques d'adaptation, le retour à la liberté des prix industriels, l'orientation de l'épargne vers le financement d'activités productives. Mais comment cette politique se traduit-elle dans les faits ?

Depuis quelques semaines, ce que vous appelez le « redéploiement industriel » ne crée pas un seul emploi nouveau, mais provoque, à l'inverse, une nouvelle vague de licenciements. Hier, 1 400 dans les Vosges, un millier chez P. U. K. — Péchiney-Ugine-Kuhlmann — après ceux de la sidérurgie, du bâtiment, de l'industrie papetière. Le problème de l'emploi dans le textile, dans les constructions et la réparation navale n'est-il pas au cœur de l'actualité ?

Selon vous, certains mettraient trop l'accent sur les difficultés de telle ou telle entreprise. Mais, monsieur le Premier ministre, vous n'avez pas eu un mot tout à l'heure pour ces ouvrières du textile des Vosges qui, depuis hier, savent qu'elles sont licenciées et qu'elles ne pourront pas retrouver du travail dans la région.

M. Gérard Ehlers. Très bien !

M. Marcel Rosette. Qu'allez-vous faire face à ces situations dramatiques ?

M. André Méric. C'est la restructuration.

M. Marcel Rosette. Tout à l'heure, nous apprenions que votre Gouvernement venait de rejeter le « plan de survie » de Boussac. Ne prévoit-il pas assez de licenciements ?

Pour nous, le choix est fait : nous sommes résolument aux côtés des travailleurs victimes des licenciements.

En vérité, monsieur le Premier ministre, votre politique industrielle, en aggravant le chômage, frappe les salariés et leurs familles. Elle menace l'existence de branches entières de l'économie française et conduit à l'abaissement national.

Vous nous avez dit tout à l'heure que vous vouliez adapter la France aux conditions du monde moderne, mais, en définitive, votre politique économique a pour objectif essentiel de mieux placer, dans la division internationale du travail, un certain nombre de firmes multinationales, tel ce groupe qui vient de nous adresser une luxueuse brochure de propagande.

Pechiney-Ugine-Kuhlmann — vous l'avez constaté, mes chers collègues — récuse l'appellation de « multinationale » en préférant recourir à la périphrase suivante : « Nous sommes une entreprise française de taille internationale. » Seulement, les 1 000 licenciements annoncés hier concernent bien les travailleurs français !

Comment pouvez-vous, monsieur le Premier ministre, avec une telle politique économique, avoir l'ambition de pratiquer une politique sociale ou, comme vous le déclarez tout à l'heure, agir en faveur des faibles rémunérations ?

Prenons l'exemple du Smic — salaire minimum de croissance. Le 3 mai, le conseil des ministres l'a porté à 1 811 francs, soit une augmentation de 3,9 p. 100. Mais si l'on veut calculer, en tenant compte de la hausse des prix, le pouvoir d'achat du Smic net, cotisations sociales déduites, on s'aperçoit qu'il baisse de 2,4 p. 100 selon l'indice de la C. G. T. — Confédération générale du travail — et de 0,3 p. 100 d'après l'indice officiel. Il s'agit donc, pour les salaires les plus bas, d'une nouvelle régression du pouvoir d'achat depuis décembre.

D'ailleurs, vous voulez en finir avec la notion même du Smic. Récemment, un de vos collaborateurs affirmait : « Le dépérissement du Smic est à l'ordre du jour », tandis qu'un vice-président du patronat français déclarait : « La notion de Smic est dépassée. »

Pour notre part, nous continuons à penser que le Smic constitue une garantie contre les salaires de misère et, avec des millions et des millions de Français, nous considérons que le porter tout de suite à 2 400 francs serait une mesure de justice sociale efficace pour faire reculer vraiment les inégalités sociales.

Depuis votre déclaration du 19 avril, qui le laissait prévoir, d'ailleurs, ne faut-il pas ajouter le train des hausses des tarifs publics — hier, c'était l'augmentation spectaculaire de l'essence — hausses qui vont à nouveau amputer le pouvoir d'achat des travailleurs et accentuer encore les inégalités sociales ?

On comprend que vous soyez amené à entreprendre une campagne d'explications dans l'opinion publique pour tenter de justifier ce que vous nommez votre « politique sociale ».

Dans le domaine social, beaucoup de choses seraient encore à dire. J'en terminerai en m'arrêtant quelques instants sur une question très préoccupante dont vous n'avez pas parlé, celle de l'éducation et de la prochaine rentrée scolaire.

Dans les écoles maternelles et primaires, de nombreuses classes continuent d'être surchargées. Le remplacement des maîtres absents n'est assuré que de manière très partielle ou dans de mauvaises conditions.

Quant à l'orientation des élèves, le choix, en général, ne se fait pas en fonction de leurs goûts ou de leurs possibilités.

Des milliers d'enseignants auxiliaires sont menacés d'être réduits au chômage à la prochaine rentrée scolaire tandis que les titulaires risquent de voir leurs conditions d'emploi s'aggraver.

Allez-vous, monsieur le Premier ministre, titulariser progressivement les 40 000 auxiliaires du second degré ? Pourquoi le nombre de postes offerts au concours comme ceux du CAPES — certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire — et de l'agrégation diminue-t-il chaque année ?

Que vont devenir les 350 000 jeunes qui sortiront de l'école dans quelques semaines sans avoir une réelle formation professionnelle ? Ce n'est pas, à notre avis, la reconduction de votre pacte national pour l'emploi qui pourra résoudre ce problème.

Alors que la hausse des prix se poursuit, à quand la gratuité scolaire véritable sur les livres, les fournitures, l'outillage, les transports pour tous les élèves du premier cycle ? Et les bourses, vont-elles être majorées, liées à l'évolution des prix et maintenues en cas de premier redoublement ?

Il s'agit là de problèmes qui sont ceux de la vie quotidienne des familles françaises, familles qui veulent savoir ce que vous comptez faire en ce domaine.

Aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, vous n'avez pas cru devoir évoquer, même brièvement, votre politique étrangère.

Cependant, l'engagement militaire français s'accroît et s'aggrave dans deux régions africaines : le Sahara occidental et le Tchad.

A ce propos, vous invoquez soit des accords de coopération, soit la nécessité de protéger nos ressortissants.

En refusant de donner toutes les informations à l'opinion publique, en mettant le Parlement devant le fait accompli, vous tentez de minimiser ces interventions militaires avec les graves conséquences qui peuvent en résulter.

A notre avis, risquer de dégrader nos rapports avec certains pays d'Afrique, c'est tout le contraire d'une véritable politique de coopération.

Quant à la session spéciale de l'O.N.U. consacrée aux problèmes du désarmement, ce devrait être l'occasion pour la France d'y faire enfin des propositions concrètes, constructives, de manifester sa volonté politique de travailler pour le contrôle et la limitation, quantitative et qualitative, des armements. Et, agissant en toute indépendance, notre pays rehausserait ainsi son rayonnement international.

A ce sujet, le groupe communiste de l'Assemblée nationale a accepté l'invitation de M. le président de la République destinée à une consultation préalable, en indiquant qu'il se prononcerait après cette entrevue sur sa participation éventuelle à la délégation française à l'O.N.U.

Avant même cet entretien entre le président de la République et le groupe communiste, nous avons appris que la délégation officielle était déjà formée et qu'elle comprendra, comme vous le savez, sept parlementaires de la majorité et un député socialiste.

Avant d'arrêter leur décision, les députés communistes souhaitent légitimement savoir quelle serait la position de la France lors de cette session spéciale de l'O.N.U.

Comment nos parlementaires pourraient-ils participer à la délégation officielle sans avoir la certitude que le porte-parole de notre pays fera des propositions efficaces en faveur de la paix et du désarmement ? Quel rôle joueraient-ils à l'O.N.U. si leur opinion divergeait fondamentalement de celle exprimée par le président de la République ?

Or, faisant fi de notre démarche de bon sens, de notre démarche démocratique, le président de la République a refusé une véritable concertation et a exclu par avance de la délégation la représentation de notre parti.

Cela dit, nous n'en continuerons pas moins à travailler en faveur du désarmement, et, tout particulièrement, nous participerons activement à la rencontre nationale sur le désarmement organisée les 20 et 21 mai prochains à Paris par le mouvement de la paix.

Monsieur le Premier ministre, aujourd'hui comme le 19 avril, vous avez abordé le problème des collectivités locales.

A la ville et plus encore à la campagne, les communes, tout particulièrement, sont maintenant en état de survie. Ce n'est pas dans cette assemblée qu'on me contredira à cet égard.

Le groupe communiste y attache une grande importance, car il s'agit, pour une large part, de la vie quotidienne de nos concitoyens ; il a décidé, dans le cadre du temps de parole qui lui revient, d'y consacrer une intervention spéciale qui sera présentée par notre collègue, M. Jargot.

Monsieur le Premier ministre, pour conclure, je dirai — car votre déclaration d'aujourd'hui le confirme — que, même si vous avez pu mettre en œuvre de nouvelles procédures ou de nouveaux artifices, vous poursuivez et vous vous efforcez de développer la même politique, une politique qui ne pourra pas résoudre les principaux problèmes de notre pays : le développement économique, le progrès social, l'élargissement de la démocratie, la place de la France dans le monde.

Certes, vous ne pouvez pas ignorer l'opinion des Français exprimée en mars dernier. Vous parlez maintenant des inégalités sociales, de la participation ; vous évoquez même, le 19 avril, le mot d'« autogestion » ; vous vous élevez aujourd'hui contre la bureaucratie et l'Etat omnipotent. Mais n'est-ce pas ce dont nous parlons nous-mêmes depuis des années ?

Récemment, vous avez dû convenir qu'il fallait revoir de près la pratique inhumaine des saisies et des expulsions.

Voici quelques jours, vous avez dû supprimer le fameux « dossier scolaire » que parents et enseignants, dans leur masse, considéraient comme une mise en fiche des élèves. Vous avez dû céder sur de légitimes revendications. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

Là encore, nous sommes satisfaits de nous être trouvés du bon côté !

Parce que nous voulons continuer à être du bon côté, celui des travailleurs de la ville et de la campagne, celui des travailleurs manuels et intellectuels, celui des intérêts de la France, nous nous refusons aujourd'hui à approuver votre déclaration de politique générale.

En refusant cette confiance nous prenons réellement en compte l'aspiration au changement ancrée dans notre peuple, nous nous engageons à défendre partout les revendications de toutes les victimes de votre politique, nous nous déclarons prêts à favoriser ou à soutenir, où que ce soit, des mesures favorables aux intérêts des masses populaires.

Monsieur le Premier ministre, pour nous, être dans l'opposition ne signifie pas attentisme ou attitude négative. Ici, comme à l'Assemblée nationale, les parlementaires communistes, avec plus de ténacité encore, joueront tout leur rôle dans les commissions et à cette tribune ; dans un esprit constructif, ils multiplieront les propositions sur tous les problèmes qui concernent la vie des Français ; avec le même souci d'efficacité, ils souhaitent vivement, et cela avec l'ensemble de leurs collègues, l'amélioration des conditions du travail parlementaire dans cette assemblée. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

— 8 —

CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat :

A. — Vendredi 12 mai 1978.

A dix heures :

Douze questions orales sans débat :

N° 2064 de M. Jacques Thyraud à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs (Patinage artistique et sportif) ;

N° 2137 de M. Jacques Mossion à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs (Création d'un groupe de travail sur l'amélioration de la formation économique et sociale des jeunes) ;

N° 2127 de M. Edgar Tailhades à M. le ministre de l'industrie (Reconversion du bassin houiller d'Alès) ;

N° 2116 de M. Georges Spénale à M. le ministre du budget (Discriminations dans la répartition par l'administration de l'accroissement fiscal voté par les conseils municipaux) ;

N° 2156 de M. Adolphe Chauvin, transmise à M. le ministre de la culture et de la communication (Réglementation des campagnes électorales officielles à la radio et à la télévision) ;

N° 2177 de M. Henri Caillavet, transmise à M. le ministre de la culture et de la communication (Activité des « radios libres ») ;

N° 2144 de M. André Bohl à Mme le ministre de la santé et de la famille (Application rétroactive d'améliorations à des régimes de pensions de vieillesse) ;

N° 2147 de M. André Bohl à Mme le ministre de la santé et de la famille (Harmonisation des législations sur les emplois réservés et les personnes handicapées) ;

N° 2162 de M. Henri Caillavet à Mme le ministre de la santé et de la famille (Création d'une carte médicale d'urgence) ;

N° 2166 de M. Francis Palmero à M. le ministre des affaires étrangères (Opportunité de la participation de la France à la rencontre mondiale de football organisée par l'Argentine) ;

N° 2146 de M. Serge Boucheny à M. le ministre des affaires étrangères (Politique française au Tchad) ;

N° 2178 de M. Henri Caillavet à M. le ministre du commerce et de l'artisanat (Réglementation des agences matrimoniales) ;

B. — Mardi 16 mai 1978.

A quinze heures :

1° Question orale avec débat n° 34 de M. Fernand Chatelain à M. le secrétaire d'Etat au logement sur l'aide personnalisée au logement ;

2° Question orale avec débat n° 46 de M. Serge Boucheny, transmise à M. le ministre de la défense sur la situation de l'industrie aérospatiale ;

3° Question orale avec débat n° 49 de Mme Perlican à Mme le ministre de la santé et de la famille sur le service de la santé scolaire ;

4° Questions orales avec débat à M. le ministre de l'agriculture :

N° 42 de M. Jacques Eberhard sur la politique agricole européenne ;

N° 54 de M. Emile Durieux sur la situation de l'agriculture et de la production betteravière ;

N° 57 de M. Jean Cluzel sur la politique en matière d'élevage.

La conférence des présidents propose au Sénat de joindre ces trois questions.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La jonction est décidée.

C. — Jeudi 18 mai 1978.

A quinze heures :

Ordre du jour prioritaire.

1° Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'intégration dans la fonction publique de certaines catégories de personnels en fonction auprès des écoles nationales supérieures d'ingénieurs de Mulhouse (n° 227, 1977-1978) ;

2° Projet de loi relatif aux piscines et aux baignades aménagées (n° 487, 1976-1977) ;

Ordre du jour complémentaire :

3° Conclusions de la commission des affaires économiques sur la proposition de loi de M. Marcel Lucotte, sur la régularisation de la situation des logements construits par les sociétés coopératives d'H. L. M. de location coopérative (n° 340, 1977-1978) ;

D. — Vendredi 19 mai 1978.

A neuf heures trente :

Treize questions orales sans débat :

N° 2139 de M. Jacques Mossion à M. le ministre des affaires étrangères (Action diplomatique en faveur de la libre circulation des personnes et des idées) ;

N° 2155 de M. Serge Boucheny à M. le ministre des affaires étrangères (Etablissement d'une convention consulaire avec la République démocratique allemande) ;

N° 2173 de M. Serge Boucheny à M. le ministre des affaires étrangères (Sort des Français disparus ou détenus en Argentine et en Uruguay) ;

N° 2189 de M. André Rabineau à M. le ministre des affaires étrangères (Mesures contre la détention illégale de nationaux français à l'étranger) ;

N° 2182 de M. Charles de Cuttoli à M. le ministre des affaires étrangères (Protection des Français travaillant au Tchad) ;

N° 2172 de M. Edouard Bonnefous, transmise à M. le ministre de la culture et de la communication (Réglementation des instituts de sondage) ;

N° 2174 de M. Georges Lombard à M. le ministre des transports (Mise en œuvre des dispositions relatives à l'examen du permis de conduire) ;

N° 2176 de M. Charles de Cuttoli à M. le ministre de la coopération (Aménagement du système de rémunération des coopérants) ;

N° 2183 de M. Roland Ruet à M. le ministre de l'intérieur (Respect des engagements financiers de l'Etat envers la commune de Saint-Genis) ;

N° 2158 de M. Jacques Coudert à M. le ministre de l'agriculture (Statut des coexploitants agricoles) ;

N° 2160 de M. Kléber Malécot à M. le ministre de l'agriculture (Développement des méthodes de drainage du sol) ;

N° 2181 de M. Guy Robert à M. le ministre de l'agriculture (Sauvegarde de l'élevage ovin) ;

N° 2164 de M. Jean Cluzel à M. le ministre de l'agriculture (Projet de règlement européen en matière de viande ovine).

II. — En outre, la date suivante a été retenue :

Jeudi 25 mai 1978 :

Ordre du jour prioritaire :

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant statut des sociétés coopératives ouvrières de production (n° 158, 1977-1978).

Il n'y a pas d'observation en ce qui concerne les propositions d'ordre du jour complémentaire et de discussion des questions orales avec débat ?...

Ces propositions sont adoptées.

— 9 —

POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

Suite du débat et vote sur une déclaration.

M. le président. Dans la suite du débat sur la déclaration de politique générale, la parole est à M. Larché.

M. Jacques Larché. Monsieur le Premier ministre, vous voici donc pour la troisième fois, sous la haute autorité du Président de la République et conformément aux termes de la Constitution, appelé à diriger l'action du Gouvernement.

Avant de vous dire les domaines dans lesquels nous souhaiterions que votre action se manifeste en priorité, je voudrais, si vous le permettez, analyser sommairement les raisons qui vous ont conduit à cette responsabilité essentielle. C'est un pourquoi dont je vous propose l'analyse, un pourquoi susceptible d'une double interprétation.

Pourquoi, cela doit signifier tout d'abord : pour quelle raison ; mais pourquoi, cela peut vouloir dire aussi : dans quel but ?

Votre nomination est la conséquence d'une victoire, celle que les partis unis de la majorité ont remportée ensemble. Elle est nette, sans ambiguïté ; elle ne doit rien aux aléas d'un système de suffrage ; elle n'est pas génératrice de ce chaos que d'aucuns se plaisaient à annoncer.

Comment oser, d'ailleurs, prendre, même en ce moment, la responsabilité d'une telle interprétation lorsque l'on a sous les yeux l'affreux spectacle des souffrances que le désordre provoque dans la vie d'un peuple ami, pourtant nourri aux plus hautes traditions de l'humanisme occidental ?

Cette victoire est légale ; elle confère cette légitimité démocratique sans laquelle aucune politique durable ne peut être menée.

La signification en est claire. Par son vote, le peuple français a entendu indiquer à la fois ce qu'il refusait et ce qu'il voulait. Il a refusé la proposition politique qui lui était faite, prélude à un changement de société qui ne lui est pas apparu nécessaire. Il a, dans son bon sens, mesuré la valeur exacte de promesses démagogiques dont l'effet le plus net eût été d'aggraver, peut-être irrémédiablement, les difficultés présentes.

Et — pourquoi ne pas le dire puisque, dans notre système politique, aucune élection ne saurait échapper à une certaine dose de personnalisation ? — le peuple français a entendu écarter du pouvoir des hommes qui avaient, c'était leur droit, clairement manifesté l'intention de l'exercer.

Mais notre peuple ne s'est pas contenté d'émettre, par son vote, un refus. Il a, tout d'abord, témoigné qu'il prenait acte de l'extraordinaire progrès réalisé dans ce pays depuis 1945. Il a entendu confirmer la confiance qu'il accorde, sans désespérer depuis 1958, à ceux qui, à partir de cette date, y ont contribué et l'ont accru.

Il a marqué son adhésion à l'action patiente et tenace menée par le Président de la République.

Il a signifié aussi qu'il prenait conscience de l'extraordinaire gravité de la période que nous traversons car il s'agit, beaucoup plus que d'une crise, du changement sans doute définitif d'un environnement international auquel nous étions habitués et sur lequel nous avons bâti notre prospérité.

Pour y faire face, ce n'est pas un redressement qui s'impose, c'est une adaptation. Les premiers résultats qui ont été obtenus nous donnent confiance pour aborder l'étape que nous avons à franchir maintenant.

Monsieur le Premier ministre, je souhaiterais que vous compreniez les élections qui viennent d'avoir lieu et leurs résultats à la manière dont nos voisins britanniques dégagent la signification de leurs propres consultations électorales.

Sans doute la théorie rigoureuse d'un mandat donné par le peuple n'est-elle pas totalement transposable dans nos propres habitudes, et pourtant, c'est bien ce dont il s'agit.

Le peuple vous a donné le mandat de réaliser une certaine politique. N'ayons pas peur des mots, disons que le libéralisme l'a emporté. Il l'a emporté contre une proposition dont la finalité collectiviste lui est clairement apparue, mais il l'a emporté aussi sur tout ce qu'une tradition d'intervention administrative dans le fonctionnement de l'économie, dans celui des collectivités locales, secrète finalement de dirigisme et de contraintes.

Cette victoire, remportée en dépit d'une conjoncture difficile, est d'autant plus significative. Vous devez donc conduire une action qui s'inscrive dans sa logique.

Soyez logique, monsieur le Premier ministre, et vous rencontrerez notre soutien le plus actif et le plus déterminé pour vous aider à surmonter les obstacles qui sont devant vous et que nous n'ignorons pas plus que vous.

La politique que nous vous demandons de suivre est difficile. Elle doit être expliquée. Le peuple français n'a jamais refusé de consentir les efforts nécessaires à un redressement national quand il a eu le sentiment que ce qui lui était demandé était à la fois utile et équitablement réparti. Vous devez expliquer, expliquer inlassablement que libéralisme politique et progrès économique, et donc social, sont indissociables, de même que ne peuvent être séparés libéralisme politique et libéralisme économique, que si, en un mot, l'histoire a un sens, c'est le libéralisme qui chemine avec elle, donc la responsabilité et l'effort que nous n'avons ni honte, ni peur d'offrir à nos concitoyens.

Certes, nous vous attendons à vos actes, mais nous vous attendons aussi à votre discours. Vous devez transcender les données évidentes des nécessités économiques pour accentuer la signification humaine de ce que nous entendons faire, signification sans laquelle aucun effort national ne peut être accepté, ni n'est même acceptable.

Ce que nous attendons de vous, c'est que vous mettiez la France en accord avec elle-même. Notre progrès économique est récent. Nous avons conservé d'une période somme toute

très proche un certain nombre de structures et d'habitudes héritées de ce passé où la France, société agricole, administrative, aristocratique et militaire, s'adaptait à grand-peine aux nécessités du progrès industriel.

Il subsiste ainsi dans notre vie collective un certain nombre de buttes témoins de notre sous-développement qui, si nous n'y prenions garde, ne manqueraient pas de s'opposer, par leur existence même, à la marche que nous devons encore entreprendre pour parachever notre progrès vers la modernité.

Ces buttes témoins sont nombreuses. Au premier rang de celles-ci, figure une certaine conception de la puissance administrative.

Monsieur le Premier ministre, si vous interrogez les Français, comme il m'arrive de le faire depuis que je ne suis plus fonctionnaire, sur ce qu'ils pensent de la machine administrative, vous constateriez que, de leur réponse, se dégage un sentiment de malaise et d'impuissance : de malaise parce qu'ils ont l'impression que l'administration ne les aide pas à résoudre leurs problèmes réels ; d'impuissance parce qu'ils ressentent l'omnipotence et l'omniprésence d'un appareil dont les interventions jalonnent chaque pas, ou presque, de leur existence et auquel, en tout cas, ils se heurtent lorsque la fantaisie leur prend de vouloir innover.

A cette impuissance, certains se résignent. D'autres se révoltent. Tous ont le sentiment qu'il faut nourrir le Minotaure si l'on ne veut pas, au sens figuré du terme, être, un jour, dévoré par lui.

A cela, un seul remède : briser le carcan, remettre en cause des siècles de pratique centralisatrice et permettre aux élus, singulièrement aux élus locaux, d'intervenir ; en un mot, décentraliser. Mais, en ce domaine, il ne faut pas se tromper ni d'objectif ni de moyens. La théorie de la décentralisation a été trop souvent, jusqu'à ce jour, un exercice pour expert cherchant à substituer des structures nouvelles à ce qui existe.

Nous avons entendu des variations sur le trop grand nombre des communes, l'insuffisance de l'espace départemental, l'institution régionale.

Nos communes existent ; elles ont pour elles l'histoire. Nos départements sont vivants, et ils ont pour eux la tradition démocratique. Quant à nos régions, elles se cherchent, et l'expérience, en ce domaine, me paraît devoir être poursuivie avec prudence.

Le problème, disons-le une fois pour toutes, n'est pas un problème de structure, c'est avant tout un problème financier et de répartition des compétences. Vous ne pouvez d'ailleurs, en cette matière, négliger certains aspects particulièrement préoccupants de la situation actuelle de trop de collectivités locales.

Les petites communes doivent faire face aux charges sans cesse croissantes résultant des investissements nécessaires à l'amélioration du milieu rural. La fiscalité locale révèle des insuffisances de structures, auxquelles des réformes récentes n'ont porté qu'insuffisamment remède. Les grandes villes, lorsqu'elles veulent recourir à l'emprunt, se heurtent aux organismes prêteurs et à leur réticence téléguidée d'ailleurs par les services de l'ancien ministère des finances. Souhaitons au passage que la nouvelle organisation gouvernementale se traduise par une compréhension meilleure des besoins des collectivités et par la disparition d'une tutelle financière occulte qui demeure aussi lourde malgré les affirmations officielles sur son allègement. *(Applaudissements à droite, sur les travées du R. P. R. et sur certaines travées de l'U. C. D. P.)*

Ne vous trompez pas non plus de moyens. Si la décentralisation doit se faire, le cadre dans lequel elle doit s'exercer doit être choisi avec le plus grand soin. A ce titre, j'estime que la réflexion doit s'orienter vers une utilisation plus systématique et plus audacieuse de l'espace départemental. Le département, par sa dimension, le nombre de ses habitants, le souci qu'ont les hommes de notre temps de s'identifier avec un espace demeurant aux dimensions humaines, me paraît constituer une structure particulièrement appropriée à la conduite des expériences de décentralisation.

Dans la société de responsabilité que nous souhaitons, les collectivités locales, comme les entreprises, doivent retrouver leur liberté.

Vous avez décidé la libération des prix. Le contrôle des prix, en effet, constitue l'une de ces pratiques dont doit se débarrasser une économie moderne. Un prix, dans une économie saine, ne se contrôle pas, il s'établit. Fixé arbitrairement, il n'est plus qu'un tarif. La puissance publique doit se borner à des actions de surveillance sans pour autant intervenir de manière autoritaire.

Il est temps de s'apercevoir — mais ce n'est pas à vous qu'il faut le dire — qu'en ce domaine comme en tout autre la vérité est la condition de l'effort national, alors que le contrôle des prix est une forme à la fois achevée et subtile du mensonge dans le domaine économique.

Cette vérité, vous avez, et massivement, décidé de l'introduire dans le fonctionnement des entreprises nationales. Disons-le très nettement : nous ne pourrions nous satisfaire de mesures à sens unique. L'effort considérable demandé aux usagers doit s'accompagner, et s'accompagner très vite, d'une plus grande rigueur dans la gestion des effectifs et des coûts de fonctionnement de ces entreprises.

M. Philippe de Bourgoing. Très bien !

M. Jacques Larché. Les effets néfastes des pratiques actuelles, leur inefficacité, sont suffisamment présents à tous les esprits, et je me dispenserai de les énumérer.

Nous nous déclarons favorables à la suppression de l'ordonnance de 1945. Est-il toutefois nécessaire de rappeler qu'une démarche hardie et prudente s'impose en ce domaine ? Le retour à la liberté des prix ne doit pas être une porte ouverte sur le laxisme, mais une porte ouverte sur la responsabilité.

Des contacts seront nécessaires pour parvenir au résultat souhaitable entre les responsables des entreprises et vos services. Faites le nécessaire pour que les négociations ne soient pas l'occasion d'un de ces combats de retardement que nos administrateurs savent si bien mener lorsqu'une décision du pouvoir politique ne leur convient qu'à moitié.

Méfiez-vous des circulaires, monsieur le Premier ministre ! Je pourrais vous citer sans peine de trop nombreux exemples qui montreraient que l'usage abusif de ces documents administratifs est le plus sûr moyen dont disposent les services pour assoier leur pouvoir contre la volonté des élus et même contre la volonté des ministres qui, pourtant, sont censés avoir autorité sur eux. (*Applaudissements à droite, sur les travées du R. P. R. et sur certaines travées de l'U. C. D. P.*)

Au surplus, vous ne pouvez oublier que, par définition, l'économie dirigée, qui était la nôtre, connaissait un certain mécanisme de protection, protection qui s'exerçait à l'égard de secteurs plus directement menacés que d'autres, soit par la crise internationale, soit par des tensions internes, et dont bénéficiaient les hommes qui travaillaient dans ces secteurs.

Nous partageons votre analyse sur les conditions nécessaires à une amélioration effective de l'offre de travail. Mais vous devez veiller aux transitions, sinon la courbe du chômage s'aggravera, et s'aggravera dangereusement, dépassant peut-être la limite du supportable. Comment ne pas comprendre l'angoisse d'hommes et de femmes qui, comme les travailleurs du textile dans les Vosges, sont brutalement confrontés avec la menace d'un licenciement rapide, sans perspective réelle de reclassement.

Un problème nous préoccupe, celui de l'évolution des bas salaires. Le système du Smic n'est peut-être pas adapté. Là encore, nous rencontrons des idées héritées d'un passé révolu : il faudra sans doute adapter les règles actuelles aux réalités économiques.

Cependant, nous devons tirer quelques enseignements de ce qui a été fait au cours des huit précédentes années. En 1970, après avoir connu la forte augmentation décidée à Grenelle, le Smic était à 3,27 francs. En 1978, il atteint 10,45 francs. Dans le même laps de temps, l'indice des prix passait de 100 à 197 : du côté des salaires, une hausse de 220 p. 100, du côté des prix, une hausse de 92 p. 100. Pour la même période, l'indice moyen des salaires horaires ne progressait que de 155 p. 100.

Je sais, monsieur le Premier ministre, que, par tempérament et par tactique, vous répugnez aux engagements trop précis. Mais ne pourriez-vous, à tout le moins, tirer des constatations que nous venons de faire l'assurance que, dans les années qui viennent, un effort analogue et même accru aboutira à des améliorations réelles sans lesquelles notre politique ne serait pas suffisamment crédible ?

Améliorer les bas salaires, créer des emplois réels, nous savons bien que telles sont vos intentions. Nous savons aussi que nous n'y parviendrons de façon durable qu'en rétablissant les grands équilibres économiques.

Sur ce point encore, il faut vous attaquer à une situation malsaine, en partie créée par une méfiance erronée à l'égard de l'entreprise et de son profit légitime. Dans la mesure où elle investit, l'entreprise ne remplit pas seulement une fonction économique : elle remplit aussi une fonction sociale. La France, dit-on, est un pays riche. Elle risque de ne pas le demeurer longtemps car ses entreprises sont pauvres : leur endettement a dépassé les limites du supportable ; il est d'un niveau largement supérieur à celui des entreprises étrangères d'économie comparable.

On nous dit, monsieur le Premier ministre, que vous songez à aménager un texte — qui a constitué un exemple très clair de ce que peuvent devenir des intentions saines lorsqu'elles sont dénaturées par un trop grand esprit de système — je veux parler de la loi sur les plus-values. Faites-le avec prudence ! Sait-on que la capitalisation boursière, qui représentait en 1970 132 milliards de francs, n'en représentait que 131 au 31 décembre 1977 ? Non seulement le jeu du marché boursier doit être libéré, mais,

si l'on veut qu'il remplisse sa fonction économique normale, qui est d'alimenter l'investissement productif, l'incitation nécessaire doit être donnée aux épargnants.

Quelle sera la conséquence des mesures décidées ou envisagées sur le monde agricole ?

Notre agriculture a subi l'évolution générale de la société française. Mais nous devons faire en sorte que, au point où en sont parvenues ses structures, elle devienne un élément de notre progrès. La modernité de notre société consiste aussi à savoir mettre un terme définitif à l'exode rural. Nous qui devons acheter pour un milliard de francs par jour de produits divers et qui, compte tenu de notre endettement extérieur, devons donc vendre davantage, nous n'y parviendrons que grâce à une promotion des productions agricoles et des industries qui y sont liées.

C'est dire, monsieur le Premier ministre, l'attention extrême avec laquelle nous suivons l'évolution des négociations de Bruxelles. Nous attendons la réduction progressive des montants compensatoires et, par là même, une évolution du revenu agricole qui permette aux exploitants de faire face à des charges qui ne peuvent que s'accroître dans les mois qui viennent.

M. Philippe de Bourgoing. Très bien !

M. Jacques Larché. Directement concernés par l'Europe, les agriculteurs ne manqueront pas de la juger, lorsque l'occasion leur en sera donnée, en juin 1979, en fonction de ce qu'elle leur aura effectivement apporté.

D'autres problèmes vous attendent encore, qui constituent aussi des séquelles d'un passé tout proche.

Vous avez décidé la pause des cotisations sociales : mettez-la à profit pour repenser un système qui pèse très lourdement sur notre économie et qui n'est pourtant que d'une efficacité relative. Et puisque tout régime comporte, dans ses réalisations, des ombres et des lumières, attaquez-vous sans faiblesse à cet héritage du passé qui constitue sans aucun doute l'une des plus graves erreurs des trente dernières années, je veux dire l'absence de conception qu'ont eue les gouvernements successifs du développement des villes et la façon dont nous avons réalisé une certaine urbanisation. Confrontés avec la croissance démographique et avec un certain exode rural, des architectes sans imagination, des pouvoirs publics sans projet véritable, ont laissé se développer ces monstrueux grands ensembles qui ne sont pas des demeures, mais des « usines à vivre ». Les conséquences n'ont pas manqué d'apparaître : la croissance de la délinquance et la soumission des hommes et des femmes qui y vivent à toutes les tentations de l'associalité.

Si nous avons trop souvent mal construit pendant trente ans, il est aujourd'hui temps d'agir si l'on ne veut pas dans le même temps voir naître une autre crise. La construction devient quantitativement insuffisante et la politique pratiquée à l'égard des organismes constructeurs les place bien souvent dans une situation financière extrêmement difficile.

En conclusion, monsieur le Premier ministre, est-il besoin de vous dire que nous attendons beaucoup de l'action de votre Gouvernement ? Notre confiance vient de l'appréciation que nous portons sur ce que vous avez déjà fait. Elle tient également à votre chance inappréciable d'être le responsable de la conduite du Gouvernement de ce pays, lorsque son régime parvient enfin à la maturité politique.

Voilà vingt ans, presque jour pour jour, commençait un effort de rénovation qui débutait peut-être à la limite de la légalité constitutionnelle, mais qui devait trouver très vite sa légitimité dans le consentement de l'immense majorité de la nation.

Seul dans le passé, le régime de la III^e République aura atteint cette durée, puis l'aura dépassée. Nous souhaitons qu'entre la France et son régime se produise, à nouveau, cette concordance profonde qui a marqué les grandes années de la République parlementaire lorsqu'elle, aussi, eût dépassé le cap de ses vingt ans. Entre les forces sociales dont Gambetta avait prédit la promotion et le fonctionnement de ce régime parlementaire se crée un équilibre dans lequel, malgré des insuffisances, la nation se reconnaît.

Et ce sont alors les gouvernements stables de Waldeck-Rousseau et de Combes, l'expansion mondiale, l'amorce du progrès social, les grandes lois libérales dont certaines servent encore d'armature à notre société.

Il vous appartient, il nous appartient, monsieur le Premier ministre, de bâtir, à la mesure de notre temps, un équilibre du même ordre. Le Président de la République en a tracé les grandes lignes dans cet ouvrage qui sert de base à notre action politique.

Nous devons faire en sorte que la France découvre, dans sa modernité retrouvée, le langage politique qui correspond à ce que l'immense majorité de ce peuple espère, une société de fraternité, une société d'effort, une société de responsabilité, une société de justice.

Puisque telle est l'œuvre que, sous la haute autorité du Président de la République, vous vous proposez d'accomplir, le groupe de l'union des républicains et des indépendants vous apporte, monsieur le Premier ministre, son soutien le plus total. (Applaudissements à droite, sur les travées du R.P.R., et sur diverses travées de l'U.C.D.P. et de la gauche démocratique.)

M. le président. La parole est à Mme Gros.

Mme Brigitte Gros. Pour la première fois depuis vingt ans, un Gouvernement, le vôtre, monsieur le Premier ministre, demande un vote sur une même déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale et au Sénat. Nous ne pouvons qu'approuver cette initiative qui prouve l'importance que vous attachez au fonctionnement d'un régime où le pouvoir législatif repose sur deux assemblées majeures qui se complètent.

Aujourd'hui, et beaucoup l'ont dit à cette tribune, notre débat revêt une importance toute particulière au lendemain d'élections qui ont marqué un tournant dans l'histoire contemporaine de notre pays. L'enjeu de ces élections était capital. De quoi s'agissait-il ? D'un choix de société.

Nous voilà débarrassés du climat d'incertitude qui, depuis les élections cantonales de 1976 et les élections municipales de 1977 empoisonnait la vie politique de notre pays.

L'affrontement n'est plus de mise. C'est vers la réconciliation des Français qu'il faut maintenant avancer. Nous arriverons, comme vous l'avez dit, monsieur le Premier ministre, par l'ouverture et le dialogue avec les 49 p. 100 d'électeurs qui ont fait un choix différent.

Vous avez eu le mérite, monsieur le Premier ministre, de dire la vérité au pays. Nous entrons dans un monde que vous avez qualifié de redoutable et d'implacable, mais, désormais, le problème le plus difficile pour le Gouvernement sera de concilier une politique économique basée sur la défense de notre franc, le développement de nos exportations, le rétablissement de nos équilibres commerciaux avec une politique de justice et de progrès social.

Ces deux lignes d'action devront être liées et menées de pair si nous voulons, comme vous le souhaitez, monsieur le Premier ministre, créer les conditions, oui les conditions, d'une « mobilisation nationale » propre à surmonter les difficultés auxquelles est aujourd'hui confronté notre pays.

Toute politique économique qui impose des sacrifices doit être accompagnée d'une politique sociale audacieuse qui la rende moins douloureuse à ceux-là même qui sont les premiers et les plus durement touchés.

Le 7 janvier, dans votre fameux discours de Blois, vous avez affirmé à juste raison que « plus le monde qui nous entoure est menaçant, plus les circonstances exigent de la communauté nationale des efforts, plus s'impose à elle le devoir de solidarité. »

Ce devoir de solidarité devrait, nous semble-t-il, être inauguré de façon prioritaire dans trois domaines : premier domaine, l'emploi des jeunes ; deuxième domaine, la justice fiscale ; troisième domaine, la diffusion des responsabilités, ce que vous avez appelé tout à l'heure, monsieur le Premier ministre, la société de responsabilité.

Je traiterai d'abord de l'emploi des jeunes.

De nombreux secteurs sont touchés par la crise. Je n'en ferai pas la liste, elle est trop longue.

« Les bois morts, avez-vous déclaré à Jean Boissonnat dans une récente interview de l'*Expansion*, il ne faut pas hésiter à les laisser tomber. L'avenir de la France en dépend. »

Mais le jour où ces « bois morts » qui pendent encore à leur arbre s'en détacheront, les conséquences qui en résulteront sur le plan de l'emploi risquent d'être rudes, et même très rudes. C'est pourquoi il serait préférable que l'élagage auquel vous voulez procéder soit progressif et prudemment étalé dans le temps et dans l'espace, afin que le reclassement des travailleurs dans leur région puisse être mis en place parallèlement.

Nous savons d'expérience qu'en période de reconversion, les entreprises ont tendance à employer un personnel qualifié qui a fait ses preuves plutôt qu'à faire appel à des jeunes qui ont tout à apprendre.

Les statistiques qui datent de février 1978 ne sont guère rassurantes : 38 p. 100 des chômeurs et des demandeurs d'emplois sont des jeunes de moins de vingt-cinq ans et, parmi ces jeunes, deux sur trois sont des jeunes femmes ou des jeunes filles. On dénombrait 50 000 jeunes chômeurs en 1970, 240 000 en 1974 ; ils sont 400 900 aujourd'hui. La progression est impressionnante !

Dans cette même interview, vous avez indiqué que la situation des jeunes était votre principale préoccupation, monsieur le Premier ministre. « Aux jeunes, avez-vous dit, il faut leur donner l'espoir. Il ne faut pas qu'ils entrent dans la vie avec un horizon bouché. Ceux qui sont en chômage ne sont pas plus des oisifs que des paresseux. »

Il est vrai que le pacte national pour l'emploi a été un succès : 550 000 jeunes ont trouvé une activité.

Mais dans les mois qui viennent, les entreprises vont être contraintes tout à la fois d'amorcer leur reconversion, de faire face à la libre concurrence sans aide de l'Etat, de supporter les hausses importantes des tarifs publics et des matières premières. Pourront-elles en même temps faire l'effort souhaité en faveur des jeunes ?

L'exonération temporaire, complète ou partielle, des charges sociales, sera-t-elle finalement assez incitative pour résorber ce mal terrible sur le plan humain qui est le chômage croissant de nos enfants ?

Dans l'hypothèse où ces mesures d'encouragement, que vous souhaitez rapidement mettre en œuvre, se révéleraient à la longue insuffisantes, peut-être serait-il alors possible, monsieur le Premier ministre, d'envisager d'aller plus loin ?

Parmi beaucoup d'autres, on pourrait imaginer une formule qui se rapprocherait, dans sa philosophie, de celle qui fut choisie par le président Roosevelt en 1934 au moment du New Deal. Il s'agirait de lancer, pour une période limitée, un programme d'emplois sociaux pour les jeunes. Ce programme serait financé par l'Etat et mis en place sous la responsabilité des régions. Il intéresserait les services publics, les collectivités locales, les associations. Il s'agirait de bien autre chose que de créer 500 000 emplois de fonctionnaires et vous avez bien eu raison, monsieur le Premier ministre, de dénoncer cette mesure.

Si les jeunes étaient alors rémunérés au Smic et que ce programme prévoie l'exonération des charges sociales, pour 200 000 jeunes, il coûterait à l'Etat 3 500 millions de francs par an. Ces emplois pourraient être affectés, par exemple, à l'assistance aux personnes âgées, aux handicapés, à l'amélioration — Dieu sait si c'est indispensable ! — des rapports entre le citoyen et l'administration, à l'entretien — Dieu sait si c'est également indispensable ! — ainsi qu'à la protection de la nature. Des expériences du même ordre ont été entreprises dernièrement, avec succès, au Canada et, dans une moindre mesure, en Belgique.

Un tel programme aurait l'immense mérite de promouvoir un mouvement de solidarité des adultes vers les jeunes et des jeunes vers les adultes.

Ce programme d'emploi pour les jeunes pourrait constituer, monsieur le Premier ministre, le premier train de mesures de la grande politique de la famille que votre gouvernement a décidé, à juste titre, de mettre en œuvre. En effet — nous le savons bien — il ne peut y avoir de famille heureuse, équilibrée, épanouie quand un fils, une fille voient toutes les portes de l'emploi se fermer devant eux.

Psychologues et sociologues, depuis quelque temps, nous indiquent qu'il existe un lien de plus en plus direct entre chômage et natalité. Il s'agit bien là d'un problème de société.

Deuxième domaine où s'impose le devoir de solidarité : celui de la clarté fiscale. Quand il s'agit de payer leurs impôts, les Français rechignent, pour deux raisons. La première est qu'ils ne voient pas concrètement comment est réparti leur argent entre l'Etat, la région, le département et leur commune. La deuxième est que, dans ce flou fiscal, ils ressentent, consciemment ou non, un sentiment d'injustice.

C'est pourquoi, comme vous l'avez dit dans le programme de Blois, cet effort de justice fiscale s'impose prioritairement, me semble-t-il aussi dans deux domaines : l'impôt sur les grosses fortunes et l'indexation de l'épargne populaire.

Nous avons donc enregistré avec satisfaction que, dès 1978, le Gouvernement fera procéder à une étude sur l'imposition des grosses fortunes et que celle-ci sera soumise au Parlement. Nous souhaitons que cet impôt soit déclaratif et que tous les patrimoines inférieurs à 200 millions d'anciens francs en soient exempts.

La deuxième proposition concerne l'indexation de l'épargne populaire. Le devoir de solidarité ne l'impose-t-il pas quand une enquête de l'I.N.S.E.E. de mars 1978 vient de nous révéler que, depuis vingt-cinq ans, les plus riches n'ont cessé de s'enrichir et les plus pauvres de s'appauvrir ? Un pour cent des ménages qui détiennent le patrimoine le plus élevé ont connu un accroissement de leurs biens avec un coefficient multiplicateur de 18 p. 100 ; en revanche, 10 p. 100 des familles qui détiennent le patrimoine le plus modeste ont connu un coefficient multiplicateur de 6 p. 100, soit du tiers.

Vous avez proposé à juste titre, monsieur le Premier ministre, dans le programme de Blois, que l'épargne modeste ne soit plus soumise à l'impôt sur le revenu.

Dernier devoir de solidarité : la diffusion des responsabilités, ce que vous avez appelé tout à l'heure, à la tribune, « une société de responsabilité ».

Depuis Napoléon, le pouvoir s'est trouvé confisqué par la bureaucratie centralisée et aucune République, depuis, n'est parvenue à dominer ce problème, pourtant fondamental pour le bon fonctionnement de la démocratie et l'utilisation rationnelle de l'argent public.

Les Français savent que, désormais, ils auront moins. C'est pourquoi ils aspirent à être plus.

Vous-même, monsieur le Premier ministre — excusez-moi de revenir si souvent au programme de Blois, mais il contient beaucoup de choses — avez affirmé : « L'intervention de l'Etat doit devenir l'exception et le rôle des collectivités de base, primordial. »

Nous avons noté avec satisfaction qu'un projet de loi-cadre serait déposé dès 1978, bien entendu, d'abord au Sénat, qui est le grand conseil des communes de France.

Mais une décentralisation du pouvoir politique n'a de sens que si elle est fondée sur une décentralisation fiscale, une vraie décentralisation fiscale.

C'est pourquoi nous avons déjà proposé, à cette tribune, de remplacer « les quatre vieilles », qui sont non plus vieilles, mais archaïques, par l'attribution progressive, par étapes nuancées, aux collectivités de base de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Ainsi les Français seraient enfin libérés de la tutelle qu'exerce sur chacun d'entre nous cette citadelle imprenable qui, depuis l'ancien régime, est devenue la difficulté de notre pays.

Vous avez eu le courage de scinder en deux ce grand ministère, monsieur le Premier ministre. Il faut aller plus loin. Il faut transférer une partie de ses pouvoirs financiers exorbitants sur nos régions, sur nos départements et sur nos cités. C'est en bâtissant une nouvelle société de justice que vous parviendrez à susciter, comme vous le souhaitez, « une mobilisation nationale » de tous les Français pour sortir notre pays des graves difficultés économiques qui sont les siennes. C'est tous ensemble que nous devons nous employer à proposer aux Français une nouvelle raison d'espérer.

Mais je ne voudrais pas terminer ce discours sans affirmer à mon tour, comme l'a fait hier le Sénat, l'indignation que nous ressentons tous, jusqu'au fond de notre cœur, devant l'assassinat inqualifiable d'Aldo Moro. C'est une mobilisation générale contre les terroristes et les criminels qui s'impose à tous pour défendre la liberté des citoyens à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières. (*Applaudissements sur les travées des non-inscrits, du R.P.R., à droite et sur les travées de l'U.C.D.P.*)

— 10 —

RESULTAT DU SCRUTIN POUR L'ELECTION D'UN JUGE TITULAIRE DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE

M. le président. Voici le résultat du scrutin pour l'élection d'un juge titulaire de la Haute Cour de justice :

Nombre des votants	197
Bulletins blancs ou nuls.	93
Majorité absolue des membres composant le Sénat	148

A obtenu : M. Charles Lederman : 104 voix.

M. Lederman n'ayant pas obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des membres composant le Sénat, un siège reste à pourvoir.

Il y aura donc lieu de procéder ultérieurement à un cinquième tour de scrutin. La conférence des présidents sera appelée à fixer la date de ce cinquième tour.

Tous les juges titulaires n'étant pas élus, le scrutin pour l'élection des juges suppléants doit également être reporté à une date ultérieure.

M. Claude Fuzier. C'est l'esprit d'ouverture !

— 11 —

POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

Suite du débat et vote sur une déclaration.

M. le président. Nous reprenons le débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement.

La parole est à M. Lecanuet. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P.*)

M. Jean Lecanuet. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, deux mois ont passé depuis les élections législatives et il me paraît superflu de tenter d'épiloguer, en tout cas ici et maintenant, sur les résultats et les causes de cet événement, dont les suites, bien entendu, continueront de se développer.

Je me limiterai à constater que le pays a choisi la réforme et non le bouleversement, l'évolution et non la révolution. Il s'agit aujourd'hui de débattre de l'avenir de la société française, des objectifs que s'est donnés votre gouvernement, conformément aux orientations que lui a fixées le Président de la République, et du concours que le Parlement entend apporter à leur réalisation.

Où en sommes-nous ? On avait annoncé un printemps chaud. Il ne faut pas que l'automne le devienne. En réalité, notre pays — c'est du moins la perception que j'en ai — connaît actuellement un répit comme il lui arrive d'en disposer une fois tous les quinze ou vingt ans. La France est-elle en suspens ou, comme nous le croyons, sur une nouvelle ligne de départ, malgré un environnement international incertain ? Tout le problème, à mes yeux, est là.

Notre peuple, volontiers divisé, choisit ainsi de temps à autre de laisser de côté ses discordes pour se retrouver uni sur l'essentiel. La France a déjà connu — rarement, il est vrai — ces moments privilégiés : au lendemain de la guerre, par exemple, pour engager l'œuvre immense de la reconstruction, ou lors de l'avènement de la V^e République pour restaurer l'Etat, ou encore pour trouver une issue à la décolonisation et engager la France dans le Marché commun et l'ouverture au monde.

Sans doute aucun événement ne s'est-il produit cette fois-ci qui puisse se comparer à ces grands événements nationaux. Les perturbations économiques nées d'une crise internationale constituent des événements, certes, sérieux, mais beaucoup plus diffus.

Toutefois, l'opinion a compris, je crois, au cours des dernières semaines, sans que personne abandonne sa manière de voir, que l'heure était à l'union, au moins au dialogue et, en tout cas, à l'effort.

Mais les élections laissent intact l'entêtement des faits.

La sauvegarde du franc, l'équilibre des finances publiques, le retour à un financement sain des entreprises, les progrès de la justice sociale sont les objectifs d'une politique visant à permettre la reprise de la croissance de notre économie, le retour progressif au plein emploi et la stabilité, retrouvée à terme, des prix.

Même si « la cohabitation raisonnable » avec l'opposition, souhaitée par le chef de l'Etat, au nom d'une opinion, me semble-t-il, unanime, doit traverser encore bien des péripéties, qui ne reconnaîtront que l'heure est au dialogue, à l'ouverture sociale, et sera, peut-être un jour, à l'ouverture politique ?

Caractéristique est de ce point de vue l'attitude des syndicats, qui acceptent aujourd'hui de rejoindre ceux qui, courageusement, ont toujours pratiqué la politique contractuelle que leur proposaient les gouvernements successifs.

Mais ne nous faisons pas d'illusions : un tel répit, qui permet de reculer en quelque sorte les limites du possible et de demander aux Français plus qu'ils n'ont l'habitude d'accorder, ne se prolongera que si l'action entreprise le justifie. Sans doute le Gouvernement de la République est-il assuré de la continuité nécessaire à la politique de redressement que vous avez engagée, monsieur le Premier ministre. Quelle chance, mais aussi — je sais que vous la mesurez — quelle responsabilité pour l'exécutif ! Il lui faut donc chaque jour mesurer son action pour parvenir à maintenir cet accord profond aussi longtemps qu'il sera nécessaire.

A nos yeux, deux grandes exigences doivent être sans cesse maintenues pour conforter l'adhésion prolongée des Français. Nous savons, monsieur le Premier ministre, que telle est bien votre intention. Première exigence : dire sans cesse la vérité au pays. Ensuite — je devrais dire : en même temps — pratiquer une politique de solidarité pour que l'indispensable effort soit équitablement réparti entre tous les Français.

Dire la vérité au pays, vous n'avez cessé de le faire avant et après les élections, et vous avez eu raison. Aussi dure soit-elle, la vérité dans la difficulté est toujours préférable aux illusions et davantage encore dans une crise où le front est partout et nulle part.

Les Français — autant que je puisse en juger — quelque peu désemparés par une situation qui rompt avec deux décennies de croissance rapide, ont besoin de savoir et de comprendre. Ils comptent sur vous, monsieur le Premier ministre, et sur votre Gouvernement, pour assurer cette information permanente. Le Parlement, pour sa part, j'en suis convaincu, est prêt à y contribuer. Il accueille avec faveur votre engagement d'y ouvrir de grands débats sur les questions qui nous

préoccupent : la politique sociale, la politique familiale, mais aussi la politique étrangère, celle de la défense, sans oublier, je m'y arrête un instant, les collectivités locales.

Permettez-moi, à ce propos, de vous suggérer, avant de déposer la loi-cadre que vous avez annoncée sur les collectivités locales, d'organiser dans cette enceinte un débat qui permette au Gouvernement de faire connaître ses préoccupations et de connaître celles des représentants des communes de France.

Il s'agit, me semble-t-il, de créer peu à peu un nouveau style de communication entre gouvernants et gouvernés, qui tienne compte à la fois du développement des moyens d'information, de la complexité sans cesse croissante du monde où nous vivons et de l'immense besoin de participation d'une opinion qui n'entend pas — il faut s'en féliciter — rester passive.

« Notre société doit être une société de communication et de participation », a écrit le Président de la République dans *Démocratie française*. Cette exigence doit apparaître en premier lieu dans les rapports qui se nouent entre le Gouvernement, le Parlement, les corps intermédiaires et l'opinion, afin que circule l'information indispensable à la mobilisation du pays. Car il me paraît vrai que, face aux problèmes qui se posent, il s'agit de mobilisation. Le monde est entré dans une zone de turbulences, et pas seulement sur le plan économique.

Sans vouloir alarmer — ce dont je voudrais me garder — comment ne pas constater qu'après une période de pause relative qui a coïncidé avec la fin de la guerre du Viêt-nam, la situation internationale me paraît à nouveau en train de se dégrader.

De nombreux facteurs de déstabilisation sont à l'œuvre. Je les exposerai très rapidement.

Année après année, le régime soviétique recule devant l'obligation, cependant reconnue solennellement à Helsinki, de respecter les droits de l'homme. Sa puissance militaire ne cesse de croître. En même temps, de l'Angola à l'Afghanistan, en passant par l'Éthiopie, sa zone d'influence s'étend en Afrique sans, bien entendu, apporter une aide réellement sensible à la solution des problèmes du tiers monde.

Le tiers monde, précisément — et c'est à mes yeux un second facteur de déstabilisation — est en train d'émerger sur la scène internationale par le développement espéré, attendu, mais désordonné de son industrie. La négociation Nord-Sud, si heureusement engagée par la France, me paraît s'enrayer, non par la faute de la France.

Grâce, pour une large part, au concours des pays occidentaux et à une politique de coopération où notre pays s'est particulièrement distingué, l'industrialisation du tiers monde est en bonne voie et nous nous en réjouissons. Mais au lieu de se diriger essentiellement vers la satisfaction des besoins locaux, cet effort industriel a souvent choisi la voie qui consiste à profiter des conditions exceptionnelles de la main-d'œuvre locale à sa disposition pour venir concurrencer durement nos propres industries. Désormais, une importante industrie d'exportation, suscitée simultanément par le système des prêts internationaux et par les entreprises multinationales, est en train de se développer à travers le tiers monde. Face à cette situation, la tentation du protectionnisme est forte. Le Gouvernement français a raison de la rejeter car elle n'aboutirait qu'à aggraver le désordre général. Toutefois, cette situation appelle des mesures auxquelles il convient dès maintenant de réfléchir.

Il est une autre perturbation, d'autant plus inquiétante — et ce sera le troisième facteur de déstabilisation — qu'elle trouve finalement sa source dans le pays le plus riche et le plus puissant du monde, les États-Unis d'Amérique. Ce pays, qui n'en reste pas moins le plus dynamique et le plus créateur du monde actuel, traverse une crise d'isolationnisme aux répercussions mondiales. Sa politique étrangère est devenue fluctuante au point que ses alliés les plus fidèles, parfois, s'interrogent. Mais, surtout, incapable de maîtriser l'inflation et de choisir une politique énergétique, le gouvernement américain laisse glisser le dollar comme s'il ne s'agissait pas de l'instrument nécessaire à plus de la moitié des échanges internationaux. Je ne poursuis pas plus avant cette analyse qui ne trouverait pas sa place dans le temps qui m'est imparti.

Face à une telle modification du contexte international, qui donne d'ailleurs toute leur valeur aux importantes initiatives qu'entend prendre le Président de la République devant les Nations unies en matière de désarmement, le renforcement de la solidarité européenne est plus nécessaire que jamais.

La préparation de l'élection au suffrage universel de l'assemblée européenne donnera, je le souhaite, l'occasion d'ouvrir un utile débat à travers l'ensemble du pays. Puisset-il aider à surmonter les querelles dépassées où s'affrontaient les dogmes éloignés des réalités concrètes.

Vous avez affirmé, monsieur le Premier ministre, et personne, à ma connaissance, ne vous a contredit, qu'il s'agissait de poursuivre la construction européenne. Puisque les mots ont un sens, poursuivre veut bien dire progresser, même de la manière la plus pragmatique, vers cette Europe unie qui peut seule créer une société de liberté et de justice, garantissant aux nations l'indépendance — mais l'indépendance réelle — aux peuples la solidarité, aux personnes la dignité.

Encore faut-il, et c'est là le premier objet de vos préoccupations, monsieur le Premier ministre, que notre pays soit « à la fois solide, fort et respecté » — je reprends vos propres termes. Un tel objectif passe, bien évidemment, par la politique de redressement que vous avez engagée, voilà bientôt deux ans.

Depuis la fin du système des changes fixes et l'augmentation du prix du pétrole, la contrainte extérieure pèse sur notre économie. Quand bien même le voudrions-nous, l'ampleur de la facture limiterait rapidement les possibilités d'endettement extérieur. Il nous faut donc, coûte que coûte, équilibrer notre balance des paiements sous peine de devoir réduire nos importations et donc le niveau de vie des Français.

Tout s'enchaîne : l'équilibre de notre commerce extérieur, la solidité de notre monnaie, la maîtrise de l'inflation, la reprise d'une croissance satisfaisante, le maintien — en attendant la reprise, un jour — d'une progression sans doute plus modérée du pouvoir d'achat.

La discipline imposée est certes exigeante, mais elle peut seule permettre d'échapper à la véritable austérité, celle que connaissent les pays proches qui se sont laissés aller à une politique de facilité. Il est heureux, de ce point de vue, que vous n'ayez pas cédé à la tentation d'une relance à tout prix. Il faut, bien entendu, rechercher le taux de croissance le plus fort possible, mais il convient de ne pas compromettre les résultats encore fragiles qui ont été obtenus.

Ceux qui préconisent la relance par la consommation ont-ils mesuré les conséquences d'une telle opération qui provoquerait une forte augmentation des importations, en même temps qu'une hausse fébrile des prix ? Quant à la relance par les investissements, pour préférable qu'elle soit à la première, elle n'en demeure pas moins un pari sur l'avenir. L'investissement pour l'entrepreneur n'est possible, à moins d'être suscité artificiellement et coûteusement, que si des perspectives de débouchés importants sont en vue.

Cette politique de redressement serait cependant incomplète si elle ne s'accompagnait de réformes en profondeur qui permettent d'assurer de manière permanente la compétitivité de notre économie. Les pays à monnaie forte nous offrent un modèle qu'il ne saurait être question d'appliquer tel quel brutalement, car notre paix sociale n'y résisterait pas, mais il me paraît clair que ce modèle inspire la politique que vous nous avez annoncée.

La prochaine libération progressive des prix industriels a été perçue — et c'est une critique que j'ai entendue jusque dans les rangs de mes amis — comme le signe d'un tournant libéral. Dans votre intervention à cette tribune, vous avez répondu à ce reproche. Je vous en remercie.

Vous savez que les hommes de mon esprit, qui savent à quel point le libéralisme a été parfois synonyme d'oppression, ne pourraient accepter sans réserve un éloge inconditionnel de la concurrence. Vous vous êtes gardé de cet éloge. C'est la loi, ne l'oublions jamais, qui libère le faible et qui le protège de ce qui, autrement, ne serait qu'un froid déterminisme de la compétition. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P.*)

Aussi préférerais-je, s'il faut trouver un vocabulaire pour recouvrir l'idée que je m'efforce de définir, parler d'une « économie d'initiative ».

Malgré tous les efforts accomplis, l'emploi industriel — le VII^e Plan avait mesuré cette difficile perspective — est en baisse. Des sociétés anciennes réputées ou d'autres, plus modernes, qui paraissaient à la pointe des techniques les plus récentes, doivent subir de sévères restructurations. C'est en effet, comme vous le préconisez, monsieur le Premier ministre, en suscitant de nouvelles vocations, en encourageant les créations d'entreprises, que nous pourrions gagner les combats de demain.

Il ne faut pas croire que cette espérance est vouée à l'échec. Un courant existe en ce sens dans notre pays. Il demande à être encouragé. En 1977, j'ai relevé que les créations d'entreprises ont dépassé, heureusement, les disparitions et les faillites, pourtant nombreuses, de plus de 7 000 unités.

De la même manière, il serait imprudent — et je sais que vous en êtes convaincu — de vouloir, à tout prix, spécialiser l'industrie française en se consacrant seulement à certains créneaux. Dans de nombreux secteurs, nos entreprises sont mieux placées que d'autres. Il faut donc les encourager. Mais il importe,

me semble-t-il, que notre industrie demeure pleinement diversifiée. D'ailleurs, nous pouvons constater que, même dans les secteurs considérés comme les plus menacés, subsistent et se développent des entreprises qui ont su s'adapter aux conditions du marché.

Dans cette période de mutation de notre industrie, il importe que soient mis en place, en collaboration avec les chefs d'entreprise et les représentants des salariés, les clignotants qui permettront de prévenir les crises et les faillites. Puisqu'il n'est pas possible de toujours guérir, du moins faut-il apprendre à mieux prévenir. Je crois savoir que des textes sont en préparation à cet effet.

Le monde agricole est sans doute celui qui a le plus développé en France, depuis la guerre, l'initiative, la responsabilité et la solidarité.

La production agricole doit demeurer ouverte sur les marchés du monde. Mais les déséquilibres monétaires entre les pays à monnaie forte et les autres remettent en cause les fondements de l'Europe verte.

Cette situation nous aurait été épargnée, mais ce serait un autre débat, si l'union de l'Europe avait pu se dessiner plus rapidement et plus complètement.

Notre but doit être de revenir à l'unité des prix dans toute l'Europe en matière agricole, et donc de démobilitiser le plus vite possible les montants compensatoires monétaires. Les montants seront-ils supprimés ? Dans quels délais ? Nous serons attentifs, monsieur le Premier ministre, aux précisions ou aux prévisions que vous pourriez nous donner à cet égard. En tout cas, sachez que nous soutenons le Gouvernement sur la voie qu'il a choisie, celle de la fermeté dans les négociations en cours à Bruxelles. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., à droite et sur plusieurs travées du R.P.R.*)

Le domaine de la France — et je ne fais que jeter un regard rapide mais insistant sur cet aspect d'un problème qui retient toute notre attention — ne se limite pas au seul hexagone de son sol. L'élargissement de son périmètre à 200 milles de ses côtes offre à nos départements et territoires d'outre-mer des perspectives de développement pour peu qu'on les y aide et que la protection navale et aérienne de ces espaces soit assurée de manière satisfaisante. Nous aimerions connaître les intentions du Gouvernement pour le développement des départements et territoires d'outre-mer.

Bref, nous croyons avec vous qu'en dépit d'une conjoncture mondiale difficile la France est probablement l'un des rares pays dans le monde qui garde d'immenses possibilités de développement à condition qu'elle veuille avec méthode les mobiliser.

Une économie d'initiatives ne peut se désintéresser, monsieur le Premier ministre — je sais que telle est votre préoccupation — du fonctionnement humain des entreprises. L'entreprise ne se réduit pas à sa seule fonction économique ; elle est aussi une communauté de vie. Les rapports humains doivent donc y être modifiés. L'indispensable autorité du responsable doit s'accompagner d'une diffusion de l'information. Dans le monde qui est le nôtre, l'ordre n'est obéi que lorsqu'il est compris. Il doit donc faire appel à la participation de tous. Le programme de Blois contient à cet égard des dispositions excellentes, depuis la participation des travailleurs dans l'atelier jusqu'à celle des cadres associés à la direction de l'entreprise. Je souhaite, sachant, là encore, que des travaux préparatoires sont suffisamment avancés, que le Gouvernement puisse, dès qu'il le pourra, soumettre au Parlement les projets en cours d'élaboration dans ce domaine. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste des démocrates de progrès.*)

La mobilisation des énergies que suppose l'effort immense qui est ainsi demandé au pays et à ceux qui ont la lourde charge de le diriger ne sera possible que grâce à une politique de justice sociale et de solidarité. Nous avons relevé, monsieur le Premier ministre, la priorité que vous accordez aux problèmes de la famille, en particulier à travers l'institution d'un revenu familial minimum qui devrait être établi au cours de l'année prochaine, et la mise en place progressive d'un statut social de la mère de famille.

La justice sociale exige la réduction des inégalités de revenus. Les revenus modestes doivent, selon nous, progresser plus vite que les autres. Certes, l'évolution des rémunérations doit être pour l'essentiel le résultat des négociations menées entre les intéressés, c'est-à-dire les organisations professionnelles et syndicales. L'Etat a cependant une orientation à donner et un rôle propre à jouer dans cette répartition plus juste des revenus. L'orientation, vous l'avez donnée en préconisant le maintien du pouvoir d'achat et le principe d'un relèvement privilégié des bas salaires ; il faut, je crois, savoir et oser dire que cette orientation impliquera une stabilisation des rémunérations les plus élevées. L'Etat dispose des moyens de peser, pour sa part,

dans cette direction, par la fixation du salaire minimum et par sa politique à l'égard des salaires du secteur public. Il ne faudrait pas, cependant, monsieur le Premier ministre, qu'apparaisse malgré vous un certain contraste entre la modicité dont on fait preuve d'un côté, celui du Smic, et l'importance des hausses des tarifs publics.

La confiance que vous accordez le pays se confortera si les Français sont convaincus que l'effort de solidarité est équitablement réparti.

Le problème social qui domine l'actualité dans la plupart de nos régions, c'est celui du chômage. Nous souhaiterions que votre politique s'oriente dans deux directions à cet égard : d'une part, l'amélioration et l'harmonisation des systèmes d'aides, car il ne nous paraît pas normal que de pareilles différences subsistent entre les multiples catégories de chômeurs ; d'autre part, nous souhaiterions que soit poursuivie et amplifiée la politique en faveur de l'emploi des jeunes.

Les parents, les enseignants en contact avec les adolescents à la veille de quitter l'école, savent l'ampleur de leur malaise. Bien entendu, et par bonheur, tous les jeunes ne sont pas atteints par ce malaise, mais presque tous se sentent menacés. D'où un climat de découragement qui ne s'exprime pas, heureusement, par l'agitation, mais qui pourrait la préfacier si nous n'étions vigilants.

A cela s'ajoute le fait que la plupart des jeunes n'ont qu'une vague idée de la vie professionnelle qui les attend et sont encore, très souvent, mal informés des possibilités offertes par le marché du travail. Ne laissons pas se constituer une « génération perdue » de notre jeunesse, dont le réveil risquerait un jour d'être violent !

Nous attendons donc la mise en œuvre rapide d'une vaste politique d'emploi pour les jeunes. Cette politique doit concerner, bien sûr, l'enseignement et la formation professionnelle, l'incitation à l'embauche des jeunes par des dégrèvements au moins partiels des charges sociales en faveur des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, l'extension des contrats-formation et la recherche de formules nouvelles. Plusieurs ont été mises à l'essai, avec succès, dans des pays étrangers comparables au nôtre du point de vue des structures. Il nous paraît toutefois nécessaire d'aller plus loin grâce à une meilleure prise en compte des besoins par une large décentralisation et une meilleure concertation avec tous les partenaires sociaux. Nous croyons que l'appel aux élus et aux professionnels, dans le cadre de la politique nouvelle d'aménagement du territoire que vous avez énoncée, est préférable à des solutions de type bureaucratique. Une telle politique — je me permets d'y insister — devrait être engagée systématiquement, résolument et rapidement.

Dire la vérité aux Français, poursuivre le redressement engagé, même si l'effort est rude, susciter une économie d'initiatives et de participation, assurer la justice sociale et la solidarité, telles sont les grandes lignes de votre politique que nous retenons et pour lesquelles vous êtes assuré de notre confiance ferme et loyale.

Monsieur le Premier ministre, il me semble que la France, dans les mois que nous vivons, reprend son souffle après un interminable débat politique. Mais elle s'interroge encore. Il ne faudrait pas — pardonnez-moi d'émettre cette crainte — qu'elle se résigne à je ne sais quelle indifférence qui prélude, comme presque toujours dans notre histoire et comme nous le voyons dans des pays proches et amis, au surgissement anarchique de violences désespérées.

La France est un pays d'équilibre, elle vient encore de le montrer, mais elle a besoin aussi, du moins je le crois, de ferveur et d'enthousiasme.

La France n'est finalement elle-même que lorsqu'elle se dépasse. Elle a besoin d'une espérance — je ne dis pas d'un rêve — d'autres diraient d'une ambition ou d'un grand dessein. Bref, il faut accrocher une étoile à sa marche.

La lutte contre l'inflation est une exigence de survie économique, et maintenant les Français le savent et ils l'ont compris. La lutte pour l'augmentation raisonnable du pouvoir d'achat des plus défavorisés est une exigence de justice sociale, et les Français la veulent, qu'ils aient voté pour l'opposition ou pour la majorité. Mais ces deux exigences, la lutte contre l'inflation et la lutte contre l'injustice sociale, pour impératives qu'elles soient, pour indispensables qu'elles soient, pour prioritaires qu'elles soient, ne me paraissent pas épuiser toute l'aspiration des Français.

Quelle ambition proposer au peuple de France ? La France a vécu — nous sommes nombreux à nous en souvenir en cette période de l'année — l'horreur de l'occupation et la gloire de la Libération. Elle était alors concernée dans son être.

La France a vécu l'effort de sa reconstruction, puis de sa modernisation. Elle était alors concernée dans son progrès.

La France a vécu le drame de la décolonisation. Elle était alors concernée dans son rôle mondial.

Avant l'épreuve de mars, la France se sentait concernée dans ses institutions. Depuis, elle se sent confirmée. Mais la France, soulagée — oui, c'est vrai, je crois qu'elle l'est — d'avoir évité le pire, regarde la sinuosité des indices et attend la fin d'une crise économique qu'elle sait ne pas être passagère.

Alors, le besoin de dépassement qui l'habite comme une impatience sourde et confuse concerne peut-être et le mode nouveau de société qu'elle voudrait inventer, puisqu'elle rejette, nous le savons maintenant, les modèles — je parle par antiphrase — de l'Est et de l'Ouest, et sa capacité d'être utile non seulement à elle-même comme nation, mais à la communauté des hommes.

La société nouvelle, il vous appartient, monsieur le Premier ministre, d'engager les actions qui en conforteront les fondements. Le pays, j'en suis certain, a confiance dans votre démarche solide de continuité et d'évolution. Quant au dépassement de soi-même pour commencer à construire un monde plus juste et plus sûr, l'occasion en sera offerte au peuple français dès l'an prochain avec le grand débat sur l'union de l'Europe libre.

Puisse s'élargir ainsi l'horizon des Français et s'ouvrir une dimension nouvelle à la mission de la France !

Vous avez su, monsieur le Premier ministre, mettre en garde les Français contre le rêve éveillé. Maintenant qu'ils ont lucidement choisi la réalité et l'effort, il nous reste, avec vous, à leur communiquer l'espérance. (*Vifs applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., à droite, ainsi que sur quelques travées du groupe de la gauche démocratique.*)

(M. Etienne Dailly remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY,
vice-président.

M. le président. La parole est à M. Bourguine.

M. Raymond Bourguine. Il y a deux ans déjà, monsieur le Premier ministre, vous avez dit aux Français qu'ils vivaient au-dessus de leurs moyens. Vous aviez raison et c'est toujours vrai — vous venez d'ailleurs de nous le redire.

La France ne produit pas assez. La production française n'est pas encore suffisante pour assurer à tous les nôtres le niveau de vie décent auquel la technique moderne nous donne le droit d'aspirer. Il reste parmi nous, surtout parmi les personnes âgées, parmi les familles nombreuses, beaucoup de dénuement et même de misère.

Il faut produire plus pour distribuer plus, non pas en monnaie de singe, comme vous l'avez dénoncé, mais en pouvoir d'achat réel. C'est notre problème et c'est notre devoir.

La hausse des prix est un effet qui a deux causes distinctes : soit l'inflation proprement dite, qui est un gonflement de la masse monétaire, une création de monnaie excessive par rapport au volume des échanges ; soit la pénurie, qui est un manque de matières, un manque de produits, une insuffisance de l'offre.

Combattre le mal qu'est la hausse des prix en se trompant sur la cause, donc en se trompant sur le remède, c'est aller à l'échec.

La hausse, depuis 1973, des prix du pétrole et des matières premières importées est une hausse de pénurie. Il s'est agi d'un véritable prélèvement effectué par l'étranger sur notre économie nationale.

Dans votre rapport présentant la loi de finances pour 1978, vous avez chiffré ce prélèvement entre 65 et 70 milliards de francs par an ; c'est-à-dire que pour importer des quantités de pétrole et de matières premières égales à celles de 1973, il nous faut payer de 50 à 70 milliards de francs de plus à nos fournisseurs étrangers. Comme notre produit intérieur brut est de l'ordre de 2 000 milliards de francs, dont environ 1 000 milliards de productions industrielles et agricoles, il s'agit donc d'un prélèvement de 3 à 4 p. 100 sur notre produit global.

Comment s'en acquitter ? En fournissant, en échange de ce que nous importons, des marchandises et des services que nous exportons.

Or, la production nationale se partage, en gros, en trois : consommation, investissements, exportations. Pour exporter plus, il faut ou consommer moins, ou investir moins, ou produire plus. Mais pour produire plus, il faut investir. Ce sont les machines, véritables esclaves mécaniques, qui allègent la peine des hommes et qui permettent de produire de plus en plus avec moins d'heures de travail.

Investir, c'est créer des emplois. C'est donc sur la consommation et non pas sur les investissements que nous pouvons payer les fournisseurs étrangers.

En affirmant et en répétant que les Français, dans leur ensemble, vivent au-dessus de leurs moyens, vous voulez dire, je suppose — en tout cas, je le comprends ainsi — que c'est sur la consommation qu'il faut prélever de quoi payer les 65 à 70 milliards nécessaires à nos achats de pétrole et de matières premières. C'est sur la consommation et non pas sur l'investissement, puisque investir plus, c'est se donner le moyen de produire plus dans l'avenir. Or, c'est le contraire qui a été fait en 1974 ainsi que dans les années qui ont suivi.

Le revenu nominal des Français a continué d'augmenter plus vite, beaucoup plus vite que les prix, c'est-à-dire que leur capacité nominale de consommation n'a pas été réduite ; elle a, au contraire, augmenté. Nous avons payé l'étranger non pas sur notre consommation, mais en réduisant nos investissements et en nous endettant. C'est ce que, chez nous, on appelle « manger son blé en herbe ».

Je lis dans le rapport pour 1977 du très compétent Crédit national, page 37, que le volume des investissements productifs réalisés par les entreprises du secteur concurrentiel a été, en 1977, inférieur de quelque 6 p. 100 à ce qu'il avait été en 1973. Je dis bien « de 6 p. 100 » et je dis bien « inférieur en volume ».

Dans une économie en expansion normale, les investissements productifs augmentent de 3 à 4 p. 100 par an. Par rapport à 1973, par rapport à la situation d'il y a quatre ans, nous devrions être à la cote 112-116 ; nous en sommes à 94. Ce qui signifie que nos investissements productifs du secteur concurrentiel sont actuellement inférieurs de plus de 16 p. 100 à ce qu'ils devraient être.

Voilà la véritable cause du chômage, c'est-à-dire voilà la véritable cause de l'insuffisance de créations d'emplois, ce qui indigné à juste titre notre jeunesse.

Il nous faut créer, chaque année, quelque 200 000 emplois nouveaux pour les jeunes qui arrivent au travail, dont environ 100 000 dans l'industrie. Mais pour créer un poste de travail nouveau, il faut investir. Consommer plus au lieu d'investir, c'est provoquer le chômage.

Toute politique saine est à base de franchise. J'appellerai donc un chat un chat et je dirai que c'est une grave erreur d'analyse qui a été commise en 1974 lorsqu'on a attribué l'inflation à un prétendu excès des investissements.

Le plan Fourcade de juin 1974 n'a pas été un plan de réduction de la consommation au profit de l'exportation. Il s'est attaqué aux investissements et il a été suivi d'une seconde erreur commise en 1975 et qui a consisté à forcer le franc à rentrer dans ce qu'on appelle le serpent des monnaies européennes, en le réévaluant de quelque 15 p. 100 par rapport à son niveau de mai 1974. Or, une monnaie surévaluée est un handicap pour les exportations et c'est, au contraire, une prime à la consommation de produits importés. Il nous a fallu corriger cela en catastrophe en redévaluant en mars 1976. Ce passé récent pèse sur notre économie d'aujourd'hui.

A votre accession au poste de Premier ministre, le 25 août 1976, vous vous êtes trouvé en face des conséquences : les Français, dans leur ensemble, en effet, consommaient — comme ils consomment toujours — plus qu'ils ne produisaient. Nous ne nous contentions pas d'importer le nécessaire : industries, matières premières, machines ; nous importions du superflu et, pendant ce temps, nous nous endettions.

Monsieur le Premier ministre, vous vous trouviez alors à quinze mois des élections. Vous n'avez donc pas adopté aussitôt la politique que vous venez de définir dans votre déclaration au Parlement. Cette politique tient en un mot : la vérité. Elle se traduit par la liberté des prix industriels et par l'ajustement des tarifs publics.

C'est le contraire — j'ai le regret de le dire — de ce que vous avez fait le 22 septembre 1976 sous la pression — je l'admets — des circonstances. Mais vous avez, à cette époque, gelé les prix et ce gel a été suivi, à partir du 1^{er} janvier 1977, par la fixation autoritaire des prix, régime sous lequel nous nous trouvons encore et dont vous envisagez de sortir progressivement, mais de façon irréversible.

Je voudrais vous poser à ce propos trois questions. Ce ne sont pas des questions barbelées de partisanerie ; tout au contraire, elles sont empreintes de la sympathie que les libéraux, dont je suis, éprouvent pour un projet de liberté.

Ces questions sont : comment comptez-vous faire sortir les entreprises françaises du surendettement qui est le leur et qui est un véritable engagement dans l'inflation ?

Qu'entendez-vous par « progressivement » et ne craignez-vous pas qu'une progression lente ne provoque un malentendu dans l'opinion publique ? Comment allez-vous organiser l'irréversibilité ?

Vous avez enseigné et vous enseignez que la grande force de l'économie de concurrence moderne est son extraordinaire capacité d'adaptation aux circonstances. L'explication en est simple. C'est que dans une économie de liberté, il existe des milliers, des dizaines de milliers d'entrepreneurs qui sont constamment à l'affût des changements et qui sont puissamment incités à la vigilance par les sanctions automatiques que sont les pertes et les profits.

A l'opposé, l'économie administrative est comme un dinosaure dont le centre de décision, la tête, est trop petit, trop éloigné, muni d'un système nerveux trop lent.

Notre système, en France, est actuellement dans une très large, beaucoup trop large mesure, celui d'un étatisme qui n'ose pas dire son nom.

Au ministère des finances, une dizaine de hauts fonctionnaires ont le pouvoir de fixer autoritairement, c'est-à-dire arbitrairement, tous les prix de tous les produits. Ce n'est évidemment pas raisonnable.

Seraient-ils des surhommes, comment imaginer qu'ils puissent connaître parfaitement la situation de tous les produits, depuis les ronds à béton jusqu'aux sucres d'orge ? Cette fixation des prix se fait en vérité au « pifomètre ». Les chefs d'entreprise eux-mêmes se trompent fréquemment dans la fixation de leurs prix, mais en subissent, eux, la sanction, et de façon immédiate, sous forme de pertes qui sont autant de corrections, au sens propre du terme. La fixation administrative des prix est sans sanction, sans responsabilité anonyme.

Elle se fait, le plus souvent, au-dessous du prix naturel tel qu'il résulterait de l'offre et de la demande sur un marché libre. L'insuffisance de recettes qui arrête les investissements est une véritable subvention accordée au consommateur au préjudice de l'investissement.

C'est la politique de l'indice. En fixant des prix artificiels, on fausse l'indice des prix ; on fait croire aux Français qu'ils peuvent vivre au-dessus de leurs moyens. C'est une fabrique d'illusions.

Cette politique, vous l'avez condamnée, monsieur le Premier ministre ; vous allez abroger l'ordonnance de 1945 qui en est le fondement légal. Nous vous disons bravo ! Nous savons ce qu'il faut de courage pour aller ainsi contre les préjugés répandus, contre les idées reçues.

Mais reste le problème du surendettement. Faute d'avoir été financées par de vrais prix, payés les clients, les entreprises, pour ne pas prendre de retard sur leurs concurrents, ont investi à crédit.

Je prendrai l'énorme et tragique exemple de la sidérurgie. Je pourrais en prendre d'autres, parmi de grandes entreprises cotées en bourse que leur surendettement met en danger.

La sidérurgie a quarante milliards de dettes, ce qui équivaut à 110 p. 100 de son chiffre d'affaires ; vous le savez.

En Allemagne, la sidérurgie a profité à plein de la liberté des prix dans les bonnes années. Elle n'a pas été contrainte, par le dirigisme d'Etat, d'investir à Fos-sur-Mer. Bref, elle n'est endettée qu'à raison de 16 p. 100 de son chiffre d'affaires.

C'est une différence essentielle. La sidérurgie française paie actuellement entre 4 et 5 milliards de frais financiers par an. C'est à peu près le montant de sa perte annuelle. Si elle était endettée à l'allemande, sa perte serait minime. Elle pourrait traverser la crise.

Dans les six derniers mois — et je pense que l'approche des élections n'y était pas étrangère — la sidérurgie a reçu, à ma connaissance au moins, 2 600 millions d'argent frais...

Un sénateur socialiste. Quel aveu !

M. Raymond Bourguin. ... à savoir 1 300 millions de francs de crédits d'Etat en octobre dernier, 800 millions d'emprunt en décembre, 500 millions de crédits d'Etat en janvier. Ne rembourser ses dettes qu'en empruntant encore plus, c'est le processus de la banqueroute.

Mais la sidérurgie n'est qu'un exemple. Comment allez-vous permettre à l'ensemble des entreprises engluées dans leurs dettes d'en sortir ? L'Etat en est pleinement responsable puisqu'il s'est substitué au marché comme maître des prix.

Remarquez que vous ne pourrez pas arrêter l'inflation aussi longtemps que le processus de désendettement des entreprises n'aura pas été engagé.

Le même rapport du Crédit national constate, page 19, que depuis 1972 c'est l'érosion monétaire qui a compensé, qui a allégé en termes réels la charge des dettes.

Les dettes contractées en période d'inflation sont assorties de taux d'intérêt correspondant à l'inflation et qui ne sont supportables, et supportés, que grâce à l'inflation.

On a calculé que, globalement, les frais financiers interviennent pour 12 p. 100 dans les prix de revient des entreprises françaises et pour 6 p. 100 seulement dans ceux des entreprises allemandes.

Le jour, que nous attendons, où, en France, la hausse générale des prix sera retombée au taux de 3 à 4 p. 100 par an, ce jour-là, les taux d'intérêt actuels de 11 à 12 p. 100 ne seront plus supportables ; ils mettront les entreprises surendettées en faillite.

Et je ne parle pas des taux démentiels de 17 à 20 p. 100 pratiqués par le « crédit-bail », dans lequel nombre d'entreprises de toutes tailles se sont laissées prendre comme dans un piège qui sera mortel le jour où la loi de fer du marché, la loi de l'offre et de la demande, les empêchera d'augmenter leurs prix.

Pour éviter la faillite, vous venez de décider la création d'un type nouveau de crédits publics sous forme de créances de dernier rang. L'Etat s'approche ainsi des capitaux à risque que sont les capitaux propres aux actionnaires. Mais il faut aller plus loin et aller vite.

Vous avez rappelé, monsieur le Premier ministre, ce vieux proverbe : « Qui paie commande. » Mais la réciproque est également vraie : « Qui commande paie. »

L'Etat a commandé aux prix. Il est maintenant condamné aux subventions. Mais le financement par fonds publics conduit fatalement à la nationalisation. Pour rester en économie de concurrence, il faut imaginer autre chose.

J'ose vous faire une suggestion, monsieur le Premier ministre : celle de mettre les entreprises en mesure de proposer à leurs créanciers l'échange des obligations actuelles à taux d'intérêt élevé, soit contre des actions, soit contre de nouvelles obligations à taux d'intérêt réduit.

Bien entendu, les créanciers refuseront si les nouvelles obligations ne sont pas assorties d'une protection contre l'érosion monétaire, c'est-à-dire — je vais employer un mot banni au ministère de l'économie — d'une indexation.

Je sais bien tout ce qu'on peut dire contre l'indexation. Elle peut être l'accélérateur mécanique d'une inflation qui continuerait ; mais elle peut être aussi un frein psychologique à la fuite devant la monnaie. L'indexation donnerait, en tout cas, la preuve que le Gouvernement lui-même a confiance dans son propre succès, qu'il ne craint pas la rechute ; elle inspirerait une confiance contagieuse.

De toute façon, on n'attrape pas les mouches avec du vinaigre. On n'obtiendra pas des épargnants la conversion volontaire d'obligations à taux élevé contre des titres à taux réduit sans leur donner une garantie réelle.

Quant à échanger des obligations à revenu fixe contre des actions à revenu aléatoire, il faut, pour cela, avoir confiance dans la capacité des entreprises, il ne faut pas craindre un retour possible au blocage administratif des prix de nature à anéantir les chances des dividendes.

C'est ici que je vous pose ma deuxième question, monsieur le Premier ministre : comment entendez-vous rendre vraiment irréversible la liberté des prix ? De la réponse que vous donnerez à cette question dépendra la confiance que les épargnants de toutes catégories accorderont, ou n'accorderont pas, aux entreprises. Sans confiance, les capitaux à risque ne se substitueront pas au surendettement.

Sans ces procédures de désendettement, non seulement on ne peut pas, mais — si j'ose dire — on ne doit pas arrêter l'inflation, car cet arrêt provoquerait la faillite des entreprises avec son corollaire : le chômage. Le remède serait pire que le mal.

Enfin, monsieur le Premier ministre, il y a le mot « progressivement ». Puisque le prélèvement opéré par le pétrole et les matières importées sur notre produit national est de 3 à 4 p. 100, puisque nous n'avons pas eu le courage de dire la vérité aux Français en 1974 et ensuite, puisque aujourd'hui vous arrivez au moment où elle doit être exposée, il est certain que la vérité des prix et des tarifs se traduira, en ce qui concerne les prix industriels, par une hausse de « rattrapage ».

Si vous opérez vite, chirurgicalement, comme cela a été fait dans la nuit du 27 au 28 décembre 1958 par vos grands prédécesseurs — le général de Gaulle qui a apporté la stabilité de l'Etat, M. Antoine Pinay qui a fourni l'explication et M. Jacques Rueff, à qui nous devons, tous trois ensemble, le « boom » des années 1960 — si vous opérez vite, dis-je, vous pourrez expliquer aux Français la nécessité dans laquelle nous sommes.

Vous n'êtes pas, monsieur le Premier ministre, et, pas plus que vous, nous ne sommes, nous autres libéraux, des chantres de l'austérité. L'austérité est un mal ; notre but est la prospérité. Nous sommes préoccupés par la situation de nos parents âgés, des familles nombreuses, de nos frères en difficulté, notamment des chômeurs. La solidarité est une exigence du cœur.

Notre but est de distribuer de plus en plus. Mais, pour ce faire, il faut produire de plus en plus, il faut investir, il faut donc des prix de vérité qui réduisent la consommation dans l'immédiat au profit de l'investissement, c'est-à-dire au profit de l'avenir.

Il aurait mieux valu, c'est vrai, opérer en 1974 les Français étaient alors sensibilisés par le choc du pétrole. Ils pouvaient mieux comprendre la nécessité où nous sommes. Mais il est inutile de s'attarder sur le passé.

L'argument majeur qui, je le crois, peut entraîner et entraînera l'approbation des Français, c'est que réduire la consommation au profit de l'investissement est le seul moyen possible de réduire le chômage.

Une hausse de rattrapage de 3 à 4 p. 100 n'est qu'un mécanisme de transfert de fonds vers la création d'emplois.

La lutte contre le chômage est la priorité des priorités. Le « rattrapage » des prix industriels en est la condition. C'est un mécanisme social.

Il n'y a pas à craindre que la hausse nécessaire des prix industriels affecte les plus démunis, les personnes âgées, les familles nombreuses. Car la consommation de ces catégories sociales est surtout obérée par les prix des produits alimentaires.

Or les prix obéissent à la loi des vases communicants. Quand le prix d'une automobile ou d'un réfrigérateur augmente, cela effectue une ponction monétaire sur le revenu des consommateurs à haut pouvoir d'achat, ponction qui réduit leur capacité inflationniste, leur capacité à faire monter le prix des autres produits, notamment des produits alimentaires.

D'ailleurs, le « rattrapage » des prix industriels engendrera d'importantes plus-values fiscales puisque l'impôt sur les sociétés prend 50 p. 100 des profits. Cette recette supplémentaire vous donnera, monsieur le Premier ministre, une marge de manœuvre que vous devrez utiliser au profit des plus démunis, afin d'éviter qu'ils ne soient des victimes de cette hausse.

Il vous sera possible d'enlever, d'emporter la conviction des Français, si vous leur montrez que l'opération brève permet une cicatrisation rapide, permet de repartir de l'avant dans la voie de l'expansion.

Il s'agit pour vous de ranimer l'enthousiasme de la croissance de la production et de la distribution.

En revanche, si ce « progressivement » est étalé dans le temps, les hausses de rattrapage se confondront avec l'inflation à laquelle les Français sont habitués. La psychose d'inflation ne se dissipera pas. On entendra la phrase fatidique : « Plus ça change et plus c'est la même chose ». Ce sera une phrase de propagande, mais elle aura son effet. Voilà ce qu'il faut éviter, voilà pourquoi il faut opérer vite.

Ce que nous souhaitons, de toute notre volonté, monsieur le Premier ministre, c'est votre succès parce qu'il sera notre succès, le succès de notre pays. (*Applaudissements à droite et sur les travées du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Schumann.

M. Maurice Schumann. Monsieur le Premier ministre, nous vous avons entendu tout à l'heure prononcer des phrases excellentes, et notamment celle-ci : « Il faut traiter les problèmes en profondeur, il faut adapter la France aux conditions nouvelles de la compétition internationale. » C'est à cette affirmation que je rattacherai mes très brèves observations.

Les raisons spécifiques et le caractère propre de notre appartenance à votre majorité ont été parfaitement exposés, tout à l'heure, par mon ami Pierre Carous, en notre nom commun. Je ne retiendrai donc l'attention du Sénat que pour traiter brièvement d'un problème technique, ou du moins apparemment technique, car, à travers lui, se pose la question qui domine, tous les orateurs l'ont souligné, l'ensemble de notre débat : comment nous attaquer vraiment à la crise de l'emploi, à ce que nous avons récemment appelé, ici même, le scandale du sous-emploi ? Plus précisément, comment aider les entreprises petites et moyennes à créer des emplois en participant à l'effort général d'investissement ?

Tout à l'heure, le président du groupe socialiste, mon ami Marcel Champeix, rappelait une phrase célèbre de Jaurès : « Il faut subordonner les lois implacables de la concurrence aux lois généreuses de la vie. » Même si nous sommes en désaccord sur les moyens, ce débat prouve que nous sommes tous d'accord sur les fins.

Nous attendions depuis longtemps, monsieur le Premier ministre, la phrase la moins remarquée et pourtant la plus importante de votre déclaration du 19 avril, celle qui a été lue ici même par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux : « Pour assurer le financement d'investissements nouveaux, il est indispensable d'accroître les fonds propres des entreprises. »

Cela est vrai pour toutes les entreprises, j'y insiste, cela est surtout vrai pour les entreprises petites et moyennes, pour celles qui n'ont pas accès au marché financier dont les mécanismes sont d'ailleurs devenus, en raison des désordres monétaires et de l'incroyable surabondance des euro-dollars, incertains et malsains.

Combien de fois n'avons-nous pas pensé, depuis 1971, à cet avertissement du Maréchal Foch : « Pour réussir à garder la tête d'une coalition, il faut être désintéressé ? »

Cela m'amène à ma première question. Vous proposez la création de deux instruments nouveaux dont il vient d'être question : l'action de préférence sans droit de vote assorti d'un droit à dividende prioritaire et le prêt subordonné du Fonds de développement économique et social.

Croyez-vous que ces deux instruments soient à la mesure du grand problème, celui de l'accroissement nécessaire des fonds propres ? Vous ne le croyez sans doute pas vous-même puisque, tout à l'heure, vous nous avez annoncé un certain nombre de mesures et j'ai écrit sous votre dictée cette phrase : « Pour que les entreprises puissent bénéficier de fonds propres, des mesures seront proposées. » Peut-être nous apporterez-vous, en réponse aux questions qui vous ont été posées, des précisions sur ce point.

Quant à moi, je ne le crois pas non plus parce que quelques chiffres me l'interdisent. Ces chiffres, je vais vous les citer car ils sont complets et renouvellent l'argumentation que M. Bourguigne vient de développer sur ce point à la tribune.

En premier lieu, entre 1967 et 1976, le taux d'autofinancement des entreprises autres que les entreprises nationales est passé de 81 p. 100 à 57 p. 100.

En deuxième lieu, l'investissement des entreprises privées n'a pas encore retrouvé son niveau de 1973, malgré, je tiens à le dire au passage, l'efficacité des procédures fiscales de soutien à l'investissement mises en œuvre en 1975 par notre collègue, M. Fourcade, auquel j'entends rendre une nouvelle fois justice.

En troisième lieu, au cours des huit dernières années, le rôle du marché financier a été presque négligeable : l'apport en argent frais des émissions d'actions équivalait approximativement à la masse des dividendes annuellement versés, et ce sont les institutions de crédit qui ont financé une part croissante des besoins.

En bref, pour ne pas alourdir mon argumentation par des chiffres, entre 1969 et 1976 la dette totale des entreprises non financières est passée de 360 à près de 1 000 milliards de francs, sans compter l'endettement extérieur qui s'est accru durant la même période de 4 à 27 milliards de francs. En somme, il a été multiplié par sept.

Voilà comment — vous le dites souvent, monsieur le Premier ministre, la France entière vous a entendu l'expliquer pendant la campagne électorale et vous avez raison sur ce point — l'inflation devient la complice et, si j'ose dire, la nourrice du chômage.

Non seulement elle diminue les possibilités de développement par le recours aux seules ressources de l'entreprise, non seulement elle assèche leur trésorerie, mais elle incite à développer un endettement sans limite.

Eh bien, la gravité du mal appelle, exige les grands moyens et je pourrais, bien entendu, rappeler que le principal d'entre eux est et reste la révision du financement et de l'assiette des charges sociales, faute de laquelle l'action prioritaire en faveur de la famille française menacée restera nécessairement timide et fragmentaire.

Mais, loin de me réfugier dans les généralités ou les adjurations vagues, je voudrais, attentif aux conseils que votre ministre de l'économie, M. René Monory, m'a maintes fois prodigués quand il était rapporteur général de notre commission des finances, choisir la méthode interrogative pour vous faire des suggestions précises.

Tout d'abord, quand et comment comptez-vous donner un effet fiscal à la réévaluation des bilans ? Vous vous êtes, selon la dernière loi de finances, réservé la possibilité de le faire. La prochaine loi de finances marquera-t-elle au moins le franchissement de la première étape ?

La situation de l'industrie textile, pour ne citer qu'un seul exemple, a été ici maintes fois évoquée, et il y a quelques jours encore. Excellente occasion de rappeler que la taxation des bénéfices fictifs touche avec une sévérité particulière les industries de consommation.

Si, comme je veux le croire, votre réponse est positive ou encourageante, laissez-moi vous mettre dès maintenant en garde contre certaines astuces qui transformeraient une mesure nécessaire en demi-mesure et la priverait de son efficacité. En second lieu, comment comptez-vous attirer les capitaux vers des place-

ments productifs ? Ici, vous avez le choix entre deux axes de recherche : ou bien avantager le revenu provenant des actions, ou bien avantager l'investissement.

Oh, je pourrais plaider — je l'ai fait ici à plusieurs reprises — en faveur du premier terme de l'alternative, c'est-à-dire l'avoir fiscal à 100 p. 100, qui a le mérite de ne pas porter atteinte à la progressivité de l'impôt sur le revenu, et qui a été jugé légitime par des gouvernements à direction socialiste dans certains pays de la Communauté européenne, et non des moindres. Mais passons ! Il semble que vous ayez choisi le second terme de l'alternative, puisque vous avez repris, dans le programme de Blois, la formule préconisée par M. Paul Delouvrier dans son rapport de janvier dernier sur l'épargne et les fonds propres.

Je lis, en effet, à la page 43 du texte imprimé de ce programme : « Dans la limite d'un plafond, une fraction du revenu annuel des ménages consacrée à la création ou au développement d'un portefeuille de valeurs mobilières ne sera pas soumise à l'impôt sur le revenu. »

Même si, personnellement, je préférerais l'autre formule, celle qui ne comportait pas d'entorse au principe de la progressivité, vous ne me tiendrez pas rigueur, monsieur le Premier ministre, d'accepter votre choix et de prendre au mot cette promesse du programme de Blois. Quand comptez-vous nous proposer de la faire entrer dans la loi, sans la limiter, bien entendu, aux titres cotés, ce qui aurait encore l'inconvénient majeur de transformer une mesure salubre en vaine demi-mesure ?

Enfin — ce sera ma troisième et dernière question : je vous ai dit que le temps de parole m'était mesuré et je ne veux pas le dépasser — comment comptez-vous alléger la trésorerie des entreprises ?

Ici, vous vous attendez sans doute à m'entendre parler une fois de plus à l'ancien et combien éminent vice-président de la commission des communautés européennes de la fameuse sixième directive, en d'autres termes, à vous adjurer de vous donner à vous-même un volant d'action conjoncturelle en supprimant le décalage d'un mois en matière de T.V.A., qui accroît de plus en plus vite la charge de trésorerie des entreprises au profit de celle de l'Etat.

Pour aujourd'hui, je me borne à redire qu'il faudra bien y venir, et que le plus tôt sera le mieux. Mais, comme l'imagination financière ne doit jamais être en défaut, je vous signale l'opportunité d'une autre mesure : la déduction fiscale de la provision pour congés payés, qui aurait le double mérite de mettre la législation fiscale en harmonie avec le droit des sociétés selon lequel la constitution de cette provision est obligatoire et surtout — nous les retrouvons — d'avantager les industries de main-d'œuvre.

Telles sont les trois questions que m'inspirent deux soucis, monsieur le Premier ministre : celui de justifier notre appartenance sans réticence et sans arrière-pensée à votre majorité, après comme avant le jugement rendu les 12 et 19 mars par le pays, en tirant des engagements que nous avons souscrits en commun les conclusions immédiates qu'ils appellent, et puis, surtout, celui de vous aider à mériter votre victoire, notre victoire, aux yeux d'abord des Françaises et des Français qui nous l'ont donnée, mais aussi de ceux et de celles qui la regrettent et qui, tel est du moins notre objectif, un jour peut-être ne la regretteront plus. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., à droite, et sur les travées de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Duffaut.

M. Henri Duffaut. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, un certain nombre de nos collègues ont trouvé que ce débat venait tardivement. Ils redoutaient que le Sénat, suprême espoir et suprême pensée des pouvoirs publics au début de l'année, n'ait perdu un peu de sa considération, maintenant que la grande peur de l'an 1000, je veux dire celle de mars 1978, est passée — et peut-être trop tôt oubliée !

En réalité, il n'en est rien : ce débat vient à son heure, puisque aussi bien nous sommes mieux informés aujourd'hui qu'au mois d'avril dernier de la volonté et des intentions du Gouvernement en ce qui concerne notre politique économique je ne dirai pas en ce qui concerne notre politique sociale. Vous pouviez, en effet, choisir, monsieur le Premier ministre, des politiques économique et sociale associées. Vous avez limité votre choix, pour le moment, à une politique économique, plus particulièrement au problème de la vérité des prix dans le secteur public et dans le secteur privé.

La vérité des prix dans le secteur public se traduit par des majorations sensibles. Je n'en rappellerai que quelques-unes : 10 p. 100 pour le gaz et l'électricité, 15 p. 100 pour le billet de chemin de fer, 20 p. 100 pour le timbre-poste et 25 p. 100

pour le courrier à vitesse réduite — à ce propos, il est amusant de constater qu'il y a une progression inversement proportionnelle entre la qualité du service rendu et le prix ! D'autres majorations sont intervenues, d'autres interviendront.

Mais je voudrais savoir où se trouve la vérité. Aujourd'hui, on nous dit que la vérité des prix est indispensable à l'expansion de la France, au rétablissement de son économie. Or, l'année dernière, on n'a pas, que je sache, sacrifié à cette vérité des prix puisque leur majoration avait été plafonnée à 6,5 p. 100. On a donc pris un sérieux retard en la matière.

Je pense que, dans votre esprit, monsieur le Premier ministre, cette vérité des prix aurait dû être prévue dans vos premières mesures de redressement. C'est dès cette époque que la Suisse et l'Allemagne, souvent citées en exemple, ont agi, et ces Etats ont maîtrisé leur inflation. Ils ne se sont d'ailleurs pas bornés à cette mesure : ils ont parfois relancé leur économie par un abaissement du taux d'intérêt et par des allègements fiscaux.

Il est bien certain que les mesures prises l'année dernière et celles qui sont prises aujourd'hui sont en totale contradiction, et cette différence de doctrines a retardé la solution de nos problèmes.

On est en droit de penser que les mesures qui sont prises aujourd'hui n'ont pas été improvisées, qu'elles ont fait l'objet d'une réflexion minutieuse, qu'elles étaient certainement arrêtées, dans l'esprit du Gouvernement, depuis quelques mois. Pourquoi, alors, ne figuraient-elles pas dans le budget pour 1978 ? Nous aurions pu en débattre. Ainsi aurions-nous peut-être économisé quelques milliards de francs de déficit dans un budget qui n'est pas très prospère : alors que l'on annonçait un déséquilibre de 10 milliards de francs, on s'achemine allégrement vers un déficit de 20 milliards. Alors, je le répète, pourquoi ce retard ?

Pensiez-vous que vous auriez des successeurs éventuels et qu'il était préférable de leur laisser en héritage cette vérité des prix ? Pensiez-vous qu'il ne fallait pas, compte tenu de l'échéance électorale, faire preuve d'une trop grande franchise ? Qu'il fallait, au contraire, adopter une politique de « diplomatie avancée » ? (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Toujours qu'il en soit, je constate que cette mesure — je parle toujours de la vérité des prix — intervient à ce jour et qu'il y a une contradiction dans votre politique : vous voulez exterminer le virus de l'inflation — et combien vous avez raison ! — mais, dans le même temps, vous l'alimentez en inscrivant dans le budget des subventions destinées à couvrir le déficit des services publics, en concluant le pacte social — dont nous ne nions pas la nécessité. Contradiction donc ! Il nest pas étonnant que, dans ces conditions, l'inflation persiste et même se développe.

Vous voulez arriver à la vérité des prix dans le secteur privé. Le but est louable en lui-même. Il s'agit, dans l'esprit du Gouvernement, d'assurer au secteur privé les ressources nécessaires à son développement et à l'autofinancement des entreprises qui, nous le savons les uns et les autres, n'a cessé de se réduire.

Je distinguerai toutefois plusieurs sortes d'activités industrielles. Je citerai tout d'abord celles qui appartiennent à des secteurs en difficulté — quelqu'un a parlé tout à l'heure de la sidérurgie ; mais il y a aussi la construction navale, le bâtiment. Que peut représenter, pour ces entreprises, la vérité des prix, puisque leurs prix actuels ne leur permettent pas d'être compétitives ?

D'autres entreprises — certaines de pointe — ont enregistré en 1977 des résultats en progrès sensibles par rapport à l'année précédente et parfois des résultats records. Elles ont pu très largement alimenter leur compte « provisions » et leur compte « amortissements ». On peut donc, en ce qui les concerne, se poser cette question : que signifie, pour elles, la vérité des prix, puisqu'elles ont fait face et sont en mesure de faire face à leurs besoins d'investissements ?

Il existe une troisième catégorie d'entreprises, celles qui sont placées dans une situation de monopole. Ne peut-on pas redouter que celles-ci, n'usent, n'abusent même de cette liberté retrouvée ?

Investir est bien. Donner les moyens d'investir est également bien. Mais une chose est encore plus nécessaire : il faut que l'industriel ait le désir d'investir. Or, ce désir d'investir est, dans certains cas, contrarié.

Dans les secteurs de pointe, les entreprises sont prospères, tant sur le marché intérieur que sur le marché extérieur. Mais dans d'autres secteurs, où le taux d'intérêt de l'argent rend l'investissement difficile, où la conjoncture est molle, où la capacité de production n'est pas utilisée, où le Gouvernement, on le sait, est opposé à toute politique de relance, où l'augmentation des prix des services publics aussi bien que des tarifs des activités privées va réduire encore le pouvoir d'achat, rien n'incite à l'investissement. Au surplus, comme on n'a pas investi depuis plusieurs années en raison des erreurs commises, on a cessé d'être compétitifs par rapport à nos concurrents, de telle sorte que ces industriels, face à un marché intérieur faible et mal

placés sur le marché extérieur, hésitent à investir. Quelle sera la conséquence d'une telle situation ? Elle aboutira à une diminution du pouvoir d'achat du consommateur qui aura à supporter le poids de l'augmentation de l'investissement public et des prix du secteur privé, mais sans profit pour l'économie et pour le seul bénéfice des entreprises.

Il est donc nécessaire que s'opère un changement de la mentalité et du comportement industriel et économique, et ce changement ne peut résulter que d'une modification de la conception du Gouvernement en ce qui concerne la relance de l'activité économique.

Je voudrais en venir maintenant au problème social, car le problème économique et le problème social sont complémentaires.

Il n'y a, dans votre déclaration du 19 avril et dans vos actes, rien qui concerne le problème social. Certes, vous révisiez le Smic, mais c'est la loi qui vous en faisait obligation. Ce Smic, vous l'augmentez de 3,87 p. 100 : 2,79 p. 100 correspondent à un rattrapage et 1,08 p. 100 à une majoration du pouvoir d'achat. Mais lorsque le « smicard » touchera son nouveau traitement, à la fin du mois de mai, l'indice des prix aura crû encore de 1 p. 100. Puis viendra la hausse du mois de juin — et nous savons qu'elle ne sera pas négligeable. Ainsi le pouvoir d'achat du Smic n'aura pas augmenté par rapport à ce qu'il est aujourd'hui ; au contraire même, il aura encore diminué !

Au moment où vous prenez des mesures économiques en faveur de l'industrie, il est absolument inconcevable qu'elles n'aient pas un caractère social. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Vous avez promis de maintenir le pouvoir d'achat de toutes les catégories sociales, notamment des travailleurs.

Dois-je rappeler que l'allocation aux personnes âgées a été révisée pour la dernière fois le 1^{er} décembre dernier et que, depuis, les prix ont augmenté de 3,5 p. 100, ce qui signifie que le pouvoir d'achat de cette catégorie particulièrement sympathique — il s'agit de nos anciens, des « vieux » — a diminué de 3,5 p. 100 ? Or, aucune revalorisation de cette allocation n'est envisagée.

Dois-je rappeler que les allocations familiales ont été révisées pour la dernière fois le 1^{er} janvier dernier, que, depuis, la hausse des prix a été de l'ordre de 3 p. 100 et que, par conséquent, le pouvoir d'achat des familles s'est réduit de 3 p. 100 ?

Je sais bien que, dans votre déclaration du 19 avril, vous avez indiqué que la sollicitude du Gouvernement se porterait sur les familles, notamment celles de trois enfants, et que leur serait assurée une sorte de Smic familial de 3 500 francs. Mais c'est une promesse à terme car, ainsi que vous l'avez dit vous-même, il faut se garder des générosités à court terme, qui ne correspondent pas à un pouvoir d'achat valable et durable.

Cette générosité à terme se situe en l'an de grâce 1979. Aussi, tel que nous connaissons le respect que vous avez pour les engagements pris, nous craignons que ces familles nombreuses n'accèdent jamais à la terre promise, qu'elles restent sur le Sinaï à la contempler, si même vous arrivez à leur faire traverser la mer Rouge. (*Sourires.*)

Pourtant, l'économie, l'équité et la morale exigent que nous apportions une aide à la famille. La natalité française s'affaïsse. Le temps n'est plus tellement lointain où les classes actives seront dans l'impossibilité de supporter la charge des classes inactives. Il y va donc de l'avenir et de la survie de la France.

Je regrette, en ce qui me concerne, qu'une disposition du programme commun, qui était sympathique, n'ait pas été retenue, à savoir la majoration substantielle des allocations en faveur des familles. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

A vos fonctionnaires, vous aviez promis également de maintenir leur pouvoir d'achat. Leurs salaires ont été augmentés de 1,5 p. 100 le 1^{er} février dernier. Au 31 mars, la hausse des prix était déjà de 1,6 p. 100, ce qui veut dire qu'ils supportent à plein la hausse des prix du mois d'avril ; qu'ils vont supporter celle de mai, ce qui signifie que les fonctionnaires, les retraités subissent une réduction du pouvoir d'achat de 2 p. 100. C'est contraire à l'engagement pris de maintien du pouvoir d'achat. C'est la même politique qui s'est pratiquée au cours de l'année précédente et qui se poursuit cette année.

En ce qui concerne la fiscalité, on ne va pas augmenter les impôts, ni en 1978 ni en 1979. Dans quelle mesure n'y aura-t-il pas quelques majorations fiscales à travers les hausses de tarifs ? Je ne m'étendrai pas sur ce point.

Je voudrais préciser tout de même qu'en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les contribuables auront l'heureuse surprise, dans le collectif, de voir qu'il y a une certaine détente des taux, car les tranches ont été élargies

cette année de 6,5 p. 100 au moins. Le coût de la vie a augmenté de 9,2 p. 100, de telle sorte qu'en définitive, à pouvoir d'achat égal, la pression fiscale s'est sensiblement accrue.

Vous prenez des mesures de taxation en faveur du capital, notamment à travers ce projet qui consiste à encourager l'investissement en actions. Je ne conteste pas la nécessité qu'il y a d'orienter l'épargne vers les placements mobiliers aujourd'hui plutôt que vers les placements immobiliers.

Je voudrais quand même appeler votre attention sur l'aspect psychologique du problème. Au moment où l'on donne une prime à l'intérêt du capital, on ne fait rien, par exemple, malgré les engagements pris, pour indexer l'épargne populaire. On ne fait rien pour alléger les charges des consommateurs par un abaissement, une réduction, une suppression de l'impôt sur les denrées de première nécessité. Cette politique va exiger de grands efforts. Elle exige, par conséquent, un certain consentement, une certaine adhésion et, dans la mesure où le pays aura l'impression que les avantages sont à sens unique et ne vont pas à ceux qui souffrent le plus douloureusement de la crise, les propositions que vous faites seront mal supportées.

En ce qui concerne les actions de préférence, j'avoue que je conçois mal une participation au capital sans une participation à la direction de l'entreprise. La responsabilité dans le capital implique la responsabilité dans la direction. Je dois ajouter qu'il existait autrefois des actions à vote plural et qu'elles ont été supprimées parce qu'on jugeait qu'il était anormal qu'on puisse conserver la direction d'une entreprise sans en assumer les risques.

Je m'appesentirai maintenant quelques instants sur le problème des collectivités locales. Elles ont établi leur budget de cette année en fonction de recettes arrêtées d'une façon définitive et en fonction de prévisions de dépenses telles qu'elles pouvaient les déterminer au début de l'exercice. Il est certain que la hausse des services publics va peser lourdement sur ces budgets et les déséquilibrer. Le grand problème, c'est qu'en raison des transferts qui nous ont été imposés, il est nécessaire de moderniser la législation fiscale des collectivités locales non seulement par des actions à long terme, mais également par des actions à court terme.

L'autre jour encore, en commission des finances, nous avons discuté de ces problèmes. Nous avons envisagé un certain nombre de mesures qui pourraient être le remboursement plus rapide de la T.V.A., une nouvelle répartition des charges d'aide sociale entre l'Etat et les collectivités locales, une attribution sur un impôt d'Etat qui pourrait être réparti selon une clé à déterminer.

Quoi qu'il en soit, il est bien certain que les collectivités locales ne pourront pas, année après année, continuer à majorer de 10 p. 100, de 15 p. 100 ou de 20 p. 100 les impôts locaux, car une telle pratique devient insupportable pour leurs contribuables. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Monsieur le Premier ministre, vous avez défini une politique. Comment pourrez-vous la réaliser ? Cela dépend de l'héritage que vous a laissé votre prédécesseur. (*Sourires.*) Dans un souci de discrétion que je comprends, vous n'en avez point parlé. Alors, si vous le voulez bien, vous me permettrez de faire l'inventaire de cette succession.

Sur le plan du commerce extérieur, nous avons enregistré en 1977 un déficit de 11 milliards de francs, soit une amélioration sensible par rapport à l'année précédente où il atteignait plus du double. En réalité, l'amélioration est peut-être plus grande, car si les importations sont calculées en fonction de taxations fiscales, c'est-à-dire assez exactement, les exportations sont évaluées en fonction de données statistiques, c'est-à-dire avec un assez grand laxisme. Le déficit est donc peut-être encore moindre que celui qui ressort des calculs qui nous ont été communiqués.

Toutefois, on peut faire à ce commerce extérieur quatre reproches.

Tout d'abord, au cours de l'année 1977, les exportations ont peu augmenté et les importations ne se sont pas du tout développées, ce qui signifie que notre activité industrielle a été limitée, que nos importations de matières premières ont été réduites. La croissance des exportations n'a été, en effet, que de 0,8 p. 100 au cours de l'exercice précédent.

En outre, nous avons une mauvaise répartition de clientèle. Nous développons notre activité sur des nations plus ou moins solvables. Mais notre compétitivité s'amenuise avec les grandes nations industrielles et, là, notre situation ne s'améliore pas.

Nous avons un secteur agro-alimentaire qui était encore satisfaisant en 1974 ; il nous a laissé 9 800 millions de francs d'excédent et on espérait qu'à la fin du Plan, il nous en laisserait 20 000 millions. Je sais bien qu'il y a eu des circonstances

naturelles, mais elles n'expliquent pas tout, car le dernier exercice a montré un déficit de 3 700 millions. Quel chemin parcouru de 9 800 millions d'excédent à 3 700 millions de déficit !

En ce qui concerne nos exportations industrielles, elles sont fondées sur l'activité d'un trop petit nombre de secteurs. L'industrie automobile, à elle seule, rapporte le tiers de l'excédent constaté. Je crois que le grand reproche que l'on peut adresser à votre gouvernement, et peut-être aussi à ceux qui vous ont précédé, c'est de ne pas avoir su créer ou assurer la promotion d'activités au titre desquelles nous sommes pratiquement absents sur le marché international, car il est certain que si l'on avait créé ou développé ces activités, notre situation économique aurait été beaucoup plus stable.

La balance des comptes, en raison, évidemment, du redressement de la balance commerciale, s'est améliorée, mais notre monnaie est restée faible en dépit de taux d'intérêt très élevés qui sont supérieurs de 50 p. 100, voire de 100 p. 100 et plus, à ceux qui sont pratiqués dans les pays étrangers.

Notre monnaie, abstraction faite des mouvements erratiques du début de l'année, qu'il faudrait, d'ailleurs, éclaircir, s'est affaiblie, notamment par rapport aux monnaies fortes.

Enfin, notre endettement s'est accru dans des proportions considérables. C'est notre rapporteur général M. Blin qui, dans une note de conjoncture excellente, rappelait qu'en 1974 nous avions emprunté à l'étranger 16,5 milliards de francs, qu'en 1975 nous avions encore emprunté 13 200 millions, 21 milliards en 1976, 22 900 millions en 1977, de telle sorte que nous devons 90 milliards.

Je sais que nous avons en réserve des devises représentant à peu près 105 milliards, que nous avons même 80 milliards en créances commerciales, mais il existe une différence entre nos créances et nos dettes. Nos dettes sont à échéance certaine, souvent en monnaies fortes, comme le mark et le franc suisse, tandis que nous créances sont à échéances incertaines, d'un montant incertain, émises en francs à bas intérêt, de sorte que l'on peut affirmer aujourd'hui qu'il est impossible de s'endetter davantage et que, dans la mesure où la conjoncture monétaire s'aggraverait, comme elle l'a déjà fait depuis quinze mois, notre situation sur ce point deviendrait désastreuse.

D'ailleurs, le poids de cette dette pèse déjà sur notre économie. Combien de services publics ont constitué des provisions de change pour parer précisément à cette perte de valeur de la monnaie. Certains l'ont fait sous le libellé « provisions pour pertes de change ». Pour d'autres, il faut faire des recherches dans leurs bilans en montrant plus de curiosité. Pour la S. N. C. F., c'est un compte établissement ; pour E. D. F., c'est un compte de régularisation. Mais tout cela représente des milliards : en effet, la S. N. C. F. a emprunté 4 milliards à l'étranger, E. D. F. 13 milliards, la caisse nationale des communications 9 milliards.

Des provisions ont donc été constituées, mais elles représentent aujourd'hui un élément de la vérité des prix et de la majoration des tarifs publics. Il est vrai aussi que les entreprises privées ont fait de même, mais il faut préciser que ces provisions à concurrence de moitié, se traduisent par une réduction de l'impôt sur les sociétés. Tout cela montre qu'en ce qui concerne notre endettement, il existe une situation qui est grave et qui ne saurait se développer longtemps.

Pour ce qui est des prix, la crise de 1974 a entraîné une hausse de 15,4 p. 100. En 1975, il s'est agi de 9,6 p. 100, en 1976 de 9,9 p. 100 et en 1977 de 9,2 p. 100. Autrement dit, la pénitence imposée au pays s'est traduite par un abaissement de 0,7 p. 100 et encore est-il accentué, et au-delà, par un effet mécanique qui a été une détaxation de T. V. A. au début du mois de janvier.

Certes, nous avons entendu des chants de joie après la publication des indices du mois de novembre, 0,3 p. 100, et du mois de décembre, 0,4 p. 100. Mais en février, l'indice était déjà mauvais, 0,7 p. 100, en mars également, 0,9 p. 100. Il n'est pas exclu que les indices jusqu'à la fin du mois de juin soient, tous, très mauvais, et que l'inflation à deux chiffres soit retrouvée à la fin de cet exercice.

Nous n'avons pas gagné cette lutte contre l'inflation. Dans le même temps, quelles sont les conséquences d'une production industrielle qui se situe à un niveau inférieur à celui de l'année précédente, et même à celui d'il y a quatre ans ? Le nombre des liquidations et des faillites ne cesse de s'accroître mensuellement : de 1 000, chiffre déjà élevé, il est passé à 2 000. Quant à la situation de l'emploi, après avoir connu un certain mieux, elle s'aggrave de nouveau. Voilà les résultats que la politique pratiquée précédemment a donnés.

Que nous propose-t-on aujourd'hui ? De confirmer et de renforcer cette politique. Je crains qu'à l'automne nous ne constatons un développement des faillites, notamment dans les entreprises industrielles de 100 à 500 ouvriers, autrement dit, dans ces activités qui constituent la vie de nos provinces et de nos départements. Je crains aussi qu'à la suite de ces faillites, le nombre de chômeurs ne s'accroisse. Compte tenu du fait qu'au mois de septembre 700 000 jeunes viendront sur le marché de l'emploi, on peut redouter d'aller vers 1 500 000 à 2 millions de chômeurs pour la fin d'année. C'est à cette perspective que vous êtes confronté et c'est sur ces résultats que votre Gouvernement sera jugé.

Dans le passé, le pays avait marqué un certain mécontentement, aux consultations électorales de 1976 et de 1977. En 1978, certains Français qui ont redouté certaines propositions, qui n'ont peut-être pas accepté certains hommes, ont révisé leurs positions, mais ce n'est pas pour autant un acte de confiance qu'ils ont exprimé. Ils ont plutôt accordé, comme on dirait en matière judiciaire, un sursis avec mise à l'épreuve. Je n'ai pas l'impression que, dans les propositions que vous nous faites, il soit tenu compte de cet avertissement qui vous a été donné par le peuple français. C'est pourquoi, ainsi que l'a dit notre ami M. Champeix, nous ne pouvons pas apporter notre confiance à votre Gouvernement. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Cantegrit.

M. Jean-Pierre Cantegrit. Monsieur le Premier ministre, la politique africaine de la France est mon propos. Elle est plus que jamais au premier plan de l'actualité. Elle est délibérée au plus haut niveau de l'Etat. Vous conduisez cette politique avec le ministre des affaires étrangères dans un cadre local et international difficile.

Parmi les six sénateurs qui représentent les Français de l'étranger, je représente plus particulièrement ceux d'Afrique noire, ce qui m'amène à suivre, sur place, l'évolution de ce continent, à juger les conséquences de la politique de la France.

La plupart des pays d'Afrique sont devenus, depuis peu, indépendants. Ils sont d'une grande fragilité, objets de la convoitise de leurs voisins et servent de terrains d'affrontement aux deux blocs qui se partagent notre planète.

La France, sous la conduite du général de Gaulle, a réussi sa politique de décolonisation ; tous les observateurs de bonne foi se plaisent à le reconnaître. Près de dix-huit ans après l'accession à l'indépendance des pays d'Afrique noire qui étaient sous la tutelle de la France, la plupart ont avec notre pays des liens d'amitié.

Certes, on relève quelques exceptions : certains pays ont quitté le camp occidental, relâché les liens qui les unissaient à la France pour rejoindre le bloc soviétique et ont adopté plus ou moins le marxisme-léninisme.

Ce sont des exceptions et force est de constater que c'est dans les pays qui se sont éloignés de la France et du monde occidental que règne la plus grande absence de liberté, que le niveau de vie est le plus bas.

Je ne citerai qu'un exemple, mais combien éloquent ! Lors de leur accession à l'indépendance, la Guinée et la Côte-d'Ivoire étaient comparables par leur superficie, leur nombre d'habitants, leurs ressources naturelles, leur niveau de vie.

La Guinée, aujourd'hui, après vingt ans d'expérience socialiste et de relations privilégiées avec l'U. R. S. S. et ses satellites, parvient difficilement à relever son niveau de vie, fourni par un produit national brut de 600 francs par an et par habitant.

La France, sans vouloir se souvenir des incidents et des accusations passés, a repris ses relations et conservé le même esprit de coopération.

Pendant ce même temps, la Côte-d'Ivoire, sous la conduite du président Houphouët-Boigny, s'est ouverte vers un régime libéral, est restée proche de la France. Aujourd'hui, elle tend vers la prospérité, est en plein développement et son produit national brut est de 2 400 francs par an et par habitant.

Cet exemple ne doit pas nous cacher qu'un certain nombre de pays de l'Afrique francophone n'ont pas aussi bien que la Côte-d'Ivoire réussi leur accession à l'indépendance.

Des difficultés intérieures les amènent à être l'objet de la convoitise de leurs voisins, plus ou moins manipulés par le camp soviétique et ses satellites. C'est ainsi qu'alors que le Zaïre traversait une crise intérieure, il était l'objet d'une agression sur son territoire de l'Angola, son voisin, devenu depuis peu communiste grâce à la complicité d'officiers portugais prenant leurs instructions à Moscou. (*Rires ironiques sur les travées communistes.*)

C'est ainsi que la Mauritanie, elle aussi traversant une période de difficultés intérieures, se trouvait soumise sur une partie de son territoire nullement contestée, reconnue par les accords internationaux, à une agression par un gouvernement sahraoui, dont nul n'ignore qui l'inspire, qui le compose et surtout qui lui fournit armes, subsides et matériel.

C'est ainsi qu'au Tchad la différence des ethnies et leur rivalité amenait la Libye, par Frolinat interposé, à une agression territoriale et à une occupation d'une partie du territoire tchadien.

Pour ces trois pays amis de la France, il est facile de dresser les points communs de l'agression.

D'abord, elle provient de pays socialistes ou proches de l'Union soviétique, comme Cuba.

Ces territoires, objet de l'agression, sont riches ou promettent de l'être en matières premières : le cuivre et le diamant du Katanga pour le Zaïre, les phosphates et le minerai de fer pour le nord de la Mauritanie et peut-être le pétrole et l'uranium au nord du Tchad.

De prétendus mouvements d'indépendance, armés du même matériel soviétique, manipulés par l'Angola, l'Algérie et la Libye, cherchent à faire basculer les régimes en place.

Alors, sans réaction de la principale démocratie occidentale — les Etats-Unis d'Amérique, qui poursuivent sous la conduite du président Carter une politique assez incohérente — la France se devait d'assister ses amis, de protéger ses nationaux, sous peine de perdre son audience et son influence en Afrique et de voir des Français menacés dans leur vie et leurs biens.

Au Zaïre, une assistance logistique mesurée, mais efficace permettait au président Mobutu de reprendre les choses en main.

En Mauritanie, où vivent près de 4 000 Français, l'envoi d'avions *Jaguar* et de coopérants techniques militaires permettait d'enrayer l'agression dont ce pays était la victime.

Enfin, au Tchad, où vivent aussi près de 4 000 Français, qui se partagent pour moitié dans le secteur privé et dans la coopération, l'envoi d'avions français et de troupes françaises allait, d'une part, permettre de protéger nos compatriotes et, d'autre part, donner aux autorités tchadiennes les moyens de faire face à la situation.

Dans ces trois cas, monsieur le Premier ministre, une certaine partie de l'opinion publique et de la presse s'est élevée contre les décisions de votre gouvernement et a dénoncé l'agression coloniale ou néo-coloniale, le guépier où allait se fourrer la France, et a parlé d'un nouveau Viet-Nam. Près d'une opinion publique plus intéressée par les problèmes intérieurs, souvent étrangère aux problèmes d'Afrique, leur critique pouvait avoir un certain retentissement, mais force est de constater que ces détracteurs joignent leurs voix aux ennemis de la France, font passer leur idéologie avant l'intérêt de notre pays.

Monsieur le Premier ministre, alors que vous étiez ministre du commerce extérieur, vous avez clairement dit aux Français combien il était nécessaire pour notre pays d'exporter. Beaucoup de nos compatriotes ignorent que l'Afrique, plus particulièrement l'Afrique francophone, joue un grand rôle dans notre économie.

Par l'importation de matières premières nécessaires à nos usines, par l'exportation de produits manufacturés, l'Afrique est indispensable à notre équilibre commercial.

Or, ceux qui critiquent notre intervention en Afrique sont-ils prêts à accepter la fermeture de nombreuses usines et l'aggravation du chômage ?

Près de 300 000 Français vivent en Afrique et assurent la représentation économique de notre pays, œuvrent, dans le cadre de la francophonie, à la représentation culturelle de la France, enfin — c'est la plus noble tâche — aident les pays africains à se développer.

J'étais avec les mineurs français de Zouérate en Mauritanie au mois de novembre dernier, quand les *Jaguar* ont, pour la première fois, survolé le territoire mauritanien ; j'étais, il y a quelques jours, au Tchad et j'ai pu voir combien la présence de militaires français était réconfortante pour nos compatriotes.

Mais, monsieur le Premier ministre, cette intervention ne peut être que limitée ; le rôle de la France n'est pas de permettre à des régimes contestés de se maintenir artificiellement. (*Marques d'approbation sur les travées socialistes.*) Notre intervention ne doit avoir pour but que de permettre aux pays amis de la France, liés avec elle par des accords d'assistance, de faire face à une agression extérieure dont ils sont victimes, de mettre de l'ordre chez eux et surtout d'assurer la sécurité des Français qui vivent dans ces pays.

Si les régimes en place — je pense notamment au Tchad — ne savent pas utiliser le répit qui leur est donné pour reconstituer l'unité nationale, la France devra en tirer les conséquences et ne pas s'obstiner.

Mais il ne doit pas être dit, comme le voudraient certains, que la France fuit ses obligations, abandonne ceux qui lui ont fait confiance, n'assure pas la sécurité de ses enfants les plus entreprenants, qui se sont expatriés en Afrique et y assurent la présence de la France. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, de l'U. C. D. P., du R. P. R., à droite et sur certaines travées socialistes.*)

M. le président. A ce point du débat, le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux jusqu'à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante minutes, est reprise à vingt-deux heures dix minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Dans la suite du débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement, la parole est à M. Jargot.

M. Paul Jargot. Monsieur le Premier ministre, vous avez, dans votre déclaration, réservé une place aux collectivités locales en annonçant votre intention de nous proposer, dès l'automne prochain, un projet de loi-cadre les concernant. Votre première déclaration de principe ne peut que recueillir l'approbation de tous ceux qui s'intéressent aux collectivités locales.

Aujourd'hui, vous avez été encore plus bref à ce sujet et je ne crois pas me tromper en vous disant que mes collègues, en particulier les membres de la commission à laquelle j'appartiens, s'attendaient à un plus long développement sur ce point capital.

Aussi bien votre demi-silence nous laisse-t-il sur notre faim et maintient-il notre inquiétude. En effet, les décrets, les lois, les rapports qui ont traité de ce grave problème depuis vingt ans bientôt nous ont habitués à d'amères surprises. De toute manière, ils n'ont pas encore répondu aux attentes légitimes des élus locaux, attentes qui ont fait place, aujourd'hui, à une grave angoisse devant la situation des collectivités dont ils ont la responsabilité de conduire le destin.

Cette situation a atteint aujourd'hui un point de gravité dont tout le monde peut mesurer les dures conséquences, depuis le contribuable de plus en plus accablé jusqu'à l'élu de plus en plus impuissant. Progressivement, en effet, les communes de France, en sont arrivées à une situation de blocage ; paralysées dans leurs initiatives, étouffées par l'absence dramatique de moyens, elles sont devenues totalement incapables de répondre correctement aux besoins criants de leurs populations.

Monsieur le Premier ministre, il faut en finir, réellement, avec les phrases creuses, les promesses jamais tenues et les vraies réformes toujours attendues ; il faut surtout éviter de procéder à de nouveaux rafistolages dont nous connaissons les risques, le plus grand ayant d'ailleurs toujours consisté, dans le passé, à nous laisser encore plus handicapés et plus défavorisés après la réforme qu'avant.

A vrai dire, nous aurions été un peu rassurés si, rompant avec la tradition de l'arbitraire ou du huis clos, vous aviez décidé une première fois de consulter non seulement les élus à titre individuel, mais également les grandes organisations qu'ils se sont données démocratiquement, je veux parler de l'association nationale des maires de France et, pour la partie concernant la fonction communale, des syndicats du personnel.

Voilà pourquoi, pour notre part, nous proposons la création immédiate d'un conseil supérieur des collectivités locales pour la décentralisation.

Il regroupera, dans le respect de la pluralité des tendances, des représentants des maires, des conseils régionaux et généraux, du Conseil économique et social et des syndicats du personnel et, enfin, des parlementaires.

Ce conseil supérieur sera présidé par un élu. Il fixera son propre règlement afin d'instituer un fonctionnement démocratique. Il aura pour objet d'élaborer la réforme des collectivités locales en vue d'une effective décentralisation.

Il s'agit, en effet, d'ouvrir la voie à une démocratie nouvelle, basée sur un pouvoir local majeur, autonome, qu'attendent les citoyens de ce pays, avides de gérer eux-mêmes leurs propres affaires, à l'échelon où elles se trouvent, à l'endroit où ils vivent. Il faut en finir, une fois pour toutes, avec une tutelle paralysante et tâtonnante, avec une bureaucratie centralisatrice et paperassière.

A cet effet, nous proposons d'attribuer aux communes de nouvelles compétences et de nouvelles responsabilités, de donner des droits nouveaux aux élus locaux pour l'exercice de leur mandat, de développer la coopération intercommunale sur une base démocratique, de revaloriser et de développer la fonction publique communale, de donner aux conseils municipaux des pouvoirs nouveaux leur permettant, en particulier, de faire

participer davantage et plus activement les habitants de la commune à l'élaboration et à l'exécution des décisions qui les concernent et à la direction des affaires publiques.

Mais si la démocratie, si le véritable pouvoir supposent l'existence de droits sans cesse accrus, ils exigent par ailleurs les moyens indispensables pour exercer ces droits. J'en reviens donc, encore une fois, comme je le fais depuis de longues années, sur l'impérieuse obligation d'accorder aux communes et aux départements les moyens financiers auxquels ils ont droit et qui leur font actuellement cruellement défaut.

Depuis des années, les collectivités locales assument des responsabilités importantes pour leur population et pour le pays sans disposer de crédits suffisants. Elles doivent, en effet, assurer plus de 55 p. 100 des équipements publics de ce pays avec seulement 17 p. 100 des ressources fiscales totales de ce même pays.

Que l'on tourne le problème comme on voudra, sans un supplément de moyens financiers, il n'existe pas d'autre issue qu'un endettement accru d'année en année, accaparant une part de plus en plus importante des ressources locales et pesant toujours plus sur les seuls ménages, les agriculteurs, les petites et moyennes entreprises.

Que reste-t-il après cela pour la vie sociale, sportive et culturelle des populations ? De maigres moyens qui ne cessent de fondre.

Voilà où nous a conduit l'abandon par l'Etat de ses vraies responsabilités dans le domaine de l'urbanisme, de l'équipement scolaire, sportif, social et culturel de la France. Les astuces pour couvrir cette dérobade n'ont pas manqué, depuis le « verrouillage » des inscriptions aux programmes de subventions, le blocage des emprunts, jusqu'aux fameuses subventions forfaitisées, non indexées sur les coûts réels des équipements modèles imposés, avec leur inadaptation aux sites locaux et leurs coûts de fonctionnement démesurés, à la réduction de la durée des prêts et à l'augmentation de leur taux d'intérêt.

Non, vraiment, rien n'a manqué, et l'on continue de noyer le poisson sous des formules de globalisation et de contrats divers sans augmenter d'un sou la part du revenu fiscal national qui revient aux collectivités locales. Et tout cela pour ne pas admettre que le financement d'équipements publics lourds devrait épouser plus justement leur durée réelle dans le temps et bénéficier de bonifications d'intérêt plus importantes en raison de leur caractère de service public. Que l'on ne vienne pas nous rétorquer qu'il y a trop de petites communes. Nous refusons ce faux problème car, pour nous, la démocratie et la décentralisation politique passent par la « responsabilisation » du maximum de citoyens et par la possibilité pour eux d'auto-gérer leurs propres affaires là où ils vivent chaque jour.

De plus, toujours pour répondre à l'argument d'un grand nombre de communes, la presque totalité des équipements lourds sont d'ores et déjà réalisés dans le cadre de la coopération. Il y a longtemps qu'il ne peut plus en aller autrement pour la plupart des communes.

La difficulté ne naît donc pas du nombre des communes en France, mais bien du fait qu'elles sont privées de moyens d'action et, en premier lieu, de moyens financiers.

La vérité réside dans le fait que les collectivités locales jouent, dans le domaine de la formation brute de capital fixe, un rôle plus important que l'Etat, assurant à elles seules plus de 55 p. 100 des dépenses d'équipement. Force est de souligner que l'ampleur de ces opérations n'est rendue possible qu'au prix d'une augmentation moyenne plus forte de la fiscalité locale que de la fiscalité d'Etat et d'un accroissement spectaculaire de la dette dont l'encours, passé de 31 milliards en 1969 à 80,5 milliards en 1976, ne cesse de s'accroître.

Le gonflement de la dette des collectivités locales démontre bien l'insuffisance de la contribution de l'Etat dans les investissements publics du pays ; et ce n'est pas en globalisant les subventions sectorielles que l'on résoudra le problème, ni en les assortissant de contrats ou de chartes.

La deuxième raison des difficultés financières des collectivités locales réside dans le transfert de charges de fonctionnement, notamment en ce qui concerne les contingents d'aide sociale, de police, de justice, et des charges propres aux C. E. S. et aux transports scolaires qu'on leur impose indûment.

Comment les communes de France ne se révolteraient-elles pas quand, après avoir tout fait pour accroître leurs ressources propres, elles assistent impuissantes à de telles ponctions, surtout en matière d'aide sociale, laquelle croît chaque année de plus de 25 p. 100 et atteint, dans certaines localités, jusqu'à 50 p. 100 de leurs ressources fiscales propres ?

Il y a là un passif à régler avant tout autre aménagement, car une fuite en avant, sans vouloir supprimer ce déséquilibre de départ, ne ferait que perpétuer la distorsion actuelle entre charges et ressources dans le budget de fonctionnement des collectivités locales.

Le premier problème consiste donc à dégager un supplément de ressources fiscales immédiates. Là seulement réside la solution à la grande misère financière des collectivités locales, comme d'ailleurs du budget social et culturel de la France. Il ne s'agit pas, comme certains s'y complaisent, de répéter : « Après tout, que ce soit au plan national ou au plan local, c'est toujours le même contribuable qui paie. » Il s'agit, bien au contraire, une bonne fois, de faire payer — et ce n'est possible qu'au plan national — les privilégiés fiscaux actuels, ceux qui n'ont jamais payé jusqu'à présent, ceux qui doivent payer davantage, et ils sont nombreux à le pouvoir.

Ce supplément de ressources nationales ne peut plus être prélevé, en effet, sur les contribuables locaux, et il ne peut l'être non plus sur les contribuables nationaux dans le cadre actuel de la fiscalité d'Etat. Force est donc d'admettre, enfin, qu'il faut créer d'autres ressources en frappant ceux qui échappent actuellement à toute fiscalité : les fraudeurs, d'abord, et en priorité les plus grands, les privilégiés du fisc, les très hauts revenus, les produits de luxe, les grandes fortunes et le capital.

Aussi proposons-nous les mesures d'urgence suivantes, dont je viens d'indiquer les larges possibilités de financement.

D'abord, créer, dès le budget de 1979, une dotation spéciale pour les communes rurales, afin d'assurer leur survie et la sauvegarde, dans l'intérêt national, de l'exceptionnel patrimoine dont elles sont dépositaires et dont elles ont la charge. La France se doit d'assurer les élus ruraux de sa solidarité.

Ensuite, supprimer, dès ce même budget de 1979, la totalité des contingents obligatoires qui détournent les ressources propres des collectivités locales vers des charges, qui relèvent également de la solidarité nationale.

En effet, dès le prochain budget également, rembourser intégralement la T. V. A. et entreprendre résolument une nouvelle répartition des ressources fiscales entre l'Etat et les collectivités locales, et cela par l'attribution de crédits d'équipement nouveaux et substantiels.

La situation actuelle ne peut plus durer. Vingt ans de politique au service des grandes sociétés et des banques gorgées des frais financiers de nos emprunts, épargnant les privilèges scandaleux des fortunes insondables et du capital, ont entraîné la désertion de nos campagnes, la disparition de centaines de petites et moyennes entreprises, de dizaines de milliers de petites exploitations familiales agricoles, appauvrissant et ruinant ainsi la matière imposable, seule richesse de nos communes rurales.

S'agissant des quatre territoires de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, appelés « départements d'outre-mer » par abus de mots (*Protestations sur les traversées du R. P. R. et à droite.*), ils ne font pas l'objet de vos soucis, alors que leur situation économique et sociale est des plus alarmante. Leur production agricole est en baisse constante, ainsi que leur production de sucre. Les fermetures d'usines continuent, l'implantation d'industries est quasi nulle, le fort taux de chômage, surtout chez les jeunes, s'accroît : plus de 50 p. 100 des actifs sont des chômeurs.

Les discriminations en matière de protection sociale se multiplient : refus d'étendre l'aide publique aux chômeurs, refus également d'appliquer correctement toutes les lois sociales en vigueur dans la France métropolitaine.

Les élus locaux se voient refuser d'être associés aux décisions dont ils connaissent mieux que quiconque les nécessaires priorités. L'assistance, loin d'être une exception, est devenue volontairement une règle dont le poids est considérable dans l'aliénation de ces peuples privés de toute possibilité de production et de créativité.

Un pays qui ne produit rien et qui consomme tout en provenance de l'extérieur est un pays voué, à brève échéance, à la mendicité. L'intégration forcée de l'économie de ces quatre départements d'outre-mer au Marché commun, c'est la disparition avant longtemps de leur production de sucre et de rhum en concurrence défavorable face aux pays A. C. P.

C'est confrontées à de telles difficultés que les forces de gauche luttent pour un changement de statut leur permettant de participer largement aux destinées de leur pays qui souffre encore du colonialisme et des méfaits des monopoles. (*Nouvelles protestations sur les mêmes traversées.*)

M. Gérard Ehlers. La vérité blesse !

M. Paul Jargot. Elles réclament aussi le droit de gérer leurs propres affaires. Donnez-leur le pouvoir de le faire ! Ce pouvoir local, ce sont, monsieur le Premier ministre, des droits nouveaux de gestion, ce sont aussi des moyens supplémentaires suffisants pour exercer ces droits. (*Applaudissements sur les traversées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Fourcade.

M. Jean-Pierre Fourcade. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, en accord avec les membres du groupe auquel j'appartiens et avec ceux du tout jeune intergroupe de l'U.D.F., je ne traiterai pas de l'ensemble des orientations que vous nous avez présentées, monsieur le Premier ministre, et que je soutiendrai tout à l'heure de mon vote.

M. Jacques Larché et M. Jean Lecanuet ont très clairement situé le contexte général de notre soutien et apporté l'appui de tous nos amis à la politique que vous nous proposez.

Aussi limiterai-je mes observations à deux domaines qui se trouvent au cœur de la politique que vous nous soumettez : la politique des prix et de la concurrence, d'une part, la politique fiscale, d'autre part.

En matière de politique des prix et de la concurrence, j'ai, au cours de ce débat, entendu beaucoup de partisans de la liberté et bien des sentiments de nostalgie sur la situation que nous connaissons depuis quelques années.

Vous nous proposez le rétablissement progressif, mais de façon irréversible, de la liberté des prix industriels et le retour à la vérité des tarifs des entreprises publiques. Vous assortissez ce retour à l'obligation d'une gestion rigoureuse et vous nous annoncez un projet de loi tendant à substituer aux ordonnances de 1945, bien connues, une législation mieux adaptée à une économie moderne et ouverte.

J'approuve, monsieur le Premier ministre, cette orientation essentielle. Dès 1970, en rédigeant l'instruction d'emploi de la direction générale de la concurrence et des prix, j'avais souhaité que la politique de la concurrence se substitue à la politique des prix. Dès 1975, vous vous en souvenez, faisant une expérience avec le secteur si important de l'automobile, nous avons pu apporter la démonstration que le retour à la liberté des prix, s'il entraînait une augmentation immédiate de ceux-ci, pouvait se traduire deux ans après par une meilleure adaptation à la concurrence internationale, par une compétition très active avec nos partenaires étrangers, et surtout — ce qui est le plus important — ...

M. Gérard Ehlers. Par le chômage !

M. Jean-Pierre Fourcade. ... par la création de 10 000 emplois en 1978.

Voilà, je crois, une expérience intéressante que je vois avec plaisir se généraliser.

M. Gérard Ehlers. On en reparlera !

M. Jean-Pierre Fourcade. C'est rompre avec de longues habitudes.

M. Gérard Ehlers. Il faut le faire !

M. Jean-Pierre Fourcade. C'est un changement considérable qui pose deux séries de problèmes sur lesquels il convient de s'interroger. D'abord, jusqu'où peut aller cet impératif de liberté et de vérité des prix et des tarifs ? Ensuite, quelles doivent en être les contreparties pour ceux de nos concitoyens qui disposent de faibles revenus ?

Jusqu'où peut-on aller ? Monsieur le Premier ministre, vous avez manifesté votre intention de procéder par étapes à la libération des prix industriels à partir du 1^{er} juillet prochain. Vous avez annoncé des premières mesures en ce qui concerne les tarifs publics. Mais il est clair que vous n'avez pas voulu pratiquer l'opération chirurgicale instantanée que M. Bourguin a réclamée tout à l'heure, car vous avez considéré qu'il fallait se méfier des illusions et ne pas perdre de vue que ce véritable assainissement sera difficilement compris, la notion de juste prix étant inhabituelle dans notre pays. Vous savez, comme nous tous, que cette politique est délicate à conduire puisqu'en matière d'évolution des prix de détail notre pays, malgré vos efforts, n'a pas encore rejoint le petit groupe de ceux qui ont maîtrisé l'inflation.

S'il est vrai que, grâce aux mesures prises, nous avons pu retrouver un taux d'inflation à un seul chiffre, n'oublions pas que le rythme actuel de nos prix est encore deux fois plus élevé que celui que connaît l'Allemagne et que vous êtes contraint d'avoir constamment les yeux fixés sur l'évolution relative de nos prix par rapport à ceux de nos partenaires.

C'est pourquoi, si je soutiens votre action, monsieur le Premier ministre, en matière de prix et de tarifs, je crois nécessaire, comme vous l'avez dit très clairement cet après-midi, de l'entreprendre dans le cadre d'une politique très stricte en matière de crédit, de finances publiques et de change.

Conjuguer cette orientation essentielle que constitue pour l'avenir le renoncement au blocage des prix et des tarifs publics avec une politique de relance, serait dangereux et peut-être même suicidaire. C'est pourquoi il est souhaitable de se fixer

la fin de 1979 comme terme de l'effort de retour à la vérité. Je conçois que certains veuillent aller vite, mais je crois qu'aller trop vite risquerait de compromettre les fondements de cette politique.

Quant au problème de la gestion rigoureuse des entreprises publiques — M. Larcher l'a dit avant moi — nous y sommes très sensibles. Ce n'est pas la commission des finances du Sénat, toujours très attachée au contrôle des entreprises publiques, qui regrettera que la vérité des tarifs soit désormais associée à une gestion rigoureuse.

La généralisation des contrats d'entreprise entre l'Etat et les principales entreprises publiques, la réorganisation du contrôle d'Etat, l'établissement de programmes pluriannuels d'investissement en sont les moyens, mais, là aussi, il faudra du temps, de la persévérance et de la lucidité pour obtenir des résultats.

M. Gérard Ehlers. Des tarifs préférentiels !

M. Jean-Pierre Fourcade. Mais alors, approuvant les orientations et préconisant des actions mesurées et progressives, vous ne serez pas étonné que j'évoque le problème des contreparties offertes à nos concitoyens les plus déshérités.

Sur ce point, je voudrais exprimer une crainte et deux souhaits.

M. Gérard Ehlers. Quand même !

M. Jean-Pierre Fourcade. La crainte, c'est que le retour à la liberté des prix industriels et, surtout, à la vérité des tarifs — car l'ordre de grandeur du retour à la vérité des tarifs est beaucoup plus grand que celui du retour à la liberté des prix industriels — ne risque de réduire, temporairement peut-être, mais de réduire quand même le pouvoir d'achat de ceux de nos concitoyens, notamment les familles nombreuses, les personnes âgées, les travailleurs manuels, les jeunes à la recherche d'un premier emploi — qui disposent de faibles revenus. Aussi, comme j'approuve la politique que vous nous proposez, je demande qu'elle soit assortie des contreparties nécessaires pour éviter ce risque de réduction du pouvoir d'achat.

Il faut, me semble-t-il, que les étapes de revalorisation des prestations familiales, du minimum vieillesse et du salaire minimum de croissance soient imbriquées avec les étapes de revalorisation des prix et de vérité des tarifs. Il convient de se souvenir qu'en 1967, déjà, une politique de rétablissement un peu rapide de la vérité des tarifs publics avait entraîné des conséquences dommageables pour le pouvoir d'achat de certains de nos concitoyens. Attention, monsieur le Premier ministre, à ce que j'appellerai, de manière un peu malicieuse — vous me le pardonnerez sûrement — attention à « l'effet Debré » !

Les souhaits concernent la politique de la consommation et la stimulation de la concurrence. Je regrette que l'engagement de la politique de liberté des prix et des tarifs coïncide avec la disparition, que je souhaite provisoire, du secrétariat d'Etat à la consommation.

Il me paraît nécessaire, tout au contraire, d'intensifier les actions d'information et de protection des consommateurs dans une phase délicate de la politique économique. Les consommateurs et leurs organisations doivent constituer des censeurs vigilants et, en quelque sorte, des contre-pouvoirs.

Cette dimension de la politique de la consommation — M. Monory nous l'a indiqué hier en commission des finances — est certainement essentielle comme mesure d'accompagnement à ce retour à la liberté.

Quant à la stimulation de la concurrence, elle est d'autant plus nécessaire que la suppression de la réglementation des prix pourrait parfois, les hommes étant ce qu'ils sont, se traduire par un renforcement du rôle des syndicats et des organisations professionnelles.

Si j'ajoute que les relations producteurs-distributeurs sont, dans notre pays, singulièrement complexes et, à tout le moins, peu transparentes, le risque de voir se constituer des ententes nouvelles n'est pas mince. Car l'habitude de prix « administrés » ne se perd pas aussi facilement et l'on peut passer aisément de la réglementation administrative à la réglementation professionnelle.

C'est pourquoi une politique très active de la concurrence est l'autre contrepartie de la politique de liberté des prix. C'est une mesure logique qui nous préviendra contre les abus possibles.

C'est avec ces quelques correctifs que nous sommes résolu à soutenir votre politique en matière de prix et de concurrence, monsieur le Premier ministre, et surtout à l'expliquer au pays.

Sachez que nous serons fidèles dans ce soutien, même si, dans quelques mois, certains parmi ceux qui, aujourd'hui, sont d'accord sur l'orientation se laissent gagner par le démon de la relance.

M. Fernand Chatelain. Quel optimisme !

M. Jean-Pierre Fourcade. En abordant le domaine de la politique fiscale, j'ai conscience de rechercher la difficulté. C'est, en effet, un domaine difficile dans lequel il est souvent arrivé de mener des politiques contradictoires.

Cependant, j'avoue, monsieur le Premier ministre, que la partie fiscale de votre déclaration de politique générale — je l'ai relue — m'a paru trop timide.

Je voudrais donc énoncer trois thèmes d'action que nous souhaiterions voir traiter au cours des prochains mois. Certains ont déjà été abordés ; vous en avez évoqué d'autres, mais je crois que trois d'entre eux sont essentiels. Le premier, le plus immédiat, concerne l'un des éléments du succès de votre programme : il s'agit de la confiance des chefs d'entreprise. Le deuxième a trait à la correction des inégalités les plus notables. Le troisième, qui prend tout son relief au Sénat, consiste à proposer un changement de cap pour la réforme de la fiscalité locale.

Vous vous êtes adonné à la tâche suivante : accroître la confiance des chefs d'entreprise. En annonçant, dans le programme de Blois, une pause de deux ans en ce qui concerne le taux des impôts et les charges sociales frappant les entreprises, vous avez suscité l'espoir. En organisant le retour progressif à la liberté des prix industriels, vous restaurez la confiance des chefs d'entreprise. Je pense qu'il faudrait y ajouter une troisième mesure, d'une égale importance, pour bien montrer que le bon fonctionnement d'une économie de concurrence et de liberté repose désormais sur la confiance et la responsabilité. Cette mesure, c'est une opération de régularisation fiscale, susceptible de modifier les comportements pour l'avenir et de faire table rase du passé.

En effet, le contrôle fiscal s'est beaucoup développé depuis dix ans, certes avec des heurts et quelques difficultés. Mais les 500 000 chefs d'entreprises petites et moyennes, artisanales, commerciales, industrielles, ainsi que les membres des professions libérales imposés d'après le bénéfice réel, dont la réponse va être déterminante pour le succès de la politique de vérité que vous menez, devraient pouvoir se mettre en règle et réviser spontanément leurs déclarations fiscales pour 1977 si, d'aventure, du fait des traditions, des habitudes, de l'impossibilité de changer, elles n'étaient pas tout à fait conformes aux réalités, de manière à pouvoir jouer désormais le jeu de la vérité fiscale.

Une telle révision spontanée n'entraînerait pas d'amende ; elle comporterait l'engagement de souscrire désormais des déclarations sincères. Je crois que, sur le plan de l'emploi, qui est l'objectif fondamental de l'effort que nous essayons de mettre en œuvre, une telle mesure permettrait à ces professionnels de se consacrer résolument et sans crainte au développement de leurs activités, et donc à l'amélioration de l'emploi.

En effet, je crois profondément qu'en matière d'emploi la politique de restructuration concernant les grands secteurs de l'économie subira quelques remous. Il faut donc pousser nos petites et moyennes entreprises à embaucher. Il faut les tranquilliser pour ce qui est du passé et leur redonner confiance. Vous y avez déjà largement songé et vous avez beaucoup fait. Je crois que cette mesure de régularisation leur offrirait la possibilité de se tourner résolument vers l'avenir. C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, nous attendons un texte.

M. Fernand Chatelain. Pour la régularisation de la fraude passée !

M. Jean-Pierre Fourcade. Il s'agit d'une régularisation avec versement des impôts éludés.

Le deuxième point est plus difficile. Il consiste à traiter de la correction des inégalités les plus notables.

Je fais partie de ceux qui estiment que le développement de la justice dans notre société est lié à l'amélioration de la justice fiscale. Je crois que pour bien extirper la fraude fiscale il faut d'abord que l'Etat fasse la preuve de sa bonne volonté et qu'ensuite soient aggravées les sanctions frappant ceux qui n'auraient pas compris et qui seraient réellement de mauvaise foi. C'est pourquoi la réduction des inégalités passe, me semble-t-il, par un certain nombre d'actions. Je voudrais à cet égard faire deux suggestions.

En premier lieu, je crois nécessaire de lier entre elles les actions de correction des inégalités et les études que vous envisagez quant à la taxation des grandes fortunes.

Je ne crois pas souhaitable de prévoir, pour l'esthétique, une taxation particulière de telle ou telle grande fortune. Je crois, au contraire, souhaitable de faciliter, par exemple, l'accès à la propriété des titulaires de revenus modestes, et il serait logique de financer cette action par une majoration des droits de succession sur les grosses fortunes ainsi que par une taxe additionnelle à la taxe locale d'équipement frappant les nouvelles résidences secondaires importantes.

Il est également souhaitable d'instituer rapidement un revenu familial minimal pour venir en aide aux familles de trois enfants ayant des difficultés dans notre société.

Pourquoi ne pas équilibrer partiellement cette dépense par l'imposition des prestations familiales dont bénéficient ceux des contribuables dont les revenus représentent quatre, cinq ou six fois et plus le plafond de la sécurité sociale ?

Ce sont là des suggestions, mais je crois que l'effort de correction des inégalités sera d'autant mieux compris que les opérations seront liées entre elles et qu'à chaque mesure de correction correspondra une mesure particulière de taxation des grosses fortunes.

En second lieu — mais c'est devenu depuis quelques jours une habitude de le dire — notre fiscalité comporte de très nombreux avantages distribués au cours des trente dernières années à toutes les entreprises sociales et dont l'addition est fantastique. Certains de ces avantages correspondent à des réalités ou sont destinés à favoriser la construction, la recherche, l'épargne, la protection de la forêt, l'aménagement du territoire, que sais-je ? D'autres se sont progressivement transformés en véritables privilèges, de sorte qu'à l'heure actuelle, entre toutes les actions que l'on incite à développer et tous les avantages que l'on donne, il est difficile de savoir ce qui est véritablement à encourager.

C'est pourquoi je suggère que le Gouvernement organise, avec l'aide des commissions des finances des deux Assemblées, une commission d'étude des avantages fiscaux qui pourrait les recenser et proposer de développer, le cas échéant, ceux qui sont utiles dans la conjoncture actuelle et supprimer ceux qui ne le sont pas.

Avant de se résoudre à proposer des impôts nouveaux et à envisager de nouvelles méthodes de taxation visant le revenu, le capital ou la dépense, une action de recensement et de publication de tous les avantages et de tous les régimes particuliers aurait un effet salutaire et, je le pense, efficace.

M. Gérard Ehlers. Sur l'avoir fiscal !

M. Jean-Pierre Fourcade. Enfin, monsieur le Premier ministre, vous ne serez pas étonné que, dans cette enceinte, ma troisième suggestion concerne la fiscalité locale.

De nombreux orateurs, avant moi, ont évoqué ce problème. Ils ont tous parlé de la modernisation nécessaire de cette fiscalité et, comme j'ai eu le privilège — si j'ose dire — d'encourir à la fois les reproches de ceux selon qui rien de sérieux n'a été entrepris dans ce domaine et les plaintes de ceux qu'a troublés la réforme de la patente, je crois nécessaire de dire avec force qu'au niveau actuel du prélèvement fiscal local qui frappe les mêmes contribuables que ceux de l'Etat, on ne peut plus rapetasser les impôts locaux désuets.

Il faut, au contraire, changer de cap et préparer les voies d'une réforme profonde, conduite avec précaution et beaucoup de transitions, certes, mais claire dans ses objectifs.

Sans vouloir dévoiler les travaux que mène la commission des finances du Sénat dans ce domaine particulier de la fiscalité locale, je dirai cependant que changer de cap, c'est à la fois moderniser l'assiette, modifier la répartition et concevoir des réformes à plusieurs stades pour chacune des trois impositions locales.

Oui, monsieur le Premier ministre, il faut « familialiser » la taxe d'habitation qui crée des problèmes difficiles, à l'heure actuelle, à tous les contribuables modestes de nos communes. Il faut la doter d'une possibilité de paiement fractionné. Il faudra sans doute aussi la faire évoluer et peut-être même la remplacer par une affectation directe aux collectivités locales d'une fraction de l'impôt sur le revenu.

Pour les taxes foncières, le Sénat, comme l'Assemblée nationale, a établi un rapport sur le fameux problème de la valeur vénale et de la valeur locative. C'est un grand sujet et il faut l'examiner avec beaucoup de précautions car, en fait, c'est une révolution fiscale qui est préparée.

Pour la taxe professionnelle, on ne peut à la fois pousser les entreprises — comme vous le faites — à s'adapter à la concurrence internationale et conserver un mécanisme de taxation avec des taux qui varient de 1 à 20 selon la localisation des entreprises dans nos collectivités locales. C'est pourquoi un effort d'uniformisation ou de rapprochement des taux, grâce auquel on tiendra compte des problèmes fondamentaux de la concurrence internationale, est à envisager.

Certes, une telle réforme ne s'improvise pas, c'est bien évident. Mais le rôle grandissant des collectivités locales dans la société de liberté et de responsabilité que, tous ensemble, nous voulons construire, ne peut longtemps s'accommoder d'un système fiscal vétuste, de plus en plus difficilement compris et parfois, nous l'avons constaté, mal appliqué.

Telles sont, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, les quelques observations que je tenais à présenter dans les deux domaines auxquels j'ai volontairement limité mon intervention.

Depuis les élections législatives — beaucoup l'ont dit cet après-midi — le paysage politique a changé. Nos concitoyens ont, je crois, profondément exprimé leur lassitude des jeux politiques stériles et des querelles de mots. Ils veulent que le Gouvernement et le Parlement s'occupent de leurs problèmes, de leurs activités quotidiennes, et leur proposent des solutions.

Qu'ils soient jeunes ou vieux, ils espèrent que, sous la conduite du Président de la République, vous allez, monsieur le Premier ministre, continuer l'effort de vérité et de justice qui est nécessaire pour faire de notre pays une terre d'espérance.

Les suggestions que j'ai présentées, au nom de mes amis, n'avaient d'autre objet que de compléter, sur certains points, la politique générale que vous nous avez présentée.

Vous connaissez nos préoccupations. Comme je ne doute pas que vous en tiendrez compte, j'ai voulu vous apporter, de nouveau, notre soutien loyal, résolu et continu. (*Applaudissements à droite et sur les travées du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Marcilhacy.

M. Pierre Marcilhacy. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, le pays sort d'une consultation électorale qui a suivi une beaucoup trop longue campagne électorale, et, pour une fois, opposition et majorité confondues sont d'accord pour dire, monsieur le Premier ministre, que vous les avez gagnées ou, si l'on veut, que vous ne les avez pas perdues. (*Sourires.*)

Reconnaissons d'ailleurs au passage que vous avez eu le concours non sollicité du parti communiste. (*Rires.*)

M. Gérard Ehlers. C'est un rigolo.

M. Pierre Marcilhacy. J'ai dit « non sollicité », monsieur le Premier ministre.

La situation nouvelle du pays n'est pas sans poser de très graves questions ; il suffirait de relire toutes les interventions que nous avons entendues au cours de cet après-midi pour nous en convaincre.

J'ai suivi votre exposé, monsieur le Premier ministre, avec une attention sans défaillance. J'y ai trouvé cette fermeté qui est l'un des traits de votre caractère et, probablement, un des moyens de votre succès. J'y ai trouvé en raccourci ce que vous aviez dit à l'Assemblée nationale.

J'ai entendu aussi nos collègues, et un point m'a frappé. Parmi eux, tous ceux qui, tout à l'heure, vous apporteront leurs suffrages à l'issue d'un débat que vous avez voulu et qui est d'ailleurs sans surprise, se sont montrés souvent plus critiques que ceux qui, par avance, se sont rangés dans le camp de ce qu'on continue d'appeler l'opposition.

En me souvenant des propos tenus — je m'excuse auprès de mes autres collègues dont je ne mentionne pas les interventions — par MM. Bourguin, Duffaut et Fourcade, j'y vois des mises en garde qui, bien souvent, si on les dépouille de leur caractère courtois, font figure de critiques.

Cependant, puisque vous venez devant notre assemblée — ce dont nous vous sommes tous infiniment reconnaissants — c'est sans doute pour recueillir l'opinion des sénateurs ; c'est donc la mienne, totalement libre, que je vais essayer d'exprimer.

Monsieur le Premier ministre, depuis la fin de la campagne électorale jusqu'à aujourd'hui, j'ai le sentiment que votre Gouvernement opère ce que j'appelle un virage à 180 degrés.

La France, il est vrai, au moment des élections législatives, n'a pas voulu — M. Lecanuet a repris cette expression qui a fait florès — d'un changement de société. Disons qu'elle n'a surtout pas voulu d'un bouleversement de société.

Or il n'est pas du tout certain que la politique que vous préconisez provoque un véritable bouleversement de société. Monsieur le Premier ministre, on est toujours héritier de quelqu'un. Votre Gouvernement est l'héritier de ceux qui l'ont précédé.

Pendant des années, on s'est acharné, très maladroitement, à faire de la France un pays sécurisé. On a, du même coup, fait passer au second plan les problèmes de responsabilité et l'on a, en quelque sorte, enveloppé l'ensemble des citoyens français dans un cocon de confort dont il est très malaisé de le faire sortir.

C'est là l'entreprise que, semble-t-il, vous voulez tenter avec votre opération « vérité des prix ».

Je sais à peu près ce qu'est la vérité des prix industriels. Quant à la vérité des prix en matière de service public, permettez-moi de vous dire qu'elle n'existe pas. Si l'on faisait payer le billet de chemin de fer au prix de revient réel du transport

pour la S. N. C. F., en faisant appel à tous les modes de calcul qu'on applique aux entreprises industrielles, bien rares seraient les gens qui pourraient se payer un billet de chemin de fer, même en seconde classe.

En matière de service public, ce qui compte, c'est l'utilité procurée par un service qui n'est pas toujours emprunté par l'ensemble de la population française.

Je viens d'évoquer, à ce propos, la S. N. C. F., mais je pourrais faire état d'un autre moyen de transport beaucoup plus communément utilisé aujourd'hui, je veux parler de la route. Celle-ci est aussi un service public ; si l'on appliquait les mêmes critères de vérité des prix à la circulation routière, on aboutirait à un résultat affolant.

Il n'est donc pas possible de mettre en œuvre ce principe de la vérité des prix en matière de service public.

Ce qui m'inquiète en revanche, c'est que dans ce secteur public où vous avez la possibilité d'agir et de jouer sur les chiffres, vous avez brutalement jeté à la face des Français un train de hausses qu'il va falloir « encaisser », si vous me permettez cette image du ring, et qui va indiscutablement provoquer de très gros bouleversements dans la vie de tous les citoyens. Comment vont-ils réagir ? C'est là le problème qui se pose.

Quelqu'un que j'aime beaucoup et que je ne peux, hélas ! pas nommer ici, m'a dit : « Je crains que ce ne soit un coup de poker ». C'est possible. J'en éprouve une certaine inquiétude et celle-ci est d'autant plus justifiée que, je le répète, tous nos collègues qui vous ont soutenu et qui continuent à le faire ont, eux aussi, manifesté les mêmes craintes, les mêmes appréhensions.

J'espère, parce que je suis français, que vous réussirez. Je vous le souhaite, je nous le souhaite. Si vous échouiez, ce serait très grave et j'arrive, là, dans un domaine où je me sens un peu moins maladroit en face de vous qu'en matière d'économie ou d'économie politique, celui de la politique proprement dite.

Il est parfaitement exact, monsieur le Premier ministre, que nous vivons dans un monde redoutable, et qui ne l'est pas seulement au point de vue économique. La partie économique et sociale de l'existence des hommes, à l'heure actuelle, est, si je puis me permettre cette image, la partie découverte de l'iceberg, mais il y a tout le reste. De quoi celui-ci est-il fait ?

Il est constitué d'éléments difficiles à discerner dans notre pays où la vie est assez facile, disons-le, où la sécurisation est arrivée à un niveau tel qu'on ne sait pas qui est responsable ou l'irresponsabilité est élevée à ce point à la hauteur d'une institution qu'il faut vraiment réaliser des miracles pour faire admettre à l'administration qu'elle peut être responsable ou avoir tort et je parle là d'un sujet que je connais bien de par l'exercice de ma profession.

Les inquiétudes, que ressent ce pays proviennent en partie de ce qu'il a été désencadré et est devenu sensible à des inégalités moins apparentes que réelles.

De temps en temps, le rapport d'un organisme européen fait ressortir des inégalités et tout le monde en admet l'existence. L'un de nos collègues a cité la proportion respective de nos compatriotes qui possèdent une large part du patrimoine national et de ceux qui se partagent le reste ; c'est un des éléments de la gravité de la situation.

Il se pose aussi un problème moral que nous ne pouvons pas laisser de côté.

L'exemple affreux de ce qui se passe en Italie doit nous donner à réfléchir. Comme tout le monde, j'ai été bouleversé par la mort d'Aldo Moro. Il s'agit là d'une épreuve terrible pour ses proches, pour ses amis politiques, pour la nation italienne, mais aussi pour nous. Car si un crime pareil a pu être commis dans un pays civilisé, si la police s'est révélée impuissante à découvrir les responsables, au moins en temps utile, n'est-ce pas parce qu'il y a, dans les profondeurs de la nation italienne, absence de ce refus qui fait que les truands doivent être les truands et que les honnêtes gens doivent pouvoir se regarder sans rougir ? Il ne faut pas qu'une telle situation puisse se présenter dans notre pays.

Je crains que votre opération vérité ne le secoue profondément ; je redoute, pour reprendre une image que je soufflais tout à l'heure à l'un de nos collègues, l'opération chirurgicale sur un accidenté de la route. Avec la crise, la France est un peu comparable à un accidenté de la route, et faire de la chirurgie esthétique me paraît dangereux. Je le dis avec d'autant plus de liberté, monsieur le Premier ministre, que je suis au fond un libéral. Mais trente, quarante années sont passées. Le pays est marqué. Croyez-vous que vous allez pouvoir lui donner de nouvelles habitudes en quelques mois, en quelques années même ? Je crains bien que non.

De toute manière, dans le système qui est le nôtre, il faut bien que nous admettions que le Gouvernement doit agir. Mais je voudrais qu'il suive aujourd'hui davantage les conseils de ses amis que les reproches de ses adversaires.

M. Jacques Eberhard. Cela ne risque pas d'arriver !

M. Pierre Marcilhacy. Au Sénat, ceux qui critiquent le Gouvernement sont plus indulgents que ceux qui le soutiennent. C'est la grandeur de notre assemblée. C'est à la sévérité des partisans qu'on voit les vrais Français, et je suis de ceux-là.

Je ne voterai pas pour vous, monsieur le Premier ministre, parce que je n'ai pas confiance, non en vous, mais dans le pari que vous faites. Cependant, je souhaite de tout mon cœur avoir tort. (*Applaudissements à droite, sur les travées du R. P. R. et de l'U. C. D. P., sur certaines travées de la gauche démocratique et sur diverses travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. de Montalembert.

M. Geoffroy de Montalembert. Monsieur le Premier ministre, monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, mon temps de parole est de cinq minutes. « Il faut faire court », comme l'on dit, et je m'y efforcerais.

Une constatation d'abord.

L'application de l'article 49 de notre Constitution me paraît devenir la règle. Me rappelant mes responsabilités de 1958, celles de la délégation sénatoriale qui m'accompagnait au comité consultatif constitutionnel, les efforts que nous y avons déployés, les concours efficaces que nous y avons obtenus, de M. Michel Debré et de M. Gaston Monnerville, vous me permettez de m'en féliciter.

Une interrogation maintenant, monsieur le Premier ministre.

J'ai noté que, dans la composition de votre Gouvernement, l'aménagement du territoire était placé sous votre responsabilité directe. Comme rapporteur spécial de la commission des finances pour ce budget, j'aurai donc l'honneur de m'adresser à vous lors de la discussion budgétaire. Je m'en réjouis, parce que je vois dans votre décision une volonté de donner à la notion d'aménagement du territoire une place privilégiée. Ainsi, elle acquerra plus d'autorité et plus de dynamisme.

Je souhaite donc obtenir votre accord pour que, avant la discussion budgétaire, et afin de ne pas encombrer celle-ci, nous puissions instaurer, ici même, un large débat sur l'aménagement du territoire, un peu à la manière de celui dont j'avais pris l'initiative, avec l'accord de M. le président de la commission des finances du Sénat, il y a quelque temps.

Pour terminer, une suggestion.

L'époque est sans doute difficile. Est-elle aussi dramatique que d'autres dont j'ai le souvenir ? Je ne le crois pas. Dès lors, pourquoi semblons-nous difficilement surmonter l'adversité ? Oui, je me le demande.

M. Gérard Ehlers. C'est la question !

M. Geoffroy de Montalembert. La suggestion va venir !

Le 3 octobre dernier, lorsque, doyen d'un jour, j'avais l'honneur de présider le Sénat, j'évoquais « les choses de la vie » et j'affirmais mon espérance dans l'avenir, à la condition que, comme il l'a toujours fait au cours de son histoire, notre peuple sache se rassembler et s'unir pour faire face et sortir d'une mauvaise passe.

Dans votre déclaration, monsieur le Premier ministre, vous avez affirmé qu'il fallait traiter les problèmes de la France en profondeur et qu'il importait de faire comprendre aux Français l'étendue de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

Il me semble donc que nos pensées se rejoignent.

En bref, comment cela s'appelle-t-il ? Avoir du civisme.

Dans ma jeunesse, et bien après encore, c'est à l'école que l'on enseignait cette notion et cette vertu. Aujourd'hui, à force de discuter, de tout remettre en cause, de toujours contester, le scepticisme a remplacé la certitude partout, dans tous les domaines : pour la patrie, pour la religion, pour la foi, pour la famille, partout ! Ainsi la confiance s'est émoussée, en même temps que l'espérance, dont parlait cet après-midi, avec tant de talent, Jean Lecanuet.

Monsieur le Premier ministre, j'ai été bref. Je vous ai dit ce que je pensais vraiment en ce moment. Maintenant, je formule ma suggestion : ne vous semble-t-il pas opportun d'envisager, avec M. le ministre de l'Éducation, qui était à vos côtés tout à l'heure, de réintroduire dans notre enseignement des cours de civisme ? (*Applaudissements à droite, sur les travées du R. P. R., de l'U. C. D. P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. Monsieur Henriot, avant de vous donner la parole, je dois vous indiquer que votre groupe, qui disposait de cinquante et une minutes, en a déjà utilisé cinquante. Or, deux membres de votre groupe — M. Croze et vous-même — sont encore inscrits.

En vertu des pouvoirs que me confère l'article 36, alinéa 6, du règlement, qui permet au président de prolonger le temps de parole d'un orateur s'il estime que son intervention est nécessaire à l'information du Sénat, vous pourrez intervenir tous les deux. Mais je vous demande d'être brefs.

Monsieur Henriot, vous avez la parole.

M. Jacques Henriot. Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, le Gouvernement a donc les mains libres pour poursuivre et affirmer la politique libérale qui est la sienne, à travers une certaine austérité que la conjoncture internationale rend indispensable, à travers des mesures économiques hardies et neuves, à travers des impératifs qui paraissent limités à l'économie. Or, c'est dans ses visées sociales que la politique d'aujourd'hui doit, en fin de compte, trouver sa finalité. L'économie n'est qu'un outil, le social est un objectif. C'est à la réalisation de cet objectif que nous convie la nouvelle politique du nouveau Gouvernement, à laquelle je donne mon plein accord.

Toutefois, car il y a un « toutefois » — ou plutôt un « oui mais » — je veux attirer l'attention du Gouvernement sur un créneau qui n'a pas été suffisamment exploré, bien qu'à mes yeux il mérite une priorité, à savoir la situation démographique de notre pays et, partant, la condition féminine qui la détermine.

C'est donc de la femme et des enfants que je parlerai. Je limiterai toutefois mon propos à des problèmes urgents et graves.

Dans le rapport de notre éminent collègue M. Méric, j'ai trouvé une étude sur le chômage des femmes. Je n'en citerai que quelques chiffres : sur trois chômeurs, deux sont des femmes — les femmes sont donc les premières à être touchées par le chômage ; les femmes demandeurs d'emploi représentent 65 p. 100 du total des demandeurs d'emploi de moins de vingt-cinq ans. Pourtant, la situation des femmes conditionne celle des enfants, et le problème de l'enfant, ou plutôt des enfants, est le problème majeur de notre temps.

C'est de la démographie que dépend l'avenir de notre pays et de l'Europe. C'est de la démographie que dépend le devenir de notre civilisation, tant il est vrai qu'un peuple qui vit doit travailler aussi pour son avenir.

Parlons d'abord de la dénatalité.

Tous les parlementaires connaissent aujourd'hui l'ampleur de notre dénatalité et s'en inquiètent. Le renouvellement de la population exige que chaque femme ait 2,6 enfants, alors que nous n'en sommes qu'à 1,75 enfant par femme. Cela signifie — et c'est particulièrement grave — que la population française ne se renouvelle pas. Ce n'est pas une consolation, et moins encore une solution, que de constater que nos voisins occidentaux sont dans le même marasme démographique : la Grande-Bretagne est à 1,65, l'Allemagne fédérale à 1,33.

A ce compte, on a le droit de craindre pour l'édification de l'Europe, tant il est vrai qu'il faut des enfants pour faire l'Europe, pour assurer la pérennité de la France et de l'humanisme occidental.

Je n'épiloguerai pas sur cette situation, qui a été qualifiée de catastrophique. Je me bornerai à poser cette angoissante question : dans quelques décennies, quel sera le poids des inactifs sur les actifs et qui paiera les retraites ?

Nous connaissons tous « le mal français ». J'ai noté ce qu'a écrit M. le garde des sceaux et qui se résume dans les mots suivants : « la décadence est inscrite dans ces chiffres », chiffres dont M. le garde des sceaux a rappelé la chute progressive et qui justifient le cri d'alarme qu'il a lancé, après d'autres personnalités d'ailleurs.

C'est, en effet, le professeur Chaunu de la Sorbonne qui écrit : « C'est le drame majeur de notre temps qui dépasse, en gravité, le chômage et l'inflation. Il n'est pas exagéré de dire qu'un cataclysme absolument nouveau est en train de se produire, qui fait penser aux grandes pestes d'autrefois. » Plus loin, il précise : « La disparition des grandes civilisations qui nous ont précédés a été annoncée par la baisse de la natalité. »

De son côté, Alfred Sauvy, du Collège de France, dans un traité de démographie, publié il y a quelques mois à peine, dénonce, parmi d'autres causes de la dénatalité, « le perfectionnement des techniques contraceptives » et, page 370, il précise : « les conséquences morales étant plus redoutables que les conséquences matérielles la décadence économique sera inévitable. La réduction de la population provoquera des craquements dans cette population ».

Venant des hauts lieux de l'intelligentsia occidentale, je veux dire de l'Académie française, de la Sorbonne et du Collège de France, ces avertissements constituent un cri d'alarme que le Gouvernement ne peut pas ne pas entendre.

Je n'ai pas l'intention de rechercher ici les causes de cette dénatalité. Certaine presse a accusé le chômage des femmes dont j'ai parlé tout à l'heure. Certes, l'insécurité devant la vie ne peut guère inciter une famille à se charger d'enfants dont elle devine qu'ils deviendront des chômeurs.

D'autres ont accusé « le travail des femmes ». Or, le droit au travail est, pour les femmes, acquis définitivement et personne ne songe à le contester. Mais, la situation démographique étant ce qu'elle est, il paraît opportun de donner, aux femmes en âge de procréer, la possibilité d'un choix, choix entre une vie de travail à l'extérieur et une vie d'éducation au foyer. Et ce rôle d'éducatrices n'est pas sans avoir, en retour, un impact non plus cette fois sur la quantité, mais sur la qualité de ces enfants « rescapés de la contraception ».

L'Organisation mondiale de la santé a, sur ce point, donné de vibrants avertissements : « L'établissement, dès les premières années de l'enfance, d'une relation affective satisfaisante avec la mère, crée, chez l'enfant, un sentiment de sécurité qui le marquera, de façon ineffaçable, pour tout le reste de sa vie. » Et je lis dans la conclusion du travail de cet organisme : « Il convient donc de s'attaquer, avec toute l'attention qu'ils méritent, aux problèmes posés par les carences affectives dues à l'absence de la mère travaillant loin du foyer. »

Écoutons encore les avertissements donnés, il y a quelques jours à peine — peut-être quelques heures avant sa mort — par le professeur Debré à qui, en citant ses derniers écrits, je veux, de cette tribune, rendre le vibrant hommage que mérite le père de la pédiatrie moderne. Sous le titre : « L'enfant, comment lui donner toutes ses chances », il dit : « L'enfant a besoin du contact parental et notamment maternel. Les gestes de la mère, ses caresses, ses paroles, ses chants, son regard, stimulent tout à la fois la tendresse et l'intelligence du nourrisson. Ce qui n'a pas été réalisé à un certain âge ne le sera jamais. Le rôle de la famille est irremplaçable. »

On croirait entendre, adapté à notre temps, ce qui fut, ce qui est le plus beau vers de la langue latine : « *Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem.* » Et le professeur Debré poursuit : « Si l'on est bien convaincu de l'effet stimulateur, indispensable de l'environnement pour le développement de l'intelligence, et, par la suite, de l'égalité des chances, il convient donc de modifier, d'une façon radicale, l'éducation et la formation de la génération montante. »

Cette égalité des chances n'est-elle pas le souci que nous partageons tous ici, sur quelque banc que nous soyons ? Lorsque le capital génétique le permet, n'est-ce pas la plus belle promotion que des hommes, soucieux du devenir de l'Homme, puissent proposer ?

Accablées sous leurs tâches multiples, soucieuses de donner à leurs enfants l'égalité des chances, ces femmes, mères ou désireuses de le devenir, sont le pivot, le moteur même de la restructuration de notre démographie décadente. Elles n'ont cependant pas été — jusqu'à maintenant — l'objet de la sollicitude qu'elles méritent. C'est une lacune que je veux dénoncer.

Ah ! oui, je sais, mon parti, le P. R., pendant la période électorale, a proposé un revenu familial minimum. J'ai approuvé, bien sûr, mais j'en souris encore, car il ne s'est agi que d'une proposition d'une bien légère signification. Elle n'intéresse, en effet, ni les foyers qui ont deux salaires, ni les jeunes ménages, ni les foyers d'un ou de deux enfants. Elle ne concerne que les foyers de trois enfants dont le revenu est égal au Smic, et cela sans grand intérêt puisque cette famille de trois enfants perçoit diverses prestations d'un montant de 1 000 à 1 200 francs. L'effort social serait limité à 500 francs par mois et pour quelque 200 000 foyers. Parlons net, c'est une aumône.

Cette misérable aumône est d'ailleurs dépassée car, déjà, le Parlement, dans sa sagesse, reconnaissant la haute valeur de la mère ou du père au foyer, a voté « le congé parental d'éducation ». Le rapporteur devant le Sénat, notre éminent collègue M. Talon, a montré tout le bénéfique intérêt qui va d'ailleurs dans le sens des impératifs d'éducation formulés par le professeur Debré.

Il importe donc, monsieur le Premier ministre, d'améliorer cette loi par une indemnité — l'indemnité maternelle d'éducation — fut-elle modeste et dont le triple résultat me paraît évident. Je compte sur mes doigts. Premièrement, les femmes en âge de procréer auront une possibilité de choix entre le travail et l'éducation de leurs enfants : c'est cela la vraie libération de la femme. Deuxièmement, M. Beullac, ministre du travail, qui en a fait l'étude, reconnaît la possibilité de libérer 300 000 emplois, ce qui annulera 300 000 indemnités de chômage : c'est cela aussi la lutte contre le chômage. Troisièmement, l'invitation dynamique à la natalité est évidente : c'est cela refuser la décadence.

Vous êtes, monsieur le Premier ministre, parfaitement informé des dangers de notre temps. Comme le timonier à la barre (*Sourires.*) qui, dans la tempête, a su prévenir le naufrage, il vous appartient aujourd'hui de secourir les femmes et les enfants d'abord. (*Rires et applaudissements à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Chérioux.

M. Jean Chérioux. Qu'il me soit permis, à cette heure avancée de la soirée, d'ajouter quelques très brèves observations aux déclarations des membres de mon groupe qui m'ont précédé à cette tribune.

Le mois dernier, monsieur le Premier ministre, vous avez obtenu la confiance des députés à l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, vous allez sans aucun doute recevoir du Sénat le soutien que vous avez sollicité et je m'en félicite.

Je m'en félicite, car le Gouvernement va avoir besoin de sa majorité, de toute sa majorité, pour mener à bien l'action qu'il se propose d'entreprendre et qu'il engage, force est de le constater, dans un contexte économique encore très difficile et bien incertain.

Vous bénéficiez notamment, monsieur le Premier ministre, de l'appui des parlementaires R. P. R., parce que vous leur avez parlé le seul langage auquel ils soient sensibles, celui de l'effort et de l'intérêt national, et aussi parce qu'ils ont retrouvé dans votre déclaration les principales lignes de force de la politique qu'ils n'ont cessé de défendre.

Il y a toutefois un point que vous n'avez pas abordé, celui de l'avenir de nos institutions. Bien plus, vous n'avez pas répondu aux questions qui vous ont été posées à l'Assemblée nationale par Michel Debré, puis par Yves Guéna, lorsque l'un et l'autre vous ont fait part de leurs craintes et de leurs appréhensions dans ce domaine.

Or, le problème se pose ; tout au long de la campagne électorale, des voix se sont élevées, et non des moindres, pour déplorer la coupure de la France en deux blocs et pour souhaiter qu'il y fût porté remède.

On peut s'en étonner, d'ailleurs, car il ne s'agit pas d'un cas unique parmi les démocraties occidentales : la Grande-Bretagne n'est-elle pas partagée en deux, les travaillistes d'un côté et les conservateurs de l'autre ? Les Etats-Unis ne sont-ils pas également divisés en deux camps, celui des républicains et celui des démocrates ? Et pourtant ce sont généralement deux pays que l'on cite comme exemples de bon fonctionnement de la démocratie.

Il est vrai qu'aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne, quelle que soit la sévérité des affrontements politiques, aucun des deux protagonistes en présence ne remet en cause la légitimité de son adversaire comme ne cesse de le faire en France l'opposition socialo-communiste. (*Murmures sur les travées socialistes et communistes.*) Et ce, au nom de je ne sais quelle représentativité privilégiée.

Un sénateur à gauche. C'est de la provocation.

M. Jean Chérioux. Quoi qu'il en soit, il est évident que l'on se propose de mettre un terme à ce qu'il est convenu d'appeler la coupure de la France en deux. (*Nouveaux murmures sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. Poursuivez, monsieur Chérioux, mais ne provoquez personne.

M. Jean Chérioux. Je ne provoque personne, monsieur le président.

S'il s'agit simplement de pratiquer une certaine décrispation et de normaliser les relations entre majorité et opposition, nous ne pouvons qu'y souscrire.

En revanche, si l'on envisage de modifier la loi électorale pour adopter un mode de scrutin basé sur la représentation proportionnelle, nous disons non (*Rires sur les travées socialistes*). Nous disons non, car ce serait porter profondément atteinte aux institutions de la V^e République, en affaiblissant le Président de la République qui est la clef de voûte de ces institutions. Que pèserait, en effet, son droit de dissolution face à une Assemblée nationale dont les membres seraient pour la plupart assurés de leur réélection ?

Nous disons non, car ce serait livrer à nouveau notre pays au régime des partis...

M. André Méric. Vous n'êtes pas un parti, vous ? Un parti de réactionnaires !

M. Jean Chérioux. ... avec son cortège de crises et de compromis et, par conséquent, le condamner à l'instabilité chronique et à l'impuissance.

Nous disons non, car si l'on a vraiment la volonté d'engager la France sur la voie de réformes hardies et profondes, on ne peut se contenter de solutions de compromis, ni d'accords obtenus à la sauvette grâce à des majorités de rencontre.

Monsieur le Premier ministre, les grandes réformes réalisées par le général de Gaulle n'ont pas été le fruit de négociations laborieuses entre les états-majors de partis. Elles ont été accomplies uniquement grâce au soutien d'une large majorité du peuple français.

Actuellement, le peuple français apparaît divisé sur les perspectives d'avenir qui s'offrent à lui.

Eh bien, en ce début de législature, après les durs affrontements de la bataille électorale, il convient de rassembler à nouveau le peuple français et l'unique moyen de le rassembler, c'est de lui proposer un grand dessein. (*Rires sur les travées socialistes.*)

Ce grand dessein, ce doit être de donner à la France un nouveau visage plus généreux et plus fraternel.

Certes, monsieur le Premier ministre, vous nous proposez de donner une impulsion nouvelle à la participation. Mais ne nous faisons pas d'illusion. La participation ne doit pas être réduite à quelques mesures de portée limitée.

La participation doit être conçue comme l'œuvre maîtresse de ces cinq prochaines années. Elle seule peut satisfaire au besoin de justice et de solidarité tout en développant les libertés et en respectant la hiérarchie des responsabilités.

Mais, pour que la société française évolue de façon significative et déterminante, il faut développer la participation sous toutes ses formes, à tous les niveaux et dans tous les domaines. C'est ce que nous avons toujours souhaité pour la France; c'est ce que nous voulons dès demain pour les Français. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., à droite et sur diverses travées de l'U. C. D. P.*)

M. Gérard Ehlers. Et que vous n'avez jamais fait!

M. le président. La parole est à M. Croze.

M. Pierre Croze. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, rentrant de Strasbourg où j'ai vécu pendant deux jours dans une ambiance européenne, je consacrerai mes premiers propos à l'Europe.

Nous sommes tous conscients de la nécessité de construire cette Europe. Mais les décisions communautaires ont une influence déterminante sur notre économie; vous l'avez vous-même souligné au sujet des prix agricoles. C'est pourquoi les élections au suffrage universel qui auront lieu l'an prochain revêtiront une importance capitale.

Or j'ai l'impression que la majeure partie de nos compatriotes n'ont pas conscience de l'enjeu d'une telle consultation. Je pense donc qu'il est absolument nécessaire que l'opinion soit sensibilisée sur ces élections. Je me permets de vous demander, monsieur le Premier ministre, si vous avez l'intention de mener une action dans ce sens.

Il n'est pas d'indépendance nationale sans victoires économiques et la nécessité de développer nos exportations, notamment pour couvrir nos achats d'énergie et de matières premières, réclame un effort tout particulier et soutenu.

Vous avez déclaré à l'Assemblée nationale que de toutes nos entreprises dépend largement la capacité d'adaptation de notre économie et qu'elles sont appelées, dans les prochaines années, à jouer un rôle croissant pour l'emploi et l'exportation. Or, pour maintenir nos exportations, il ne faut pas seulement être compétitif; il faut également disposer d'hommes, en particulier d'hommes installés à l'étranger et ayant, de ce fait, une connaissance approfondie du pays où ils vivent.

Or, quels sont les hommes les plus capables de remplir ce rôle, sinon les Français établis à l'étranger? Il faut donc qu'un grand nombre de nos compatriotes s'installent à l'étranger pour promouvoir nos ventes; plus grand sera leur nombre, plus grande sera l'action en faveur de notre commerce extérieur. Le Français, un peu casanier, hésitait à quitter la métropole; l'attraction de l'inconnu, l'action que l'on peut mener à l'étranger et qui remplace l'esprit d'aventure de jadis font que maintenant il s'expatrie davantage.

De ce fait, l'on assiste à une certaine mutation et si, jusqu'à présent, les anciens résidents étaient les plus nombreux, leur nombre diminue régulièrement, alors que celui des expatriés temporaires augmente dans le même temps. Il s'agit là d'un événement important et il faut éviter que ne s'installe une certaine discrimination entre eux. Pour cela, les avantages accordés à ces Français expatriés doivent être les mêmes pour tous, sans exception.

Depuis quatre ans, un gros effort a déjà été fait par le Gouvernement pour améliorer leur sort. En 1975, M. Chirac créait un groupe de travail présidé par notre collègue et ami M. Bettencourt et la plupart des recommandations formulées par ce groupe de travail ont été adoptées par le Gouvernement et mises en application.

Toutefois, il existe encore parmi eux trop d'injustices et d'inégalités et je voudrais très rapidement, dans le peu de temps qui m'est imparti, énumérer un certain nombre des problèmes qui nous préoccupent.

Un de leurs premiers soucis est la sécurité: sécurité physique, sécurité morale, sécurité de leur avenir.

Sécurité physique, d'abord. Les événements de Zouérate voilà un an, ceux qui sont survenus au Tchad ces derniers temps, l'enlèvement d'un coopérant à Djibouti, les disparitions en Argentine suscitent la crainte de nos compatriotes. C'est pourquoi, comme le disait tout à l'heure notre collègue et ami M. Jean-Pierre Cantegrit, nous ne pouvons qu'approuver les mesures que vous prendrez pour protéger les Français, où qu'ils soient. Je souhaite de tout cœur que tous ceux qui ont disparu ou qui ont été enlevés reviennent très vite vivants et en parfaite santé parmi les leurs.

La plupart de nos compatriotes s'expatrient avec leur famille; bien légitimement, ils ne souhaitent pas laisser leurs enfants en métropole. Encore faut-il qu'ils aient la certitude que ceux-ci ne souffrent pas de cet éloignement, en particulier pour leurs études. C'est pourquoi la question de la scolarisation des enfants français à l'étranger revêt une particulière importance.

Nous disposons, de par le monde, d'un remarquable réseau d'établissements d'enseignement français. Ce réseau, que le monde nous envie, constitue l'armature la plus solide, la plus riche d'avenir, de notre présence à l'étranger. Il faut donc le soigner et le renforcer, en priorité.

Or, monsieur le Premier ministre, cette priorité n'est pas apparue dans le budget que vous nous avez soumis en 1978. Alors qu'à la suite des conclusions du groupe de travail que j'évoquais tout à l'heure des mesures bénéfiques avaient été prises en 1977 pour l'enseignement français à l'étranger, cette année, en revanche, nous a apporté peu de satisfaction. C'est ainsi, par exemple, qu'aucune création de poste d'enseignant n'est prévue, alors que des centaines de familles sont envoyées à l'étranger, notamment au Moyen-Orient.

Il existe là, monsieur le Premier ministre, un grave hiatus, auquel, j'en suis sûr, vous voudrez remédier, dans le cadre d'une politique générale dynamique, et sans attendre, si possible, les dispositions plus favorables sur lesquelles nous comptons dans le budget de l'an prochain.

Ces Français éloignés doivent aussi être protégés des menaces quotidiennes de l'accident et de la maladie, comme le sont à juste titre nos compatriotes de la métropole.

L'extension de la loi relative à la sécurité sociale a été accueillie avec reconnaissance par tous ceux qui peuvent en bénéficier. Les décrets d'application, fort compliqués à mettre au point, ont été publiés et cette loi commence à être mise en application dans la plupart des pays où les premières adhésions ont déjà été souscrites. Certes, l'expérience montre que des mises au point sont encore nécessaires et je voudrais insister sur deux cas.

Un grand nombre de nos compatriotes ne peuvent encore bénéficier de cette loi, soit parce qu'ils n'entrent pas dans son champ d'application, soit parce que malheureusement ils n'en ont pas les moyens financiers. C'est le cas non seulement des artisans, commerçants, membres des professions libérales installés à l'étranger, mais également et surtout des retraités ou des anciens salariés restés bien souvent, parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement, dans le pays où ils ont passé la majeure partie de leur vie.

Le second cas concerne la situation du conjoint d'un de nos compatriotes affiliés à cette assurance volontaire, qui ne peut bénéficier des prestations prévues s'il exerce lui-même une profession salariée ou non à l'étranger.

Comme le plus grand nombre des employeurs de ces salariés, employeurs qui pour la plupart sont des étrangers, refusent de participer au règlement des cotisations, il en résulte que, dans un ménage où les conjoints travaillent, ceux-ci se trouvent dans l'obligation de régler deux cotisations, soit actuellement 8 000 francs environ.

Voilà deux points très importants, contraires à l'esprit généreux qui a présidé à l'élaboration de cette loi, et j'insiste auprès de vous, monsieur le Premier ministre, pour qu'ils soient étudiés très vite et favorablement.

Il est un autre point qui préoccupe ces travailleurs français expatriés lorsqu'ils sont privés de leur emploi pour quelque raison que ce soit. En effet, ils ne peuvent adhérer individuellement aux Assedic et les sociétés étrangères qui les emploient n'y adhèrent pas, sauf quelques exceptions.

Je sais bien que les Assedic ne sont pas des organismes d'Etat. C'est pourquoi, en tant que premier vice-président du conseil supérieur des Français de l'étranger, j'ai pris des contacts avec les commissions compétentes de l'U. N. E. D. I. C., syndicats et C.N.P.F. afin d'étudier ce problème et de voir comment

il serait possible de faire adhérer ces expatriés aux Assedic. Des discussions sont actuellement en cours ; j'ai bon espoir que le principe de cette adhésion volontaire sera accepté par tous les partenaires sociaux et que ce problème sera étudié avec la volonté d'aboutir à un résultat concret.

Mais, pour arriver à ce résultat, il sera vraisemblablement nécessaire de faire appel, monsieur le Premier ministre, à votre autorité. C'est pourquoi nous comptons beaucoup sur votre concours pour faire aboutir cette demande.

Certes, d'autres problèmes nous préoccupent. Je signalerai simplement, étant donné que je dois conclure, ...

M. le président. C'est indispensable ! (Sourires.)

M. Pierre Croze. ... ceux qui concernent les handicapés français ou les coopérants culturels et techniques, pour lesquels nous serons probablement amenés à intervenir auprès de vous.

Telles sont, monsieur le Premier ministre, les quelques observations que je voulais formuler au nom des 1 500 000 Français établis à l'étranger. Vous me permettrez, pour conclure, de souhaiter que le Gouvernement fasse en sorte que ces différents problèmes soient résolus le plus rapidement possible. (Applaudissements à droite et sur les travées du R. P. R., ainsi que sur diverses travées de l'U.C.D.P.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, tout d'abord, je remercie tous ceux qui sont intervenus au cours de ce débat, qu'ils appartiennent aux formations de la majorité ou à celles de l'opposition, pour les observations, suggestions ou critiques qu'ils ont bien voulu présenter et que j'ai écoutées avec la plus grande attention.

Je ne pourrai, en raison de la richesse de ce débat, répondre à chacun et je regrouperai mes réponses autour d'un certain nombre de thèmes qui m'ont paru dominer.

Quelques observations d'abord sur les problèmes politiques.

M. Caillavet, avec le talent et l'esprit que nous lui connaissons, a défini le paysage politique actuel comme un paysage irréel. Il s'agit évidemment de déterminer le critère à partir duquel peut s'apprécier l'irréalité. Je crois que cette irréalité est appréciée à partir de certains espoirs ou de certaines prévisions qui avaient été faites avant les élections. Ces espoirs ne se sont pas réalisés ; ces prévisions n'ont pas été justifiées par les faits.

M. André Méric. C'est dommage !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Beaucoup pensaient que l'opposition l'emporterait. C'est la majorité qui l'a emporté d'une façon claire (Exclamations sur les travées socialistes et communistes. — Marques d'approbation sur les travées du R.P.R. et à droite.), à la suite d'un large débat démocratique. (Mouvements divers.)

Nous devons en prendre acte, comme cela doit être la règle dans un pays démocratique. (Très bien ! et applaudissements à droite, sur les travées du R.P.R. et de l'U.C.D.P., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)

M. Raymond Courrière. Vous pouvez remercier les Gabonais et les Africains en général !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Le paysage politique apparaît à beaucoup irréel parce que le Président de la République a confirmé le Premier ministre déjà en fonction et que le Gouvernement, qui a été constitué et nommé par le chef de l'Etat, comporte la plupart de ceux qui avaient eu, l'année dernière, la charge d'assumer les responsabilités dans des circonstances particulièrement difficiles.

Ce n'est pas le Premier ministre qui se nomme lui-même ; ce ne sont pas les ministres qui se nomment eux-mêmes. Ce que je constate simplement, c'est que les procédures constitutionnelles ont été respectées.

Bien sûr, pour ceux qui pensaient — exprimant leur pensée avec des propos gracieux (Sourires.) — que le Gouvernement était moribond, que ses déclarations relevaient du testament, que le meilleur des choix — pour ne même pas parler du « bon choix » — consistait à chaanger tout le monde, cela peut constituer une déception. Mais les faits sont là et j'ai entendu dire qu'il fallait en tenir compte, car ils étaient têtus.

On devrait, en France, se souvenir de l'adage qui exprime la sagesse populaire : « il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué ». Or, l'ours n'a pas été tué ! (Applaudissements à droite, ainsi que sur les travées du R. P. R. et de l'U. C. D. P.)

M. André Méric. Quel argument politique !

M. Raymond Barre, Premier ministre. J'en viens maintenant au problème de nos institutions.

Le peuple français a indiscutablement approuvé les institutions de la V^e République, une fois de plus. On a donc eu raison de dire que, vingt ans après, c'était une confirmation des institutions que les pays s'était données à l'appel du général de Gaulle. Je m'en réjouis le premier car je sais qu'un grand nombre de Français sont attachés à la stabilité de leurs institutions, c'est-à-dire à leur efficacité. (Applaudissements sur les mêmes travées.)

Ces institutions, nous les défendons, car elles ont fait la preuve au cours de ces derniers mois de leur utilité, j'allais dire de leur nécessité. Ayant assumé la responsabilité du Gouvernement durant ces mois difficiles qui ont précédé la consultation électorale, je peux poser la question suivante : que serait-il advenu sans la Constitution et les dispositions qu'elle prévoit pour le Gouvernement de la France ? Je crois que cette leçon servira, comme elle a servi durant les mois qui viennent de s'écouler.

Par conséquent, je rassure ceux qui éprouveraient la moindre crainte sur les institutions. Le Président de la République s'est exprimé sur ce point sans ambages. Le Gouvernement défendra les institutions.

Je dis à M. Chérioux que si je ne réponds pas aux questions qui mettent en cause des intentions qui ne sont pas celles du Gouvernement puisque, jusqu'à nouvel ordre, il ne les a jamais manifestées — et je ne prends en considération que ce qui est dit par le Gouvernement et par le Premier ministre — je ne réponds pas non plus à tout ce qui relève de fantasmes qui sont régulièrement évoqués pour des raisons que je ne comprends pas toujours. Je n'ai donc pas à répondre sur ces points. Lorsque la situation est claire, je ne vois pas pourquoi il serait nécessaire de l'embrouiller et, en ce qui me concerne, je ne l'embrouillerai pas.

Cela me conduit à dire, toujours sur le plan politique, que si les institutions de la République fonctionnent, c'est parce que le Président de la République définit les orientations générales de la politique du pays, et il le fait en raison de son élection au suffrage universel. (Interruptions sur les travées socialistes et communistes.)

Le Gouvernement conduit la politique de la nation dans le cadre des orientations fixées par le Président de la République. Il est responsable devant l'Assemblée nationale et il demande — je l'ai fait deux fois en ce qui me concerne — le concours et le soutien du Sénat toutes les fois que, sur des questions fondamentales, nous avons besoin de l'opinion, de l'avis et du soutien de l'ensemble de la représentation nationale. (Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., à droite et sur quelques travées de la gauche démocratique.)

Eh bien ! le Gouvernement a défini une politique. Une majorité soutient cette politique. Je répète ce que j'ai dit à l'Assemblée nationale : en ce qui me concerne, en tant que Premier ministre, je travaille avec la majorité, avec toute la majorité ; je ne travaille pas sans elle, je ne travaille pas contre elle ; et à tout moment la majorité a la possibilité, si elle le désire, de retirer son soutien au Gouvernement.

Voilà pourquoi je voudrais dire à M. Marcilhacy que je ne suis pas son analyse.

Certes, il est normal que les diverses formations de la majorité expriment leurs tendances, leur sensibilité personnelle et fassent des suggestions au Gouvernement. J'admets, en particulier, que les formations de la majorité puissent critiquer l'action du Gouvernement. Au Gouvernement de s'expliquer et de dire pourquoi il mène la politique qu'il mène. C'est ce que j'ai toujours fait. Je ne vois pas pourquoi je trouverais, dans des propos de l'opposition dont on peut dire qu'ils se répètent avec une régularité qui finit pas entraîner la lassitude... (Rires et exclamations sur les travées socialistes et communistes.) ... je ne vois pas pourquoi je trouverais dans ces propos... (Nouvelles exclamations sur les mêmes travées). Mais oui, mais oui, messieurs !

M. Raymond Courrière. Voilà deux ans que vous-même répétez la même chose !

M. le président. Veuillez laisser poursuivre M. le Premier ministre.

M. André Méric. Il nous a provoqués !

M. Raymond Courrière. Pas de provocation inutile !

M. le président. Je vous en prie, monsieur Courrière, laissez parler M. le Premier ministre afin que nos débats se déroulent conformément à leur tradition.

Veuillez poursuivre, monsieur le Premier ministre.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je répondais aux propos de M. Marcihacy et je le faisais, je le pense, sur un ton suffisamment courtois pour être entendu. J'ai écouté courtoisement ce qu'a dit M. Marcihacy, aussi je ne vois pas pourquoi mes réponses ne seraient pas entendues avec la même courtoisie. *(Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., à droite et sur de nombreuses travées de la gauche démocratique.)*

M. André Méric. C'est à nous que vous répondiez.

M. Raymond Courrière. Vous regardiez de notre côté.

M. Raymond Barre, Premier ministre. M. Marcihacy m'a dit...

Plusieurs sénateurs socialistes. Il ne siège pas sur nos bancs !

M. Raymond Barre, Premier ministre. ... sur le ton mesuré qui le caractérise, que les propos de l'opposition lui paraissaient moins critiques que ceux des orateurs de la majorité qui s'étaient succédé à la tribune. *(C'est vrai ! C'est vrai ! sur certaines travées socialistes.)* Je disais simplement que je reconnaissais aux formations de la majorité le droit d'exprimer leurs souhaits et, éventuellement, leurs critiques, mais que j'avais assez le respect des hommes qui s'exprimaient pour penser qu'ils n'adopteraient pas une attitude qui ne soit pas conforme à leurs propres pensées et à leurs arrière-pensées.

Alors, nous verrons bien. En tout cas, je puis dire que je suis habitué, depuis un certain nombre de mois, à entendre dire que les attitudes prises ne correspondent pas aux pensées ou aux arrière-pensées. Eh bien, à un moment donné, la clarté se fait. J'attends que la clarté se fasse. Mais d'ici là, je ne ferai pas de procès d'intention à personne et en particulier je n'en ferai pas aux formations de la majorité et aux orateurs qui s'expriment en leur nom.

Un sénateur socialiste. Mais vous en faites à l'opposition.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Je ne fais pas non plus de procès d'intention à l'opposition. Je voudrais dire à cet égard que l'un des souhaits du Gouvernement, qui rejoint la préoccupation du Président de la République, c'est qu'il puisse y avoir un dialogue entre le Gouvernement et l'opposition.

Je n'ai jamais refusé, en ce qui me concerne, de répondre dans le détail, et aussi objectivement que possible, aux orateurs de l'opposition, ou même de leur donner toutes les informations souhaitables lorsqu'ils le désiraient. Je n'ai pas changé d'état d'esprit à cet égard et je suis tout prêt à le montrer, mais je ne suis pas de ceux qui acceptent d'être critiqués sans répondre et toutes les fois qu'une réponse sera nécessaire, messieurs, cette réponse sera donnée.

M. Raymond Courrière. Je l'espère !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Telles étaient les quelques remarques que je voulais formuler sur la situation politique et le climat « irréel ». En tout cas, la France n'est pas dans la situation de chaos que l'on nous a annoncée. Quant à moi, je n'avais jamais parlé de chaos ; je m'étais contenté d'évoquer, monsieur Caillavet, les conséquences inévitables, sur le plan économique, de l'application des programmes qui ont été proposés au pays. Et si, à la suite des élections, la situation avait été différente, j'aurais, comme tout démocrate, reconnu ce choix. J'espère que vous ne mettez pas en doute mon respect de la démocratie ?

M. Henri Caillavet. Certainement pas !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Mais puisque maintenant, monsieur Caillavet, c'est la majorité qui a gagné, il est normal que le Gouvernement désigné par le Président de la République gouverne avec l'appui de sa majorité. Certes, le Gouvernement ne gouvernera pas « contre » l'opposition, car cette dernière représente aussi les Français et les problèmes dont les membres de l'opposition se sont fait l'écho sont des problèmes que nous connaissons tous ; mais, cela dit, la politique choisie doit être claire. Le Gouvernement n'a pas été désigné pour faire la politique de l'opposition... *(Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., à droite et sur de nombreuses travées de la gauche démocratique.)* ... il a été désigné pour faire la politique définie par le Président de la République, largement expliquée aux Français, et que les Français ont approuvée à la majorité aux élections législatives. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.)*

(M. Alain Poher remplace M. Etienne Dailly au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. Raymond Barre, Premier ministre. Quelques mots, maintenant, sur la politique étrangère. Je m'en suis expliqué dans la déclaration de politique générale qui a été lue par le garde des sceaux devant votre Haute assemblée au moment même où je m'exprimais devant l'Assemblée nationale. Je n'y suis pas revenu, n'ayant rien de particulier à y ajouter. Tout le monde sait quelle est la politique étrangère de la France et il n'y a pas de raison pour qu'elle se modifie. Cette politique étrangère est conduite par le Gouvernement dans le cadre des orientations fixées par le Président de la République qui, dans ce domaine, dispose de responsabilités éminentes qui lui sont confiées par la Constitution.

M. Gérard Ehlers. Quelle politique ?

M. Raymond Barre, Premier ministre. Et s'il y avait, sur ce point, un désaccord entre le Président de la République et le Gouvernement, il est certain que les femmes et les hommes qui composent le Gouvernement n'accepteraient pas de rester en fonction. Il n'y a donc aucune raison particulière de penser que le Gouvernement puisse se trouver mis devant des faits accomplis. Je tiens à le dire de la manière la plus nette.

Sur certains points qui ont retenu l'attention des sénateurs, le ministre des affaires étrangères, comme le ministre de la coopération, se sont largement expliqués. Je veux parler de ce qui se passe au Liban et de ce qui s'est passé en Mauritanie et au Tchad.

Au Liban, qui est une terre qui nous est chère et où l'organisation des Nations unies a voulu conduire une opération de paix à laquelle nous ne pouvions pas rester indifférents, nous avons voulu manifester notre présence, une présence active au service de la paix.

Nous espérons que l'action que nous conduisons dans le cadre de la mission de paix mise en œuvre par les Nations unies permettra d'obtenir un apaisement dans cette partie du monde dont nous nous sentons proches et où nous souhaitons qu'un règlement global puisse rétablir, aussi rapidement que possible, une paix durable.

En Mauritanie, pays auquel nous sommes liés par un accord de coopération, nous sommes intervenus pour assurer la sécurité de nos coopérants et de nos ressortissants qui se consacrent, dans ce pays en voie de développement, à une tâche de paix et de progrès. En effet, la sécurité des Français, ce n'est pas seulement la sécurité de ceux qui vivent sur le territoire national, c'est aussi la sécurité de ceux qui travaillent sur d'autres territoires, et vous pouvez être sûrs que ce n'est pas une autre inspiration qui commande l'action des forces françaises qui, à certains moments, y ont été engagées. Nous n'agissons d'ailleurs pas sans que les gouvernements légaux fassent appel à nous.

Quant au Tchad, c'est aussi en vertu de notre accord de coopération avec le gouvernement légitime de ce pays que nous y avons renforcé notre présence, car, ici aussi, il faut dissuader ceux qui inquiètent nos ressortissants et nos coopérants qui, tout récemment encore, ont été menacés par les interventions du Frolinat.

Nous n'avons nulle intention d'intervenir dans les affaires intérieures des pays étrangers, même s'ils sont liés étroitement à nous par des liens qui relèvent de l'histoire. Mais une nation comme la France, qui a les responsabilités que vous savez, ne peut se montrer indifférente à certaines situations ; elle ne peut pas, non plus, se désintéresser du sort de ses ressortissants.

Voilà pourquoi des actions ont été récemment engagées. La France n'est guidée par aucun souci impérialiste, par aucune ambition ; elle entend, avant tout, contribuer à maintenir la paix, ou contribuer à la rétablir lorsque cela s'avère nécessaire. *(Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et à droite.)*

Sur la politique étrangère, je voudrais également dire aux orateurs qui ont évoqué ce point, et notamment à M. Jean Lecanuet, que poursuivre la politique de construction européenne, c'est, comme il l'a dit très justement, faire progresser la construction européenne.

Dans le monde incertain et troublé où nous vivons, il serait souhaitable que les nations d'Europe occidentale qui peuvent constituer une zone de développement économique, de stabilité monétaire, de sécurité et de paix, au sens le plus large du terme, unissent leurs efforts dans le respect de leur personnalité et dans le souci de contribuer à l'indépendance de l'Europe, c'est-à-dire de son destin dans le monde.

J'espère que les élections au suffrage universel des membres de l'assemblée parlementaire européenne, qui auront lieu l'année prochaine, seront pour la France et pour les Français l'occasion de montrer qu'ils placent leurs espoirs dans une Europe démocratique, indépendante et au service de la paix dans le monde.

J'en viens maintenant à ce qui a été dit à propos de la politique économique du Gouvernement. Je voudrais, à cet égard, dissiper certaines interprétations qui me paraissent erronées. Il n'y a pas de changement fondamental dans la politique du Gouvernement, il n'y a pas de virage à 180 degrés (*Rires sur les travées socialistes et communistes.*), il n'y a pas de contradiction entre ce qui a été fait naguère et ce qui est fait maintenant.

M. Gérard Ehlers. C'est vrai !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Il y a une continuité de notre politique...

M. Fernand Chatelain. C'est exact !

M. Raymond Barre, Premier ministre. ... et cette continuité est indispensable si nous voulons redresser durablement la situation de notre pays et lui permettre de faire face à la compétition internationale.

M. Gérard Ehlers. Mille chômeurs par jour !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Je voudrais simplement demander à ceux qui opposent les décisions que vient de prendre le Gouvernement à ce qui a été fait en 1976 de se souvenir des conditions qui prévalaient à cette date. Faire, en septembre 1976, une opération « Vérité des prix », ou du moins une opération tendant à libérer les prix des contrôles qui les frappaient,...

M. Gérard Ehlers. 600 000 chômeurs !

M. Raymond Barre, Premier ministre. ... à débloquer ou à ne pas bloquer les prix, était extrêmement dangereux, compte tenu du rythme de création de monnaie auquel mon prédécesseur, M. Fourcade, avait commencé de mettre un frein dès le mois de juin 1976.

M. Gérard Ehlers. C'est la meilleure, celle-là !

M. Raymond Barre, Premier ministre. J'ai poursuivi cette politique à la fin de 1976 et en 1977.

M. Gérard Ehlers. C'est le grand amour !

M. Raymond Barre, Premier ministre. C'était l'époque où il fallait arrêter l'hémorragie de devises ; c'était l'époque où il fallait stabiliser le franc, qui s'était fortement déprécié depuis le moment où la France était sortie du serpent monétaire européen ; c'était le moment où il fallait surtout calmer l'évolution des rémunérations qui se faisait à un rythme insupportable pour l'économie française et qui nous conduisait tout droit à une situation à l'anglaise ou à l'italienne. Ce n'est pas moi qui ai tenu ces propos, c'est M. Debré, à la tribune de l'Assemblée nationale, et je pense qu'il parle d'or ! (*Rires sur les travées socialistes.*)

Compte tenu de cette situation, si nous voulions briser les anticipations inflationnistes et réaliser les conditions du redressement, il n'était pas possible d'échapper aux mesures que j'ai prises, quelle que soit mon attitude intellectuelle sur ce sujet, et qui consistaient à geler les prix. Je les ai gelés pour trois mois mais, à partir du 1^{er} janvier 1977, les engagements de modération se sont substitués au gel.

J'ai trop entendu dire tout au long de l'année 1977 que les avantages consentis en matière de prix, notamment de prix industriels, aux entreprises étaient considérables pour penser un seul instant que cette politique était aussi redoutable et destructrice qu'on a bien voulu le prétendre ici ou là. La politique des engagements de modération devait progressivement nous conduire à la liberté des prix industriels. M. Fourcade l'a dit : il n'est pas possible, dans un pays aussi fragile et aussi psychologiquement sensible que la France aux problèmes de prix, de procéder à des opérations brutales et massives. Je partage son analyse : ce serait suicidaire. Si nous avons procédé à des hausses de tarifs, sur lesquelles je reviendrai, et si nous nous engageons sur la voie de la liberté des prix industriels, d'abord, puis des autres prix, c'est parce que cela est nécessaire à la bonne marche de nos entreprises et, au-delà, à l'investissement et à l'emploi.

Le virage ? Eh bien, si c'est l'interprétation qu'on en donne, je ne vois aucun inconvénient en ce qui me concerne à ce qu'on en parle. Je vous ai indiqué quelles étaient les perspectives dans lesquelles la politique du Gouvernement avait été conduite ; la politique qui est actuellement menée s'inscrit dans

le droit fil des décisions prises depuis le début et qui tendaient à retrouver la maîtrise des facteurs profonds de l'évolution de notre économie et à éviter des dérapages qui eussent été catastrophiques pour notre pays.

Nous avons procédé à des hausses de tarifs. Qu'on ne s'étonne point que le Gouvernement l'ait fait. L'an dernier, en présentant la loi de finances pour 1978 devant l'Assemblée nationale et devant le Sénat, j'ai annoncé que la politique de redressement et d'assainissement des entreprises publiques passerait par des hausses de tarifs qui interviendraient au printemps de 1978.

M. Raymond Courrière. Après les élections !

M. Raymond Barre, Premier ministre. On disait à l'époque, je m'en souviens : « Tout cela n'a aucune importance, car quel sera le Gouvernement au pouvoir en 1978 ? » Eh bien, puisque je suis responsable de la conduite des affaires du pays, je tiens à respecter les déclarations que j'ai faites. Je n'ai jamais tenu, pendant la campagne électorale, un autre langage que celui-ci. Le principe du retour à la vérité des tarifs publics a été explicitement inscrit par le Gouvernement dans le programme de Blois. Le Gouvernement l'a annoncé à l'époque dans son programme qui a été établi sous l'autorité du Président de la République. Il ne s'agissait pas du programme du Gouvernement, mais d'un programme de gouvernement, distinction à laquelle tant de bons esprits attachaient de l'importance. En effet, la substitution du mot « de » au mot « du » signifiait tellement que des changements de personnes interviendraient qu'ils tenaient par-dessus tout à ce que ce fût un programme « de » Gouvernement. » Eh bien, le programme de gouvernement est aujourd'hui mis en œuvre par le gouvernement qui l'avait préparé. Cela peut paraître irréel, mais c'est pourtant bien réel.

Alors, le Gouvernement conduira progressivement sa politique de vérité des tarifs publics et réduira les subventions d'exploitation.

Mesdames, messieurs les sénateurs, deux chiffres indiquent l'ampleur du problème auquel le Gouvernement doit faire face : les entreprises publiques coûtaient 13 milliards de francs à l'Etat en 1972, elles coûtent près de 30 milliards de francs en 1978. Si, cette année, elles ne coûtent que 30 milliards, c'est en raison de l'augmentation des tarifs à laquelle il a été procédé au mois d'avril 1977 et qui nous a valu un indice en hausse de 1,3 p. 100. On m'a dit : « Vous avez battu le record en matière d'indice. » Peut-être, mais c'est grâce à cela que nous ne sommes pas, cette année, devant un déficit encore plus grave.

L'an dernier, nous avons procédé à des réductions des programmes de fonctionnement et d'investissement des entreprises nationales. J'en ai rendu compte à l'Assemblée nationale et au Sénat. Cette politique sera poursuivie, car nous ne pouvons pas laisser se développer les déficits d'exploitation des entreprises nationales ; nous ne pouvons pas, sous prétexte de maintenir de bas tarifs, les laisser s'endetter jusqu'au moment où leur endettement les conduira à supporter des charges financières intolérables ; nous ne pouvons pas laisser Electricité de France s'endetter massivement sur le marché international ; nous ne pouvons pas recourir sans cesse aux dotations en capital, c'est-à-dire aux contribuables.

Le Gouvernement a procédé à un ajustement d'ensemble des tarifs publics, qui ne signifie pas la vérité des tarifs. Si nous prenons le cas de la S. N. C. F. et celui de la R. A. T. P., les concours de l'Etat resteront extrêmement importants, pour la S. N. C. F., parce qu'il s'agit de compenser les charges sociales qui ne peuvent pas peser sur l'entreprise seule, pour la R. A. T. P., parce qu'il y a des considérations qui tiennent aux conditions de transport des travailleurs dans la région parisienne.

Mais il serait trop facile de s'en tenir à de bas tarifs, de laisser ensuite croître l'endettement et les subventions publiques jusqu'au jour où il n'y aurait plus d'autre solution que de réduire de façon draconienne emprunts et subventions et de procéder à des hausses de tarifs qui n'auraient aucun rapport avec celles que le Gouvernement vient de décider.

Observez ce qui se passe dans les pays de l'Est où, pendant de nombreuses années, des subventions massives ont annuellement maintenu les tarifs et les prix à des niveaux extrêmement bas. Un beau jour, on s'aperçoit que les finances publiques ne peuvent plus supporter ces charges et des hausses massives interviennent. Il suffit de lire les journaux pour le savoir.

Alors, face à l'évolution préoccupante des concours de l'Etat, du budget, c'est-à-dire des contribuables français, au fonctionnement et à l'équipement des entreprises nationales, vient un moment où il faut revenir au bon sens, où il faut que les usagers paient à un tarif plus correct les services qui leur sont rendus. Mais il serait trop facile, pour augmenter les tarifs

publics, de s'en remettre à cette seule mesure. Les programmes d'investissement des entreprises publiques seront réexaminés très prochainement, de nouvelles améliorations de gestion leur seront demandées, et pour que les responsabilités soient clairement définies, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de contrats de programme avec ces entreprises publiques, comme cela a déjà été fait avec Air France. J'espère que cela pourra se faire avec E. D. F. et la S. N. C. F.

La hausse des tarifs publics amputera-t-elle le pouvoir d'achat des Français ? Je rappelle — et je m'adresse ici à M. Fourcade qui a parlé des contreparties — que le Gouvernement respectera l'engagement qu'il a pris de maintenir le pouvoir d'achat et de faire progresser celui des plus défavorisés. Mais, comme je l'ai dit, et comme je l'ai écrit dans la lettre que j'ai adressée aux partenaires sociaux — je signale ce point à M. Lecanuet, s'il lui a échappé — il est évident que, dans les années à venir, les actions différenciées que nous voulons mener en faveur des rémunérations les plus modestes devront s'accompagner d'une stabilisation des revenus les plus élevés.

Un sénateur à droite. Bravo !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Le Gouvernement a augmenté le Smic dès le 1^{er} mai. Ce faisant, il n'a pas seulement appliqué la loi ; il a aussi accru le pouvoir d'achat du Smic.

M. Raymond Courrière. C'est trop !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Ah, me dit-on, le taux d'augmentation est insuffisant ! Mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais, sur ce point, que la position du Gouvernement soit claire. Dès l'an dernier, il a augmenté le Smic, en pouvoir d'achat, beaucoup plus rapidement que la moyenne des salaires. Au mois de décembre dernier, une augmentation en pouvoir d'achat de 1 p. 100 a été accordée. Nous venons, au mois de mai, d'accorder une nouvelle augmentation du pouvoir d'achat au-delà de la simple indexation. Au mois de juillet, conformément à la loi, un nouvel ajustement du Smic interviendra. En fin d'année, nous sommes décidés à consentir un nouvel effort d'accroissement du pouvoir d'achat du Smic au-delà de la simple indexation.

M. André Méric. C'est trop !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Mais nous devons tenir compte du fait que des augmentations trop massives du Smic peuvent peser lourdement sur un certain nombre de petites entreprises qui offrent à l'heure actuelle des emplois et qui ne seraient plus en mesure d'en proposer le même nombre si la hausse des rémunérations déséquilibrerait leur compte d'exploitation, notamment parce que l'augmentation du Smic n'est pas limitée aux seuls salariés qui le touchent, mais se répercute sur un bon nombre de rémunérations qui en sont voisines. Le choix se situe entre une augmentation massive du Smic et une diminution de l'emploi.

M. André Méric. C'est un scandale !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Je l'ai expliqué tout au long de la campagne électorale et les Français l'ont compris parce qu'ils ont préféré voter pour ceux qui leur tenaient ce langage plutôt que pour ceux qui leur promettaient des hausses dont ils savaient qu'elles se traduiraient inéluctablement — certains experts des partis de l'opposition l'avaient dit — par une augmentation massive des faillites et du chômage. (*Protestations sur les travées socialistes et communistes. — Applaudissements à droite, ainsi que sur les travées du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

Je ne vois pas pourquoi le Gouvernement ferait aujourd'hui une politique dont, pendant la campagne électorale, il a dénoncé les dangers.

M. Raymond Courrière. Des faillites, il n'en manque pas !

M. André Méric. C'est abominable !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Tels sont les propos que je voulais tenir sur les tarifs publics. Je voudrais maintenant dire un mot d'un autre sujet qui a également été évoqué : la libération progressive des prix industriels, dont j'ai parlé, en soulignant pourquoi elle devait être progressive.

Je désire attirer l'attention de votre Haute assemblée sur le fait que la politique qu'entreprend le Gouvernement va bien au-delà de la nécessité du redressement de la situation financière de nos entreprises. Cette politique intéresse directement le comportement profond des agents économiques. Il s'agit d'une réforme de structure capitale dont l'objet est non seulement de réduire les interventions administratives dans la vie économique du pays, mais surtout de restaurer la responsabilité de ceux dont la mission est de développer la production et l'emploi.

Je sais que nombre de nos concitoyens interprètent mal le sens profond de ce choix. Beaucoup de Français pensent encore que, pour réduire la hausse des prix, il est nécessaire d'exercer sur eux un contrôle administratif. Peut-être n'ont-ils pas encore pris conscience du fait que le contrôle des prix diffère les hausses qui, en tout état de cause, devront un jour être appliquées, ou que les pays industrialisés dans lesquels la hausse des prix est la plus modérée sont précisément ceux où les prix industriels sont libres. Le Gouvernement donnera sur ce point des explications complètes.

Plusieurs d'entre vous ont souhaité une politique d'information. Le Gouvernement la mènera, mais je n'ai pas voulu la commencer avant d'avoir engagé ces débats avec l'Assemblée nationale et le Sénat. A partir de la semaine prochaine, une fois que l'Assemblée nationale et le Sénat se seront prononcés, le Gouvernement expliquera aux Français, comme il l'a fait tout au long de l'année dernière, quel est le sens de...

M. Raymond Courrière. Demain, on rase gratis !

M. Raymond Barre. ... la politique qu'il mène.

Il ne faut pas croire que la liberté des prix est une facilité offerte gracieusement aux entreprises. On s'en rendra vite compte. Il est souvent moins confortable, pour une entreprise, de bénéficier de la liberté des prix que d'être soumise à un encadrement administratif des prix. Il faut savoir, en effet, que, dans bien des cas, la réglementation des prix constitue une protection pour les entreprises tandis que la liberté des prix les expose à la concurrence.

M. Pierre Gamboa. Ce n'est pas l'avis de M. Chirac !

M. Raymond Barre, Premier ministre. C'est la raison pour laquelle nous voulons un retour progressif à la liberté des prix, c'est-à-dire, en fait, l'instauration progressive d'une économie moderne de concurrence.

J'indique à M. Lecanuet que je comprends fort bien qu'il veuille éviter la notion de libéralisme à laquelle certains accouplent le qualificatif de sauvage. Je comprends fort bien qu'il veuille éviter, encore qu'il s'agisse d'une expression technique, la notion d'économie de marché, mais enfin, l'économie d'initiative ne suffit pas ; il faut que l'initiative se développe dans un climat de concurrence.

La France a une économie où règent trop de privilèges, et la seule façon de les supprimer est d'y faire régner la concurrence avec l'égalité des chances. C'est cela une économie de concurrence.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement est attaché à faire triompher cette notion de concurrence, sur le plan national comme sur le plan international, dans le cadre des règles du jeu qui assurent l'égalité des chances.

Il veillera, en tout cas pour sa part, à ce que le régime des libertés ne donne pas lieu à des excès ou à des abus en matière de prix, de coûts de production ou de rémunérations. J'ai d'ailleurs prévenu les chefs d'entreprise que le Gouvernement continuerait à mener une stricte politique de crédit et de contrôle de la progression de la masse monétaire. Le Gouvernement s'assurera que la concurrence intérieure joue activement son rôle et mettra en œuvre tous les moyens dont il dispose contre les concentrations et les ententes. Le Gouvernement n'hésitera pas à faire intervenir la concurrence étrangère, conformément aux règles du Marché commun et aux accords internationaux que la France a signés.

C'est ainsi que nous éviterons la rechute dans l'inflation et sachez qu'en fin de compte nous protégerons les consommateurs, car on les oublie trop souvent. (*Applaudissements à droite et sur les travées du R.P.R. ainsi que sur plusieurs travées de l'U.C.D.P.*)

MM. Raymond Courrière et André Méric. Et le chômage !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Qu'il s'agisse de la vérité des prix, qu'il s'agisse du retour progressif à la liberté des prix industriels, nous enregistrerons, dans les prochains mois, une hausse des indices de prix. De même que je l'avais fait l'an dernier, en l'annonçant pour les mois d'avril, mai et juin, je fais cette année la même chose. Je ne cache pas que nous aurons une augmentation des indices de prix. Pourquoi ? Ce sera la conséquence inéluctable de l'augmentation des tarifs publics. Ce sera la conséquence des mesures que nous allons prendre pour réduire les montants compensatoires qui pèsent sur nos exportations agricoles.

Je ne comprends pas qu'on vienne me demander de dévaluer le franc vert pour venir en aide aux agriculteurs et que l'on ignore que la conséquence d'une telle dévaluation, c'est-à-dire une réduction des montants compensatoires, c'est une hausse des prix agricoles en France. Cette hausse se répercute dans l'indice et il faut le comprendre. Mais il est plus important de

réduire les montants compensatoires, même au prix d'une augmentation de l'indice, que de condamner notre agriculture à perdre ses marchés extérieurs et de laisser entrer des produits agricoles étrangers sur le marché intérieur français. (*Applaudissements à droite, ainsi que sur les travées du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

M. Gérard Ehlers. Ils y sont déjà !

M. Raymond Barre, Premier ministre. De même, il y aura un ajustement des prix industriels qui se répercutera sur l'indice. N'en concluons pas parce que les indices seront élevés, que l'inflation se développera à nouveau. (*Rires sur les travées socialistes et communistes.*)

C'est une notion élémentaire, messieurs, ne riez pas.

M. Gérard Ehlers. C'est rigolo !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Les facteurs de l'inflation sont essentiellement le déficit massif des finances publiques, la création excessive de monnaie et la progression trop rapide des rémunérations. Dans ces trois domaines, la politique qui est menée tend à maîtriser les facteurs profonds de l'inflation.

Les hausses de prix que nous allons enregistrer sont liées à l'apurement de déséquilibres qui existaient et à l'élimination de certains potentiels de hausse de prix que, tôt ou tard, nous devrions éliminer. C'est cette politique que nous allons progressivement mener.

Je voudrais préciser ici à M. Marcilhacy que ce n'est pas un coup de poker. Le Gouvernement ne mène pas sa politique à coup de poker, mais il sait parfaitement, parce qu'il en a fait l'expérience, qu'il peut s'adresser à l'intelligence et à la réflexion des Français.

M. Gérard Ehlers. Et à leur ceinture !

M. Raymond Barre, Premier ministre. J'ai entendu dire, tout au long de l'an dernier, que la meilleure façon de perdre les élections, c'était de faire une politique de redressement économique et financier. Eh bien, jusqu'à nouvel ordre, je suis obligé de constater que cette politique n'a pas fait perdre les élections. Et Dieu sait si j'ai reçu de bons conseils dans ce domaine au nom de mon « inexpérience politique » ! Mais je n'ai jamais voulu céder à ce qui aurait été une dangereuse facilité, et je ne céderai pas sur ce point.

En effet, que je prenne des mesures ou que je n'en prenne pas, la situation n'en demeure pas moins, et si des mesures ne sont pas prises, mes successeurs auront à arrêter des dispositions d'une tout autre ampleur.

Il m'arrive, figurez-vous, de penser également à mes successeurs. (*Rires et applaudissements à droite ainsi que sur les travées du R.P.R., de l'U.C.D.P. et de la gauche démocratique.*)

Je voudrais maintenant dire quelques mots des problèmes sociaux.

M. Gérard Ehlers. Quand même !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Non, pas quand même ! Tout d'abord, le problème du chômage.

M. Gérard Ehlers. Vous êtes le recordman du chômage !

M. Raymond Barre, Premier ministre. J'accueille avec un parfait mépris les insinuations selon lesquelles le Gouvernement n'aurait aucun souci des problèmes du chômage et de l'emploi.

M. Gérard Ehlers. C'est pourtant vrai !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Le Gouvernement a, depuis le début, mis en œuvre une politique qui n'avait d'autre but que d'empêcher la dégradation de la situation de l'emploi et de restaurer, à terme, les conditions d'un emploi sain et durable.

M. Gérard Ehlers. Vous faites mille chômeurs par jour !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Pendant de nombreuses années, nous avons pensé que les problèmes de l'emploi se résoudraient à coup de relance, d'injections de monnaie et de dévaluations de la monnaie nationale ; ces temps sont révolus. Le chômage actuel est la conséquence du fait que les emplois créés étaient des emplois artificiels liés à l'inflation. Aujourd'hui, nous voyons bien que nos entreprises n'ont pas la capacité de maintenir durablement des emplois qui sont sains et productifs.

Je regrette, personnellement, que ce soit le gouvernement actuel qui ait à tirer les conséquences de cette situation. Mais créer des emplois artificiels, multiplier, comme on le propose, le nombre de fonctionnaires alors que nous devons payer la facture pétrolière, c'est aller à l'encontre des intérêts fondamentaux du pays et principalement des intérêts fondamentaux des travailleurs.

M. André Méric. Et les stagiaires.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Des difficultés se manifestent à l'heure actuelle dans certaines entreprises et dans certaines régions. Le Gouvernement fera tout ce qu'il pourra pour maintenir en activité des entreprises qui ont un avenir, pour redonner aux entreprises dont les modalités de gestion auront été changées et dont, dans certains cas, les équipes responsables auront été modifiées, les moyens nécessaires pour affronter l'avenir. Le Gouvernement fera tout ce qu'il pourra comme il l'a fait, dans le cas de la Lorraine, pour la sidérurgie, en vue de créer des emplois.

En ce qui concerne les Vosges, nous préparons, à l'heure actuelle — je l'avais annoncé aux Vosgiens — un programme d'implantation industrielle, mais cette politique vise, je le répète, à créer des emplois sains et durables. Lorsque des phénomènes de suppression d'emplois apparaîtront nécessaires, le Gouvernement recourra non seulement aux méthodes d'indemnisation du chômage qui sont déjà en application, mais il veillera aussi à mettre en œuvre des mesures telles que les pré-retraites ou autres mesures sociales dont nous pourrions discuter avec les organisations syndicales et professionnelles, de telle sorte que la répercussion sociale et humaine du chômage soit atténuée le plus possible.

La France n'est pas le seul pays qui ait à faire face au chômage. On parle beaucoup de la solidarité de l'économie ouest-allemande, et pourtant celle-ci compte plus d'un million de chômeurs alors que le gouvernement de Bonn a réduit, par des moyens divers, le nombre des travailleurs immigrés qui se trouvaient sur le territoire de la République fédérale.

En ce qui nous concerne, nous avons mis en œuvre une aide au départ des travailleurs immigrés, mais nous n'avons pas voulu utiliser des méthodes qui n'eussent pas été dignes de la personne humaine, qui n'eussent pas tenu compte des efforts que les immigrés avaient faits au service de l'économie de notre pays. Je le rappelle pour que l'on prenne la mesure exacte du problème auquel nous avons à faire face.

Dire que le Gouvernement se désintéresse du chômage, c'est oublier l'effort que nous avons entrepris, l'an dernier, pour le premier emploi des jeunes. Jamais des crédits d'un tel montant n'avaient été engagés et nous avons réussi à faire en sorte qu'à un moment où le blocage était total, tant du côté des chefs d'entreprise que des jeunes, il puisse y avoir absorption des jeunes qui se présentaient sur le marché du travail.

Un texte, qui sera très prochainement soumis à l'Assemblée nationale et au Sénat, tendra à reconduire un certain nombre de dispositions permettant d'assurer ce premier emploi.

Bien entendu, le Gouvernement suivra avec l'attention la plus vigilante l'évolution du problème de l'emploi, mais il n'utilisera pas de méthodes dont il sait pertinemment que, si elles peuvent artificiellement stimuler l'emploi pendant quelques mois, elles se traduiraient, à terme, par une aggravation de la situation économique du pays et par une détérioration encore plus grave de l'emploi.

En ce qui concerne la politique fiscale, j'ai écouté avec grand intérêt les propos de M. Fourcade. J'étudierai très attentivement ses suggestions. Cependant, je dirai au Sénat que, conformément à la prudence dont me gratifie M. Caillaud, je m'avance sur le terrain de la politique fiscale avec précaution, compte tenu de mon expérience.

J'ai eu, en effet, à faire face à l'application de la taxe professionnelle. (*Rires sur les travées communistes et socialistes.*) à celle de la loi sur les plus-values.

M. Gérard Ehlers. La loi Fourcade !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Je ne donne pas de nom aux lois car elles relèvent de responsabilité commune du Gouvernement et des assemblées.

M. Gérard Ehlers. De la majorité !

M. Raymond Barre, Premier ministre. En matière de projets fiscaux, je ne présenterai à l'Assemblée nationale et au Sénat que des textes qui auront été soigneusement étudiés...

M. Gérard Ehlers. Comme d'habitude !

M. Raymond Barre, Premier ministre. ...et dont les conséquences auront été mesurées au point de vue aussi bien de la vie des entreprises, de l'épargne et de l'investissement que du fonctionnement des circuits financiers.

Je ne m'engagerai sur ces terrains que dans la mesure où, après délibération très approfondie du Gouvernement, nous serons à même de proposer des améliorations au système fiscal actuel allant dans le sens d'une plus grande efficacité et d'une plus grande justice.

M. Gérard Ehlers. Comme d'habitude !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Il s'agit non pas de timidité, mais du souci de faire en sorte que des mesures, qui peuvent procéder d'une excellente inspiration, ne provoquent pas finalement des réactions psychologiques et politiques qui détruisent les objectifs que l'on voulait atteindre.

Un sénateur socialiste. Cela, c'est très vrai !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Je terminerai en disant un mot sur la société de responsabilité et de participation.

La responsabilité s'exerce à tous les niveaux, et d'abord à celui des collectivités locales.

Je le répète, le Gouvernement présentera une loi-cadre. De plus, comme je l'ai annoncé dans la déclaration de politique générale, des mesures financières interviendront dans le cadre du budget pour 1979.

Je réponds à M. Lecanuet que l'intention du Gouvernement est d'organiser, au mois de juin, devant le Sénat, un débat sur les grandes orientations qui présideront à l'élaboration de la loi-cadre.

Mais, dans ce domaine, je n'entrerai pas non plus dans le détail pour deux raisons bien simples : d'abord, les projets sont en cours d'élaboration ; ensuite, le Gouvernement n'en a pas délibéré, et je ne me crois pas autorisé à faire état par anticipation de formules ou de textes qui n'auraient pas fait l'objet de délibérations gouvernementales.

Donc, au mois de juin, le Sénat sera appelé à débattre de ce problème, et je partage tout à fait le sentiment de ceux qui ont dit à cette tribune, je pense notamment à M. Fourcade, que le problème de la fiscalité locale... (*Murmures sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Gérard Ehlers. Trop, c'est trop !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Je peux bien retenir un certain nombre de points d'un exposé qui était substantiel. (*Rires sur les travées communistes.*)

M. Gérard Ehlers. N'en jetez plus !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Je suis convaincu que non seulement le problème de la fiscalité locale se pose mais que le problème plus général des finances locales se pose également et qu'il doit être examiné à la fois sous l'angle des ressources supplémentaires et sous celui de la maîtrise des dépenses.

Cela doit se faire en tenant compte de la diversité des situations des collectivités locales, mais nous entrons dans une phase où, comme je l'ai dit à l'Assemblée nationale et comme je le répète aujourd'hui au Sénat, nous devons mettre l'accent, dans le domaine de nos entreprises, sur la maîtrise des coûts de production et, dans le domaine de l'activité de l'Etat et des collectivités locales, sur la maîtrise des dépenses. (*Exclamations sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Fernand Chatelain. C'est clair !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les quelques réponses que je voulais apporter aux interventions faites dans ce débat.

M. Maurice Schumann. Vous n'avez pas répondu à toutes.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Le Gouvernement a souhaité, au seuil de cette phase nouvelle de son action, qui se situe dans un climat nouveau et qui lui impose de grandes responsabilités, exposer sa politique au Sénat et lui demander de se prononcer par un vote sur sa déclaration de politique générale.

En le faisant, le Gouvernement a voulu à la fois montrer la considération qu'il porte à votre Haute assemblée et, comme je le disais cet après-midi, indiquer qu'il souhaitait, au moment où il s'engage dans une action difficile, pouvoir compter sur le concours de toute la représentation nationale, qu'il s'agisse de l'Assemblée nationale ou du Sénat.

Tel est l'esprit dans lequel ce débat s'est tenu. Je peux vous dire, mesdames, messieurs les sénateurs, que le Gouvernement trouverait un encouragement et un appui dans le vote positif que vous voudriez bien émettre. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., à droite et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. Il n'y a plus d'orateur inscrit dans le débat sur la déclaration de politique générale.

M. Pierre Carous. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Carous.

M. Pierre Carous. Monsieur le président, au nom de mes amis, je demande une suspension de séance de dix minutes. (*Protestations sur les travées socialistes et communistes.*)

Je me permets de faire remarquer qu'une telle demande n'est jamais refusée et, personnellement, je ne m'y suis jamais opposé. Je ne comprends donc pas ces protestations.

M. le président. Il est en effet d'usage d'accorder la suspension de séance demandée par un président de groupe.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue le vendredi 12 mai 1978, à zéro heure quarante minutes, est reprise à zéro heure cinquante-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

M. Pierre Carous. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Carous.

M. Pierre Carous. Mes chers collègues, je voudrais, au nom de tous mes amis, m'étonner que le Gouvernement n'ait répondu à pratiquement aucune des questions que nous avons posées et qui, dans une certaine mesure, pouvaient non pas déterminer notre position puisque, tout à l'heure, j'ai annoncé que nous apportions notre soutien au Gouvernement, mais, au moins, nous conforter dans notre position ou nous amener à poser des questions complémentaires.

Telle est l'observation que je voulais formuler.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Je voudrais dire à M. le président Carous que je ne pouvais pas répondre à tout ce qui a été dit, je m'en suis excusé dès le début de mon propos. Je me suis efforcé d'indiquer aux orateurs du groupe qu'il préside, en premier lieu, que, pour le Gouvernement, la majorité était la majorité, dans toutes ses composantes et, en second lieu, que je ne répondais pas aux questions qui ne me paraissent pas relever de problèmes immédiats, ni même à court, moyen ou long terme. En ce qui concerne les institutions, j'ai indiqué que le Gouvernement était fidèlement attaché à leur défense.

Je n'ai pas pu répondre, je le dis très franchement, à des questions précises qui m'ont été posées par M. Maurice Schumann pour une raison très simple : il s'agit de questions techniques qui engagent les finances et le budget d'une façon considérable. Savez-vous ce que représentent comme créances la réserve liée à la réévaluation des bilans, la mise en œuvre de cette réserve, le décalage d'un mois de la T. V. A. ? Trente milliards de francs, mesdames, messieurs les sénateurs ! Tous ces problèmes, comme celui de la provision pour congés payés, nous les étudions, comme nous l'avons fait à l'occasion de la précédente loi de finances. Je ne suis pas en mesure, aujourd'hui, au moment où nous commençons tout juste, avec le ministre de l'économie et le ministre du budget, à préparer le budget pour 1979, de dire, sur ces points précis, des choses précises. Je n'aime pas m'engager quand je ne sais pas à quoi je peux clairement m'engager.

En ce qui concerne les entreprises, j'ai dit ce que nous ferions pour elles. J'ai cité l'augmentation des fonds propres et la mise en œuvre des moyens pour la réaliser. Si je ne me suis pas étendu sur le sujet, c'est qu'il était traité dans la déclaration de politique générale.

Pour l'action de préférence, qui est une mesure très importante, les prêts subordonnés du F. D. E. S. — cela nous est demandé par les entreprises — les fonds communs de placement, qui nous sont demandés par les petites et moyennes entreprises pour éviter qu'à l'occasion de leur croissance financière elles ne tombent sous le contrôle de banques d'affaires ou de plus grandes entreprises, pour la détaxation de l'épargne investie — je ne sais pas, dans l'état actuel des choses, quelle est la méthode que nous retiendrons, tout simplement parce que je ne peux pas engager les finances publiques sans avoir fait une étude approfondie de la question — tous ces sujets sont trop importants.

La réévaluation des bilans, elle, doit faire partie d'une série de mesures relatives notamment au financement des investissements. Je ne peux, aujourd'hui, prendre le moindre engagement sur ce sujet. C'est une affaire de loyauté pour quelqu'un qui a la responsabilité de l'élaboration du budget, avec le ministre de l'économie et le ministre du budget.

Cela ne signifie pas que j'ignore ces problèmes, et les orateurs qui sont intervenus savent très bien, parce que je leur en ai parlé en privé, l'intérêt que j'y attache. Mais me demander des réponses précises à ces questions, je ne suis pas en mesure de les donner, et je dis franchement au Sénat pourquoi. A vous d'apprécier. (*Applaudissements à droite, sur les travées de l'U.C.D.P. et sur certaines travées du R.P.R.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ? ...

En vertu de l'article 39, alinéa 2, du règlement, je vais maintenant appeler le Sénat à procéder au vote sur cette déclaration.

Explications de vote.

M. le président. Avant de consulter le Sénat, je donne la parole à M. Michel Giraud, pour explication de vote.

M. Michel Giraud. Monsieur le Premier ministre, en venant faire, devant le Sénat, cette déclaration de politique générale et en acceptant qu'elle soit sanctionnée par un vote, vous avez manifesté l'estime dans laquelle le Gouvernement tient notre assemblée. Au nom du groupe auquel j'appartiens, je vous en remercie.

Le groupe R. P. R. soutient votre gouvernement et va approuver votre déclaration. (*Rires sur les travées socialistes et communistes.*)

Il va approuver votre déclaration en souhaitant obtenir dans les meilleurs délais des réponses précises aux questions que ses membres vous ont posées.

Un sénateur à gauche. C'est l'affaire de dix minutes.

M. le président. Un peu de silence, s'il vous plaît.

M. Michel Giraud. Permettez toutefois, monsieur le Premier ministre, qu'étant d'accord sur l'ensemble de votre déclaration, le groupe R. P. R. souligne les trois points auxquels il attache une importance particulière. Ces trois points concernent notre économie, notre vie sociale et nos institutions.

D'abord notre économie. Le trait le plus novateur de votre politique économique est, sans aucun doute, le retour à la liberté des prix industriels, qui met fin au régime de suspicion dans lequel étaient tenues les entreprises. En faisant jouer davantage une économie moderne de concurrence, vous reconstruisez aux entreprises une liberté plus grande pour mener le redéploiement de l'industrie que l'Etat ne peut ni ne doit opérer à lui seul.

Toutefois, le jeu spontané des entreprises suffira-t-il à assurer des créations d'emplois en nombre suffisant ? Vous avez souligné, monsieur le Premier ministre, que l'objectif prioritaire était le rétablissement des grands équilibres et que le Gouvernement rechercherait la croissance la plus élevée compatible avec ce rétablissement. C'est bien, mais, à nos yeux, ce n'est pas tout. Nous estimons, en effet, que le retour au plein emploi constitue un objectif majeur puisqu'il conditionne tous les autres. Or, nous craignons que les mesures annoncées ne suffisent pas pour rétablir rapidement la situation de l'emploi. Nous pensons notamment que l'Etat devrait, en outre, consentir à une courageuse relance de l'économie par l'investissement public, d'où résulterait un net effet d'entraînement pour le secteur privé. Nous pensons également que les régions pourraient enfin se voir dotées des moyens qui leur permettent de contribuer efficacement à l'amélioration de la situation de l'emploi.

Sur le plan social, une telle relance de l'économie, libérée de l'inflation, devrait favoriser la lutte contre les inégalités sociales, qu'il s'agisse de l'allègement de la fiscalité sur le revenu pour les titulaires de bas salaires, de la solidarité dont la nation doit faire preuve vis-à-vis des personnes âgées, et des aides à concevoir dans le cadre d'une politique globale de la famille. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

M. Raymond Courrière. Les élections sont terminées.

M. le président. Il est de tradition dans cette maison d'être courtois. Je vous demande donc d'écouter l'orateur, même à cette heure tardive.

M. Michel Giraud. Je ne dépasserai pas le temps qui m'est imparti.

Sur chacun de ces points, le R. P. R., qui entend prendre à son compte un certain nombre de propositions, sera naturellement vigilant.

De même, nous attachons la plus grande importance à ce que ces réformes économiques et sociales ne fassent pas oublier la nécessité de mettre en place, de façon effective, une participation authentique. Vous savez, monsieur le Premier ministre, quel est notre attachement à cette valeur fondamentale du gaullisme, qui doit assurer plus de responsabilité et de dignité aux travailleurs.

Enfin, en ce qui concerne les institutions, notre souci est de promouvoir une vraie décentralisation à l'intérieur et de préserver l'indépendance nationale à l'extérieur.

Votre Gouvernement va nous présenter, à la prochaine session, un projet de loi-cadre visant à accroître l'autonomie communale. Je regrette que les départements et les régions soient exclus de cette volonté de réforme, car le cadre communal n'est pas toujours le meilleur pour résoudre tous les problèmes d'équipement et de fonctionnement. La région et le département

sont souvent mieux armés pour le faire, notamment en matière d'animation économique et d'aménagement du territoire. Quoi qu'il en soit, et afin que cette loi-cadre ne reste pas sans lendemain, nous demanderons qu'elle soit rapidement accompagnée des textes législatifs qui devront la préciser et des décrets qui permettront sa rapide application, sans que l'administration oppose à cette réforme la force de résistance que nous avons souvent déplorée.

M. le président. Monsieur Giraud, vous ne disposez que de cinq minutes.

M. Michel Giraud. Je ne les dépasserai pas, monsieur le président. (*Rires sur les travées socialistes et communistes.*)

J'en aurai terminé en vous disant que, sur le plan extérieur, vous connaissez l'attachement du R. P. R. à l'indépendance nationale. Fidèles à la politique internationale du général de Gaulle, Européens, nous le sommes. Mondialistes, nous l'avons toujours été et entendons le demeurer. Mais nous voulons que la France, la France tout entière, aussi bien la France métropolitaine que la France d'outre-mer, qui nous tient tant à cœur, à nous R.P.R., demeure elle-même, qu'elle tienne son rôle en Europe et dans le monde.

Monsieur le Premier ministre, les Français ont fait confiance à la majorité, à la victoire de laquelle le R. P. R. a pris une part déterminante. Il faut maintenant que cette majorité réponde à leur attente en prouvant qu'elle mérite sa victoire. Pour l'essentiel, les mesures que vous proposez vont bien en ce sens. C'est pourquoi le groupe R. P. R., qui sera un élément essentiel de votre majorité, dynamique mais vigilant, approuvera votre déclaration de politique générale. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R.*)

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Vous avez, monsieur le Premier ministre, depuis votre déclaration devant l'Assemblée nationale pris les mesures que vous annonciez et vous êtes en cela fidèle à votre politique d'austérité.

La journée d'avant-hier a été dure pour les travailleurs : 1 400 suppressions d'emplois chez Boussac dans les Vosges ; 1 000 licenciements chez Pechiney. Est-ce là, monsieur le Premier ministre, votre souci de l'emploi dont vous nous parliez tout à l'heure ?

Vous venez d'annoncer une augmentation spectaculaire de 26 centimes du litre d'essence, l'augmentation des tarifs publics. Toutes ces mesures vont sérieusement grever les revenus des salariés.

Vous nous avez dit, monsieur le Premier ministre, qu'il n'était pas question de donner des privilèges à tout le monde, que vous vouliez une société de progrès et de justice.

Mais où est le progrès, où est la justice dans les mesures que vous avez décidées et que vous préconisez ? Vous invoquez le redressement économique pour imposer vos mesures d'austérité, mais en fait, vous allez aggraver les inégalités.

La hausse du Smic ne couvre même pas l'augmentation des prix. Les milliers de licenciements annoncés rendront plus hypothétiques pour des centaines de milliers de jeunes la recherche d'un emploi stable et qualifié.

Je pourrais allonger la liste des revendications urgentes, importantes et même vitales pour certaines catégories, revendications contre lesquelles vous essayez de dresser un barrage, qui peut cependant se fissurer sous la pression des luttes.

Après les élections législatives, vous voulez donner l'illusion d'une prétendue ouverture sociale. Mais nous jugeons votre politique sur vos actes. Votre gouvernement applique sur une plus grande échelle la politique d'austérité, de chômage, d'alignement de la France sur la stratégie des sociétés multinationales.

Avant l'ouverture des négociations avec les partenaires sociaux, nous sommes maintenant fixés sur les intentions gouvernementales et patronales.

Votre gouvernement, monsieur le Premier ministre, ne peut ignorer l'aspiration au changement qui s'est exprimé en mars dernier. Le parti communiste et ses élus n'acceptent pas plus qu'hier cette politique de sacrifices. Ils contribueront de toutes leurs forces à soutenir ce qui peut être acquis par les luttes des travailleurs manuels et intellectuels. Nous avons combattu votre politique hier et nous continuerons à le faire car elle aggrave toutes les difficultés.

L'attitude du groupe communiste ne peut surprendre. Fidèle à sa politique et pour toutes les raisons qui ont été exposées par mes amis MM. Marcel Rosette et Paul Jargot, il ne vous accordera pas sa confiance, monsieur le Premier ministre. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. Il n'y a pas d'autre explication de vote ?...

En application de l'article 39, alinéa 2, du règlement, il va être procédé par scrutin public au vote sur la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Chaque sénateur ne pourra voter que pour lui-même et pour un seul de ses collègues dont il aurait éventuellement le pouvoir. (Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...
Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 38 :

Nombre des votants	286
Nombre des suffrages exprimés	281
Majorité absolue des suffrages exprimés..	141
Pour l'adoption	181
Contre	100

Le Sénat a adopté. (Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, de l'U. C. D. P., du R. P. R. et à droite.)

— 12 —

NOMINATION A UNE COMMISSION

M. le président. Je rappelle au Sénat que le groupe de la gauche démocratique a présenté une candidature pour la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Le délai d'une heure prévu par l'article 8 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare cette candidature validée et je proclame M. Paul Girod membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

— 13 —

RENOIS POUR AVIS

M. le président. La commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale demande que lui soit renvoyé, pour avis, le projet de loi réglementant la publicité extérieure et les enseignes (n° 339, 1977-1978), dont la commission des affaires culturelles est saisie au fond.

La commission des affaires économiques et du Plan demande que lui soit renvoyé, pour avis, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal (n° 341, 1977-1978), dont la commission des affaires sociales est saisie au fond.

La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées demande que lui soit renvoyé, pour avis, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal (n° 341, 1977-1978), dont la commission des affaires sociales est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les renvois, pour avis, sont ordonnés.

— 14 —

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article L. 131-7, relatif à la Cour de cassation, du code de l'organisation judiciaire.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 348, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, concernant les comités professionnels de développement économique (n° 485, 1976-1977, 53, 172, 290, 1977-1978).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 349, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan. (Assentiment.)

— 15 —

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à modifier diverses dispositions du code civil relatives à l'indivision.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 347, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (Assentiment.)

— 16 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Franck Sérusclat un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles sur :

1° La proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'intégration dans la fonction publique de certaines catégories de personnels en fonction auprès des écoles nationales supérieures d'ingénieurs de Mulhouse (n° 227, 1977-1978) ;

2° La proposition de loi de MM. Henri Goetschy, Charles Zwicker et Pierre Schiélé, relative à l'intégration dans la fonction publique de certaines catégories de personnels en fonction auprès des écoles nationales supérieures d'ingénieurs de Mulhouse (n° 252, 1977-1978).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 346 et distribué.

— 17 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au vendredi 12 mai 1978, à dix heures :

Réponses aux questions orales, sans débat, suivantes :

I. — M. Jacques Thyraud interroge M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs sur la politique qu'il entend conduire en matière de patinage artistique et sportif. Il lui demande notamment s'il entend passer outre aux interdits de la fédération française des sports de glace en ce qui concerne le patinage sur sol plastique (n° 2064).

II. — M. Jacques Mossion demande à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs de bien vouloir préciser la suite qu'il envisage de réserver à une proposition formulée dans l'avis adopté par le Conseil économique et social sur l'amélioration de la formation économique et sociale des jeunes et dans lequel il suggère qu'en étroite association avec le ministère de l'éducation et les autres administrations un groupe de travail puisse être créé afin de suivre les problèmes d'impulsion et d'animation concernant l'action des groupes, organisations, mouvements d'éducation populaire pour le secteur de la formation économique et sociale des jeunes (n° 2137).

III. — M. Edgar Tailhades appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie sur les problèmes posés par la reconversion du bassin houiller d'Alès. Sur incitation de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, un certain nombre d'emplois ont été créés par l'installation d'entreprises extérieures à la région. Mais ces mesures sont très nettement insuffisantes, d'une part, au regard du taux de chômage dans cette zone et, d'autre part, parce que certains bassins de main-d'œuvre attendent toujours l'implantation d'entreprises créatrices d'emplois.

Dans le canton de Bessèges, par exemple, aucune industrie n'est venue suppléer la fermeture des usines malgré la réalisation d'une zone industrielle, alors que la réduction du nombre d'emplois dans l'usine Vallourec se poursuit. Il est donc urgent de stabiliser l'effectif de cette entreprise autour de cinq cents emplois, sous peine de répercussions économiques et sociales lourdes de conséquences pour l'ensemble du canton.

A cet égard, il se permet de lui rappeler que, pour le conseil régional du Languedoc-Roussillon, « la priorité des priorités est l'industrialisation » et qu'à cette fin il a arrêté le principe d'un programme d'actions prioritaires d'intérêt régional entièrement consacré à l'industrialisation dont la diversification des activités dans le bassin d'Alès est un des principaux objectifs.

Aussi lui demande-t-il quelles mesures ses services — et en particulier la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et son antenne locale, l'association de dévelop-

pement industriel de la région d'Alès — entendent prendre pour mettre fin à la détérioration du tissu industriel existant et pour promouvoir la création d'emplois en Languedoc-Roussillon, notamment dans la zone industrielle de Bessèges (n° 2127).

IV. — M. Georges Spénale attire l'attention de M. le ministre du budget sur les errements de son administration concernant la répartition de l'accroissement fiscal voté par les conseils municipaux.

Ainsi, dans le Tarn, une commune, qui a voté une augmentation de 15 p. 100 des ressources locales, constate que pour le contribuable la taxe d'habitation n'est relevée que de 10,49 p. 100, le foncier bâti de 11,54 p. 100, mais le foncier non bâti de 26 p. 100.

Il en résulte une discrimination anormale, puisque non voulue par l'assemblée municipale, à l'encontre des propriétés agricoles.

Il lui demande :

1° Sur quel texte s'appuie l'administration pour effectuer à son gré et sans même en informer les municipalités ces répartitions, apparemment arbitraires ;

2° De quels moyens disposent les conseils municipaux pour s'opposer, quand il en est encore temps, à des pratiques qui aboutissent à annuler leur pouvoir délibérant en matière de fiscalité communale ;

3° Quelles mesures il compte prendre pour éviter le renouvellement, à partir de 1978, de ces procédures inacceptables (n° 2116).

V. — M. Adolphe Chauvin demande à M. le Premier ministre s'il a l'intention de déposer un projet de loi modifiant la réglementation actuelle des campagnes électorales officielles sur les ondes de la radio et à la télévision française et tendant à ce que soit réservée au second tour la possibilité de s'exprimer sur les antennes officielles aux représentants des partis qui disposent déjà d'un groupe parlementaire dans l'Assemblée nationale sortante ou dont les candidats ont obtenu au premier tour un pourcentage de suffrages à déterminer.

Il lui demande également si, dans le cadre de la régionalisation de l'information, il est possible de prévoir que les chaînes régionales de télévision puissent mieux participer au déroulement de la campagne électorale législative en organisant sur les mêmes critères que les deux autres chaînes la présentation des candidats dans un cadre régional, de telles dispositions étant de nature, par le décalage des horaires entre les deux premières et la troisième chaîne de télévision, à ne pas offrir à tous les téléspectateurs en même temps un programme de propagande politique et électorale. (N° 2156.)

(Question transmise à M. le ministre de la culture et de la communication.)

VI. — M. Henri Caillavet demande à M. le Premier ministre quelle conduite le Gouvernement entend tenir devant l'atteinte au monopole d'Etat que constitue l'activité des « radios libres », qui expriment cependant un besoin profond de communication. (N° 2177.)

(Question transmise à M. le ministre de la culture et de la communication.)

VII. — M. André Bohl attire l'attention de Mme le ministre de la santé et de la famille sur les conclusions d'une étude menée par le Conseil d'Etat concernant le problème de la non-rétroactivité des lois sociales. Dans ses conclusions, il indique que, dans toute matière où la règle de droit nouvelle ne risque pas de porter atteinte à des droits légitimement acquis, l'obligation du principe de non-rétroactivité ne s'impose pas ; la loi peut se donner portée rétroactive si l'équité le commande, ce qui est souvent le cas. Il lui demande dans ces conditions de bien vouloir exposer les dispositions que le Gouvernement entend

prendre, tendant à appliquer les mesures prévues par la loi n° 71-1132 du 31 décembre 1971 portant amélioration des pensions de vieillesse du régime général de sécurité sociale et du régime des travailleurs salariés agricoles aux pensions liquidées antérieurement à la date d'application de cette loi. (N° 2144.)

VIII. — M. André Bohl demande à Mme le ministre de la santé et de la famille quelles initiatives elle compte prendre pour mettre la législation sur les emplois réservés en harmonie avec la loi d'orientation concernant les personnes handicapées.

En effet, les emplois d'enseignants et ceux de la catégorie « A » de la fonction publique ne sont pas assujettis à la législation sur les emplois réservés. Il en découle que toutes les personnes handicapées ayant atteint un niveau d'éducation leur permettant normalement l'accès à ces fonctions en sont exclues.

Il paraît souhaitable de prendre toutes mesures utiles pour permettre une meilleure insertion dans la société de ces personnes. (N° 2147.)

IX. — M. Henri Caillavet demande à Mme le ministre de la santé et de la famille si elle n'entend pas devoir prendre en considération les propositions de certaines associations tendant à la création d'une carte médicale d'urgence afin, notamment, après le vote de la loi sur les prélèvements d'organes et la parution des décrets d'application, de mieux protéger encore la liberté individuelle, favoriser la solidarité et assurer la survie de maintes personnes en danger. (N° 2162.)

X. — M. Francis Palmero demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il trouve opportun que la France participe à la rencontre mondiale de foot-ball organisée par l'Argentine alors qu'elle n'a pu obtenir la moindre assurance sur le sort de dix-neuf Français disparus ou emprisonnés. (N° 2166.)

XI. — M. Serge Boucheny attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le fait que des informations publiées par la presse font état de l'envoi de troupes françaises au Tchad.

Est-il exact qu'un embryon de corps expéditionnaire soit déjà sur place au Tchad ?

Quelle est sa mission ?

A-t-il reçu comme consigne de résister par les armes en cas d'attaque du Frolinat ?

Il lui demande en conséquence si la politique de la France vis-à-vis du Tchad a changé.

Officiellement, elle devait se limiter à une aide logistique et technologique.

Au moment où une politique de réconciliation est en cours au Tchad, sous les hospices du Soudan, du Niger et de la Libye, cette révision par la France de sa politique serait profondément nuisible à la paix en Afrique.

Par ailleurs, à la fin du mois de janvier, un D. C. 3 militaire aurait été abattu au Tchad, son équipage porté disparu.

Il lui demande également, aucune information n'ayant été publiée concernant le sort de ses occupants, ce qu'il en est advenu. (N° 2146.)

XII. — M. Henri Caillavet demande à M. le ministre du commerce et de l'artisanat s'il entend prochainement proposer une réglementation des agences matrimoniales permettant de contrôler l'accès à cette profession et son exercice, afin de mettre fin aux abus et aux escroqueries actuellement commis dans ce domaine. (N° 2178.)

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 12 mai 1978, à une heure vingt-cinq minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

NOMINATION DE RAPPORTEURS
(Art. 19 du règlement.)

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

M. Carat a été nommé rapporteur du projet de loi n° 339 (1977-1978) réglementant la publicité extérieure et les enseignes.

M. Beaupetit a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 338 (1977-1978) de M. Beaupetit modifiant la loi n° 77-6 du 3 janvier 1977 relative à l'exploitation des voitures dites « de petite remise ».

M. Chupin a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi n° 341 (1977-1978), adopté par l'Assemblée nationale, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, dont la commission des affaires sociales est saisie au fond.

**COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE
ET DES FORCES ARMÉES**

M. Voilquin a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi n° 341 (1977-1978), adopté par l'Assemblée nationale, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, dont la commission des affaires sociales est saisie au fond.

M. Descours Desacres a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi n° 389 (1976-1977), adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi du 16 mai 1941 relative à l'organisation de la Cour des comptes, dont la commission des lois est saisie au fond.

M. Goetschy a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi n° 341 (1977-1978), adopté par l'Assemblée nationale, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, dont la commission des affaires sociales est saisie au fond.

M. Rudloff a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 336 (1977-1978) de MM. Serge Mathieu et Pierre Vallon tendant à modifier les articles 303 et 305 du code de l'urbanisme et de l'habitation.

M. Schiélé a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 342 (1977-1978) de M. Boileau modifiant certaines dispositions du code électoral et relative à l'élection des conseils municipaux des villes de plus de 30 000 habitants, des conseils généraux et des membres de l'Assemblée nationale.

M. de Cuttoli a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 343 (1977-1978) de M. Edouard Bonnefous visant à remplacer la peine de mort par l'échafaud par un autre moyen d'exécution de la sentence.

M. Thyraud a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi n° 341 (1977-1978), adopté par l'Assemblée nationale, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, dont la commission des affaires sociales est saisie au fond.

M. Peyou a été nommé rapporteur pour la pétition n° 3156 de M. Maurice Hincellin.

Modifications aux listes des membres des groupes.

GROUPE DE LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE
(22 membres au lieu de 21.)

Ajouter le nom de M. Paul Girod.

SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE

Supprimer le nom de M. Paul Girod.

Nomination d'un membre d'une commission permanente.

Dans sa séance du jeudi 11 mai 1978, le Sénat a nommé M. Paul Girod membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel et d'administration générale, en remplacement de M. Jacques Pelletier, nommé membre du Gouvernement et dont le mandat sénatorial a pris fin.

**Ordre du jour établi par la conférence des présidents
communiqué au Sénat dans sa séance du jeudi 11 mai 1978.**

I. — Conformément aux conclusions de la conférence des présidents l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat a été établi comme suit :

A. — Vendredi 12 mai 1978, à dix heures :

Douze questions orales *sans débat* :

N° 2064 de M. Jacques Thyraud à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs (Patinage artistique et sportif) ;

N° 2137 de M. Jacques Mossion à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs (Création d'un groupe de travail sur l'amélioration de la formation économique et sociale des jeunes) ;

N° 2127 de M. Edgar Tailhades à M. le ministre de l'industrie (Reconversion du bassin houiller d'Alès) ;

N° 2116 de M. Georges Spénale à M. le ministre du budget (Discriminations dans la répartition par l'administration de l'accroissement fiscal voté par les conseils municipaux) ;

N° 2156 de M. Adolphe Chauvin, transmise à M. le ministre de la culture et de la communication (Réglementation des campagnes électorales officielles à la radio et à la télévision) ;

N° 2177 de M. Caillavet, transmise à M. le ministre de la culture et de la communication (Activité des « radios libres ») ;

N° 2144 de M. André Bohl à Mme le ministre de la santé et de la famille (Application rétroactive d'améliorations à des régimes de pensions de vieillesse) ;

N° 2147 de M. André Bohl à Mme le ministre de la santé et de la famille (Harmonisation des législations sur les emplois réservés et les personnes handicapées) ;

N° 2162 de M. Henri Caillavet à Mme le ministre de la santé et de la famille (Création d'une carte médicale d'urgence) ;

N° 2166 de M. Francis Palmero à M. le ministre des affaires étrangères (Opportunité de la participation de la France à la rencontre mondiale de football organisée par l'Argentine) ;

N° 2146 de M. Serge Boucheny à M. le ministre des affaires étrangères (Politique française au Tchad) ;

N° 2178 de M. Henri Caillavet à M. le ministre du commerce et de l'artisanat (Réglementation des agences matrimoniales).

B. — Mardi 16 mai 1978, à quinze heures :

1° Question orale, avec débat, n° 34 de M. Fernand Chate-tain à M. le secrétaire d'Etat au logement sur l'aide personnalisée au logement ;

2° Question orale, avec débat, n° 46 de M. Serge Boucheny, transmise à M. le ministre de la défense sur la situation de l'industrie aérospatiale ;

3° Question orale, avec débat, n° 49 de Mme Perlican à Mme le ministre de la santé et de la famille sur le service de santé scolaire.

4° Questions orales, avec débat, jointes à M. le ministre de l'agriculture :

N° 42 de M. Jacques Eberhard, sur la politique agricole européenne ;

N° 54 de M. Emile Durieux, sur la situation de l'agriculture et de la production betteravière ;

N° 57 de M. Jean Cluzel, sur la politique en matière d'élevage.

C. — Jeudi 18 mai 1978, à quinze heures :

Ordre du jour prioritaire.

1° Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'intégration dans la fonction publique de certaines catégories de personnels en fonction auprès des écoles nationales supérieures d'ingénieurs de Mulhouse (n° 227, 1977-1978) ;

2° Projet de loi relatif aux piscines et aux baignades aménagées (n° 487, 1976-1977) ;

Ordre du jour complémentaire.

3° Conclusions de la commission des affaires économiques sur la proposition de loi de M. Marcel Lucotte, sur la régularisation de la situation des logements construits par les sociétés coopératives d'H.L.M. de location-coopérative (n° 340, 1977-1978).

D. — **Vendredi 19 mai 1978, à neuf heures trente :**

Treize questions orales sans débat :

- N° 2139 de M. Jacques Mossion à M. le ministre des affaires étrangères (Action diplomatique en faveur de la libre circulation des personnes et des idées) ;
- N° 2155 de M. Serge Boucheny à M. le ministre des affaires étrangères (Etablissement d'une convention consulaire avec la République démocratique allemande) ;
- N° 2173 de M. Serge Boucheny à M. le ministre des affaires étrangères (Sort des Français disparus ou détenus en Argentine et en Uruguay) ;
- N° 2189 de M. André Rabineau à M. le ministre des affaires étrangères (Mesures contre la détention illégale de nationaux français à l'étranger) ;
- N° 2182 de M. Charles de Cuttoli à M. le ministre des affaires étrangères (Protection des Français travaillant au Tchad) ;
- N° 2172 de M. Edouard Bonnefous, transmise à M. le ministre de la culture et de la communication (Réglementation des instituts de sondage) ;
- N° 2174 de M. Georges Lombard à M. le ministre des transports (Mise en œuvre des dispositions relatives à l'examen du permis de conduire) ;
- N° 2176 de M. Charles de Cuttoli à M. le ministre de la coopération (Aménagement du système de rémunération des coopérants) ;
- N° 2183 de M. Roland Ruet à M. le ministre de l'intérieur (Respect des engagements financiers de l'Etat envers la commune de Saint-Genis) ;
- N° 2158 de M. Jacques Coudert à M. le ministre de l'agriculture (Statut de co-exploitants agricoles) ;
- N° 2160 de M. Kléber Malécot à M. le ministre de l'agriculture (Développement des méthodes de drainage du sol) ;
- N° 2181 de M. Guy Robert à M. le ministre de l'agriculture (Sauvegarde de l'élevage ovin) ;
- N° 2164 de M. Jean Cluzel à M. le ministre de l'agriculture (Projet de règlement européen en matière de viande ovine).

II. — En outre, la date suivante a été retenue :

Judi 25 mai 1978 :

Ordre du jour prioritaire.

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant statut des sociétés coopératives ouvrières de production (n° 158, 1977-1978).

ANNEXE

I. — QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU **vendredi 19 mai 1978**

N° 2139. — M. Jacques Mossion attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur une réponse à une question écrite n° 20681 du 5 juillet 1976 concernant l'application dans les pays de l'Est d'un point très important de l'acte final adopté lors de la conférence d'Helsinki et concernant plus particulièrement la libre circulation des personnes et des idées, réponse dans laquelle il indiquait qu'il ne convenait pas de mettre en place une commission européenne de contrôle des droits de l'homme, mais qu'au contraire une diplomatie patiente et discrète représentait l'instrument le mieux adapté aux objectifs recherchés. Il lui demande dans ces conditions de bien vouloir établir un premier bilan des résultats obtenus dans ce domaine par notre diplomatie, et ce alors que la récente conférence de Belgrade semble ne pas avoir répondu à toutes les attentes exprimées sur ce point très important de la détente.

N° 2155. — M. Serge Boucheny attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le fait que depuis la reconnaissance par la France de la République démocratique allemande, il n'existe pas encore de convention consulaire entre les deux pays. L'absence de reconnaissance de la citoyenneté de la R. D. A. constitue certainement un frein dans le développement des rapports entre les deux pays. Il lui demande, si à l'occasion d'une visite qu'il pourrait effectuer en R. D. A., en réponse à la visite du ministre des affaires étrangères de la R. D. A. en France, il ne serait pas utile de procéder à la rédaction d'une convention consulaire entre les deux pays.

N° 2173. — M. Serge Boucheny attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le fait que vingt Français et Françaises sont actuellement détenus sans jugement ou portés disparus, dans deux pays d'Amérique du Sud. Il y a exactement : dix disparus et huit détenus en Argentine ; deux détenus en

Uruguay. Les familles ont transmis un dossier concernant chacun de ces Français, au service du Quai d'Orsay. Pour répondre aux exigences légitimes des familles, inquiètes sur le sort de leurs proches, il lui demande de lui indiquer quelles mesures ont été prises pour que : des informations soient enfin fournies par le gouvernement argentin sur le sort des personnes disparues ; que ceux des citoyens français détenus « à la disposition du pouvoir exécutif », c'est-à-dire sans être soumis à procès, soient ou bien jugés, ou bien admis (comme cela s'est déjà pratiqué) à choisir entre leur détention actuelle et leur expulsion vers la France ou tout autre pays de leur choix : que la représentation diplomatique française en Argentine et en Uruguay soit admise à entrer en contact avec tous nos compatriotes détenus, condamnés ou non, pour informer leurs familles et leurs amis sur leurs conditions de détention (état des locaux pénitentiaires, nourriture, droit à recevoir du courrier et à y répondre, droit aux visites de leurs parents et amis, etc.) et sur la façon dont leur dignité humaine est ou non respectée.

N° 2182. — M. Charles de Cuttoli exprime à M. le ministre des affaires étrangères son émotion personnelle et celles des Français du Tchad à l'annonce de graves violences exercées contre des coopérants en fonctions dans ce pays ainsi que des menaces de mort qui auraient été également proférées. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître, d'après les dernières informations dont il dispose, la situation actuelle des Français du Tchad et les mesures qu'il a prises ou envisage de prendre pour assurer la pleine protection des 4 000 Français qui travaillent dans ce pays lié à la France par des très étroits rapports de coopération.

N° 2189. — M. André Rabineau demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir faire le bilan des démarches faites par le Gouvernement français auprès des différents gouvernements étrangers dans le cas où des nationaux français se trouvent ou emprisonnés ou détenus dans des conditions illégales. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre à l'égard de certains gouvernements étrangers compte tenu d'une telle situation

N° 2172. — M. Edouard Bonnefous, devant les erreurs répétées des instituts de sondage constatées une fois de plus lors de la campagne électorale, demande à M. le Premier ministre de bien vouloir faire connaître au Sénat les mesures qui s'imposent pour compléter la réglementation actuelle concernant le fonctionnement de ces instituts.

(Question transmise à M. le ministre de la culture et de la communication.)

N° 2174. — M. Georges Lombard expose à M. le ministre des transports que le décret n° 71-313 du 21 avril 1971 a confié au service national de l'examen du permis de conduire « la mise en œuvre des dispositions relatives à l'organisation du permis de conduire concernant les véhicules terrestres à moteur ». Que la « réforme » mise en œuvre par ce service pose la question de la légalité et de la compatibilité des mesures édictées avec les principes de l'égalité devant le service public. Il lui demande donc s'il estime que ce service pouvait, par instructions internes, créer des règles d'inscription qui, par leur portée, semblent dépasser l'édiction de simples mesures d'application de la loi et du règlement, d'autant que l'imposition de quotas de présentation semble de nature à restreindre la liberté d'exercice des auto-écoles et mettre en échec le principe d'égalité des usagers devant le service public, ne serait-ce que par l'obligation pour certains candidats de s'inscrire individuellement audit examen.

N° 2176. — M. Charles de Cuttoli rappelle à M. le ministre de la coopération la question écrite qu'il lui avait posée le 13 octobre 1977 sur la rédaction d'un code de la coopération tendant à regrouper notamment les textes régissant le statut des coopérants, y compris leur rémunération. Il lui avait été répondu le 17 janvier 1978 (J. O., débats Sénat, 17 janvier 1978, question n° 24323) que « le système de rémunération des coopérants serait probablement aménagé » et qu'il était souhaitable d'attendre cette réforme avant d'entreprendre la codification souhaitée. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les premières conclusions des études entreprises à ce sujet par son département. Il lui demande également de lui préciser les modifications qu'il envisage d'apporter au système des indemnités dont ces personnels bénéficient en sus du traitement principal. Il lui expose à cet égard les préoccupations de nombreux coopérants à l'annonce d'une réduction prévisible du montant de certaines indemnités : réduction de l'indemnité après six années de coopération dans un même pays, mesure qui tendrait à aggraver le système contesté de la règle dite « des six ans », réduction de l'indemnité d'expatriement ; minoration des indemnités allouées aux recrutés locaux. Il lui demande de bien vouloir lui confirmer si ces informations sont ou non fondées.

N° 2183. — M. Roland Ruet demande à M. le ministre de l'intérieur quelles dispositions il compte prendre pour que l'Etat respecte ses promesses que le fonds de développement économique et social a, par la suite, confirmée et qui ont été faites lorsqu'en 1968 une zone à urbaniser en priorité de 800 logements, dont 600 réservés aux fonctionnaires du centre d'études et de recherches nucléaires, a été imposée à la commune de Saint-Genis, dans l'Ain. Ces engagements n'ayant pas été totalement respectés, la commune de Saint-Genis se trouve aux prises avec d'insurmontables difficultés financières auxquelles il serait urgent de mettre fin.

N° 2158. — M. Jacques Coudert rappelle à M. le ministre de l'agriculture que, lors de la conférence annuelle Gouvernement-Profession de 1976, avait été décidée la constitution d'un groupe de travail, chargé d'étudier la mise au point d'un statut reconnaissant la qualité de cogestionnaire aux épouses d'exploitants exerçant la profession. Il était prévu que ce groupe remettrait un rapport pour la conférence annuelle de 1977. Il lui demande quelles suites il entend donner à ce rapport. Il lui demande, en particulier, de bien vouloir lui préciser s'il compte proposer au Parlement l'adoption d'un projet de loi instituant un véritable statut des coexploitants dont le rôle dans la production agricole est considérable et reconnu par tous.

N° 2160. — M. Kléber Malécot demande à M. le ministre de l'agriculture de bien vouloir exposer les dispositions que le Gouvernement entend prendre afin de développer d'une manière importante des méthodes de drainage du sol, lequel présente de multiples avantages tant pour les agriculteurs que pour la collectivité nationale.

N° 2181. — M. Guy Robert demande à M. le ministre de l'agriculture de bien vouloir lui exposer les grandes lignes de la politique que le Gouvernement compte suivre pour assurer la sauvegarde de l'élevage ovin en France.

N° 2164. — M. Jean Cluzel demande à M. le ministre de l'agriculture de bien vouloir exposer la position du Gouvernement français à l'égard de la proposition faite par la commission des Communautés économiques européennes d'un projet de règlement européen en matière de viande ovine, lequel ferait peser une très grave menace sur l'avenir de l'élevage du mouton français.

II. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU mardi 16 mai 1978.

N° 34. — M. Fernand Chatelain fait remarquer à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (Logement) que la part de plus en plus grande du revenu familial consacrée au logement en raison de la hausse importante des loyers, y compris dans les logements H. L. M., de l'augmentation des mensualités de remboursement des prêts contractés pour l'accession, du poids des charges, met en cause les conditions de vie des familles de travailleurs. Il lui demande de lui indiquer quelles sont les conséquences de l'application de la loi sur l'aide personnalisée au logement et quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour apporter une amélioration sensible aux conditions de vie des familles de condition modeste dans le domaine du logement.

N° 46. — M. Serge Boucheny attire l'attention de M. le ministre des transports sur la situation actuellement très préoccupante dans l'industrie aérospatiale. De grandes entreprises, comme la Société nationale des industries aérospatiales, premier fabricant de cellules, et la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation, éprouvent des difficultés pour l'établissement des plans de charge. L'influence dominante de l'industrie aérospatiale américaine tend à étouffer cette branche d'industrie de pointe, à scléroser la recherche. M. Boucheny demande à M. le ministre des transports quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour assurer le plein emploi et le développement d'une industrie vitale, pour l'avenir scientifique et technique de la France.

N° 49. — Mme Rolande Perlican attire l'attention de Mme le ministre de la santé et de la famille sur l'état de dégradation du service de santé scolaire. Alors que le service médical en milieu scolaire, constitué par une équipe pluridisciplinaire, est la seule structure qui permettrait d'une manière efficace et continue la surveillance de l'enfant de la maternelle à l'université ou au monde du travail, en assurant les interventions de prévention, de dépistage systématique des troubles, d'éducation pour la santé..., aujourd'hui il n'y a qu'un médecin pour dix mille enfants, les besoins en personnel paramédical ne sont pas couverts. Le droit à la santé des enfants est remis en cause. C'est pourquoi, elle lui demande quelles mesures elle entend prendre pour permettre au service de santé scolaire de jouer pleinement son rôle.

N° 42. — M. Jacques Eberhard se faisant l'écho des difficultés de plus en plus grandes rencontrées par les petits et moyens exploitants agricoles du fait de la baisse constante de leur pouvoir d'achat, inquiet des intentions des organismes de la Communauté européenne visant à fixer à seulement 2 p. 100 l'augmentation moyenne des prix agricoles pour l'année 1978, considérant d'autre part les effets néfastes, sur le revenu de nos agriculteurs, de pratiques telles que les montants compensatoires monétaires et la taxe dite de corresponsabilité sur le lait, demande à M. le ministre de l'agriculture quelle est la position du Gouvernement par rapport à ces propositions et à ces pratiques.

N° 54. — M. Emile Durieux expose à M. le ministre de l'agriculture que la hausse continue des coûts de production, aggravée par la liberté laissée aux prix industriels et l'importante augmentation des tarifs des services publics, ne va pas manquer de rendre encore plus difficile la situation de l'agriculture en général et de la production betteravière en particulier. Il lui demande ce qu'il envisage de faire pour assurer le retour à une rentabilité suffisante des exploitations agricoles.

N° 57. — M. Jean Cluzel demande à M. le ministre de l'agriculture de bien vouloir exposer devant le Sénat les grandes lignes de la politique qu'il compte suivre en matière d'élevage, notamment pour les secteurs bovin et ovin.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 11 MAI 1978

(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

Alpes-Maritimes : réception de la première chaîne couleur.

2202. — 10 mai 1978. — M. Francis Palmero demande à M. le Premier ministre de vouloir bien lui faire connaître à quelle date exacte la Côte d'Azur, première région touristique de France, pourra bénéficier de la coloration de la première chaîne, car il serait inadmissible d'attendre 1980, alors que par ailleurs le conseil général a consenti un effort financier très important pour installer les relais destinés à surmonter le relief montagneux de ce département. A ce sujet, il lui demande de lui confirmer que la Datar s'est bien engagée pour 1978 à accorder un crédit de 5 millions de francs pour compléter ce réseau.

Revendications des personnels hospitaliers.

2203. — 10 mai 1978. — Mme Rolande Perlican attire l'attention de Mme le ministre de la santé et de la famille sur la situation des personnels de l'hôpital Cochin et, plus généralement, des personnels hospitaliers. Le manque d'effectifs y est chronique : il manque en permanence à l'hôpital Cochin plus de 100 agents hospitaliers. Le personnel malade ou en congé ne peut être remplacé. La modernisation des hôpitaux, le développement de techniques médicales nouvelles entraînent une aggravation des rythmes et de la pénibilité des tâches. Le personnel est astreint à des horaires irréguliers. Les conditions de travail qui continuent de s'aggraver sont, non seulement, préjudiciables au personnel, mais ne permettent plus d'assurer partout dans de bonnes conditions la sécurité des malades. Les salaires des personnels hospitaliers sont insuffisants et ne sont pas en rapport avec les responsabilités assumées. Le salaire d'embauche d'un agent hospitalier est de 2 200 francs, celui d'une aide soignante de 2 400 francs et celui d'une infirmière de 3 100 francs. Les perspectives de titularisation et de promotion professionnelle sont pratiquement inexistantes faute de création de postes en nombre suffisant. La retraite à cinquante-cinq ans pour tous n'est toujours pas accordée. C'est pourquoi elle lui demande quelles mesures elle entend prendre pour répondre, dans l'intérêt du service public et des malades, aux revendications des personnels hospitaliers.

Violence chez les jeunes.

2204. — 10 mai 1978. — M. Jean Cluzel demande à M. le ministre de la culture et de la communication de présenter au Sénat le bilan des mesures arrêtées par le conseil des ministres du 1^{er} février 1978, et destinées à éviter que les moyens modernes de communication — télévision, cinéma — n'engendrent le goût de la violence chez les jeunes.

Situation de l'emploi à Clichy.

2205. — 10 mai 1978. — **M. Guy Schmaus** appelle à nouveau l'attention de **M. le ministre du travail et de la participation** à propos de la désindustrialisation continue de Clichy (Hauts-de-Seine). Il lui signale notamment qu'une entreprise de mécanique générale, rachetée par le groupe Rateau, procède actuellement à une restructuration dont les premières victimes sont une fois de plus les travailleurs : neuf licenciements prévus dont celui du secrétaire du comité d'entreprise, ouvrier hautement qualifié ayant vingt ans d'ancienneté. Il lui demande en conséquence quelles mesures il entend prendre pour sauvegarder l'emploi dans cette entreprise et stopper l'hémorragie industrielle de la commune de Clichy.

Transactions opérées entre une banque nationalisée et une entreprise privée.

2206. — 10 mai 1978. — **M. Anicet Le Pors** signale à **M. le ministre de l'industrie** qu'au 31 décembre 1974, 22,5 p. 100 du capital de la Société sidérurgique Marrel frères, à Rive-de-Gier (Loire) étaient détenus par une filiale de la Banque nationale de Paris, banque nationalisée, contre 10 p. 100 à la famille Marrel et 62,5 p. 100 à la société Creusot-Loire. Actuellement, la famille Marrel détient toujours 10 p. 100 de Marrel frères, mais la part de Creusot-Loire a été portée à 90 p. 100. En conséquence, il lui demande en application de quelles dispositions de droit un établissement relevant du secteur public — en l'occurrence la B. N. P. — a pu céder une partie de ses actifs (sa participation dans Marrel frères) à une entreprise privée (Creusot-Loire) et sur quelles bases s'est faite la cession.

Elaboration du statut des secrétaires et secrétaires adjoints des conseils de prud'hommes.

2207. — 10 mai 1978. — **M. Charles Lederman** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur la situation des secrétaires et secrétaires adjoints des conseils de prud'hommes. Ces personnels sont privés depuis l'application de la loi n° 77-1468 du 31 décembre 1977 des émoluments que les parties acquittaient et qui constituaient une part de leur rémunération. Dans l'attente de l'entrée en vigueur de leur statut applicable au 1^{er} janvier 1979 aucune mesure concrète n'a été prise pour remédier à cette situation. Pour soutenir leurs justes revendications, ces personnels ont été contraints d'engager une grève administrative qui perturbe gravement le règlement des litiges et dont le Gouvernement, par sa carence, porte la responsabilité. Il lui demande, en conséquence, de lui exposer les mesures transitoires qu'il entend prendre. Il lui demande par ailleurs s'il entend, dans quels délais et sous quelles formes, tenir compte de la revendication de ces personnels, quant à l'ouverture de négociations en vue de l'élaboration de leur statut.

Convention franco-allemande : imposition des frontaliers.

2208. — 11 mai 1978. — **M. Paul Kauss** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie** sur l'injustice sociale profonde qui découle de l'application de l'article 13, alinéa 5, de la convention franco-allemande signée le 21 juillet 1959. En effet, cette convention prévoit que les salariés frontaliers sans distinction de grade, habitant dans un Etat et travaillant dans l'autre seront imposés dans l'Etat de leur domicile. Mais, à la suite d'entretiens entre les autorités des deux Etats concernés, il a été décidé que pour les salariés exerçant des fonctions de direction, la règle d'imposition citée plus haut s'appliquerait même lorsque l'intéressé ne rejoindrait pas son domicile chaque soir, à la condition cependant que le séjour dudit salarié dans l'Etat où il travaille ne présente pas un caractère de fréquence ou de stabilité incompatible avec la notion de frontalier. Une telle décision instaure incontestablement une discrimination injuste qu'il serait souhaitable de voir réparer. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir, dans un souci de justice, prendre les mesures nécessaires pour que les avantages accordés en cette matière aux cadres soient étendus aux personnels non cadres.

Effectifs scolaires.

2209. — 11 mai 1978. — **Mme Hélène Luc** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la situation suivante : l'application stricte de « la grille Guichard » qui prévoit trente élèves en classe de 6^e et 5^e et trente-cinq élèves en 4^e et 3^e est à l'origine d'une sélection particulièrement impitoyable et injuste qui frappe en premier lieu les enfants issus des milieux les plus modestes, ceux qui rencontrent le plus souvent des difficultés scolaires. Il s'agit

d'un gâchis inadmissible dénoncé avec force par les syndicats d'enseignants, en particulier le S. N. E. S., et les parents d'élèves, dont la politique d'austérité du Gouvernement porte l'entière responsabilité. Cette politique d'élimination des élèves a, en outre, des conséquences graves sur le nombre de postes du second degré. On assiste à un nombre grandissant de suppressions et de transferts de postes. Pour prendre l'exemple de l'académie de Créteil, on constate que les créations de postes en Seine-et-Marne ne sont en fait que des transferts de postes supprimés en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne. Elle lui demande dans quelles mesures il compte prendre pour assurer aux enfants un encadrement correct qui ne peut être assuré que par un arrêt immédiat des suppressions de postes du second degré et par la création de nouveaux postes partout où les effectifs le justifient.

Zones défavorisées et zones de rénovation rurale.

2210. — 11 mai 1978. — **M. Michel Sordel** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui préciser les conditions de délimitation des zones défavorisées telles qu'elles sont définies par le décret n° 77-566 du 3 juin 1977 sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées. Il souhaiterait, en particulier, que soient explicités les critères et les procédures de classement en zones défavorisées de commune qui ne sont pas situées en zone de montagne. Il lui demande, en outre, de lui indiquer si une harmonisation entre la politique des zones défavorisées et la politique de rénovation rurale est envisagée. Les zones de rénovation rurale continuent, en effet, à servir de périmètre pour la définition de régimes particuliers d'aide à l'aménagement des structures des exploitations agricoles cependant que les zones défavorisées paraissent avoir vocation à constituer aux niveaux communautaire et national, le cadre géographique d'une régionalisation de la politique agricole.

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 11 MAI 1978

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. — Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 75. — 1. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. — Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. — Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

*Conseillers d'orientation :**prise en compte des services militaires effectués en Algérie.*

26294. — 11 mai 1978. — **M. Marcel Champeix** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique)** sur la prise en compte dans le grade de la durée des services militaires. Ainsi, les instituteurs nommés conseillers d'orientation avant 1972, ont été reclassés au premier échelon de l'échelle des conseillers alors qu'ils étaient au quatrième de l'échelle indiciaire des instituteurs (reclassement sans reconstitution de carrière, décret du 6 avril 1956). Or le statut de la fonction publique indique que l'ancienneté de service militaire (effectué à titre obligatoire) doit être reprise en compte intégralement dans le grade. Pour ceux qui avaient effectué trente voire trente-six mois de service militaire (avec parfois campagne double en A.F.N.) cette seule ancienneté aurait dû leur permettre d'être classés au deuxième voire au troisième échelon. Il en est de même pour tous les anciens

instituteurs devenus conseillers (avant 1972) et quel que soit l'échelon antérieur. Le statut de la fonction publique paraît ne pas avoir été respecté pour ces anciens appelés en Algérie. Dans le cas des fonctionnaires des collectivités locales et départementales, tous les préfets autorisent la prise en compte de l'ancienneté dans le grade, c'est-à-dire pour l'avancement, que le recrutement soit effectué avant ou après le service militaire. Chacun peut citer des agents recrutés dix ans après leur service militaire et qui ont été classés lors de leur titularisation au deuxième ou troisième échelon de leur grade immédiatement en raison de leurs états de services militaires. Or, et cela était rappelé dans la réponse à une question écrite récente ; les agents et fonctionnaires des collectivités locales, ne peuvent bénéficier d'avantages supérieurs à ceux accordés aux fonctionnaires d'Etat. S'il en est bien ainsi, il lui demande que la durée des services effectués durant la guerre d'Algérie, soit prise en compte intégralement dans l'échelle des conseillers d'orientation, et que la situation des fonctionnaires précités soit rapidement réexaminée.

*Personnels de l'orientation dans l'enseignement secondaire :
possibilité de promotion.*

26295. — 11 mai 1978. — **M. Marcel Champeix** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la situation particulière des personnels de l'orientation par rapport aux autres fonctionnaires de l'enseignement secondaire. Ainsi des professeurs de C.E.G. (ou chargés d'enseignement) peuvent, sans concours, et dans les limites de quotas déterminés, être nommés dans la catégorie des professeurs certifiés. De même des professeurs certifiés peuvent, toujours sans concours, être nommés professeurs agrégés, tout en conservant leurs fonctions dans le même établissement. Ces nominations sont indépendantes des possibilités, qui impliquent un changement d'affectation, de devenir directeur, proviseur ou inspecteur par exemple. Or, les seules possibilités de promotion offertes aux personnels de l'orientation impliquent des changements d'affectation, situation unique parmi les fonctionnaires du second degré. Afin de faire disparaître, cette anomalie, il lui demande si ces personnels pourraient bénéficier de mesures identiques à celles prises en faveur des autres catégories.

Pensions de retraite des agents de l'Etat et des collectivités locales.

26296. — 11 mai 1978. — **M. Jean Cluzel** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre** sur le fait que les pensions de retraite des agents titulaires de l'Etat ou des collectivités locales sont calculées, à l'heure actuelle, sur la base de 2 p. 100 par année de service et ce uniquement sur le traitement de base servi à ces fonctionnaires. Il lui demande de bien vouloir préciser les dispositions que le Gouvernement entend prendre en 1978 tendant à inclure une partie non négligeable de l'indemnité de résidence dans la base de calcul des pensions de retraite, ainsi que, à court ou à moyen terme, les perspectives d'inclusion des autres primes aussi diverses que variées servies à l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales ce qui permettrait notamment d'assurer de meilleures conditions de vie aux personnes retraitées.

Don bénévole du sang : conditions d'âge.

26297. — 11 mai 1978. — **M. Rémi Herment** a l'honneur d'appeler l'attention de **Mme le ministre de la santé et de la famille** sur le fait que dans les conditions actuelles le don du sang ne serait plus accepté dès lors que les donneurs ont atteint l'âge de 60 ans. Les intéressés éprouvent quelque amertume à se trouver ainsi empêchés d'accomplir un geste de solidarité qui leur est devenu habituel. Aussi souhaiteraient-ils pouvoir continuer à être autorisés à le manifester après avis médical et même si les quantités devaient être plus réduites. L'auteur souhaiterait connaître les conditions auxquelles un tel souhait pourrait être pris en considération.

Diminution du nombre de chefs de station à la R.A.T.P. : sécurité.

26298. — 11 mai 1978 — **M. Guy Schmaus** attire l'attention de **M. le ministre des transports** à propos de la réduction du nombre de chefs de station sur le réseau du métropolitain. La régie autonome des transports parisiens envisage entre autre la suppression à la station Saint-Lazare (lignes n° 3, 12 et 13) de cette catégorie de personnel. Il lui rappelle que cela concerne la station la plus fréquentée du réseau — plus de 100 000 voyageurs par jour — fréquentation qui ne pourra que s'accroître avec le prolongement de la ligne n° 13 bis jusqu'à Asnières-Gennevilliers I. La sécurité des

voyageurs et des employés de la R.A.T.P. risque d'en être sérieusement compromise. En effet, l'absence de surveillance sur les quais aux heures de pointe peut être la source d'accidents. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il compte prendre pour inviter la R.A.T.P. à reconsidérer sa position dans l'intérêt des utilisateurs et de l'emploi du personnel du métropolitain.

Tutelle du ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs sur les maisons de la culture et les centres d'action culturelle.

26299. — 11 mai 1978. — **M. Guy Schmaus** appelle l'attention de **M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs** à propos de ses attributions concernant les centres d'action culturelle et les maisons de la culture. Il lui rappelle que le rattachement partiel à son ministère des maisons de la culture (M.C.) et des centres d'action culturelle (C.A.C.) a suscité une vive émotion des syndicats qui y ont vu le risque évident d'assimiler et de réduire ces structures essentiellement culturelles à des missions de loisirs. Or, les fonctions de création des maisons de la culture et des centres d'action culturelle ont besoin d'être garanties et développées tandis que leur réseau devrait s'étendre. Il lui demande, en conséquence, s'il ne lui paraît pas judicieux de dégager son ministère de toute tutelle sur les C.A.C. et les M.C. afin qu'ils soient totalement intégrés au ministère de la culture, levant ainsi toute ambiguïté sur leur mission.

*Collectivités locales :
définitions de la faute de service et de la faute personnelle.*

26300. — 11 mai 1978. — **M. Maurice Janetti** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur**, sur la récente multiplication des décisions de justice condamnant personnellement des municipalités pour des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions. A un moment où le Gouvernement déclare vouloir proposer au Parlement un allègement de la tutelle administrative, qui se traduirait inévitablement par un renforcement du contrôle juridictionnel sur les actes des communes et de leurs représentants, il lui demande si le Gouvernement entend simultanément soumettre à l'examen un corps de normes définissant strictement la faute de service et la faute personnelle et cantonnant le juge de l'excès du pouvoir dans le contrôle de la légalité à l'exclusion de tout contrôle d'opportunité.

Sentiers de grande randonnée : utilisation exclusive par les piétons.

26301. — 11 mai 1978. — **M. Maurice Janetti** demande à **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** de bien vouloir lui faire connaître les mesures dont dispose actuellement l'administration et les élus locaux pour que les sentiers de grande randonnée soient utilisés exclusivement par des randonneurs à pied à l'exclusion notamment d'engins « deux roues » motorisés.

Sentiers de grande randonnée : dépôt d'un projet de loi.

26302. — 11 mai 1978. — **M. Maurice Janetti** demande à **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** de bien vouloir lui faire connaître si le Gouvernement entend soumettre au Parlement un projet de loi favorisant l'ouverture de sentiers de grande randonnée. Dans l'affirmative, il lui demande de bien vouloir lui préciser les principes directeurs de ce projet, concernant notamment la procédure de définition et de création des tracés, le régime juridique des chemins, les garanties juridiques et matérielles qui pourront être offertes par l'administration pour que ces sentiers soient utilisés exclusivement par des randonneurs à pied à l'exclusion notamment d'engins « deux roues » motorisés.

Communes de montagne : maintien des services publics scolaires.

26303. — 11 mai 1978. — **M. Maurice Janetti** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la nécessité absolue et maintes fois affirmée par le Gouvernement du maintien des services publics scolaires dans les zones de montagne. Il lui demande s'il entend en conséquence prendre spécifiquement en compte les besoins des communes de montagne, notamment en les dissociant des autres communes d'un même département pour les évaluations de besoins et les créations de postes. Dans l'affirmative, il lui serait gré de bien vouloir lui préciser les critères de calcul alors retenus.

Projection d'un film sur l'action de l'armée française en Algérie.

26304. — 11 mai 1978. — **M. Albert Voilquin** attire l'attention de **M. le ministre de la culture et de la communication** sur les nombreuses protestations émanant de citoyens, et plus particulièrement d'associations d'anciens combattants, surtout d'Afrique du Nord, contre la projection récente, à un jour et à une heure de grande écoute familiale, par Antenne II, du film R. A. S. Ce film, en déformant la vérité historique, empoisonne notre jeunesse en tentant de jeter le déshonneur sur une génération de soldats de la France, en même temps que sur notre armée. Il demande en conséquence, au nom de la morale et de l'esprit civique, qu'une telle erreur ne puisse se reproduire, étant entendu que liberté n'est pas licence.

Genay : reprise de la production d'une entreprise.

26305. — 11 mai 1978. — **M. Serge Mathieu** appelle l'attention de **M. le ministre de l'industrie** sur la situation angoissante des 252 membres du personnel de l'usine Gillet-Thaon de Genay (Rhône) dont la production est complètement arrêtée depuis le 10 novembre 1977. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour provoquer ou, du moins, faciliter la réouverture de cette unité industrielle récente et de haute productivité qui représente un potentiel économique et technique particulièrement intéressant.

Bretagne : programme pluriannuel d'assainissement des eaux.

26306. — 11 mai 1978. — **M. Raymond Marcellin** attire l'attention de **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** sur l'application du schéma d'aménagement du territoire, adopté par le comité interministériel d'aménagement du territoire, le 23 novembre 1977, qui comprend un programme pluriannuel d'assainissement (stations d'épuration et construction de réseaux) pour améliorer rapidement la qualité des eaux de certaines zones sensibles de Bretagne. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer : 1° s'il s'agit de crédits supplémentaires qui s'ajoutent aux programmes normaux de l'Etat afin que les communes de l'intérieur de la Bretagne et du littoral, non comprises dans ce nouveau programme, ne soient pas pénalisées ; 2° si la comparaison pourrait être établie entre les crédits d'Etat, destinés à l'assainissement en 1977 et en 1978 pour les quatre départements de la région de Bretagne.

Zones rurales : maintien des services publics.

26307. — 11 mai 1978. — **M. Raymond Marcellin** appelle l'attention de **M. le Premier ministre** sur le grand intérêt que revêt le maintien des services publics dans les zones rurales. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures ont été prises à cet effet et quels en ont été les résultats.

B. E. P. C. : date des épreuves.

26308. — 11 mai 1978. — **M. Longequeue** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur les difficultés qui vont résulter de l'organisation du nouveau régime du B. E. P. C. Selon les modalités prévues, les élèves pouvant poursuivre leurs études au-delà de la troisième se verront attribuer d'emblée ce diplôme. Les autres, par contre, devront subir toutes les épreuves d'un examen qui aura lieu au début du mois de juillet. Un tel calendrier est source d'inconvénients, tant pour les enseignants qui verront injustement amputés leurs congés, que pour les élèves et leurs familles qui ne sauront que tardivement, s'ils peuvent ou ne peuvent pas disposer de leur mois de juillet en entier, ce qui pose des problèmes de toutes sortes. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître si, pour les élèves qui doivent passer les épreuves du B. E. P. C., des dispositions ne pourraient pas être prises dès cette année, afin que cet examen soit terminé à la fin du mois de juin.

Elèves infirmières : prise en compte des stages hospitaliers pour la retraite.

26309. — 11 mai 1978. — **M. Jacques Bordeneuve** demande à **M. le ministre de l'éducation** si les services rendus de septembre 1960 à septembre 1963 dans un hôpital public par une élève infirmière, devenue infirmière scolaire en octobre 1963 et titularisée en 1964, peuvent être, et dans quelles proportions, validés pour la retraite et pour le reclassement.

Enseignement secondaire : obligations de service des personnels d'autorité et de sécurité.

26310. — 11 mai 1978. — **M. Jules Roujon** demande à **M. le ministre de l'éducation** de bien vouloir lui faire connaître avec précision quelles sont les obligations de service des personnels dits « d'autorité et de sécurité » des établissements d'enseignement du second degré, en distinguant les personnels logés et les personnels non logés. En ce qui concerne les premiers, il souhaiterait notamment savoir si les services de nuit, de la mi-journée, ainsi que des journées et demi-journées sans activité scolaire, des dimanches et des jours fériés, doivent être assurés par roulement entre les fonctionnaires de direction, d'éducation et d'intendance logés par nécessité absolue de service exclusivement, les personnels qui ne sont pas de service pouvant, de nuit en particulier, s'absenter de leur résidence sans autorisation spéciale. S'agissant des personnels non logés, il lui demande s'il peut lui donner confirmation que la durée hebdomadaire de leur service est bien limitée à 38 heures 30 pour le personnel des services économiques, et à 36 heures pour le personnel d'éducation, ces horaires, par ailleurs, se situant exclusivement dans le double cadre de la journée scolaire, d'une part, et de la semaine scolaire, d'autre part.

Tutelle du ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs sur les maisons de la culture et de l'animation culturelle.

26311. — 11 mars 1978. — **M. Claude Fuzier** appelle l'attention de **M. le ministre de la culture et de la communication** sur le récent décret n° 78-536 qui place désormais sous l'autorité du ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, la sous-direction des maisons de la culture et de l'animation culturelle. Il lui demande à ce propos : 1° s'il ne lui paraît pas regrettable de confier cette sous-direction au ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, alors que sa mission est essentiellement création artistique et culturelle ; 2° quelle concertation a présidé la décision de ce décret.

Aide à l'amélioration de l'habitat des enseignants.

26312. — 11 mai 1978. — **M. Claude Fuzier** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur l'aide à l'amélioration de l'habitat, instituée par une circulaire Fonction publique, datant du 15 mai 1975. Constatant que : 1° seuls peuvent en profiter les enseignants dépendant des centres de paiement de Châlons-sur-Marne, Montpellier, Angers, Brest et Rennes ; 2° les critères d'attribution sont draconiens ; 3° la subvention allouée est de l'ordre de 4 000/5 000 F ; exceptionnellement, il lui demande : si ses services étudient actuellement des mesures pour élargir le champ d'application de cette mesure ; s'ils le font en liaison avec les organisations professionnelles concernées.

Don d'organes et de tissus : enseignement secondaire.

26313. — 11 mai 1978. — **M. Henri Caillavet** demande à **M. le ministre de l'éducation** s'il ne juge pas opportun d'harmoniser certains enseignements avec les lois entrées récemment en application et par conséquent d'introduire dès la classe de 3^e la connaissance de notions fondamentales en immunologie ou sur la pratique des greffes. Il lui rappelle que le don du sang est apparu déjà dans ces types d'enseignement et souhaiterait que le don d'organes et de tissus soit désormais introduit.

Dossier scolaire : suppression.

26314. — 11 mai 1978. — **Mme Hélène Luc** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur les protestations que soulève l'institution du dossier scolaire dans de nombreuses associations de parents d'élèves et de syndicats d'enseignants. Elle lui rappelle qu'il existe un risque réel d'utilisation de certains éléments de ce dossier pour des objectifs extra-scolaires qui peuvent nuire aux enfants ; que la nature des renseignements et l'interprétation qui peut en être faite est dangereuse dans la mesure où ces dossiers mettent en fiches, d'une manière figée et standardisée, le comportement et les possibilités d'un enfant dès le cours préparatoire. Elle lui rappelle que l'amélioration des conditions de travail, la mise en place d'équipes éducatives disposant de possibilités réelles pour assurer leur bon fonctionnement, un nombre suffisant de médecins scolaires, d'assistances sociales, de psychologues, ainsi qu'une participation plus active des parents à la vie de l'école sont des revendications qui présentent un caractère prioritaire. Elle lui demande donc s'il entend maintenir, malgré l'avis défavorable d'une majorité

d'enseignants et de parents d'élèves, ce dossier scolaire et quelles mesures il compte prendre pour améliorer, d'une façon sensible, la formation des enseignants, les moyens nécessaires au bon fonctionnement des équipes éducatives et la participation des parents d'élèves.

Bouilleurs de cru : déclaration de fabrication

26315. — 11 mai 1978. — **M. Georges Berchet** rappelle à **M. le ministre du budget** que, dans le but très louable et participant d'une application intelligente de la réglementation, l'administration paraît avoir dispensé les bouilleurs ne produisant pas plus de 50 litres d'alcool pur ou travaillant moins de 24 heures d'inscrire le détail des opérations intermédiaires sur l'ampliation de leur déclaration de fabrication. Cette dispense, prévue par une instruction remontant au 22 avril 1923, est expressément rappelée sous le paragraphe 12 des textes reproduits en tête du registre à souche dénommé « 1 bis » d'enregistrement des déclarations de distillation. Or, certains agents des impôts n'en continuent pas moins à verbaliser et leurs directions à sanctionner les bouilleurs répondant aux conditions précitées, pour le seul motif qu'ils n'ont pas inscrit leurs opérations intermédiaires de fabrication. Il lui demande, en conséquence, de lui faire connaître : 1° si tous les bouilleurs, toutes conditions étant remplies, peuvent se prévaloir de cette dispense ; 2° si son bénéfice est laissé à la libre appréciation des agents de l'administration et, dans l'affirmative, selon quels critères ?

Haute-Marne : remboursement des prêts calamités.

26316. — 11 mai 1978. — **M. Georges Berchet** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur la très grave crise de trésorerie que traverse une partie de l'agriculture haute-marnaise. Les conséquences de la sécheresse de 1976 ont été en partie masquées, amorties, par la vente plus ou moins opportune de bétail. 1977 s'est avérée une année fort moyenne, notamment au niveau des céréales. Les agriculteurs ont bénéficié de prêts « calamités » dont le remboursement de la première annuité arrive à échéance. Un certain nombre de chefs d'exploitations à base de polyculture sont dans l'impossibilité d'assurer ces remboursements car ils ne disposent d'aucun revenu. En effet : le stock de bétail négociable a disparu, la production actuelle de lait et le prix de vente sont médiocres et, toutes choses égales, inférieurs en valeur relative par rapport à 1977. Il en résulte un marasme sévère qui risque de mettre en cause tout à la fois l'équilibre financier des exploitations et la survie des fournisseurs de l'agriculture (machines agricoles, organismes d'approvisionnement, etc.), dont les traites ne sont plus honorées. Il lui demande s'il ne conviendrait pas, en conséquence, de prendre des mesures sélectives pour remédier à cette situation, notamment en instituant une franchise d'une année dans le remboursement des prêts « calamités », cela afin de permettre une soudure au niveau de la trésorerie des agriculteurs.

Langres : maintien en activité d'une entreprise.

26317. — 11 mai 1978. — **M. Georges Berchet** signale à **M. le ministre de l'industrie** la très grave crise que traverse la S.A.L.E.V. à Langres. Cette société anonyme, spécialisée dans la fabrication des appareils de levage, a bénéficié de participations financières de l'institut de développement industriel (prise de participation et prêt du F.D.E.S.). Or, la dégradation de cette affaire risque de conduire à brève échéance à un licenciement massif du personnel, entraînant une crise grave dans une région sensible, déjà fortement éprouvée. En conséquence, il lui demande de préciser le montant des crédits d'Etat mis à la disposition de cette entreprise, de s'assurer de la destination effective réservée à ces crédits et de vérifier en particulier s'ils ont bien été affectés au redressement de la situation de la S.A.L.E.V. Il lui demande en outre de lui faire connaître les mesures d'urgence envisagées et le résultat des négociations entreprises avec d'autres sociétés dans le cadre du comité interministériel d'aménagement des structures industrielles, pour maintenir cette activité à Langres.

Groupements agricoles d'exploitation en commun : recours à un architecte.

26318. — 11 mai 1978. — **M. Georges Berchet** expose à **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** que, conformément à l'article 4 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et au décret n° 77-190, les personnes physiques qui désirent édifier ou modifier une construction de faible importance sont dispensées,

par dérogation à l'article 3 de la loi précitée, de recourir à un architecte. La circulaire 77-79 du 23 mai 1977 précise que le recours à un architecte est obligatoire pour les personnes morales. De ce fait, les groupements agricoles d'exploitation en commun (G.A.E.C.) institués par la loi du 8 août 1962 sont soumis à cette obligation et doivent donc faire appel, pour la moindre construction, au concours d'un architecte. Or l'article 7 de la loi du 8 août 1962 stipule que les chefs d'exploitation devenus membres d'un G.A.E.C. devaient conserver les droits légitimes qu'ils avaient eus qualité. Il lui demande en conséquence s'il ne convient pas de modifier la circulaire du 23 mai 1977 afin de respecter l'esprit qui a conduit à la mise en place des G.A.E.C.

Congés des fonctionnaires : discrimination entre métropolitains et non-métropolitains.

26319. — 11 mai 1978. — **M. Georges Dagonia** fait part à **M. le ministre de l'intérieur** de son inquiétude à la lecture du décret n° 78-399 du 20 mars 1978, relatif pour les départements d'outre-mer à la prise en charge des frais de voyage à l'occasion des congés bonifiés des fonctionnaires. En effet, il est surpris de constater que ce décret, loin d'améliorer et d'harmoniser le statut des fonctionnaires, constitue une régression qui accentue les discriminations en matière de congés existant déjà entre les fonctionnaires d'origine métropolitaine et les fonctionnaires d'origine non métropolitaine en service en métropole ou dans le département d'outre-mer dont ils sont originaires. C'est pourquoi il aimerait connaître les mesures envisagées par l'administration pour remédier à ce regrettable état de fait.

Fonctionnaires retraités dans les D. O. M. : indemnités de vie chère.

26320. — 11 mai 1978. — **M. Georges Dagonia** demande à **M. le ministre de l'intérieur** qu'il lui indique quand l'administration mettra fin à la discrimination qui existe entre les fonctionnaires retraités dans les départements d'outre-mer des Antilles-Guyane, d'une part, et de la Réunion et de Saint-Pierre et Miquelon, d'autre part. En effet, le décret n° 52-1050 du 10 septembre 1952 relatif aux indemnités de vie chère dans les départements d'outre-mer n'est pas applicable aux seuls fonctionnaires retraités des départements des Antilles-Guyane.

Fiscalité : immeubles appartenant à des sociétés de personnes.

26321. — 11 mai 1978. — **M. Georges Dagonia** expose à **M. le ministre de budget** qu'il résulte tant de la doctrine de l'administration fiscale que de la jurisprudence du Conseil d'Etat (C. E. 24 mai 1967, droit fiscal 1967, n° 27) que les revenus produits par des immeubles inscrits au bilan d'une entreprise individuelle ont un caractère commercial ; qu'il résulte de diverses réponses ministérielles (notamment Icart, *Journal officiel*, Débats A. N., 4 septembre 1971, page 4053) que les revenus de sociétés de personnes provenant de la location d'immeubles non aménagés sont assujettis à des revenus fonciers. Les sociétés de personnes étant commerciales par leur forme (art. 1^{er}, loi du 24 juillet 1966), il lui demande si la position de l'administration ne devrait pas être revue et cela d'autant plus que le Conseil d'Etat ne paraît pas partager son point de vue (C. E. Société d'exploitation hôtelière, Rec. Lebon, p. 478, 8 décembre 1967).

D. O. M. : statut des fonctionnaires.

26322. — 11 mai 1978. — **M. Georges Dagonia** demande à **M. le Premier ministre** qu'il lui indique les raisons pour lesquelles le Gouvernement a préféré une publication hâtive et sans concertation avec les conseils généraux du décret n° 78-339 du 20 mars 1978 relatif à la prise en charge par l'Etat des congés bonifiés des magistrats et fonctionnaires. N'aurait-il pas mieux valu que, dans un souci de clarification sociale et d'assainissement économique, l'administration pose enfin devant les conseils généraux des départements d'outre-mer, dont c'est la vocation, le problème : 1° du statut et des avantages de la fonction publique en service, en congé ou à la retraite dans un département d'outre-mer ; 2° de la réalité des 40 p. 100 de vie chère accordés aux fonctionnaires en service ou à la retraite dans un département d'outre-mer ; 3° du régime particulier de sécurité sociale des fonctionnaires dans les départements d'outre-mer ; 4° du coût et du nombre de billets d'avion payés à la compagnie Air France par l'Etat pour ses fonctionnaires en service dans les départements d'outre-mer.

D.O.M. : lieu de résidence habituel des fonctionnaires.

26323. — 11 mai 1978. — **M. Georges Dagonia** demande à **M. le ministre de l'intérieur** les raisons pour lesquelles les conceptions du Gouvernement en matière de départementalisation économique aboutissent à créer une distinction nouvelle dans le droit administratif français basé en ce qui concerne les fonctionnaires et magistrats en service dans un département d'outre-mer sur la notion de lieu de résidence habituel qui est soit le territoire européen de la France, soit le département d'outre-mer où se trouve le centre des intérêts moraux et matériels des intéressés. Il s'étonne de l'existence d'une telle notion et aimerait savoir, d'une part, les critères retenus pour le définir et, d'autre part, l'autorité habilitée à les apprécier.

Frais de voyage des fonctionnaires : cas particuliers.

26324. — 11 mai 1978. — **M. Georges Dagonia** demande à **M. le ministre de l'intérieur** de lui indiquer le critère retenu par son administration dans le cas d'un couple de fonctionnaires en service dans un département d'outre-mer et dont les intérêts matériels et moraux sont, pour l'un, sur le territoire européen de la France et, pour l'autre, un département d'outre-mer, en ce qui concerne l'application du décret n° 78-399 du 20 mars 1978 relatif, pour les départements d'outre-mer, à la prise en charge des frais de voyage à l'occasion des congés bonifiés des fonctionnaires.

Arpajon : construction d'un lycée d'enseignement professionnel.

26325. — 11 mai 1978. — **M. Pierre Noé** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la situation du lycée d'enseignement professionnel d'Arpajon. Une propriété d'une superficie de 10 000 mètres carrés a été acquise par la ville d'Arpajon et rétrocédée à l'Etat moyennant le prix symbolique de 1 franc, à charge pour celui-ci de construire et d'aménager des locaux nécessaires pour accueillir environ 250 élèves. Ces locaux, en dur, devaient comprendre des salles de classe et des ateliers pour jeunes gens et jeunes filles dans le cadre d'un centre d'apprentissage. Or l'Etat n'a pas respecté ses engagements ; en effet, seules les classes ont été réalisées, et encore en préfabriqué ; quant aux ateliers, ils sont toujours inexistantes. Devant cette carence, la ville d'Arpajon serait en droit de demander l'annulation de la rétrocession gratuite qu'elle a consentie à l'Etat. Actuellement un lycée polyvalent est en construction qui pourra accueillir dès la rentrée 1978 environ 950 élèves (classique, moderne, avec une section d'enseignement professionnel). Il serait très possible d'y transférer tout ou partie des élèves du lycée d'enseignement professionnel pendant le temps nécessaire à la construction de locaux en dur qui se substitueraient aux préfabriqués actuels, construction à la charge de l'Etat, bien entendu. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin que l'Etat respecte ses engagements vis-à-vis de la municipalité d'Arpajon et permette que la rentrée de 1978 s'effectue dans des conditions satisfaisantes.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

BUDGET

*Ex-agents de l'électricité et gaz d'Algérie :
calcul des pensions de retraite.*

25157. — 30 décembre 1977. — **M. Francis Palmero** expose à **M. le ministre du budget** que les ex-agents de l'électricité et gaz d'Algérie (E.G.A.), entreprise nationalisée depuis 1948, ont une retraite calculée sur la base d'une indemnité de résidence de 25 p. 100 alors que les retenues pour constitution de retraite en Algérie étaient fondées sur une indemnité de 33 p. 100. Il lui demande s'il est possible de leur accorder la règle commune à l'exemple, notamment, des instituteurs qui bénéficient d'une retraite tenant compte de l'indemnité de 33 p. 100. Pour le moins, si cette anomalie ne pouvait être redressée, les sommes indûment retenues devraient être remboursées, en tenant compte de la dépréciation monétaire.

Réponse. — La garantie mise en œuvre par le Gouvernement français, à la suite de la défaillance de l'organisme local, aurait dû en droit strict porter sur le montant des pensions dues aux retraités selon la législation locale en vigueur avant l'indépendance de l'Algérie. Ce montant comprenait certes la majoration

résidentielle de 33 p. 100 mais se trouvait en revanche bloqué au niveau des barèmes en vigueur au 1^{er} juillet 1962. Afin d'éviter que les intéressés ne se trouvent rapidement dans une situation défavorable par rapport aux retraités français d'Electricité de France ou Gaz de France, il a été décidé de leur accorder une pension de retraite calculée par référence au salaire de base du personnel des industries électriques et gazières et évoluant donc en fonction des majorations du salaire de base métropolitain. Sous peine de mieux traiter les retraités d'E.G.A. que ceux d'Electricité de France, cette revalorisation permanente impliquait en revanche que la majoration résidentielle nord-africaine de 33 p. 100 ne soit pas maintenue. Mais, comme les retraités d'E.D.F. bénéficient pour leur part d'une majoration résidentielle de 24 p. 100 à 25 p. 100 selon leur dernière résidence d'activité, il a paru possible d'accorder également aux retraités d'E.G.A. une majoration résidentielle au taux de 24 p. 100. Il est évident que, compte tenu des augmentations de rémunérations accordées en France aux personnels en activité d'E.D.F.-G.D.F., la situation faite aux retraités d'E.G.A. est nettement plus favorable que si la garantie du Gouvernement français avait été limitée à ce que prévoyait la loi. Il n'est donc pas possible d'aller plus loin. Il est fait observer, en outre, que les intéressés ne sont pas défavorisés par rapport aux instituteurs du cadre métropolitain en service en Algérie dont la pension, qui ne tient pas compte de l'indemnité nord-africaine de 33 p. 100, est calculée sur l'indice du grade augmenté seulement d'une majoration indiciaire de 75 points bruts.

Enfants handicapés : création de postes d'enseignant.

25321. — 25 janvier 1978. — **M. Paul Seramy** demande à **M. le ministre du budget** s'il compte prochainement publier les décrets en Conseil d'Etat prévus à l'article 93 de la loi de finances pour 1978 (loi n° 77-1467 du 30 décembre 1977), relatifs à la rémunération de 2 800 agents pour l'enseignement et la première formation professionnelle des enfants et adolescents handicapés.

Réponse. — L'article 93 de la loi de finances pour 1978 a autorisé la prise en charge par l'Etat des rémunérations de 2 800 enseignants des établissements spécialisés pour jeunes et adolescents handicapés, soit par conclusion de contrats simples, soit par mise à disposition d'enseignants publics. Ce texte a prévu l'intervention de décrets en Conseil d'Etat à deux fins : déterminer les conditions particulières de passation de contrats simples avec les établissements qui choisiront le recours à cette procédure ; fixer le nombre et la nature des emplois d'enseignants publics à créer au titre de la seconde formule possible de prise en charge. Il est porté à la connaissance de l'honorable parlementaire que les décrets répondant au premier objet ont été pris : il s'agit du décret n° 78-254 du 8 mars 1978 relatif au contrat simple passé avec l'Etat par les établissements spécialisés accueillant des enfants et adolescents handicapés, et du décret n° 78-255 du 8 mars 1978 relatif aux maîtres des établissements privés sous contrat simple accueillant des enfants et adolescents handicapés — l'un et l'autre ont été publiés au *Journal officiel* du 9 mars 1978. Le décret fixant le nombre et la nature des emplois d'enseignants publics créés en application de l'article 93 de la loi de finances pour 1978 ne pourra être établi que lorsque sera connue la répartition des choix effectués en faveur des deux formules de prise en charge ouvertes par le législateur : passation d'un contrat simple ou utilisation d'enseignants publics.

V. R. P. : exonération du blocage des hauts revenus.

25712. — 8 mars 1978. — **M. Joseph Raybaud** attire l'attention de **M. le ministre du budget** sur les répercussions et les préjudices que causent aux V. R. P. l'application de l'article 14 de la loi n° 77-1457 du 29 décembre 1977, relative à diverses dispositions en matière de prix concernant le blocage des hautes rémunérations et la prise en compte, dans ce plafonnement, des allocations forfaitaires pour frais de route qui se cumulent avec la rémunération des commissions. En effet, les augmentations successives du prix de l'essence, des frais de séjour en hôtel, de l'achat d'un véhicule professionnel (T. V. A. au maximum) et autres frais annexes, ont pour effet de les pénaliser financièrement. Les diverses déductions pour frais professionnels ne couvrant plus les frais réels, entraînent une augmentation apparente de leurs revenus, ce qui se traduit pour eux par une diminution de leurs rémunérations réelles, afin de respecter le plafond de rémunération brute indiqué dans la loi précitée. Il lui demande de quelle manière il estime pouvoir remédier à cette iniquité.

Réponse. — La rémunération qui doit être prise en compte pour la mise en œuvre de l'article 14 de la loi du 29 décembre 1977 est la rémunération brute totale, y compris les indemnités, alloca-

tions ou remboursements forfaitaires quel que soit leur régime fiscal. En revanche, les indemnités représentatives de frais réels, dont le versement est lié à la production de pièces justificatives, peuvent être réduites du revenu pris en compte pour l'application de l'article 14. Dès lors, les V. R. P. qui se trouvent pénalisés par leur système de rémunération, dans la mesure où celui-ci comporte un remboursement forfaitaire pour frais de route, ont la possibilité de demander à leur employeur la transformation de ce versement forfaitaire en un remboursement de frais réels sur production de pièces justificatives.

EDUCATION

Ecole maternelle intercommunale : participation des différentes communes.

25130. — 23 décembre 1977. — **M. Roger Poudonson** se référant à la réponse ministérielle à la question écrite de M. Chauvet (*Journal officiel*, Débat Assemblée nationale du 15 avril 1972) expose à **M. le ministre de l'éducation** la situation d'une commune qui a construit une école maternelle et accueille des enfants d'autres communes. Compte tenu des frais importants entraînés par la réalisation de cette école maternelle (investissements, salaire de la femme de service, frais d'électricité, chauffage, etc.), il lui demande de lui indiquer : 1° si la commune d'accueil est fondée à réclamer aux parents d'élèves des communes voisines une participation financière calculée dans des conditions identiques à celles des C.E.S. c'est-à-dire impliquant dans ce calcul le remboursement des emprunts contractés pour la construction ainsi que les frais de fonctionnement ; 2° si, à défaut d'une participation des familles, la commune d'accueil peut réclamer cette participation aux communes voisines ; 3° si aucune participation n'est versée, la commune d'accueil peut refuser l'accès des enfants des communes voisines à l'école maternelle.

Réponse. — Les dispositions relatives à la gratuité scolaire interdisent que des parents de localités voisines se voient réclamer par la commune d'accueil quelque participation que ce soit à la couverture des dépenses d'investissement et de fonctionnement de l'école maternelle fréquentée par leurs enfants. Un maire peut refuser l'accès d'enfants originaires de communes voisines elles-mêmes pourvues d'une école maternelle et non tenues de participer aux dépenses de la commune d'accueil. S'agissant de la répartition des dépenses obligatoires mises à la charge des communes, par la loi du 30 octobre 1886, l'utilisation des critères fixés par le décret n° 71-772 du 16 septembre 1971, réglementairement valables pour les seuls collèges, ne pourrait résulter que d'un accord des conseils municipaux des communes appelées à contribuer aux frais de construction et d'entretien des écoles primaires en application de l'article 12 (2° alinéa) de la loi susmentionnée.

Situation au lycée Harriet-Baïta de Saint-Jean-de-Luz.

25724. — 9 mars 1978. — **M. Gérard Ehlers** expose à **M. le ministre de l'éducation** qu'au lycée d'enseignement professionnel Harriet-Baïta de Saint-Jean-de-Luz plusieurs sections d'études ont été supprimées ou transférées dans d'autres établissements, et que cette situation est très préoccupante. En effet : en 1972, la section préparant au certificat d'aptitude professionnelle « employé de collectivité » a été supprimée ; en 1973, la section préparant au brevet d'étude professionnelle « sténodactylographe correspondancier » a été supprimée ; en 1973, une section préparant au brevet d'étude professionnelle « agent du transport » a été supprimée ; en 1975, la section préparant au certificat d'aptitude professionnelle « agent d'assurance » a été transférée dans un autre établissement ; en 1975, une section préparant au certificat d'aptitude professionnelle « employé de bureau » a été supprimée ; en 1977, la création d'une section préparant au brevet d'enseignement professionnel de l'habillement « technique d'essayage et retouches », qui avait reçu votre accord ministériel, est menacée de transfert dans un autre établissement, comme cela s'est déjà produit, à la demande de M. le recteur en 1975, pour la section C.A.P. d'agent d'assurance. S'agissant de l'avenir des établissements scolaires publics et de celui des enfants de la région, il lui demande quelles mesures il compte prendre : 1° concernant la création effective dans ce lycée d'une section de brevet d'enseignement professionnel de l'habillement « technique d'essayage et retouches » ; 2° afin d'assurer l'avenir à court et à long terme de cet établissement technique particulièrement menacé.

Réponse. — Le lycée d'enseignement professionnel de Saint-Jean-de-Luz reçoit actuellement 331 élèves ; son avenir ne se trouve en aucune manière menacé. La décision effective d'ouverture d'une section préparant au B.E.P. « industries de l'habillement » option techniques d'essayage et de retouche, prévue à la carte de la spécialité professionnelle, relève, dans le cadre des mesures de déconcentration administrative, de la compétence du recteur de l'académie de Bordeaux.

Collectivités locales : indemnités de logement des instituteurs.

25871. — 31 mars 1978. — **M. Paul Seramy** demande à **M. le ministre de l'éducation** de bien vouloir lui préciser l'état actuel des études entreprises à son ministère concernant une refonte complète des décrets du 21 mars 1922 et du 6 août 1927 concernant l'attribution et les bases de calcul des indemnités représentatives de logement dues aux instituteurs ; il lui demande notamment de bien vouloir lui préciser les perspectives et les échéances de prise en charge par l'Etat de ces indemnités représentatives de logement, lesquelles contribuent à grever d'une manière non négligeable les budgets de nos communes.

Réponse. — Il est exact que des études sont actuellement poursuivies par les services du ministère de l'éducation et ceux des autres départements ministériels concernés, en vue d'adapter les dispositions réglementaires prévues par les décrets du 21 mars 1922 et du 6 août 1927. Ces études ont fait apparaître des points d'accord, mais elles ont également mis en évidence des points de divergence requérant, sur le plan interministériel, des discussions complémentaires approfondies que le ministère de l'éducation est, pour sa part, soucieux de faire aboutir aussi rapidement que possible. Quant à l'éventualité de la prise en charge par l'Etat des indemnités représentatives de logement, elle s'inscrit dans le cadre du problème général de la ventilation des charges entre l'Etat et les collectivités locales et des études y afférentes.

Concours pour le recrutement d'inspecteurs de l'information et de l'orientation scolaires : épreuves.

25967. — 11 avril 1978. — **M. Léon Eeckhoutte** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre** sur certains aspects du concours de recrutement des inspecteurs de l'information et de l'orientation scolaires et professionnelles. Parmi les épreuves pratiques figure un rapport d'inspection d'un centre d'information et d'orientation. Or, en l'état actuel de la législation, les inspecteurs précités n'ont pas à inspecter les personnels (les personnels de cadre A n'étant pas inspectés, au sein du ministère de l'éducation, par des inspecteurs départementaux). De plus, les candidats à ce concours, tous actuels conseillers d'orientation ou directeurs de C.I.O., n'ont jamais vu, ou lu, de tels rapports durant leur activité professionnelle. Ils souhaiteraient savoir si de tels rapports sont établis dans la réalité. Dans l'affirmative, pour quelles raisons les conseillers d'orientation et directeur de C.I.O. n'en ont jamais connaissance. Or, lors de toute inspection, les chefs d'établissement et personnels inspectés dans les lycées et collèges reçoivent et doivent signer les rapports, conformément aux textes en vigueur. Ces textes ne s'appliquent-ils pas aux services d'orientation. Les candidats au concours d'inspecteur de l'information et de l'orientation n'ayant jamais eu connaissance de tels rapports, n'en connaissant ni les caractéristiques ni la forme, ils peuvent être facilement critiqués. C'est ainsi qu'à deux ans d'intervalle le même rapport (communiqué par un candidat précédent) pour le même C.I.O. où exerçaient les mêmes personnels a pu être noté du simple au double (or cette épreuve est dotée du coefficient 6). Situation qui s'explique par le laxisme dans ce domaine, qui va à l'encontre des règles les plus élémentaires de la docimologie que les services d'orientation ont en principe pour mission de promouvoir. Il lui demande s'il ne juge pas utile d'ouvrir une enquête sur cette situation et s'il peut lui en communiquer les résultats. En outre, il souhaiterait qu'il demande à son collègue de l'éducation de bien vouloir fixer les contenus, la destination et les exigences de tels rapports d'inspection afin que les candidats inspecteurs sachent exactement ce qui leur est demandé. Les conditions de déroulement de ce concours mériteraient aussi d'être réexaminées. (*Question écrite transmise à M. le ministre de l'éducation.*)

Réponse. — Le corps de l'orientation scolaire et professionnelle, auquel il est fait référence n'existe plus depuis la parution du décret n° 72-310 du 21 avril 1972 ; le concours auquel il fait allusion a pour mission de recruter les « inspecteurs de l'information et de l'orientation », qui selon la définition même du décret « concourent à l'animation, à la coordination et au contrôle des actions d'observation, d'information et d'orientation du ministère de l'éducation ». Il n'est nullement dans leur mission d'inspecter les personnels, et l'épreuve pratique évoquée consiste en la « lecture et commentaire devant le jury d'un rapport établi par le candidat à la suite de l'inspection d'un C.I.O. ou de l'analyse des activités d'information et d'orientation dans les organismes relevant de l'éducation nationale » (article 5 de l'arrêté du 25 juin 1973). Cette épreuve est destinée à mettre en évidence les aptitudes du candidat à l'observation et à l'analyse des activités d'information et d'orientation des établissements inspectés. Elle doit permettre de déceler la capacité du candidat à faire ressortir les points qui lui semblent importants et à soutenir son point de vue, comme il devra le faire dans son futur métier d'inspecteur où il aura

à participer à des commissions et à des débats ; il doit faire également la preuve au cours de cette épreuve de son aptitude à présenter à son supérieur le point d'une situation à un endroit donné afin de lui permettre de prendre une éventuelle décision. Les candidats connaissent ces buts qui ont été publiés dans les rapports de jurys du concours (cf. concours 1975 par exemple) et rappelés au début des épreuves pratiques avant les inspections. Ceci explique que deux rapports absolument identiques puissent être notés très différemment selon le candidat qui le présente, surtout si l'un de ces candidats, par une manœuvre irrégulière, s'est procuré un rapport qu'il n'aurait pas lui-même établi à la suite d'observations professionnelles. A la demande de l'honorable parlementaire, une enquête va être lancée sur les conditions dans lesquelles les faits signalés se sont produits.

INTERIEUR

Vélocitateurs : nuisances.

25356. — 26 janvier 1978. — M. Michel Chauty attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les problèmes posés par la circulation des vélocitateurs dans les petites agglomérations. De nombreux cyclomotoristes, jeunes en particulier, utilisent des échappements libérés de diverses pièces qui produisent des gammes de bruits très élevés. De nombreuses personnes, âgées, plus spécialement, ou d'autres travaillant à des rythmes horaires particuliers, en éprouvent de la gêne. L'irritation manifestée par quelques-uns conduit même à des heurts fort regrettables. Il lui demande s'il ne lui paraît pas souhaitable de mettre l'accent sur tous les problèmes de sécurité : port du casque, écartement des potences de guidon, état des engins, silence des échappements, de cette catégorie de véhicules, pendant une campagne d'un mois préparée au moyen de l'information. On rendrait service à beaucoup de personnes tout en améliorant nettement la qualité du cadre de vie dans diverses zones d'habitat concentré.

Réponse. — Les nuisances causées par la circulation des vélocitateurs ont, comme la protection des cyclomotoristes, fait l'objet d'une réglementation stricte, dont il convient de rappeler ici les principales mesures : tout d'abord en ce qui concerne les usagers qui circulent hors agglomérations, l'arrêté interministériel du 8 juillet 1976 rend obligatoire le port du casque, sous peine d'une amende de 40 à 80 francs, en application de l'article R. 233 du code de la route. Par ailleurs, l'article R. 200 de ce code soumet les vélocitateurs aux mêmes dispositions que celles applicables aux véhicules automobiles en vertu de l'article R. 70, à savoir qu'ils « ne doivent pas émettre de bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route ou aux riverains. Notamment, les moteurs doivent être munis d'un dispositif d'échappement silencieux en bon état de fonctionnement et ne pouvant être interrompu par le conducteur en cours de route. L'échappement libre est interdit ainsi que toutes opérations tendant à supprimer ou à réduire l'efficacité du dispositif d'échappement silencieux ». Par arrêté interministériel du 13 avril 1972, le niveau sonore admissible a été fixé à 73 décibels pour les vélocitateurs à deux roues et à 74 décibels pour les vélocitateurs de plus de deux roues. Enfin, ce texte dispose en son article 9 que les organes du véhicule et plus particulièrement le système d'échappement doivent être maintenus en bon état ou remplacés en cas de nécessité, de telle sorte que le bruit émis ne dépasse pas les seuils fixés. Toute modification du système d'échappement susceptible d'accroître ce dernier est rigoureusement interdite. L'article 10 de l'arrêté du 13 avril 1972 stipule de son côté que « dans les agglomérations il est interdit d'utiliser le moteur à des régimes excessifs, que ce soit au démarrage, au point fixe ou en circulation ». Les infractions aux différentes prescriptions ci-dessus énumérées sont passibles, sur la base de l'article R. 239 du code de la route, d'une amende de 80 à 160 francs, et, en cas de récidive, d'une peine d'emprisonnement de huit jours et d'une amende de 600 francs. Parallèlement à la mise en place de ces mesures, des brigades de contrôle technique de police et de gendarmerie ont été créées. C'est ainsi qu'en 1978, 77 brigades sont opérationnelles dont 37 pour la police d'Etat et 40 pour la gendarmerie. De même, le contrôle de conformité des motocycles et accessoires mis en vente a été renforcé. A cet égard, une circulaire en date du 22 juin 1977, sous le timbre conjoint du ministère de l'équipement et du ministère de la culture et de l'environnement a rappelé aux services responsables la nécessité de vérifier chez les distributeurs la conformité des engins mis en vente. Il n'en demeure pas moins que pour accroître l'efficacité de la réglementation en vigueur et sensibiliser l'opinion publique, une campagne d'information s'avère effectivement souhaitable. A cette fin, une opération pilote doit prochainement se tenir à Toulouse dans le cadre d'un plan municipal anti-bruit, bénéficiant de l'aide financière du ministère de l'environnement et du cadre de vie.

Forces de l'ordre : interdiction d'usage d'armes offensives.

25683. — 3 mars 1978. — M. Roger Boileau rappelle à M. le ministre de l'intérieur le dramatique bilan de la manifestation de Creys-Malville du 31 juillet dernier, et lui demande s'il envisage à l'avenir d'interdire aux forces de l'ordre l'utilisation d'armes offensives. Il lui semble, en effet, que les engins défensifs habituellement utilisés par les forces de maintien de l'ordre, canons à eau, grenades fumigènes et lacrymogènes, boucliers, visières et matraques sont suffisants pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Réponse. — En dehors des dispositions sur la légitime défense, la loi prévoit divers cas d'usage des armes par les forces de police : pour dissiper des attroupements, pour assurer l'exécution de la loi, d'un jugement ou mandat de justice si des violences ou voies de fait sont exercées contre elles, si elles ne peuvent défendre autrement le terrain qu'elles occupent ou les postes dont la garde leur est confiée, enfin pour maintenir l'ordre dans les établissements pénitentiaires ou assurer une mission de protection ou d'intervention aux abords de ces bâtiments. L'ampleur ou l'importance de ces missions imposent, dans certaines circonstances, un recours à la force qu'il semble difficile de diminuer, ou rendre inefficace, par l'interdiction d'emploi de modèles d'armes dont, parfois, disposent librement les adversaires. Il convient toutefois de signaler que les services de la police nationale sont maintenant dotés de grenades sans éclat mais comportant un effet lacrymogène. Elles ont remplacé les grenades offensives OF. 37 qui étaient jusque-là, utilisées.

Enquête pour le dénombrement des personnels communaux : actualisation.

25856. — 30 mars 1978. — M. Jean Ooghe attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'enquête à laquelle ont procédé ses services concernant le dénombrement des personnels communaux dans les villes supérieures à 2 000 habitants, les communautés urbaines et districts, ainsi que les villes inférieures à 2 000 habitants. Il lui demande de bien vouloir lui préciser : l'état d'avancement de l'enquête ; le nombre de communes qui ont répondu au questionnaire. Il souhaiterait connaître les critères qui ont déterminé le choix des services en faveur de la sélection et de l'échantillonnage des réponses. Il souhaite que les résultats de cette enquête soient rendus publics.

Réponse. — L'enquête à laquelle fait référence M. Jacques Ooghe est actuellement en cours d'achèvement. Ces résultats devraient être connus d'ici quelques semaines. Les communes qui ont répondu à l'enquête sont au nombre de 5 524. Ce chiffre comprend l'ensemble des communes supérieures à 2 000 habitants, et 2 103 communes inférieures à 2 000 habitants. Ces 2 103 communes constituent l'échantillon représentatif des 32 563 communes de même importance. Cet échantillon a été élaboré selon la méthode dite de Neimann, c'est-à-dire qu'elles ont été choisies après que l'ensemble des communes de moins de 2 000 habitants aient été réparties en séries représentatives sur le plan national quant à leur population, ceci afin d'avoir un échantillon très exact de cette catégorie de communes. Ces résultats seront communiqués sous forme globale, tant à l'association des maires de France qu'au centre de formation des personnels communaux.

Conseillers municipaux : expulsion d'une réunion de commission.

25920. — 6 avril 1978. — M. Franck Serusclat appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'imprécision qui caractérise le régime juridique de la police des réunions des commissions formées par les conseils municipaux en vertu de l'article L. 121-20 du code des communes et les risques qu'il présente de limiter le droit d'accès des conseillers municipaux à ces commissions. En particulier, il lui demande de bien vouloir préciser l'étendue des pouvoirs des maires s'agissant : 1° d'expulser des conseillers municipaux lors d'une réunion de commission ; 2° d'interdire l'accès des commissions à des conseillers municipaux. Il lui demande en outre si, pour la bonne marche de ces commissions nécessaires au fonctionnement efficace de la vie municipale, il n'envisage pas de compléter à cet égard le code des communes, ou de faire établir un règlement intérieur type des commissions précisant les droits respectifs des maires et des conseillers, afin d'éviter pour l'avenir que ne se reproduise l'interdiction d'accès à des commissions ou l'expulsion par un maire sans recours possible des conseillers municipaux.

Réponse. — L'article L. 121-16 du code des communes dispose : « Le maire a seul la police de l'assemblée. Il peut expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre. En cas de crime ou de délit il dresse un procès-verbal et le procureur de

la République en est immédiatement saisi ». Les pouvoirs ainsi accordés à celui qui préside le conseil municipal s'imposent aux membres du conseil comme au public admis aux séances. Le maire ou celui qui le remplace peut donc faire expulser ceux d'entre eux qui troublent l'ordre. Les mêmes pouvoirs appartiennent au maire ou à celui qui le remplace lorsqu'il préside les commissions créées par le conseil municipal en vertu de l'article L. 121-20 du code des communes. Il lui appartient notamment, tant en séance plénière qu'au cours des réunions des commissions à huis clos, de mettre fin à tout débat portant sur une question qu'il n'aurait pas lui-même soumise au conseil ou sur une question étrangère aux compétences et attributions de celui-ci. De même il doit mettre fin à un débat au cours duquel des propos tenus par certains conseillers excéderaient les limites du droit de libre expression des élus municipaux, ce qui serait par exemple le cas de propos ayant un caractère diffamatoire ou comportant des expressions injurieuses. Certes l'expulsion d'un conseiller municipal ne doit être envisagée qu'en dernier recours. Il doit être établi que le trouble de la réunion est tel que seule cette mesure pouvait y apporter remède, faute de quoi il s'agirait purement et simplement d'une voie de fait autorisant le conseiller municipal expulsé à en demander réparation auprès des tribunaux judiciaires. Est, en tout état de cause, illégale l'interdiction d'assister à la réunion d'une commission opposée par le maire à un conseiller nommé désigné par le conseil municipal pour participer aux travaux de ladite commission. C'est le conseil et non le maire qui procède en effet à la désignation des membres de ces commissions. Le législateur a voulu que les règles de fonctionnement des conseils municipaux soient relativement simples pour ne pas nécessiter l'élaboration d'un règlement intérieur, et il a remis au maire le soin de diriger et d'organiser les débats de l'assemblée. Le conseiller qui considérerait que le maire a excédé ses pouvoirs de police peut faire sanctionner cet abus par la voie du recours en excès de pouvoir. Ledit recours serait directement recevable devant le tribunal administratif, à condition qu'il soit effectivement et exclusivement dirigé contre la décision du maire, sans mettre en cause une délibération du conseil municipal, cas auquel une demande en annulation préalable adressée au préfet serait nécessaire en application de l'article L. 121-36 du code des communes. Le dispositif législatif actuel est donc de nature à régler les cas évoqués par l'auteur de la question écrite qui, au demeurant, ne peuvent concerner que des affaires ponctuelles. L'élaboration éventuelle d'un règlement intérieur type applicable aux commissions des conseils municipaux donnerait d'ailleurs au fonctionnement de ces organismes une rigidité qui n'est pas souhaitable, s'agissant d'assemblées restreintes au sein desquelles les discussions doivent être conduites avec le maximum de souplesse.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Receveurs distributeurs : revendications.

25904. — 6 avril 1978. — **M. Louis Perrein** expose à **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications** que depuis plusieurs années les receveurs-distributeurs de son département ministériel font remarquer que leur situation est de plus en plus préoccupante. Les intéressés, en effet, attendent depuis plusieurs années que soient satisfaites les trois revendications qui leur tiennent particulièrement à cœur soit l'intégration dans le corps des receveurs, l'attribution de la qualité de comptable et leur reclassement indiciaire. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître l'état d'avancement des études portant sur cette question.

Réponse. — Les problèmes qui préoccupent les receveurs-distributeurs font l'objet d'une attention particulière de la part de l'administration des P.T.T. Les receveurs-distributeurs constituent en effet une catégorie de fonctionnaires de grande qualité dont le rôle est essentiel dans les zones rurales. C'est pourquoi des démarches ont été entreprises auprès des départements ministériels concernés afin de revaloriser leur situation. Un projet tendant à leur attribuer la qualité de comptable public est étudié conjointement avec le ministère du budget.

Sécurité du bureau de poste du Pré-Saint-Gervais.

25923. — 6 avril 1978. — **M. Marcel Debarge** fait observer à **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications** qu'à plusieurs reprises, ces mois derniers, le bureau de poste du Pré-Saint-Gervais a été l'objet d'agressions à main armée. Tout en soulignant le sang-froid dont a fait preuve, en de telles circonstances, le personnel de ce bureau, il convient de mentionner que s'instaure dans celui-ci, et comment pourrait-il en être autrement, une atmosphère d'insécurité préjudiciable à des conditions normales de travail. Les usagers sont également les victimes directes ou indirectes de ces agressions à main armée. Il lui demande donc quelles sont

les différentes dispositions, en matière de protection, que compte prendre son administration : 1° pour la protection du personnel et des usagers ; 2° pour la protection des fonds publics déposés dans ce bureau. Il insiste, comme il a eu l'occasion de le faire auprès de M. le préfet et du directeur départemental de la Seine-Saint-Denis, pour que très rapidement soient prises toutes les mesures qui s'imposent.

Réponse. — Pour défendre les établissements postaux contre les agressions criminelles et protéger les agents, les usagers et les fonds de l'administration, des dispositifs matériels visant à dissuader les agresseurs, à faire échouer dans la mesure du possible leurs tentatives ou à en limiter les effets dommageables sont mis en place en permanence. Cependant, compte tenu du caractère spécifique des bureaux de poste nécessitant le libre accès de certaines salles aux usagers, des difficultés surviennent pour se prémunir contre les agressions perpétrées par des malfaiteurs aguerris qui n'hésitent plus à recourir à la prise d'otages, voire à se servir de leurs armes. Pour protéger plus efficacement le bureau de poste du Pré-Saint-Gervais qui a fait l'objet d'agressions répétées, d'importants aménagements ont été prévus. Ils permettront : la protection des agents par la mise en place de guichets dotés d'une protection frontale intégrale en verre pare-balles et l'installation de portes blindées ; la protection des usagers par la création d'un sas des versements distinct de celui des agents du bureau, comportant des guichets pare-balles, et l'aménagement des locaux des dépôts en nombre et des boîtes postales ; la protection des fonds par le renforcement des dispositifs de défense de la caisse, l'isolation de tous les locaux dans lesquels des agents manipulent du numéraire, ainsi que la création d'un dispositif spécial pour le transfert des fonds ; le perfectionnement du système d'alarme. L'ensemble de ces dispositions, qui figuraient au programme d'action de 1978, est en cours de réalisation ou déjà réalisé.

Personnes âgées isolées : centre de veille et de secours.

25933. — 11 avril 1978. — **M. René Jager** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications** de bien vouloir lui indiquer l'état actuel et la suite que le Gouvernement envisage de réserver aux conclusions de l'étude concernant la constitution d'un réseau d'appels de détresse associé au téléphone et qui permettrait notamment de relier les personnes âgées particulièrement isolées à un centre de veille et de secours.

Réponse. — A la demande du Président de la République, il a été décidé d'étudier la création d'un réseau national d'appel de détresse afin de faciliter le maintien à leur domicile des personnes âgées, au titre du programme d'action prioritaire n° 15 du VII^e Plan. Sur instructions du Premier ministre, un groupe de travail interministériel a été chargé d'étudier les modalités pratiques de mise en place d'un service particulier de télé-alarme. Dans le système proposé par ce groupe, le bénéficiaire de ce service disposerait d'un appareil émetteur d'alerte, adjoint à son installation téléphonique, permettant en cas de nécessité de lancer, par simple pression, un appel de détresse transmis par le réseau téléphonique. Les appels seraient reçus par un centre de veille permanente, dépendant du service public chargé de la mise en œuvre des secours appropriés. Compte tenu de l'ampleur et de la variété des problèmes que soulève la mise en place d'un réseau de télé-alarme de cette importance, tant en matière d'implantation de ces centres de veille et d'interprétation des appels de détresse, que de mise au point d'un matériel assurant le maximum de sécurité, il est apparu indispensable à l'ensemble des départements ministériels intéressés de procéder à quelques expériences tests dans quatre départements (Morbihan, Bas-Rhin, Haute-Savoie et Val-d'Oise) sous la responsabilité des préfets. Des instructions en ce sens ont été données par le Premier ministre aux préfets concernés.

SANTE ET FAMILLE

Rôle éducatif de la famille : propositions.

25279. — 20 janvier 1978. — **M. Charles Zwickert** demande à **Mme le ministre de la santé et de la famille** quelles initiatives le Gouvernement compte prendre ou proposer éventuellement au vote du Parlement à la suite de la conférence des ministres européens chargés des affaires familiales, plus spécialement en ce qui concerne la promotion du rôle éducatif de la famille.

Réponse. — Le Gouvernement est conscient de la nécessité de promouvoir le rôle éducatif de la famille. Divers départements ministériels apportent déjà une large contribution, dans le cadre des objectifs qui relèvent de leur compétence : éducation sanitaire de la population (Santé), instances d'information et d'orientation mises en place dans les établissements scolaires (Education), maisons des jeunes et de la culture (Jeunesse et sports), cours post-scolaires aux

ruraux (Agriculture), etc. Par ailleurs, les associations familiales, culturelles ou de parents d'élèves qui s'efforcent de toucher le plus grand nombre de familles et de les aider à réfléchir sur tous les aspects de la vie familiale, constituent un excellent moyen d'information des parents. A cet égard, le programme de développement de la vie associative, inscrit au VII^e Plan, devrait entraîner un développement de la coéducation de voisinage et de la coordination entre organismes et institutions agissant dans la même localité ou le même quartier. Il n'est pas naturellement possible de citer ici toutes les interventions directes ou indirectes qui contribuent à l'éducation des parents, mais il convient de faire une place à part à deux types de structures offertes aux familles, dont les objectifs sont essentiellement éducatifs, et dont le Gouvernement s'est efforcé, au cours des récentes années d'assurer financièrement le développement : les centres sociaux regroupent à l'échelon d'un quartier un certain nombre d'activités ou de services de caractère social, médico-social, éducatif, sportif, culturel : ils font participer activement la population du quartier à la gestion et à l'animation : les conseillères en économie sociale et familiale y jouent un rôle important : enseignement ménager, cours de puériculture, etc. Au 31 décembre 1976, on dénombrait 706 centres sociaux pour l'ensemble de la France. Il y a lieu d'ajouter enfin à ces structures le rôle essentiel joué par les assistantes sociales, les travailleuses familiales, les tuteurs aux prestations sociales, lors de leurs contacts directs avec les familles. L'honorable parlementaire peut être assuré que le Gouvernement poursuivra ses efforts, en vue de renforcer l'ensemble des moyens destinés à promouvoir les fonctions éducatives de la famille.

Chirurgiens-dentistes :

possibilité de constituer des sociétés civiles professionnelles.

26050. — 19 avril 1978. — **M. Jean Amelin** attire l'attention de **Mme le ministre de la santé et de la famille** sur les difficultés qui sont créées aux chirurgiens-dentistes du fait de la non-parution des décrets d'application leur permettant de constituer les sociétés civiles professionnelles. Cette profession nécessite grandement une législation moderne et adaptée aux conditions d'exercice actuelles et un grand tort lui est porté par les délais de parution des décrets d'application. Les revenus des chirurgiens-dentistes conventionnés étant parfaitement connus des services fiscaux, on voit mal quelle justification peut être apportée au retard mis à publier ces décrets. En conséquence, il lui demande de tout mettre en œuvre pour que paraisse enfin le décret d'application et que soit mise fin à une discrimination injuste à l'encontre de cette profession.

Réponse. — Le ministre de la santé et de la famille, conscient de l'intérêt que présente pour les chirurgiens-dentistes la possibilité de constituer des sociétés civiles professionnelles, s'attache à hâter la publication du règlement d'administration publique portant application à cette profession de la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966 modifiée par la loi n° 72-1151 du 23 décembre 1972. Le projet de décret établi par ses services, après avoir été soumis, comme le prévoit la législation en vigueur, aux avis du conseil national de l'ordre et de la caisse nationale de sécurité sociale des travailleurs salariés, a été communiqué aux autres ministères concernés (justice, budget, agriculture). L'ensemble des avis et accords nécessaires venant d'être obtenus, le texte sera soumis dans les prochains jours à l'examen du Conseil d'Etat.

TRAVAIL ET PARTICIPATION

Hôtel Nikko : locaux de réunion pour le comité d'entreprise.

25272. — 19 janvier 1978. — **M. Serge Boucheny** attire à nouveau l'attention de **M. le ministre du travail et de la participation** sur les problèmes de locaux pour les délégués du personnel et le comité d'entreprise d'un grand hôtel parisien, l'hôtel Nikko. Jusqu'à présent, les délégués du personnel ne disposent pas encore de local particulier. En conséquence, il lui demande de bien vouloir intervenir afin que cette situation dans ce grand hôtel soit régularisée.

Réponse. — Il est indiqué à l'honorable parlementaire qu'à la suite d'une intervention des services de l'inspection du travail, agissant dans le cadre de leur activité de contrôle, un local a été mis, en 1977, à la disposition des membres du comité d'entreprise de l'hôtel Nikko à Paris. Par ailleurs une récente visite de l'inspecteur du travail, en fonctions dans la section dont relève cet établissement, a permis d'obtenir du président directeur général de l'hôtel Nikko l'assurance qu'un local serait mis à la disposition des délégués du personnel. Ce local est en cours d'aménagement et sera mis en service prochainement.

Travailleurs postés : amélioration des rythmes de travail.

25800. — 22 mars 1978. — **M. Jean-Marie Rausch** demande à **M. le ministre du travail et de la participation** de bien vouloir lui préciser l'état actuel des travaux des quatre commissions techniques créées pour analyser dans les branches de la sidérurgie, du fer, de la chimie et de la papeterie, les rythmes de déroulement les mieux adaptés à l'équilibre physiologique des travailleurs postés et la suite concrète que le Gouvernement envisage de réserver à ces travaux.

Réponse. — C'est après l'examen du rapport du professeur Wisner, publié le 29 juin 1976, que le Gouvernement a notamment décidé lors du conseil restreint du 9 décembre 1976 de créer quatre commissions dans les branches de la sidérurgie, du verre, de la chimie et de la papeterie, afin d'expérimenter les meilleurs rythmes de roulement. La première partie des travaux de ces commissions dont l'animation a été assurée par le secrétariat d'Etat à la condition des travailleurs manuels, est maintenant terminée. Un certain nombre de suggestions ont été formulées portant notamment sur la durée du cycle de rotation, l'heure de début de poste, le nombre de dimanches de repos par an, le reclassement des travailleurs inaptes ou âgés, etc. A la suite de cette première partie des travaux, deux groupes de travail ont été mis en place sur deux aspects particuliers concernant les travailleurs postés : un groupe médical et un groupe sur les questions de formation. Ces deux groupes devraient me remettre leurs propositions dans un mois environ. Le secrétariat éditera alors un rapport de ces propositions qu'il transmettra, par l'intermédiaire des branches professionnelles, aux entreprises concernées en leur demandant de le soumettre aux commissions Amélioration des conditions de travail et de tester, en accord avec elles, les propositions contenues dans ce document. Un bilan sera tiré en fin d'année 1978, le secrétariat d'Etat à la condition des travailleurs manuels diffusera alors les conclusions tirées des différentes expériences dans ce domaine.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du 11 mai 1978.

SCRUTIN (N° 38)

Sur la demande d'approbation de la déclaration de politique générale formulée par le Premier ministre.

Nombre des votants..... **284**
 Nombre des suffrages exprimés..... **279**
 Majorité absolue des suffrages exprimés..... **140**

Pour l'adoption..... **180**
 Contre **99**

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour :

- | | | |
|-----------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| MM. | Jacques Boyer-Andrivet. | Jean Desmarests. |
| Michel d'Aillières. | Jacques Braconnier. | Gilbert Deveze. |
| Jean Amelin. | Raymond Brun (Gironde). | François Dubanché. |
| Hubert d'Andigné. | Michel Caldaguès. | Hector Dubois. |
| Jean de Bagneux. | Gabriel Calmels. | Charles Durand (Cher). |
| Octave Bajeux. | Jean-Pierre Cantegrit. | Yves Durand (Vendée). |
| René Ballayer. | Pierre Carous. | Yves Estève. |
| Armand Bastit Saint-Martin. | Jean Cauchon. | Charles Ferrant. |
| Charles Beaupetit. | Pierre Ceccaldi-Pavard. | Maurice Fontaine. |
| Jean Bénard. | Jean Chamant. | Louis de la Forest. |
| Mousseaux. | Jacques Chaumont. | Marcel Fortier. |
| Georges Berchet. | Michel Chauty. | André Fosset. |
| André Bettencourt. | Adolphe Chauvin. | Jean-Pierre Fourcade. |
| Jean-Pierre Blanc. | Jean Chérioux. | Jean Francoeur. |
| Maurice Blin. | Lionel Cherrier. | Henri Fréville. |
| André Bohl. | Auguste Chupin. | Lucien Gautier. |
| Roger Boileau. | Jean Cluzel. | Jacques Genton. |
| Edouard Bonnefous. | André Colin (Finistère). | Alfred Gérin. |
| Eugène Bonnet. | Jean Colin (Essonne). | Michel Giraud (Val-de-Marne). |
| Jacques Bordeneuve. | Francisque Collomb. | Jean-Marie Girault (Calvados). |
| Roland Boscary-Monsservin. | Jacques Coudert. | Paul Girod (Aisne). |
| Charles Bosson. | Pierre Croze. | Henri Gotschy. |
| Jean-Marie Bouloux. | Michel Crucis. | Jean Gravier. |
| Pierre Bouneau. | Charles de Cuttoli. | Mme Brigitte Gros. |
| Amédée Bouquerel. | Etienne Dailly. | Paul Guillard. |
| Raymond Bourguine. | Jacques Descours Desacrés. | Paul Guillaumot. |
| Philippe de Bourgoing. | | Jacques Habert. |
| Raymond Bouvier. | | |
| Louis Boyer. | | |

Jean-Paul Hammann.
Baudouin
de Hauteclouque.
Jacques Henriët.
Marcel Henry.
Gustave Héon.
Rémi Herment.
Marc Jacquet.
René Jager.
Pierre Jourdan.
Léon Jozeau-Marigné.
Louis Jung.
Paul Kauss.
Michel Labèguerie.
Pierre Labonde.
Jacques Larché.
Jean Lecanuet.
Modeste Legouez.
Edouard Le Jeune.
Max Lejeune.
Marcel Lemaire.
Bernard Lemarié.
Louis Le Montagner.
Charles-Edmond
Lenglet.
Roger Lise.
Georges Lombard.
Pierre Louvot.
Roland du Luart.
Marcel Lucotte.
Paul Malassagne.
Kléber Malécot.
Raymond Marcellin.
Hubert Martin (Meur-
the-et-Moselle).
Louis Martin (Loire).

Pierre Marzin.
Serge Mathieu.
Michel Maurice-Boka-
nowski.
Jacques Ménard.
Jean Mézard.
Daniel Millaud.
Michel Miroudot.
Claude Mont.
Geoffroy de Monta-
lembert.
André Morice.
Jacques Mossion.
Jean Natali.
Henri Olivier.
Paul d'Ornano.
Louis Orvoen.
Dominique Pado.
Francis Palmero.
Sosefo Makape
Papilio.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Guy Petit (Pyrénées-
Atlantiques).
André Picard.
Paul Pillet.
Jean-François Pintat.
Christian Poncelet.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Maurice PrévotEAU.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Joseph Raybaud.
Georges Repiquet.

Paul Ribeyre.
Guy Robert.
Victor Robini.
Eugène Romaine.
Roger Romani.
Jules Roujon.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Pierre Sallenave.
Pierre Salvi.
Jean Sauvage.
Pierre Schiélé.
François Schleiter.
Robert Schmitt.
Maurice Schumann.
Paul Seramy.
Albert Sirgue.
Michel Sordel.
Pierre-Christian
Taittinger.
Bernard Thalon.
Jacques Thyraud.
René Tinant.
Lionel de Tinguy,
René Touzet.
Georges Treille.
Raoul Vadepied.
Edmond Valcin.
Pierre Vallon.
Jean-Louis Vigier.
Louis Virapoullé.
Albert Voilquin.
Frédéric Wirth.
Michel Yver.
Joseph Yvon.
Charles Zwickert.

Ont délégué leur droit de vote : (Art. 63 et 64 du règlement.)

MM. Michel d'Aillières à M. Jean Bénard-Mousseaux.
Armand Bastit Saint-Martin à M. Raymond Brun.
Charles Beaupetit à M. René Touzet.
Jean Béranger à M. Gaston Pams.
Georges Berchet à M. Bernard Legrand.
Jean Blanc à M. Paul Seramy.
Roger Boileau à M. Jean-Marie Rausch.
Jacques Bordeneuve à M. Pierre Jeambrun.
Serge Boucheny à M. Paul Jargot.
Raymond Bouvier à M. Paul Pillet.
Jacques Braconnier à M. Bernard Talon.
Louis Brives à M. Jean Mercier.
Michel Caldagues à M. Michel Chauty.
Gabriel Calmels à M. Jean-Pierre Cantegrit.
Jean Chamant à M. Pierre Sallenave.
Jacques Chaumont à M. Jean Amelin.
René Chazelle à M. Marcel Debarge.
Bernard Chochoy à M. Henri Tournan.
Auguste Chupin à M. Joseph Yvon.
André Colin à M. Adolphe Chauvin.
Francisque Collomb à M. Roger Lise.
Georges Constant à M. Charles Lenglet.
Jacques Coudert à M. Georges Repiquet.
Léon David à M. Camille Vallin.
René Debesson à M. Maxime Javelly.
Jean Desmarests à M. Jean Mézard.
Hector Dubois à M. Paul Ribeyre.
Yves Durand à M. Michel Labèguerie.
Charles Durand à M. Pierre Bouneau.
Yves Estève à M. Marc Jacquet.
Marcel Fortier à M. Edmond Valcin.
Lucien Gautier à M. Pierre Carous.
Jean-Marie Girault à M. Philippe de Bourgoing.
Paul Guillaumot à M. Paul Guillard.
Marceau Hamecher à M. Pierre Tajan.
Léopold Heder à M. Marcel Champeix.
Louis Jung à M. Marcel Rudloff.
Paul Kauss à M. Jean Louis Vigier.
Pierre Labonde à M. Jacques Ménard.
Robert Lacoste à M. Jean-Jacques Perron.
Tony Larue à M. Félix Ciccolini.
Robert Laucournet à M. Jacques Carat.
France Lechenault à M. Jean Filippi.
Modeste Legouez à M. Jean-Pierre Fourcade.
Marcel Lemaire à M. Rémi Herment.
Léandre Létouquat à M. Jacques Eberhard.
Georges Lombard à M. Louis Orvoen.
Paul Malassagne à M. Roger Moreau.
Hubert Martin à M. Richard Pouille.
Louis Martin à M. Michel Miroudot.
Marcel Mathy à M. Charles Alliés.
Michel Maurice-Bokanowski à M. Charles Pasqua.
Gérard Minvielle à M. Louis Perrein.
Paul Mistral à M. Henri Duffaut.
Josy Moinet à M. Charles de Cuttoli.
André Morice à M. Etienne Dailly.
Jacques Mossion à M. Jean-Marie Bouloux.
Jean Natali à M. Sosefo Makape Papilio.
Jean Ooghe à M. Marcel Rosette.
Guy Pascaud à M. Emile Didier.
Pierre Perrin à M. Roland du Luart.
Hubert Peyou à René Billères.
Christian Poncelet à M. Michel Giraud.
Roger Poudonson à M. Jean Cauchon.
Robert Pontillon à M. Georges Dayan.
André Rabineau à M. Jean Cluzel.
Irma Rapuzzi à M. Antoine Andrieux.
Victor Robini à M. Joseph Raybaud.
Eugène Romaine à M. Gustave Héon.
Roger Romani à M. Jean Chérioux.
Pierre Schiélé à M. Henri Goetschy.
François Schleiter à M. Jules Roujon.
Edouard Soldani à M. Maurice Janetti.
Marcel Souquet à M. Robert Schwint.
Georges Spénale à M. André Méric.
René Tinant à M. Maurice Blin.
Pierre Vallon à M. Jean Francou.
Jacques Verneuil à M. Pierre Marzin.
Hector Viron à M. Fernand Chatelain.
Emile Vivier à M. Michel Moreigne.
Charles Zwickert à M. Francis Palmero.

Ont voté contre :

MM.
Charles Alliés.
Antoine Andrieux.
André Barroux.
Gilbert Belin.
Jean Béranger.
Noël Berrier.
René Billères.
Auguste Billiemaz.
Serge Boucheny.
Marcel Brégégère.
Louis Brives.
Jacques Carat.
Marcel Champeix.
Fernand Chatelain.
René Chazelle.
Bernard Chochoy.
Félix Ciccolini.
Georges Constant.
Raymond Courrière.
Georges Dagonia.
Michel Darras.
Léon David.
Georges Dayan.
Marcel Debarge.
René Debesson.
Emile Didier.
Henri Duffaut.
Emile Durieux.
Jacques Eberhard.
Léon Eeckhoutte.
Gérard Ehlers.
Jean Filippi.
Claude Fuzier.

Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Jean Geoffroy.
Roland Grimaldi.
Robert Guillaume.
Marceau Hamecher.
Léopold Heder.
Bernard Hugo.
Maurice Janetti.
Paul Jargot.
Maxime Javelly.
Robert Lacoste.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
France Lechenault.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Bernard Legrand.
Anicet Le Pors.
Léandre Létouquat.
Louis Longueue.
Mme Hélène Luc.
Philippe Machefer.
Pierre Marcihacy.
James Marson.
Marcel Mathy.
Jean Mercier.
André Méric.
Gérard Minvielle.
Paul Mistral.
Josy-Auguste Moinet.
Michel Moreigne.
Jean Nayrou.

Pierre Noé.
Jean Ooghe.
Gaston Pams.
Bernard Parmantier.
Albert Pen.
Jean Périquier.
Mme Rolande
Perlcain.
Louis Perrein
(Val-d'Oise).
Jean-Jacques Perron.
Hubert Peyou.
Maurice Pic.
Edgard Pisani.
Robert Pontillon.
Roger Quilliot.
Mlle Irma Rapuzzi.
Roger Rinchet.
Marcel Rosette.
Guy Schmaus.
Robert Schwint.
Franck Serusclat.
Edouard Soldani.
Marcel Souquet.
Georges Spénale.
Edgar Tailhades.
Pierre Tajan.
Henri Tournan.
Camille Vallin.
Jean Varlet.
Maurice Vérillon.
Jacques Verneuil.
Hector Viron.
Emile Vivier.

Se sont abstenus :

MM. Henri Caillavet, Pierre Jeambrun, Guy Pascaud, Pierre Perrin (Isère) et René Travert.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Hamadou Barkat
Gourat.

Léon-Jean Grégory.
Henri Moreau (Cha-
rente-Maritime).

Roger Moreau
(Indre-et-Loire).
Abel Sempé.

Absents par congé :

MM. François Giacobbi et Henri Terré.

N'a pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, qui présidait la séance.

Ne peuvent pas prendre part aux votes :

(En application de l'article L. O. 137 du code électoral.)

Mme Marie-Thérèse Goutmann et M. Christian de La Malène.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	286
Nombre des suffrages exprimés.....	281
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	141
Pour l'adoption.....	181
Contre.....	100

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.